



Les chiffres-clés de la Wallonie

N° 14 | Octobre 2015

L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en oeuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

CONCEPTION GRAPHIQUE | Expansion Partners SA, Namur
MISE EN PAGE & IMPRESSION | Imprimerie Havaux, Fleurus
ÉDITEUR RESPONSABLE | Sébastien BRUNET
DÉPÔT LÉGAL | D/2015/10158/3



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Route de Louvain-la-Neuve 2 - 5001 BELGRADE (NAMUR)
Tél. 32 (0)81 46 84 11 | Fax 32 (0)81 46 84 12
<http://www.iweeps.be>
info@iweeps.be

LES CONTRIBUTEURS

Coordinateurs

Sébastien Brunet

Frédéric Vesentini

Auteurs

Frédéric Caruso

Julien Charlier

Marc Debuissou

Claire Dujardin

Julien Juprelle

Martine Lefèvre

Christine Mainguet

Régine Paque

Isabelle Reginster

Annick Vandenhooft

Laurence Vanden Dooren

Valérie Vander Stricht

Comité de lecture

Virginie Louis

Olivier Meunier

Frédéric Verschueren

Mise en page, graphisme, cartographie

Jean-Paul Duprez

Didier Henry

Evelyne Istace

Table des matières

Introduction	9
1. TERRITOIRE.....	13
1.1. La Wallonie : Contexte institutionnel et limites administratives.....	14
1.2. Structuration du territoire : les régions urbaines, les villes et les villages	16
1.3. Utilisation du sol.....	20
2. POPULATION et SANTE.....	35
2.1. Population wallonne	36
2.2. Santé	63
3. ECONOMIE	69
3.1. Evolution de l'activité, de l'emploi et de la productivité.....	70
3.2. Facteurs de dynamisme économique.....	79
3.3. PIB par habitant et revenus des ménages	92
4. MARCHE DU TRAVAIL	99
4.1. Vue d'ensemble et définition de quelques concepts	100
4.2. La population active et les taux-clés du marché du travail.....	102
4.3. Mobilité des travailleurs	118
4.4. Emploi intérieur	120
5. EDUCATION ET FORMATION	129
5.1. Accueil de la petite enfance et fréquentation scolaire en Wallonie	130
5.2. Niveau de diplôme.....	134
5.3. Formation continue	141
6. MOBILITE	145
6.1. Contexte général et mobilité en Wallonie	146
6.2. Aperçu de la mobilité au niveau local	169
7. ENERGIE, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT.....	175
7.1. Energie	176
7.2. Environnement.....	188
8. BUDGET DES POUVOIRS PUBLICS	201

Introduction

Comme chaque année, *Les chiffres-clés de la Wallonie* visent à donner un éclairage statistique sur la Région, en l'envisageant sous une multitude de facettes : territoire, population et santé, économie et marché du travail, enseignement et formation, mobilité et transport, énergie ou encore budgets des pouvoirs publics. L'exercice est ardu, tentant de concilier une perspective panoramique statistiquement consolidée avec le souhait de fournir au lecteur l'information la plus récente. Compromis assumé entre ces deux exigences, la cohérence statistique de la présente publication réside dans ce que toutes les données y présentées sont **les dernières disponibles au 31 janvier 2015**, et ce pour l'ensemble des sections.

Statistiques et nouveaux gisements de données

Les profondes mutations qui traversent actuellement la statistique permettront probablement à l'avenir de proposer des productions davantage adaptées aux différents types de demandes sociales de statistiques, et notamment aux différentes exigences de ces demandes en termes de temporalités. Cet optimisme repose non pas sur une accélération des processus liés à la statistique administrative mais bien au recours à de nouvelles sources de données. Il est ici principalement question de l'exploitation statistique du *big data*, ces grandes masses de données de nature très variée accumulées notamment dans le cadre de la révolution numérique. C'est ainsi que, ces dernières années, on a vu aboutir au sein des grands instituts internationaux et nationaux des projets innovants utilisant à des fins statistiques des données provenant de sources aussi diverses que des antennes GSM, Twitter, des sites internet d'offres d'emploi ou encore des entrepôts de coordonnées de géolocalisation.

A titre d'illustration et en guise de clin d'œil, l'exploitation statistique de la grande entreprise de dématérialisation du patrimoine qu'est Google Books offre une vue statistique inédite sur l'émergence de la Wallonie en permettant de comptabiliser la fréquence du terme « Wallonie » au sein de la littérature de langue française. Encore pratiquement inexistante des publications en 1900 (contrairement aux grandes régions voisines historiquement ancrées que sont la Flandre, la Lorraine, la Champagne ou la Picardie), le mot « Wallonie » va s'imposer au fil du 20^e siècle en atteignant des niveaux de citation du même ordre que les autres à la fin du 20^e siècle. Le parallélisme de cette évolution avec l'histoire du mouvement wallon est remarquable : émergence du concept dans les années 1880 en réaction au premier train de lois linguistiques, développement culminant en 1912 avec le Congrès wallon et la Lettre au Roi de Jules Destrée, stagnation suite à l'élan de patriotisme consécutif à la Grande Guerre, nouvel élan après la seconde guerre à l'occasion notamment de la question royale et des grèves de 1960-61 et cela jusqu'à l'institutionnalisation de la Région wallonne en 1980.



Prometteuse, l'exploitation de ce type de corpus peut pourtant s'avérer très délicate, voire périlleuse. Elle nécessite en effet la mise en place de nouveaux processus de validation qui ne sont pas qu'une simple transposition des méthodes de production de la statistique administrative. L'IWEPS entend bien jouer un rôle dans ces futurs développements qui posent les bases de la statistique de demain.

Des statistiques de « Wallonie »... au panorama statistique de la Wallonie

Reposant plus classiquement sur des sources administratives et des enquêtes, les données présentées dans cette publication font tout d'abord ressortir que le **territoire wallon** continue chaque année à être davantage artificialisé, même si ce processus a eu tendance à ralentir ces dernières années (+13 km²/an entre 2010 et 2014 contre +16 km²/an entre 2000 et 2010). Cette tendance au ralentissement concerne également le processus d'étalement urbain. Au 1^{er} janvier 2014, 54,2% de la population wallonne (soit 1 938 443 habitants) résidaient dans une région urbaine.

La Wallonie a connu ces dernières années une importante croissance de sa **population**, quoique légèrement inférieure à celle de la Flandre et de Bruxelles. Cette croissance repose essentiellement sur un solde migratoire positif, tant en provenance des deux autres régions que de l'extérieur du territoire belge. Selon les dernières perspectives du Bureau Fédéral du Plan, la population wallonne, confrontée par ailleurs à un vieillissement structurel, devrait atteindre 4 313 358 habitants en 2061 contre 3 576 325 habitants au 1^{er} janvier 2014.

En termes de **santé**, trois quarts des personnes se déclarent en bonne santé en Wallonie, soit une proportion légèrement inférieure à la moyenne belge. Le taux brut de mortalité (105 décès pour 10 000 habitants) est quant à lui supérieur à la moyenne belge (96 décès pour 10 000 habitants). Les principales causes de décès sont liées aux maladies de l'appareil circulatoire, aux cancers et aux maladies de l'appareil respiratoire.

Durant la décennie écoulée, l'**activité économique** wallonne a progressé à un rythme équivalent aux moyennes européennes. Le dynamisme des investissements et des exportations a largement contribué à la croissance, mais est aujourd'hui freiné par le manque de confiance induit par la succession des crises. Ces crises ont durement frappé l'industrie manufacturière.

S'appuyant sur une évolution soutenue des dépenses intérieures brutes de **recherche-développement** en valeurs, la Wallonie s'inscrit dans la poursuite de l'objectif européen d'atteindre un investissement de 3% du PIB dans la recherche et le développement pour 2020 : en 2011, ce ratio s'élevait en Wallonie à 2,5%. Ces dépenses ont connu une croissance annuelle moyenne de 6,9% sur la période 2003-2011. Pour l'essentiel de leur composante, soit les dépenses des entreprises qui représentent les trois quarts de l'ensemble, ce chiffre s'est élevé à 7,9% ; tandis qu'au niveau de la composante « pouvoirs publics, enseignement supérieur » (un quart de l'ensemble), il a été de 3,9%. Et pourtant, malgré cette évolution, le potentiel économique wallon demeure affecté par un degré d'innovation moins élevé qu'au niveau européen.

Ce facteur ainsi que d'autres tels que des coûts unitaires légèrement plus élevés qu'en moyenne et une démographie des entreprises pénalisée par un taux de sortie important, pèsent sur le PIB par habitant qui demeure inférieur à la moyenne européenne. Par contre, la participation des Wallons à une activité économique en dehors du territoire régional se traduit par un revenu par habitant plus élevé que la moyenne européenne.

La productivité apparente du travail en Wallonie reste supérieure à la moyenne européenne, même si elle a connu une évolution moins favorable. Cette évolution découle du relatif maintien de l'emploi pendant les années récentes de crise.

Ce maintien s'est également traduit par une évolution du taux d'**emploi** wallon plus favorable qu'au niveau européen, même si celui-ci demeure inférieur à la moyenne européenne (en 2013, le taux d'emploi des 20-64 ans était de 62,3% pour la Wallonie et de 68,5% pour l'Union européenne). Cette relative faiblesse du taux d'emploi se marque particulièrement chez les jeunes (19,5% des 15-24 ans ont un emploi en 2013) et les plus âgés (50,1% des 50-64 ans en 2013), même si le taux d'emploi de ces derniers a fortement augmenté depuis le début du millénaire.

Le niveau d'**instruction** de la population wallonne est en augmentation. La part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur passe de 28% à 39% entre 1996 et 2013. 15% des jeunes wallons de 18 à 24 ans ont cependant quitté l'école avant la fin de leur scolarité secondaire, et ne suivent plus ni études, ni formation.

La problématique à laquelle est confrontée la Wallonie en matière de **mobilité** et de **transport** ressemble en bien des points à celle d'autres régions européennes, à savoir une demande de mobilité en croissance, avec une suprématie dévolue au mode routier, des modes de déplacement alternatifs difficilement attractifs, une saturation progressive des réseaux de transport et un contrôle mal aisé des impacts environnementaux. A l'intersection de tous ces enjeux, il convient notamment d'épingler la progression constante de l'utilisation des bus TEC, la diminution du nombre de tués sur les routes wallonnes et l'essor des deux aéroports régionaux (Liège étant par exemple le 1^{er} aéroport cargo de Belgique).

Quelques indicateurs ciblés nous apprennent qu'en 2012 la consommation d'**énergie** primaire, soit celle qui entre principalement dans le processus de transformation destiné à rendre l'énergie utilisable, enregistre en Wallonie une nouvelle baisse en 2012 et atteint son niveau le plus bas depuis 1990. Cette tendance trouve une explication dans une diminution de la consommation finale dans tous les

secteurs et une montée des productions renouvelables (11% de la production nette d'électricité totale) améliorant ainsi le rendement du parc de production électrique.

L'état environnemental wallon connaît des évolutions contrastées en fonction des secteurs. Citons par exemple, que la Wallonie, avec une réduction de ces émissions de GES de 34,1% entre 1990 et 2012 (protocole de Kyoto), s'inscrit largement aujourd'hui dans l'objectif assigné ; de belles avancées ont également été réalisées ces dernières années dans la gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées. Par contre, de nombreux efforts restent à fournir en matière de protection de la biodiversité et de réduction des pressions environnementales liées aux transports et à l'artificialisation des sols.

Enfin, concernant les **budgets**, les recettes et les dépenses de la Région wallonne passent respectivement de 7,3 et 8 milliards d'euros en 2014 à 12,2 et 12,8 milliards d'euros en 2015, suite aux transferts de compétences liées à la sixième réforme de l'Etat. En 2014, les communes wallonnes (hors Communauté germanophone) ont consacré 1,3 milliard d'euros à des dépenses d'investissement, les provinces wallonnes 112 millions et la Région 375 millions.




Sébastien BRUNET
ADMINISTRATEUR général




Frédéric VESENTINI
Directeur scientifique

The background of the slide is a close-up, high-contrast photograph of a printing press's galley. It shows numerous metal type cases filled with individual characters (galleys) in various fonts and sizes. A large, solid teal circle is superimposed over the center of the image, serving as a backdrop for the chapter title.

Chapitre 1

TERRITOIRE

1. TERRITOIRE

1.1. La Wallonie : Contexte institutionnel et limites administratives

La Belgique est un État fédéral faisant partie de l'Union européenne. Les entités fédérées se composent des Communautés et des Régions (article 1^{er} de la Constitution belge) qui se partagent différentes compétences.

La Wallonie est une des trois régions qui composent la Belgique. Les deux autres régions, situées au nord, sont la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale (carte 1.1.). Les trois régions exercent leurs compétences en matière d'économie, d'emploi, d'agriculture, de politique de l'eau, de logement, de travaux publics, d'énergie, de transport (à l'exception de la SNCB), d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de conservation de la nature, de crédit, de commerce extérieur, de tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunales. En

2014, la sixième réforme de l'Etat belge a donné lieu au transfert complet ou partiel d'une série de compétences du niveau fédéral vers les Communautés (voir ci-dessous) ou les Régions, parmi lesquelles on retrouve notamment les allocations familiales, certains aspects des soins de santé, du marché du travail ou encore les maisons de justice.

La Wallonie couvre une superficie de 16 844,3 km², soit 55,2% du territoire belge. Elle est composée de cinq provinces : le Hainaut, le Brabant wallon, Namur, Liège et le Luxembourg (carte 1.1.). Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en 20 arrondissements administratifs et 262 communes.

Les superficies des différentes provinces wallonnes figurent au tableau 1.1.

Carte 1.1. | La Belgique, ses régions et ses provinces

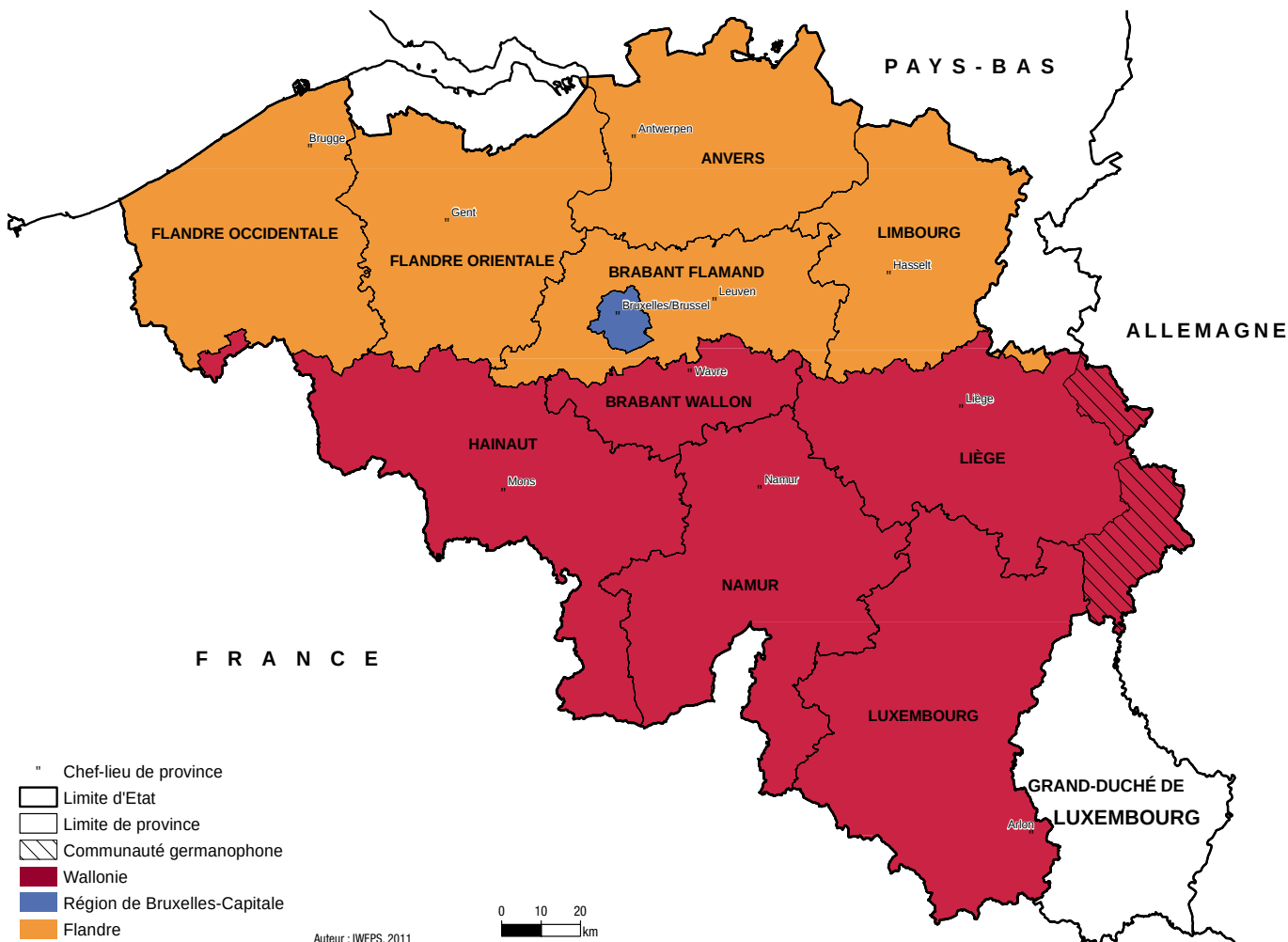


Tableau 1.1. | Superficie des provinces wallonnes

SOURCE : SPF ECONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE

Provinces	km ²	%
Brabant wallon	1 091	6,5
Hainaut	3 786	22,5
Liège	3 862	22,9
Luxembourg	4 440	26,4
Namur	3 666	21,8
Wallonie	16 844	100

Quant aux superficies des 262 communes wallonnes, celles-ci diffèrent très fortement puisque leur étendue varie de 6,8 km² pour Saint-Nicolas (Liège) à 213,7 km² pour Tournai (Hainaut).

Au-delà des compétences régionales, deux communautés exercent leurs compétences¹ sur le territoire wallon : la Communauté française et la Communauté germanophone (*Deutschsprachige Gemeinschaft*). Notons que depuis le 25 mai 2011, sans que sa dénomination constitutionnelle ne soit changée, la Communauté fran-

çaise se dénomme elle-même «Fédération Wallonie-Bruxelles».

La Communauté germanophone exerce ses compétences sur neuf communes de langue allemande, toutes situées dans la province de Liège-arrondissement de Verviers. Ces communes ne sont pas contigües mais scindées en deux parties, avec une superficie totale de 853,6 km², soit 5,1% du territoire wallon. Au 1^{er} janvier 2014, elles rassemblent 76 273 habitants, soit 2,1% de la population wallonne².

¹ Les matières culturelles, les matières personnalisables (l'enfance, la santé et le sport), l'enseignement et la recherche scientifique, l'emploi des langues, les matières qui en sont dérivées. (Source : Portail internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles consulté en décembre 2014, <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/>)

² SPF Economie – Direction générale Statistique.

1.2. Structuration du territoire : les régions urbaines, les villes et les villages

De par les biens et les services qu'ils offrent aux espaces environnants et les réseaux qu'ils établissent entre eux, les villes et les villages constituent des éléments structurant le territoire.

1.2.1. Régions urbaines

Encadré 1.1. – Définitions des éléments de la structuration urbaine

La **région urbaine (RU)** est « l'entité spatiale élargie où sont déployées la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle » (Luyten S. & Van Hecke E., 2007³).

Elle est spatialement structurée en différentes zones, déterminées sur la base de plusieurs critères. De manière simplifiée, elle est composée de l'**agglomération** et de la **banlieue**.

L'agglomération constitue la partie agglomérée du territoire de la région urbaine, depuis le cœur de la ville jusqu'à des espaces où l'urbanisation devient discontinue.

Juste au-delà de l'agglomération, la banlieue est marquée par une utilisation plus extensive du sol. Toutefois,

La Wallonie dispose de villes moyennes et de pôles locaux qui desservent les populations pour leurs besoins courants. Elle dispose aussi, en haut de la hiérarchie urbaine, de plus grandes villes dont la fonctionnalité urbaine s'étend sur ce que l'on appelle la région urbaine (agglomération + banlieue : voir encadré).

sa dynamique et ses relations privilégiées avec l'agglomération, notamment en termes d'emplois et de services, font d'elle une zone urbaine au niveau fonctionnel.

Enfin, au-delà de la banlieue est définie la **zone résidentielle des migrants alternants (ZRMA)**. Elle se rattache à la région urbaine à la suite d'un développement considérable des navettes au départ de ses communes. Au niveau de l'emploi, cette zone s'oriente donc dans une large mesure vers la région urbaine.

L'ensemble de ces zones constituent un **complexe résidentiel urbain**.

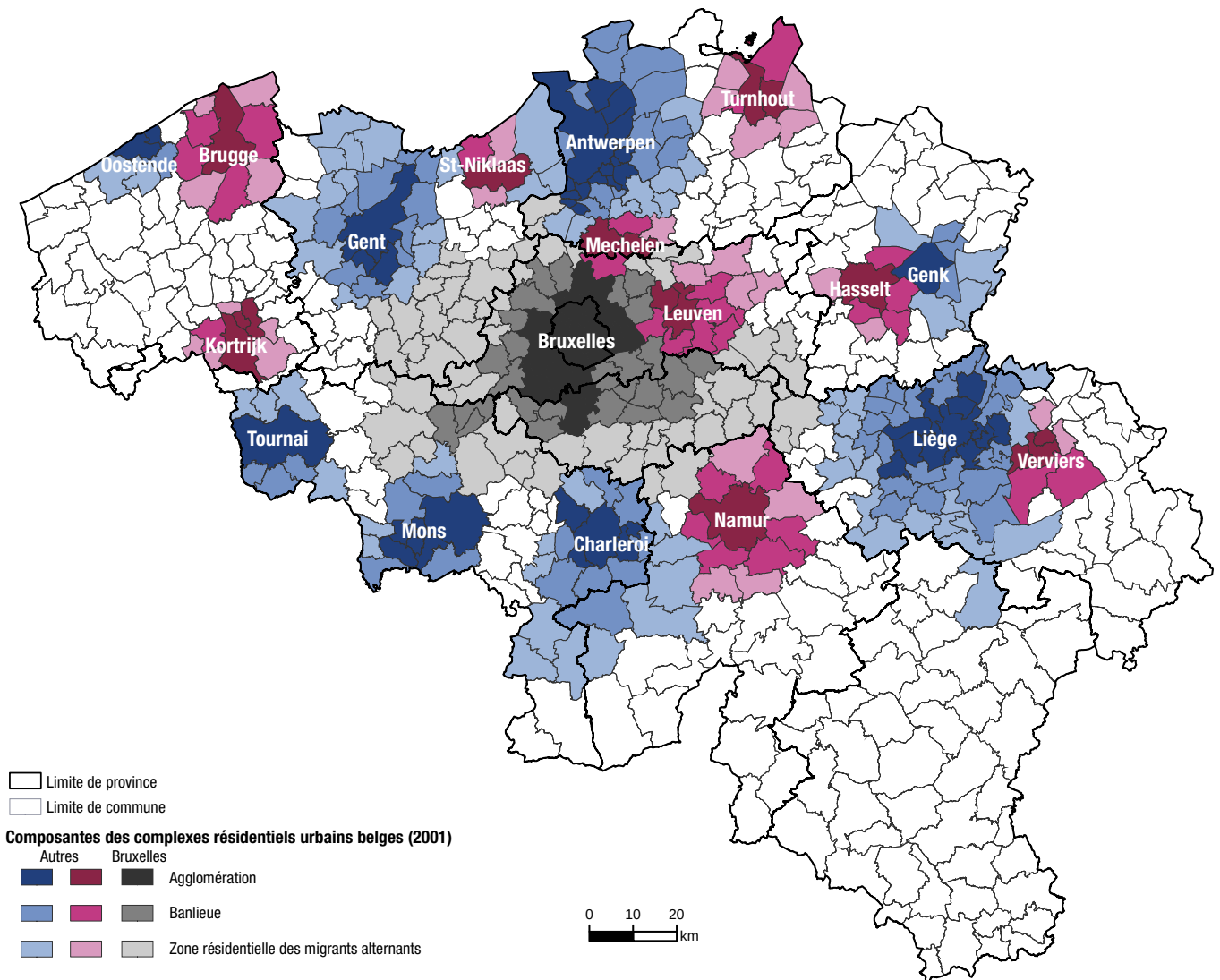
Note - La définition des agglomérations et des régions urbaines est tirée de «Luyten, S. & Van Hecke, E. (K.U.Leuven, Instituut voor Sociale en Economische Geografie), 2007 - De Belgische Stadsgewesten 2001, SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, 84p. »

La carte 1.2. présente la délimitation des 18 régions urbaines belges.

³ LUYTEN S. & VAN HECKE E.. (K.U.Leuven, Instituut voor Sociale en Economische Geografie), 2007. *De Belgische Stadsgewesten 2001*, SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, 84p.

Carte 1.2. | Régions urbaines belges

SOURCES : LUYTEN & VAN HECKE, 2007 ; STADGEWESTEN 2001 – CALCULS IWEPS



En 2001, la Wallonie comptait six régions urbaines, qui sont Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers et Tournai (Luyten & Van Hecke, 2007). La région urbaine bruxelloise s'étend largement en Wallonie avec les communes d'agglomération de Waterloo et Braine-l'Alleud et pas moins de 13 communes de banlieue, principalement dans le Brabant wallon.

3 576 325 habitants que compte la Wallonie. Si Charleroi est la commune la plus peuplée de Wallonie, Liège est largement la plus peuplée des agglomérations wallonnes, avec près de 500 000 habitants. Liège est également la région urbaine la plus peuplée de Wallonie et englobe pas moins de 35 communes.

Au 1^{er} janvier 2014, les communes wallonnes des régions urbaines rassemblent 1 938 443 habitants soit 54,2% des

Tableau 1.2. | Population des régions urbaines wallonnes au 1^{er} janvier 2014

SOURCES : SPF ÉCONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - REGISTRE NATIONAL, POPULATION AU 1^{ER} JANVIER 2014; LUYTEN ET VAN HECKE, 2007 - CALCULS IWEPS, 2013

NOTE –

- LA RÉGION URBAINE DE BRUXELLES S'ÉTEND SUR LES TROIS RÉGIONS BELGES. DANS LE TABLEAU, SEULE LA POPULATION DES COMMUNES WALLONNES EST COMPTABILISÉE.

	Commune centrale	Agglomération opérationnelle		Région urbaine	
	Population	Population	Nombre de communes	Population	Nombre de communes
Bruxelles	-	69 184	2	271 998	15
Charleroi	202 730	291 261	5	410 599	13
Liège	196 291	495 871	13	664 118	35
Mons	95 047	192 643	6	239 103	10
Namur	110 665	110 665	1	160 869	7
Tournai	69 842	69 842	1	90 857	4
Verviers	55 463	80 379	3	100 899	5
Total	730 038	1 309 845	31	1 938 443	89

De 2004 à 2014, les communes de régions urbaines ont gagné 84 493 habitants (+4,6%) alors que les autres communes wallonnes ont connu une augmentation de 111 334 habitants (+7,3%). Depuis la fin des années 1970, les territoires situés hors des régions urbaines gagnent plus (ou perdent moins) d'habitants que les régions urbaines.

1.2.2. Hiérarchie urbaine

Il est possible de hiérarchiser les communes en fonction du niveau de services et de biens offerts aux territoires environnants. En effet, les besoins habituels, occasionnels ou de plus en plus spécialisés des habitants sont satisfaits par des villes ou villages d'importance fonctionnelle croissante. Les polarités peuvent ainsi être hiérarchisées en fonction de la qualité et de la quantité des services/biens fournis. L'importance des zones d'influence des polarités (en superficie ou en population) peut aussi être utilisée

pour les hiérarchiser. La hiérarchie urbaine constitue donc un classement de polarités « urbaines » entre elles.

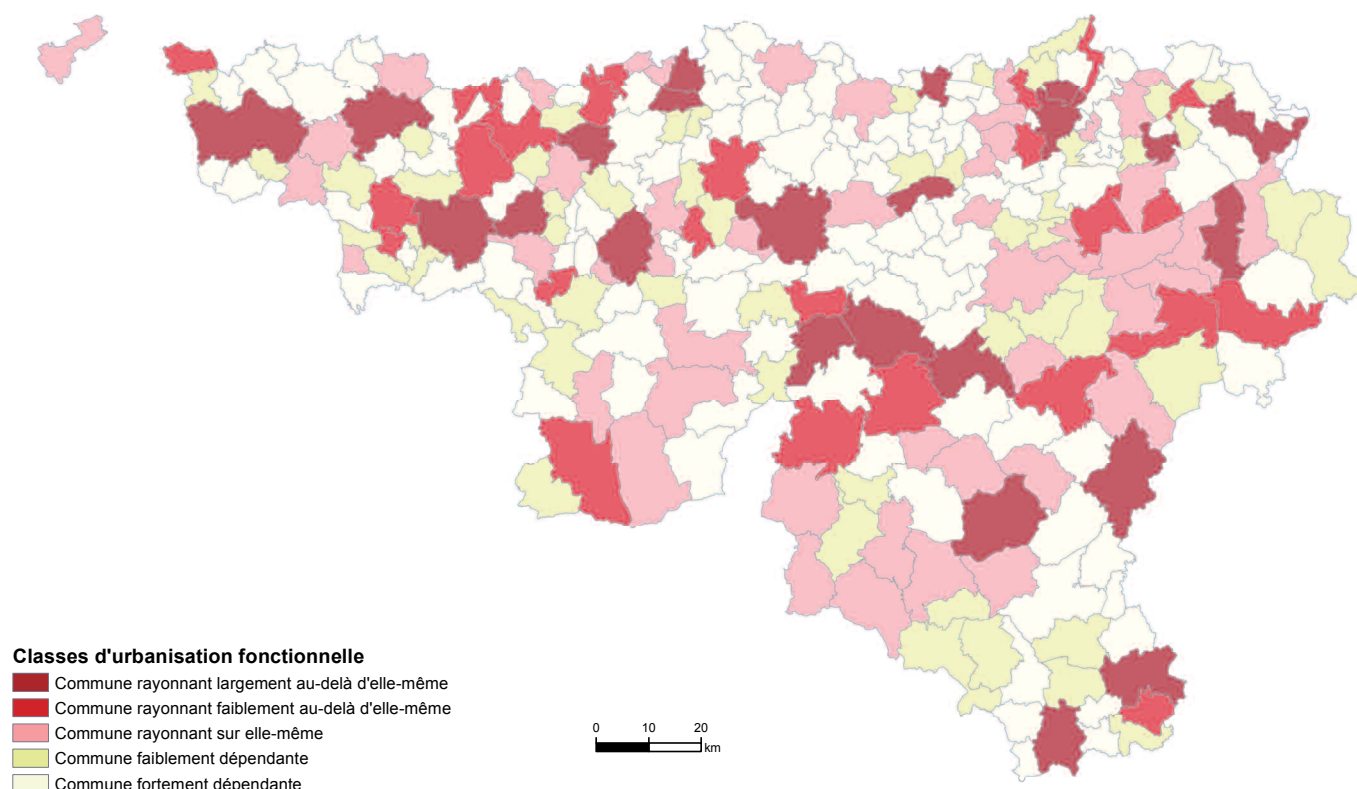
Plusieurs études et recherches ont été menées depuis les années 1960 pour définir la hiérarchie urbaine belge. Le dernier exercice sur l'ensemble de la Belgique a été réalisé en 1997 par E. Van Hecke⁴.

Plus récemment, dans son diagnostic territorial de 2011, la CPDT a tenté de mettre à jour une hiérarchie urbaine pour la Wallonie (CPDT, 2011, p.270). Il en résulte une classification des communes wallonnes distinguant des communes qui rayonnent autour d'elles et des communes qui dépendent d'autres pour la plupart des fonctions (emploi, scolarité, santé, services publics, SNCB...) (carte 1.3.).

⁴ Van Hecke E., 1998. Actualisation de la hiérarchie urbaine en Belgique dans *Bulletin du Crédit Communal*, n° 205, 1998/3, pp. 45-76.

Carte 1.3. | Urbanisation fonctionnelle des communes wallonnes

SOURCE : CPDT, DIAGNOSTIC TERRITORIAL, 2011



Le tableau suivant présente la répartition de la population en fonction de cette hiérarchie urbaine.

Tableau 1.3. | Population au 1^{er} janvier 2014 selon l'urbanisation fonctionnelle des communes (CPDT, 2011)

SOURCES : CPDT, 2011 ; SPF ECONOMIE/DGSIE - CALCULS IWEPS

	Nombre de communes	Population 2014	% population 2014	Croissance de la de la population 1994-2014 (%)
Communes rayonnant largement au-delà d'elle-même	23	1 150 646	32,2	5,1
Communes rayonnant faiblement au-delà d'elle-même	25	499 899	14,0	8,5
Communes rayonnant sur elle-même	48	550 497	15,4	7,3
Communes dépendantes	166	1 375 283	38,5	11,3
Wallonie	262	3 576 325	100	8,2

En 2014, on note que la plus grande partie de la population wallonne habite au sein de communes peu fonctionnelles (communes dépendantes). L'évolution de la population ces 20 dernières années montre une croissance pour chaque type de communes mais une croissance plus poussée pour les communes dépendantes : un peu plus de 50% de la croissance démographique wal-

lonne des 20 dernières années a eu lieu au sein des communes dépendantes. Au total, on constate donc l'éloignement progressif des habitants par rapport aux lieux fournissant de multiples fonctions. Cet éloignement des lieux résidentiels constitue une des composantes de l'étalement urbain (voir point 1.3.4.).

1.3. Utilisation du sol

1.3.1. Répartition et évolution des différentes catégories d'occupation/utilisation du sol

En 2014, un peu plus d'un quart de la superficie de la Wallonie est occupé par des forêts (29,4%), un autre quart est occupé par des terres arables et des cultures permanentes (28,8%) et un peu moins d'un quart, par des surfaces enherbées et friches agricoles (23,4%). Les terrains artificialisés couvrent quant à eux un peu plus de 15% du territoire wallon (Tableau 1.4.).

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol sur le territoire varie notamment selon les régions géographiques (Ardenne, Condroz, Hesbaye, etc.). Les terrains boisés sont dominants dans le sud et l'est de la Wallonie (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-

Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures. Au niveau de l'artificialisation, la Wallonie a deux visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de la frontière française (Valenciennes) à Liège. Au sud du sillon, l'artificialisation des terres est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des superficies urbanisées fréquemment inférieures à 5%. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, on trouve encore des communes fortement urbanisées, notamment dans le centre du Brabant wallon, à côté de communes conservant une dominance agricole comme en Hesbaye par exemple.

Tableau 1.4. | Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2014

SOURCES : SPF FINANCES/AGDP - BASE DE DONNÉES BODEM/SOL AU 1^{er} JANVIER 1985, 1990, 1995, 2000 ET DE 2002 À 2014 ; NOMENCLATURE CPDT-DGO3-IWEPS - CALCULS IWEPS, 2014

	Surface 2014 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2014 (%)	Evolution 1985-2014 (km ²)	Evolution 1985-2014 (%)	Evolution 1985-2014 (km ² /an)
Terres artificialisées (y compris non cadastré)	2 571,9	15,3	525,6	25,7	18,1
Terres arables et cultures permanentes	4 851,6	28,8	-286,2	-5,6	-9,9
Surfaces enherbées et friches agricoles	3 940,3	23,4	-251,6	-6,0	-8,7
Forêts	4 952,3	29,4	-20,0	-0,4	-0,7
Autres terres non artificialisées	528,2	3,1	32,2	6,5	1,1
Total	16 844,3	100	16 844,3	0	580,8

Entre 1985 et 2014, les terres artificialisées ont progressé de 525,6 km², soit +25,7%, correspondant à une artificialisation moyenne de 18,1 km²/an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles avec, d'après des chiffres issus des données cadastrales (calculs IWEPS), une perte de superficie de 538 km² entre 1985 et 2014 (soit -5,8% en 29 ans ou encore -19,6 km²/an).

Ces valeurs peuvent être mises en relation avec les réductions des superficies agricoles utiles (SAU) de 17 km²/an

entre 1990 et 2013 (source : Recensements/Enquêtes agricoles du SPF Economie). La caractéristique majeure du secteur agricole wallon (et belge) est la diminution structurelle du nombre d'exploitations agricoles, qui entraîne un phénomène de concentration des terres (Source : SPF Economie, chiffres-clés de l'agriculture 2013). En 30 ans, de 1980 à 2010, la Wallonie a ainsi perdu 62% de ses exploitations, soit une perte moyenne de 778 exploitations par an. Au cours de la même période, la superficie moyenne par exploitation a plus que doublé, passant de 21 à 51 ha. La main-d'œuvre dans l'agriculture

connaît parallèlement une contraction de son volume : le secteur a perdu 45% du nombre de travailleurs occupés aux activités agricoles.

1.3.2. Artificialisation et consommation résidentielle du territoire

En 2014, les terrains artificialisés occupent 2 572 km² du territoire, dont 41% sont utilisés par la résidence. Depuis

1985, l'artificialisation du territoire a essentiellement été due à l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée de 723 km² à 1 051 km² (soit une augmentation de 45%). L'accroissement de la superficie dédiée aux terrains à usage industriel et artisanal et aux terrains occupés par des services publics et équipements communautaires a également contribué à la progression de l'artificialisation, mais dans une moindre mesure.

Tableau 1.5. | Répartition et évolution des principales catégories d'utilisation artificialisée du sol entre 1985 et 2014

SOURCES : SPF FINANCES/AGDP - BASE DE DONNÉES BODEM/SOL AU 1^{ER} JANVIER 1985, 1990, 1995, 2000 ET DE 2002 À 2014 ; NOMENCLATURE CPDT-DGO3-IWEPS - CALCULS IWEPS, 2014

	Surface 2014 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2014 (%)	Evolution 1985-2014 (km ²)	Evolution 1985-2014 (%)	Evolution 1985-2014 (km ² /an)
Terrains résidentiels	1 051,4	40,9	328,5	45,4	11,3
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	46,7	1,8	16,0	52,0	0,6
Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	181,7	7,1	41,9	29,9	1,4
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	98,7	3,8	12,1	13,9	0,4
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	98,9	3,8	26,9	37,3	0,9
Terrains à usage industriel et artisanal	170,9	6,6	47,5	38,5	1,6
Carrières, décharges et espaces abandonnés	28,5	1,1	-2,9	-9,1	-0,1
Infrastructures de transport (avec non cadastré)	892,7	34,7	55,0	6,6	1,9
Autres espaces artificialisés	2,3	0,1	0,7	46,4	0,0
Total	2 571,9	100	525,6	25,7	18,1

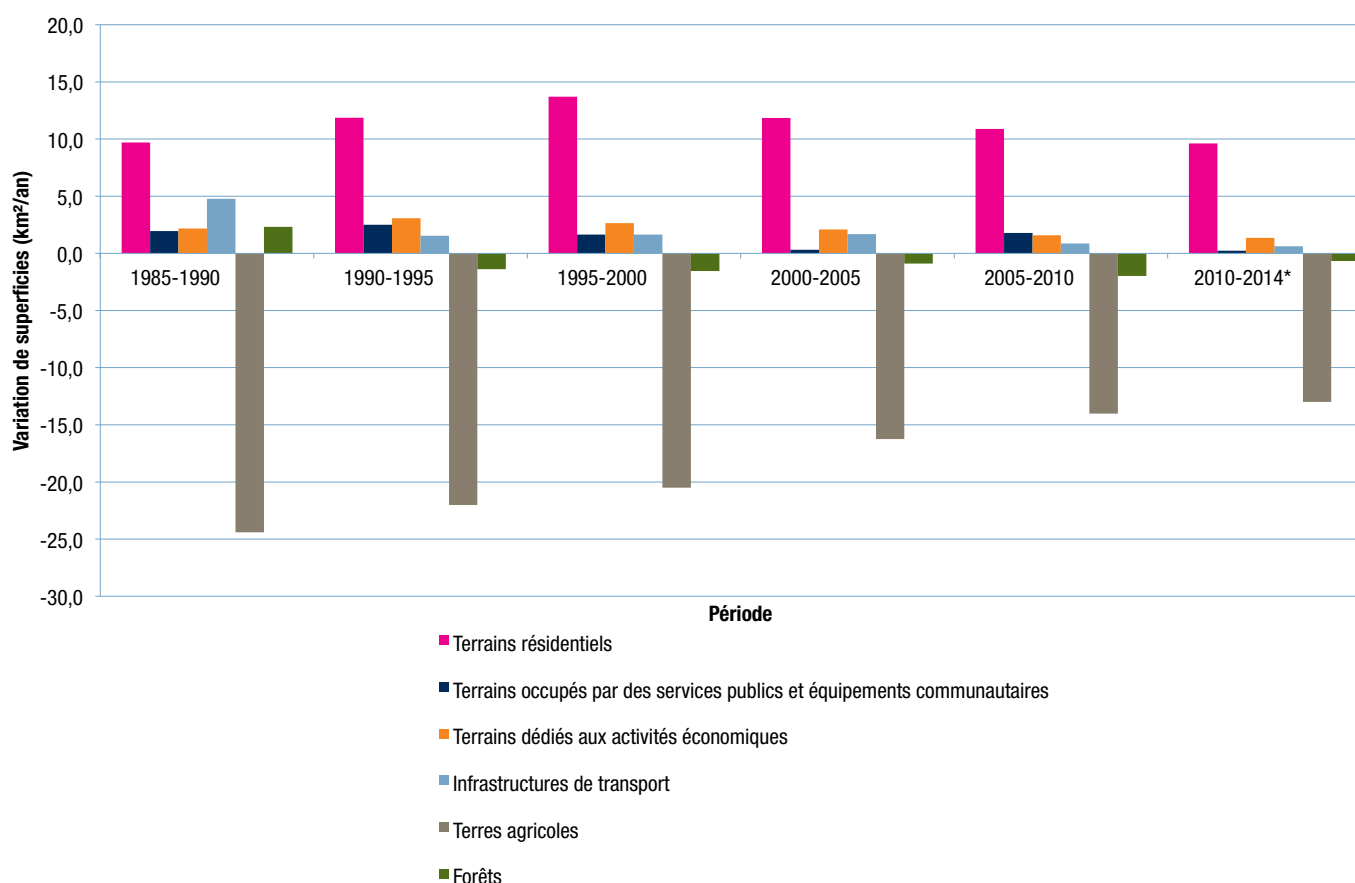
Durant la période de 1985 à 2014, la croissance des terrains artificialisés a été la plus intense entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, avec une artificialisation moyenne de plus de 18 km²/an (graphique 1.1.). Durant les années 2000, l'artificialisation est tombée à 16 km²/an et elle baisse encore entre 2010 et 2014 à 13 km²/an.

Graphique 1.1. | Gain annuel/perte annuelle de superficies des principales utilisations du sol par période

SOURCES : SPF FINANCES/AGDP - BASE DE DONNÉES BODEM/SOL AU 1^{ER} JANVIER 1985, 1990, 1995, 2000 ET DE 2002 À 2014 ; NOMENCLATURE CPDT-DGO3-IWEPS - CALCULS IWEPS, 2014.

NOTE -

* LA DERNIÈRE PÉRIODE DU GRAPHIQUE REPRÉSENTE UNE PÉRIODE DE QUATRE ANS PLUTÔT QUE CINQ.



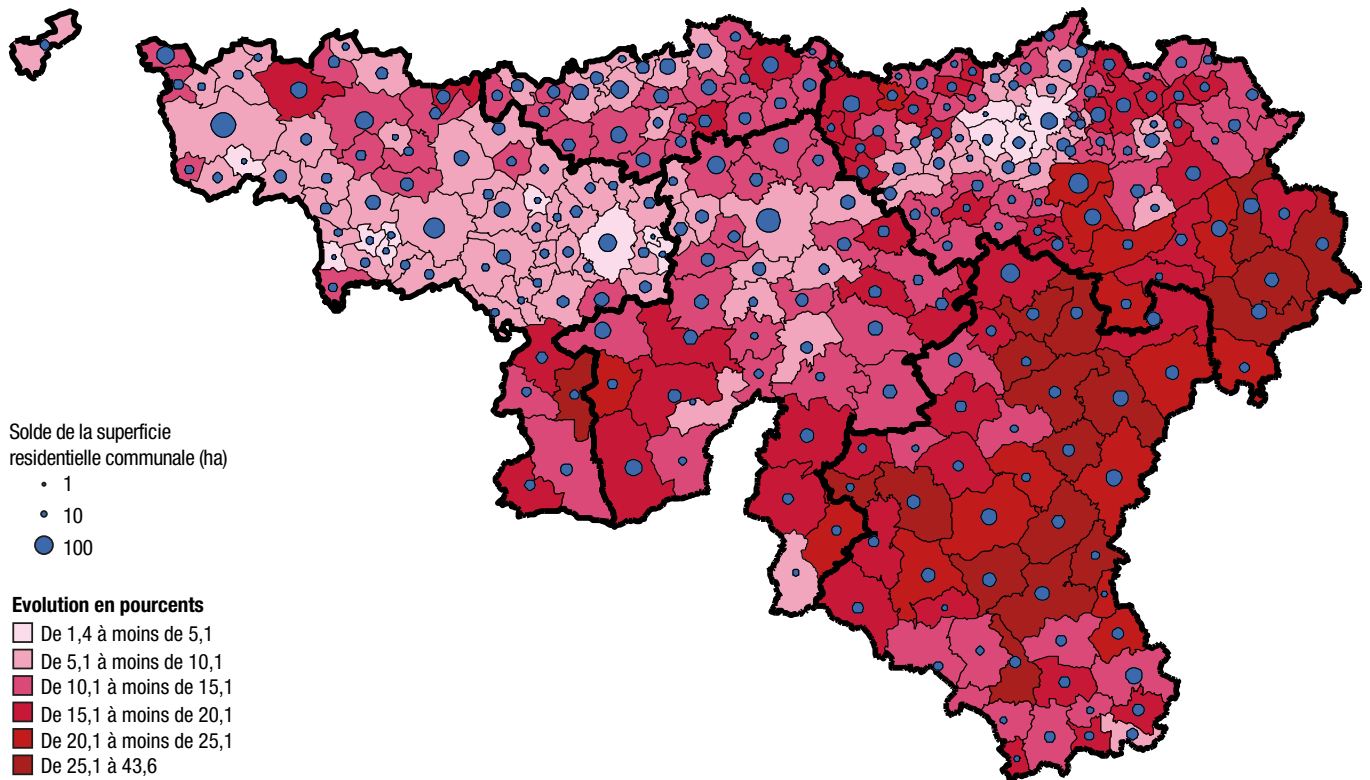
La croissance des terrains résidentiels a été importante durant les années 1990 avec une urbanisation de 12,8 km²/an (graphique 1.1.). Elle s'est légèrement ralentie durant les années 2000 (11,4 km²/an), puis plus fortement durant ces quatre dernières années avec une moyenne de 9,6 km²/an (1^{er} janvier 2010 - 1^{er} janvier 2014). Le graphique 1.1. met en évidence la conversion supposée de terres agricoles en terrains artificialisés, phénomène qui tend à se réduire ces dernières années.

De 2004 à 2014, les terrains utilisés par la fonction résidentielle ont augmenté de 103 km² (+10,9%). En termes relatifs, cette croissance a principalement eu lieu dans les

communes rurales d'Ardenne et dans le sud de la Communauté germanophone (carte 1.4.). En termes absolus (solde représenté par des cercles proportionnels dans la carte 1.4.), les superficies consommées ont été élevées dans plusieurs communes-centres telles que Tournai, Namur, Mons, Charleroi ou Mouscron mais aussi dans des communes plus périphériques telles que Sprimont, Durbuy, Lasne ou Couvin.

Carte 1.4. | Evolution de la superficie résidentielle communale entre 2004 et 2014

SOURCES : SPF FINANCES/AGDP- BASE DE DONNÉES BODEM/SOL AU 1^{ER} JANVIER 2004 ET 2014 ; NOMENCLATURE CPDT-DGO3-IWEPS - CALCULS IWEPS, 2014



La consommation d'espace par la résidence est bien entendu étroitement liée à l'accroissement de la population et du nombre de ménages, mais elle dépend aussi des modes de production de l'habitat.

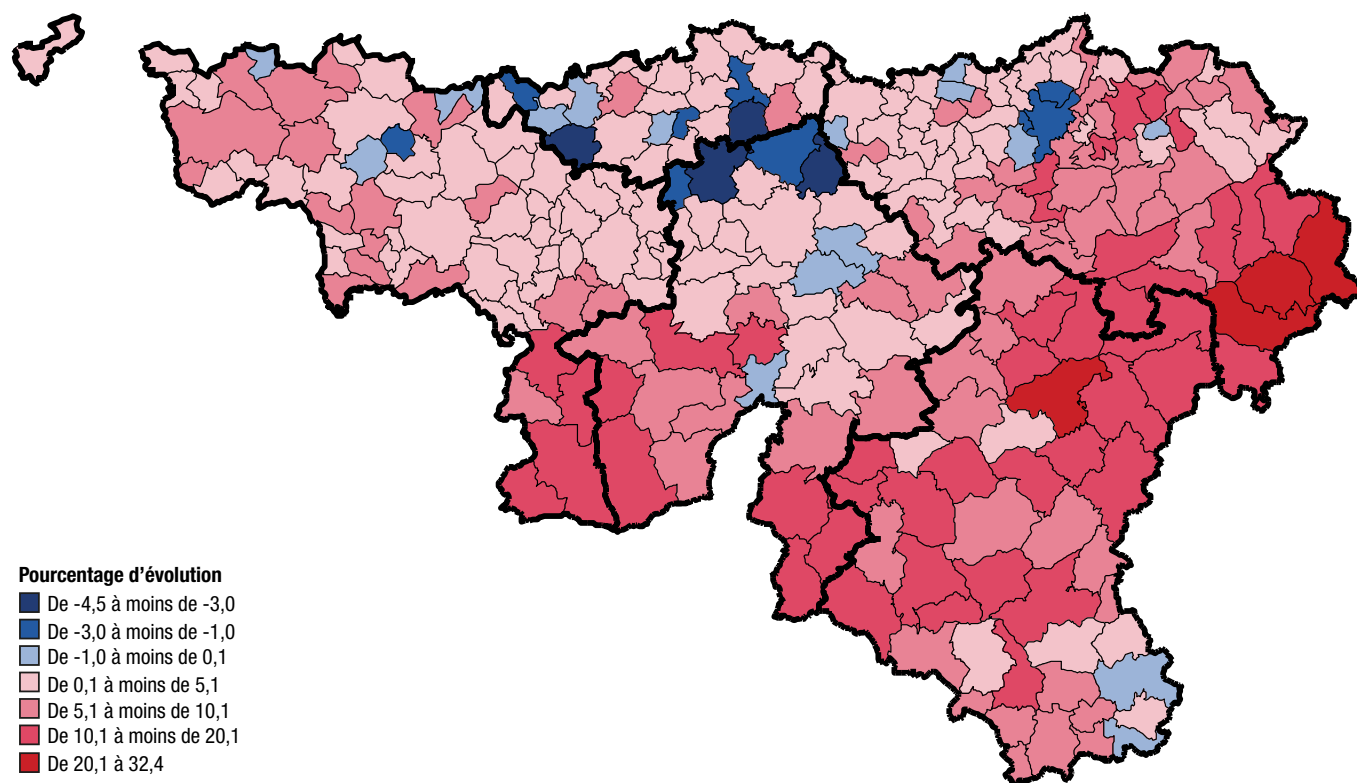
Un indicateur permet de relativiser la consommation résidentielle d'espace : il s'agit de la superficie résidentielle moyenne par habitant, soit la superficie en sol que chaque habitant consomme en moyenne pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.).

L'évolution de l'indicateur montre une tendance continue au desserrement (à l'opposé d'une densification) sur l'ensemble du territoire. La superficie résidentielle moyenne

par habitant est en effet passée de 225 m²/habitant en 1985 à 294 m²/habitant en 2014 (+4,8%), ce qui signifie que chaque habitant a en moyenne consommé plus d'espace au sol pour son habitat. Cet accroissement découle du fait que, sur cette période, la croissance démographique wallonne a connu une hausse de 11,5%, alors que l'espace urbanisé résidentiel a augmenté de 45,5%. Ces moyennes régionales cachent toutefois de fortes disparités entre les communes wallonnes (carte 1.5.).

Carte 1.5. | Evolution de la superficie résidentielle par habitant et par commune entre 2004 et 2014

SOURCES : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE ; STATISTIQUE BODEM/SOL 2004 ET 2014 ; SPF ECONOMIE, DG STATISTIQUE, DONNÉES DU REGISTRE NATIONAL AU 01/01/2004 ET 2014 – CALCULS IWEPS



A cette échelle d'analyse, on rencontre des entités géographiques pour lesquelles la superficie moyenne par habitant a diminué entre 2004 et 2014 ; affichant donc une évolution allant vers une densification. Ces entités se regroupent notamment :

- entre Namur et Bruxelles, dans le nord de la province de Namur et le centre du Brabant wallon ;
- dans la partie sud-ouest de la région urbaine bruxelloise, c'est-à-dire une partie de l'ouest du Brabant wallon et quelques communes du nord du Hainaut ;
- dans l'agglomération liégeoise.

Des croissances faibles de la superficie résidentielle par habitant sont observées dans les communes situées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, le long de la Haute-Meuse belge ainsi qu'à proximité d'Arlon. Les croissances les plus fortes sont observées pour les communes de l'ouest de la province de Luxembourg en général, de la Botte du Hainaut, du nord-est de la province de Luxembourg et du sud-est de la province de Liège (Communauté germanophone). Quelques communes situées à la péri-

phérie est de Liège connaissent aussi de fortes croissances de leur superficie résidentielle par habitant.

Cette dynamique générale de desserrement résidentiel peut s'expliquer par différents facteurs : des prix fonciers faibles, de larges disponibilités dans les zones d'habitat aux plans de secteur, une demande pour des parcelles résidentielles de grande superficie, une gestion communale inadaptée par rapport à la problématique et une réduction de la taille des ménages.

Cependant, il faut noter que cette croissance de la superficie résidentielle moyenne par habitant a tendance à s'atténuer ces dernières années par rapport aux décennies précédentes. Cet essoufflement de la croissance est notamment lié à des modes de production de l'habitat plus parcimonieux du sol.

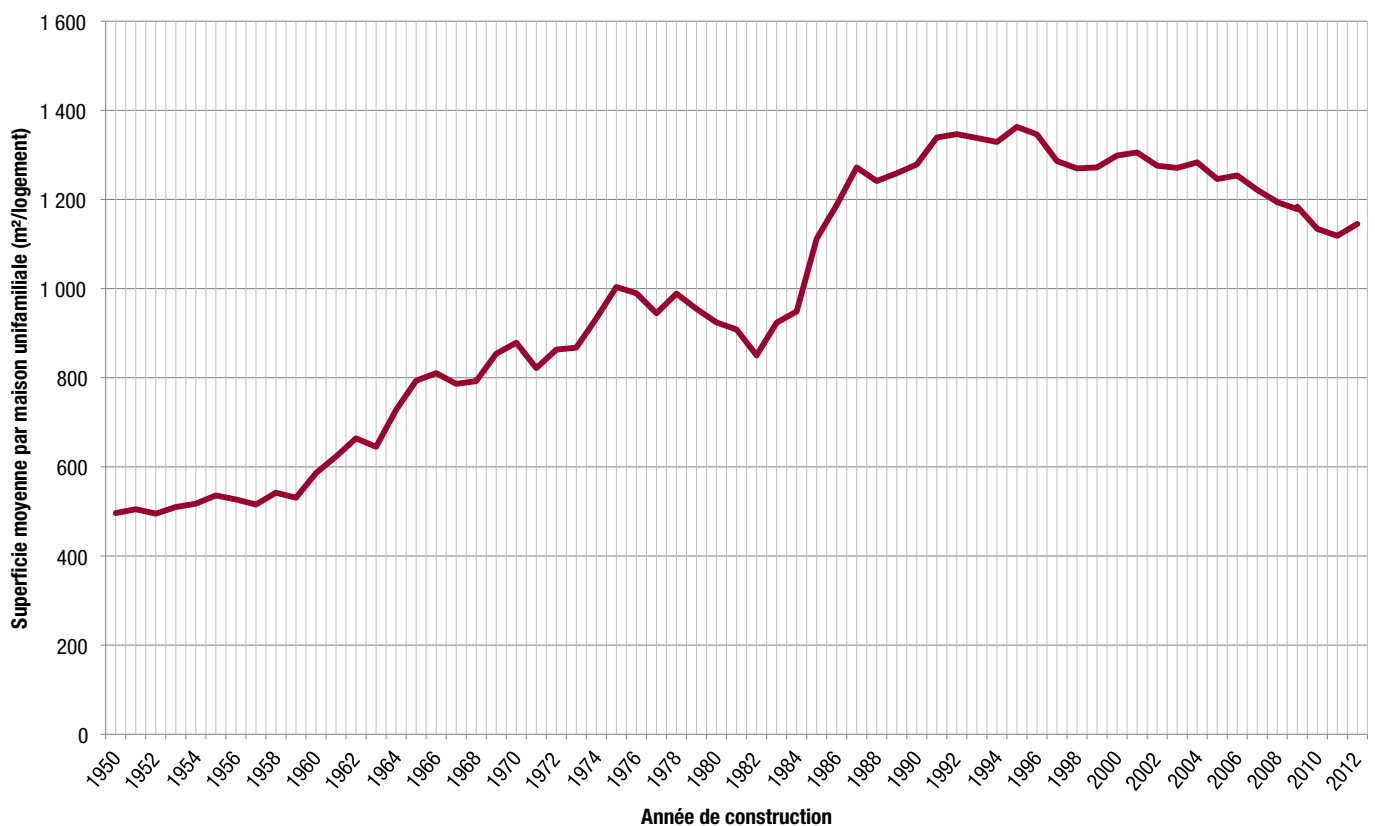
L'évolution des superficies utilisées par les maisons unifamiliales en atteste (graphique 1.2.). Les maisons unifamiliales construites avant 1950 (environ 54% du parc wallon

de logements) consommaient en moyenne moins de 600 m². Depuis les années 1950, la superficie moyenne par maison unifamiliale a globalement augmenté, pour atteindre dans les années 1990 un niveau qui a plus que doublé

(d'environ 500 m² à environ 1 300 m²). Mais depuis les années 2000, la taille moyenne des parcelles a plutôt tendance à se stabiliser, voire à baisser ces dernières années. Elle est d'ailleurs passée sous les 1 200 m² depuis 2008.

Graphique 1.2. | Evolution de la superficie au sol moyenne des parcelles bâties pour les maisons unifamiliales en Wallonie

SOURCE : SPF FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE, DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE CADASTRALE AU 1^{ER} JANVIER 2013 - CALCULS IWEPS



Cette superficie moyenne présente également une variabilité spatiale importante par rapport à la superficie moyenne wallonne d'environ 700 m² (voir *Les chiffres-clés de la Wallonie* n°13, p.44). Cette variabilité entre les différentes communes est le résultat de différents modes de production de l'habitat au cours du temps, influencés par la structure spatiale du territoire (ville/campagne) et par la confrontation d'une offre et d'une demande en terrains à chaque instant *t*. Les maisons unifamiliales les moins consommatrices de ressource foncière sont logiquement situées dans les communes urbaines, là où, de manière générale, les prix du foncier ont toujours été élevés.

Un grand nombre de communes du Brabant wallon (et plus particulièrement l'ouest de celui-ci) ont des superficies moyennes de parcelles pour des maisons unifamiliales plus élevées que la moyenne wallonne. C'est le cas également pour des communes situées à proximité de la ville de Namur. Des valeurs nettement plus faibles que la moyenne sont observées pour les agglomérations de Charleroi et Liège, en raison notamment des prix historiquement plus élevés du foncier à proximité des hyper-centres et des plus faibles disponibilités foncières dans ces agglomérations.

1.3.3. Offre foncière et prix des terrains

Depuis une trentaine d'années, l'urbanisation du territoire wallon s'effectue en respectant le plan d'affectation du sol que constitue le plan de secteur. Les zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural sont, d'après le CWA-TUPE (articles 26 et 27), les zones du plan de secteur destinées principalement à l'habitat⁵. Elles s'urbanisent d'année en année, réduisant l'offre foncière pour l'habitat et pouvant ainsi créer des tensions sur les marchés fonciers. La carte 1.6. présente à l'échelle locale les réserves foncières au 1^{er} janvier 2013.

Par « réserves foncières », on entend ici les terrains non artificialisés situés dans les zones d'habitat au plan de secteur. Cette offre foncière est une offre potentielle théorique et non effective puisqu'il se peut que certaines parcelles :

- soient soumises à des contraintes physiques fortes à l'urbanisation (pente du terrain, zone inondable, site karstique, etc.) ;

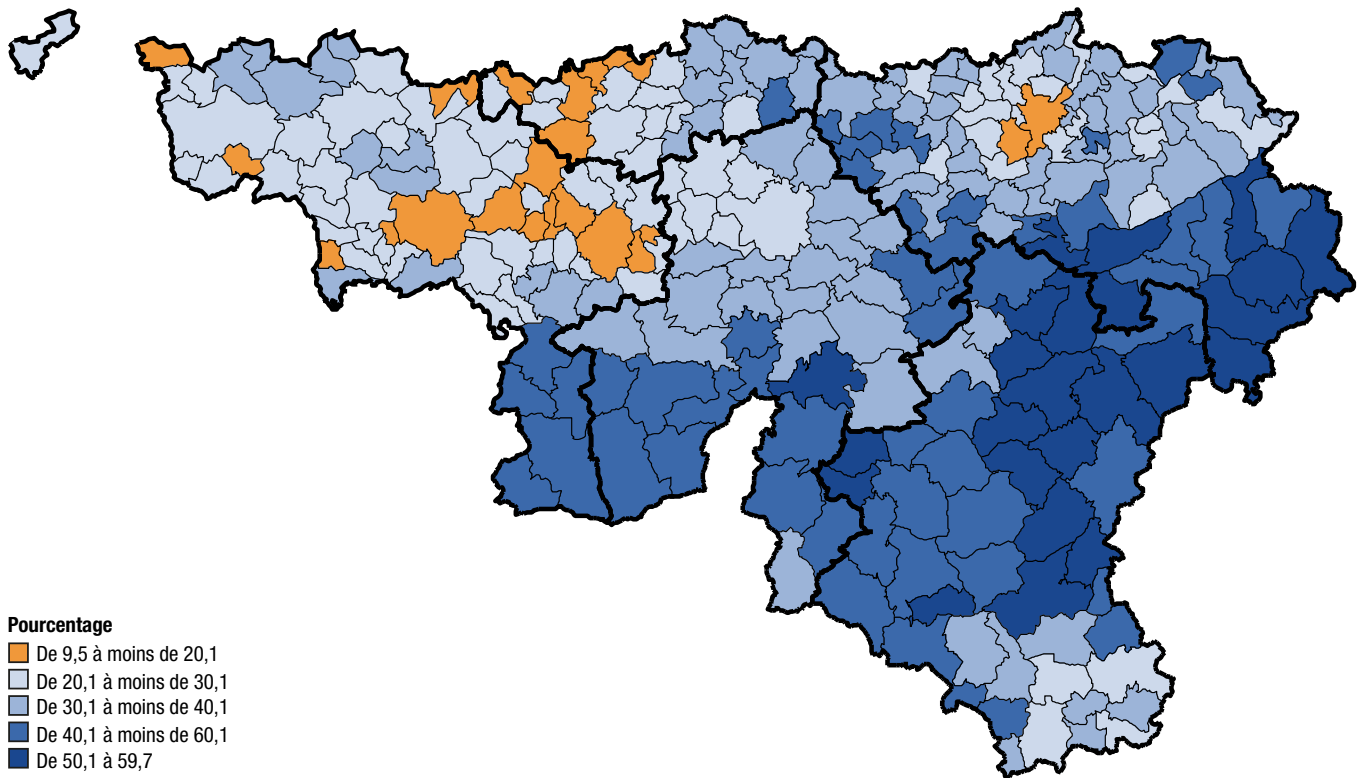
- soient inaptes à une construction résidentielle (parcelles trop petites par exemple) ;
- ne soient pas en vente car leur propriétaire ne le veut pas (rétention foncière) ;
- soient soumises à des plans communaux qui y empêchent la construction résidentielle.

Il est plus complexe de mesurer l'offre effective, qui correspond à l'offre réellement disponible à un instant t , car les données la concernant sont plus difficiles à rassembler.

Certaines sous-régions pourraient ainsi disposer d'une offre potentielle abondante, mais être beaucoup plus restreintes en offre effective (CPDT, 2012).

⁵ D'autres zones du plan de secteur sont susceptibles d'accueillir de l'habitat : les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) peuvent accueillir du logement à condition qu'elles soient mises en œuvre pour cette raison. Les zones d'équipements communautaires et de services publics et les zones dites blanches pourraient également accueillir du logement, mais il s'agit plutôt d'exceptions.

Carte 1.6. | Part des terrains non artificialisés en zones d'habitat au plan de secteur en Wallonie en 2013

SOURCE : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE - DONNÉES CADASTRALES AU 1^{ER} JANVIER 2013 - CALCULS: IWEPS

Pour l'année 2013, l'offre foncière potentielle théorique wallonne en zone d'habitat est estimée à environ 58 300 ha, soit 32,3% du total des zones d'habitat du plan de secteur. La carte ci-dessus montre que les zones d'habitat de certaines communes présentent moins de 20% de terrains non artificialisés (en jaune sur la carte). Il s'agit notamment de certaines communes urbaines centrales et leur agglomération ou banlieue proches, telles que Liège, Charleroi et Mons, de communes de l'agglomération et de la banlieue bruxelloise et de leur prolongation le long de l'axe autoroutier R0-E19 vers Mons (Nivelles, Seneffe et La Louvière). Un autre axe venant de Bruxelles est également visible le long de l'autoroute E429 vers Tubize. A l'ouest, Tournai, Antoing et Mouscron disposent aussi de faibles disponibilités. Les communes qui présentent moins de 30% de disponibilités foncières (moyenne wallonne : 32%) sont essentiellement situées au nord du sillon Sambre et Meuse, surtout dans un triangle compris entre Bruxelles, Namur et Mons mais aussi dans la zone d'influence de Luxembourg avec Arlon et quelques communes voisines (Etalle, Virton et Aubange).

Les zones d'aménagement communal concerté du plan de secteur peuvent également être mises en œuvre pour l'habitat. L'offre potentielle théorique est estimée dans ces zones à 16 900 ha.

La rencontre entre cette offre et la demande en terrains a un impact directement sur les prix des terrains à bâtir, mais aussi les prix de l'immobilier en général.

L'évolution temporelle (tableau 1.6.) et la présentation des distributions spatiales des prix pour l'achat de logements ou terrains à bâtir (carte 1.7.) donnent une idée des difficultés d'accès à la propriété d'un logement dans certaines sous-régions.

Le prix des terrains à bâtir vendus en Wallonie augmente de manière constante pour atteindre la valeur de 51 euros/m² en 2013, alors qu'elle était de 18 euros/m² en 2000.

Tableau 1.6. | Ventes publiques et de gré à gré de biens immobiliers : évolution du nombre total de ventes et du prix moyen, ventilation par type de bien, en 2000, 2010 et 2013

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE

NOTES –

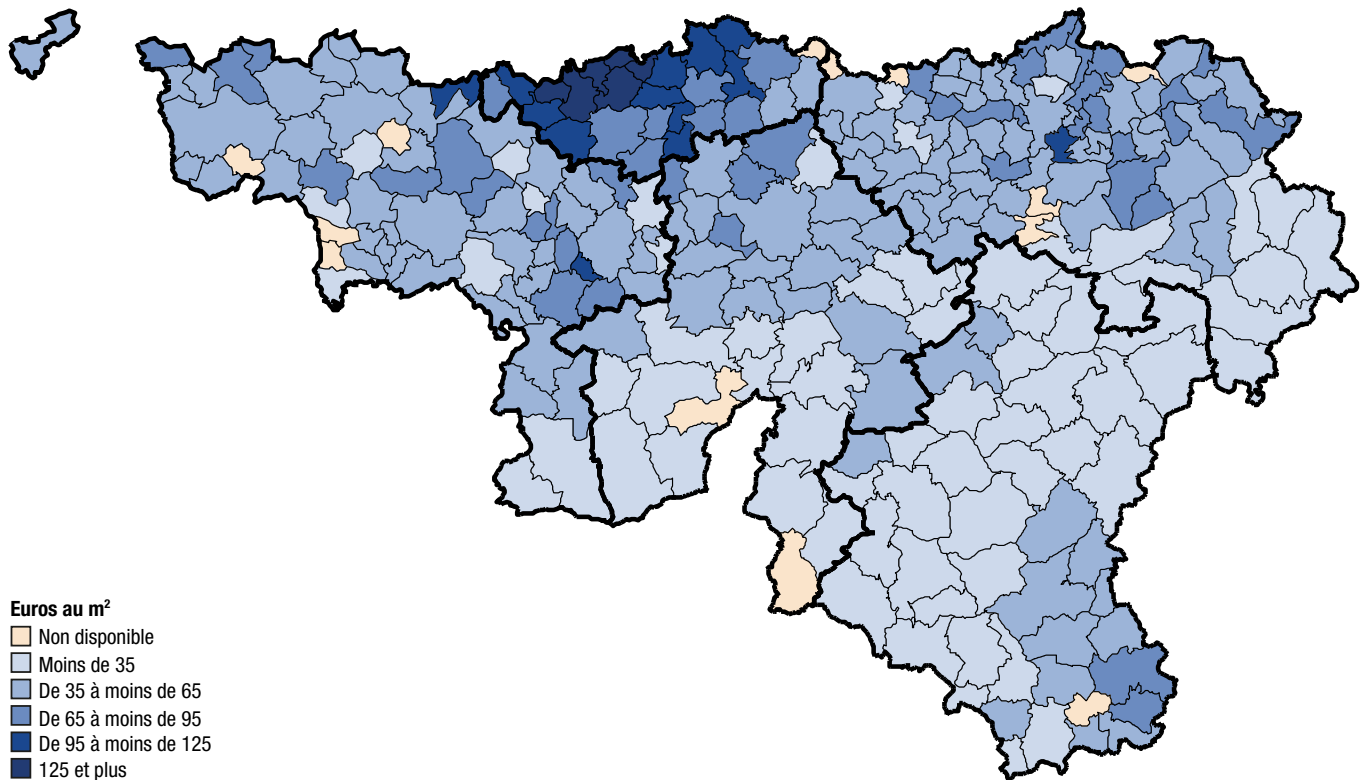
1 - EN EURO PAR UNITÉ DE VENTE

2 - EN EURO PAR M²

	2000	2010	2013
Maisons d'habitation ordinaires			
Nombre de ventes	27 361	23 871	21 920
Prix moyen ¹	68 559	139 735	147 803
Villas, bungalows, maisons de campagne			
Nombre de ventes	1 932	5 772	5 618
Prix moyen ¹	224 126	255 939	265 725
Appartements, flats, studios			
Nombre de ventes	3 767	6 650	6 453
Prix moyen ¹	68 640	148 657	168 601
Terrains à bâtir			
Nombre de ventes	10 440	7 025	5 749
Prix moyen ²	18	47	51

Carte 1.7. | Prix moyen du terrain à bâtir vendu en 2013 par commune (en euros/m²)

SOURCE : SPF ECONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS 2013 – CALCULS IWEPS



La distribution spatiale des prix moyens des terrains à bâtir montre clairement l'influence des métropoles de Bruxelles et de Luxembourg. Des valeurs supérieures à la moyenne s'observent dans le Brabant wallon et plus particulièrement dans le nord de celui-ci. Ce sont également des zones où l'offre foncière est faible. Des valeurs plus élevées s'observent aussi dans certaines zones frontalières avec la Flandre, le Grand-Duché de Luxembourg et dans l'est de la Région wallonne.

1.3.4. Étalement urbain et mouvements migratoires

L'utilisation de la ressource foncière s'étudie selon deux modalités :

- la consommation de la ressource, point qui a été abordé précédemment (point 1.3.2.) ;
- le positionnement dans la ressource foncière.

L'étalement urbain peut être considéré comme une utilisation extensive de la ressource foncière impliquant une consommation importante de ressource par unité (d'habi-

tant ou de PIB par exemple) et, en matière de positionnement, une dispersion (ou déconcentration) de l'urbanisation sur le territoire.

La dispersion sur le territoire peut s'analyser de manière absolue ou par rapport à des lieux déterminés. Dans ce cadre-ci, la dispersion de l'urbanisation est assimilée à la dispersion de la population ou des logements. Elle est étudiée d'une part par rapport à la structure spatiale au niveau global (régions urbaines et hiérarchie urbaine), et d'autre part avec une vision plus locale, par rapport à des lieux de centralités définis sur la base de l'offre en services et équipements qu'ils proposent à la population.

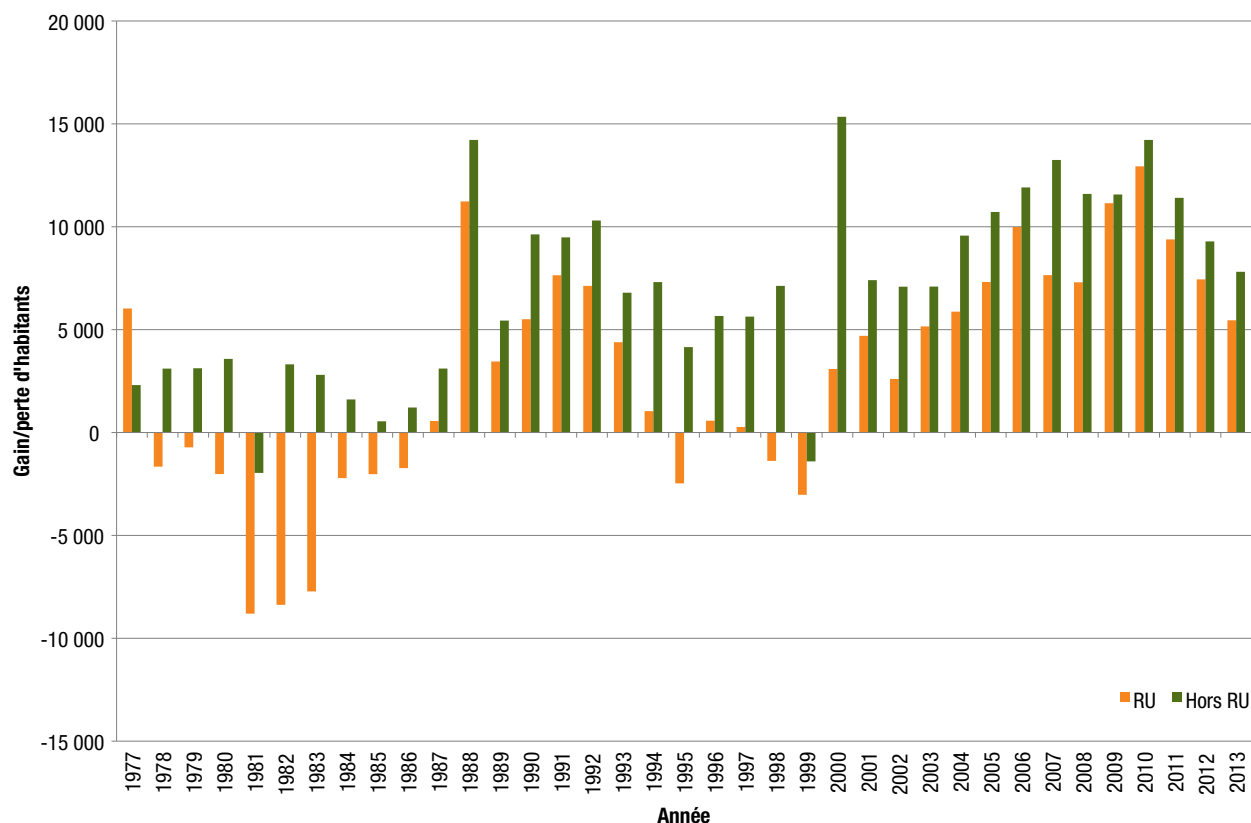
Au niveau global, l'évolution de la population montre que les territoires hors régions urbaines (carte 1.2.) enregistrent une croissance plus forte que les régions urbaines depuis au moins les années 80 (graphique 1.3.), impliquant un ré-équilibre du poids des populations au profit des territoires hors régions urbaines. En 1980, les régions urbaines accueillaient 56,9% de la population wallonne. En 2014, elles n'accueillent plus que 54,2%.

Graphique 1.3. | Variation annuelle de population dans et en dehors des régions urbaines wallonnes

SOURCE : SPF ECONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - CALCULS IWEPS

NOTE –

- RU = RÉGION URBAINE



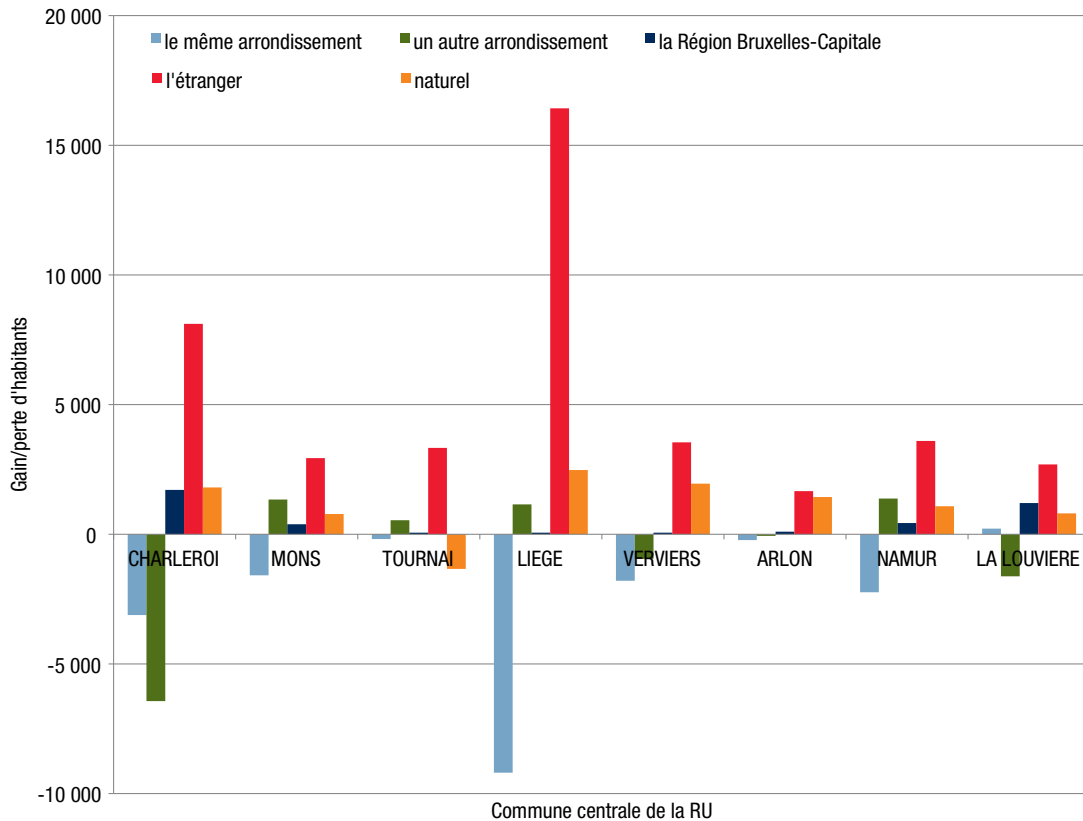
Au sein même des régions urbaines, l'évolution de la population a été différente entre l'agglomération et la banlieue : entre les années 1970 et le début des années 2000, les agglomérations wallonnes ont eu tendance à perdre des habitants, alors que les communes de banlieue en gagnaient. Cependant, depuis 2003, les agglomérations wallonnes gagnent des habitants et, certaines années, plus que les banlieues.

Ces évolutions de la population sont le résultat de phénomènes naturels (naissances et décès) et surtout migratoires (entrées et sorties). Entre 2004 et 2014, la croissance de la population wallonne est due à 86,6% aux migrations (internes à la Belgique et internationales). La variation de population des communes wallonnes est elle-même due à environ 85% aux migrations (entre communes belges et avec l'étranger).

L'analyse des mouvements résidentiels migratoires permet de mettre en évidence les dynamiques entre les communes-centres et leurs périphéries. Celle-ci montre schématiquement que, depuis plusieurs dizaines d'années, des ménages des principaux pôles wallons (particulièrement Liège, Charleroi, Mouscron, Mons et Namur) quittent ceux-ci pour s'installer en périphérie (graphique 1.4.), et de plus en plus loin des communes-centres, alimentant ainsi les communes à vocation résidentielle dominante. Durant la dernière décennie (2004-2014), cette périurbanisation au détriment des centres est cependant compensée par l'afflux de migrants internationaux. Précédemment (1994-2004), ces pôles perdaient des habitants car le processus de périurbanisation était moins compensé par l'arrivée de migrants internationaux.

Graphique 1.4. | Soldes des mouvements migratoires entre les communes centrales des régions urbaines (+ La Louvière et Arlon) et différentes origines/destinations et solde naturel (2004-2014)

SOURCE : REGISTRE NATIONAL, DONNÉES AUX 1^{ER} JANVIER - CALCULS IWEPS, 2014



Au niveau des communes de l'agglomération et de la banlieue bruxelloise, on note une émigration vers des communes plus éloignées de Bruxelles. Cette émigration est toutefois compensée par l'arrivée de migrants de Bruxelles, de Flandre et de l'étranger.

Ces migrations de population sont notamment liées aux cycles de vie des populations qui, en fonction de leur âge et de leur situation familiale, décident (ou sont contraintes) de migrer vers ou hors des villes (voir chapitre 2).

L'évolution de la population en fonction de la hiérarchie urbaine des communes⁶ (voir tableau 1.3.) montre également que les communes qui connaissent les plus fortes croissances démographiques relatives sont des communes à vocation résidentielle dominante et donc fortement dépendantes d'autres communes.

Au total, il semble que le processus de périurbanisation soit toujours en cours sur le territoire wallon (mouvements migratoires centrifuges) et de façon assez soutenue, principalement au niveau des grandes villes. Certaines polarités de moindre envergure (Nivelles, Ath, Huy, Waremme, Malmedy, Ciney, etc.) gagnent pour leur part des habitants en provenance des communes aux alentours.

Au niveau plus local, l'IWEPS a défini des zones possédant une certaine attractivité sur la base des facteurs suivants :

- une concentration minimum en logements ;
- une accessibilité piétonne ou vélo à des arrêts de transports en commun bien desservis ;
- une accessibilité piétonne à des services de proximité (école fondamentale, commerce alimentaire, pharmacie, etc.).

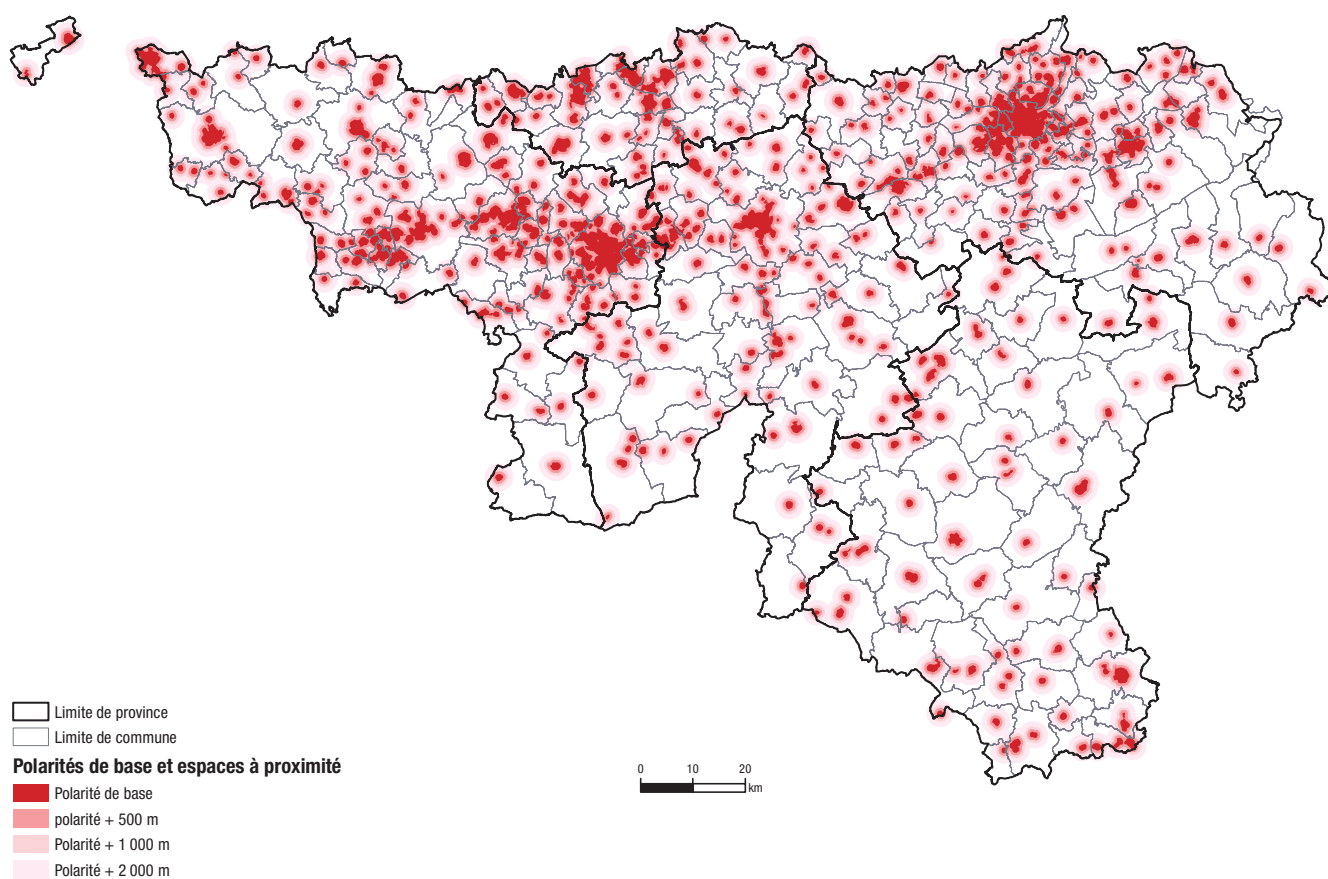
⁶ L'analyse des évolutions de population selon la hiérarchie urbaine permet de tenir compte de communes à caractère urbain ne faisant pas partie d'agglomération de régions urbaines, telles que La Louvière, Ottignies-LLN, Wavre, Arlon, etc.

Ces zones, intitulées polarités de base, fournissent, au minimum, des services et équipements de base à la population et peuvent être considérées comme un des niveaux les plus bas de la hiérarchie urbaine. La carte ci-dessous les représente et délimite des espaces autour de 500 mè-

tres, de 1 000 mètres et de 2 000 mètres. Il est alors possible d'étudier le logement et son évolution dans ces zones.

Carte 1.8. | Localisation des polarités de base (IWEPS, 2014)

SOURCES : IWEPS ET DGO4, 2011 ; SRWT, 2009 - CALCULS IWEPS, 2014



Ces polarités rassemblent une majorité des logements (61%). Cette situation tend toutefois à se déséquilibrer depuis plus de 30 ans en raison de la construction des nouveaux logements qui s'effectue en majorité en dehors des polarités de base (Source : SPF Finances/AGDP, CadMap et extraits de la matrice cadastrale au 1^{er} janvier 2013; Calculs IWEPS, 2014). Des années 1970 aux années 1990, la part des logements construits au sein des polarités était en baisse et est passée sous les 50% des logements construits dans toute la Wallonie. Depuis les années 2000,

cette part tend à remonter, mais reste sous les 50%, signifiant que plus de logements sont créés en dehors de ces polarités qu'en leur sein. Depuis les années 1970, la part des logements situés à plus de 2 000 mètres de ces polarités est en hausse et atteint environ 16% du total de logements créés sur la période 2008-2012. Ces constatations montrent donc qu'une tendance à la dispersion autour de polarités, telles que définies ici, continue de s'observer sur le territoire wallon.

Pour aller plus loin ...

- J. Charlier, I. Reginster (2010) L'évolution de la superficie résidentielle par habitant: un indicateur de développement territorial durable ? *Discussion paper de l'IWEPS n°1001*, janvier 2010.
- J. Charlier, I. Reginster, J. Juprelle (2011) Etude de la localisation résidentielle récente et analyse au regard de critères de développement territorial durable. *Working Paper de l'IWEPS n°2*, août 2011.
- J. Charlier, I. Reginster, M. Debuissou (2013) Perspectives communales de population à l'horizon 2026 et aménagement du territoire : Exercice d'estimation de consommations résidentielles d'espace en Wallonie suivant trois scénarios. *Working Paper de l'IWEPS n°11*, mars 2013.
- CPDT (Halleux JM et Strée J.), 2012. *Production de l'habitat et enjeux territoriaux*, partie 1 : les modes de production, rapport final de la partie 1 de la recherche CPDT I5, Région wallonne, octobre 2012.
- CPDT, 2011. Diagnostic territorial de la Wallonie 2011, SPW, 288p. disponible sur <http://cpdt.wallonie.be/>
- Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie (CWATUPE), dernière mise à jour au 22 juin 2012, disponible sur <http://dgo4.spw.wallonie.be>
- Van Hecke E., Halleux JM., Decroly J.-M., Mérenne-Shoumacker B., 2009. *Noyaux d'habitat et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée*, Bruxelles : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Enquête socio-économique 2001, Monographie n°9.



Chapitre 2

POPULATION
& SANTÉ

2. POPULATION ET SANTE

2.1. Population wallonne

La population est un élément constitutif de la société. L'économie d'une région se déploie sur un territoire en interaction avec sa population. Élément prépondérant en matière de santé et de solidarité intergénérationnelle, elle intervient également dans la sphère économique sous différentes facettes. Par sa structure, elle est un déterminant des flux financiers intergénérationnels. Par son agrégation en ménages, elle forme un des trois agents agissant sur l'économie dans une optique « dépense ». Elle intervient aussi dans le marché du travail en établissant la population en âge d'activité.

La population, contrairement à une idée reçue, n'est pas immobile. Elle ne cesse d'évoluer entraînant des conséquences dans toutes les sphères de la société. Ces dernières années, la croissance de la population wallonne est élevée, poussée surtout par les migrations externes.

2.1.1. Evolution récente de la population en Wallonie

L'évolution annuelle de la population dépend de quatre facteurs : le nombre de naissances, le nombre de décès, le nombre de personnes venues s'installer sur notre territoire et enfin, à l'inverse, le nombre de personnes parties résider en-dehors de celui-ci. Chacun de ces quatre phénomènes modifie progressivement le total de la population et sa structure par âge. On parlera de mouvement naturel pour les évolutions de population dépendantes du nombre de naissances et de décès, le solde naturel étant la différence entre les naissances et les décès. De même, le mouvement migratoire couvre le nombre d'entrées et de sorties d'un territoire, le solde migratoire étant la différence entre le nombre d'entrées et celui des sorties. Le mouvement total de la population, c'est-à-dire son accroissement, est donc l'addition du mouvement naturel et du mouvement migratoire.

Ce dernier se décompose également en mouvement migratoire interne (migrations à l'intérieur de la Belgique) et externe (migrations en provenance ou à destination de l'étranger).

Le mouvement de la population

Au 1^{er} janvier 2014, la Wallonie comptait 3 576 325 habitants, soit 32,1% de la population de Belgique.

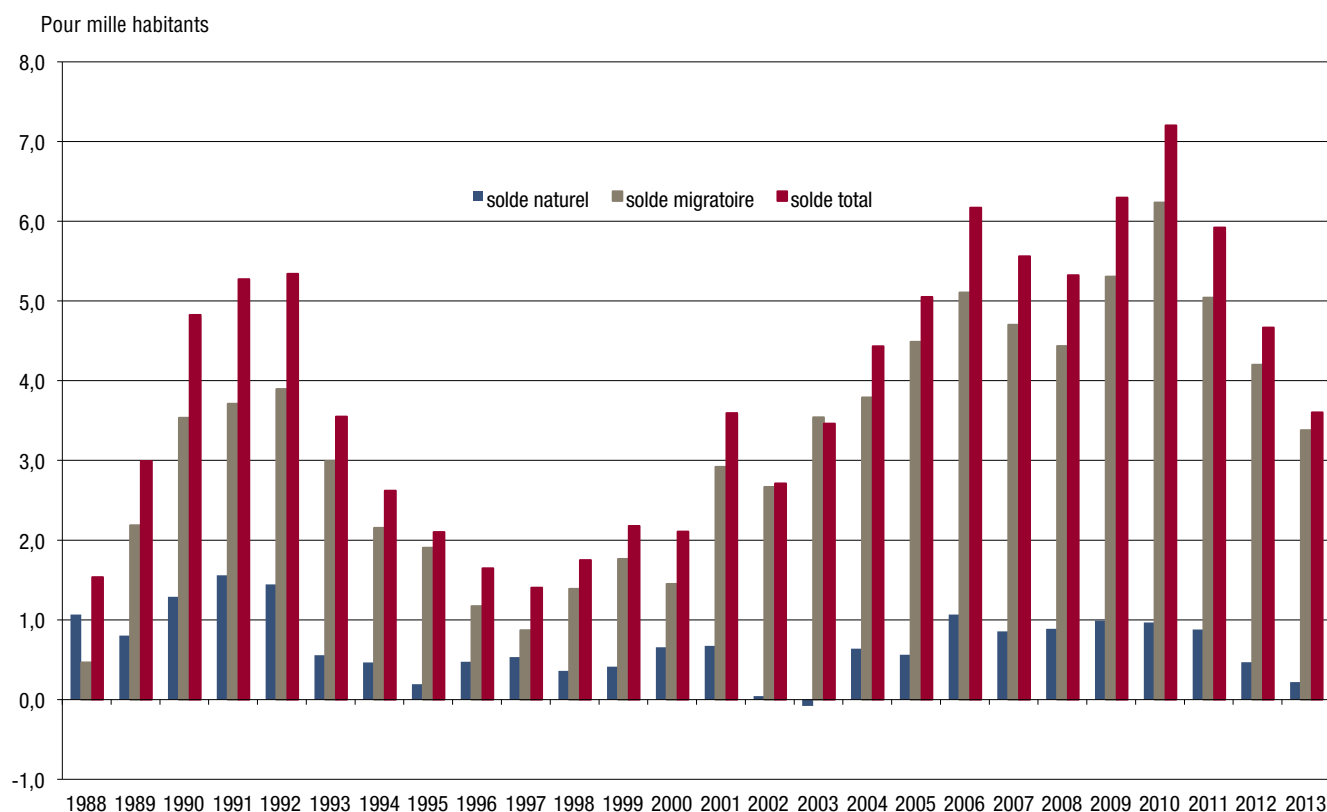
La population wallonne n'a cessé de croître ces dernières années, mais à un rythme qui s'est ralenti au cours des années 90. Entre 1998 et 2010, la tendance s'accélère à nouveau. La croissance annuelle dépasse largement la barre des +5,0‰ entre 2006 et 2010, pour se réduire ensuite (+3,6‰ en 2013). C'est le mouvement migratoire qui soutient la croissance, le mouvement naturel y apportant même une contribution légèrement négative en 2003. Depuis, cette contribution s'est quelque peu redressée mais reste très faible, surtout ces dernières années.

Au cours de ces dix dernières années (du 1^{er} janvier 2004 au 1^{er} janvier 2014), la population wallonne s'est accrue de plus de 195 827 personnes, soit une hausse de +5,8%, inférieure à la croissance belge, qui atteint +7,3% sur la même période. Malgré une forte progression, la population de la Wallonie n'enregistre pas un rythme de croissance aussi important que dans les deux autres régions du pays. Depuis 2004, si la population de la Wallonie suit de près l'évolution de la Flandre (+6,5%), elle reste loin des croissances enregistrées par la Région de Bruxelles-Capitale au cours de la même période (+13,4%). C'est la contribution importante des migrations externes à la Belgique, liée à une forte fécondité, qui est le moteur de la croissance de la population bruxelloise.

L'évolution des populations régionales et donc de la population wallonne dépend à court terme essentiellement du mouvement migratoire.

Graphique 2.1. | Mouvement de la population wallonne pour mille habitants

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS



Graphique 2.2. | Evolution des populations des régions belges (1996-2014) (indice 1996=100)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS

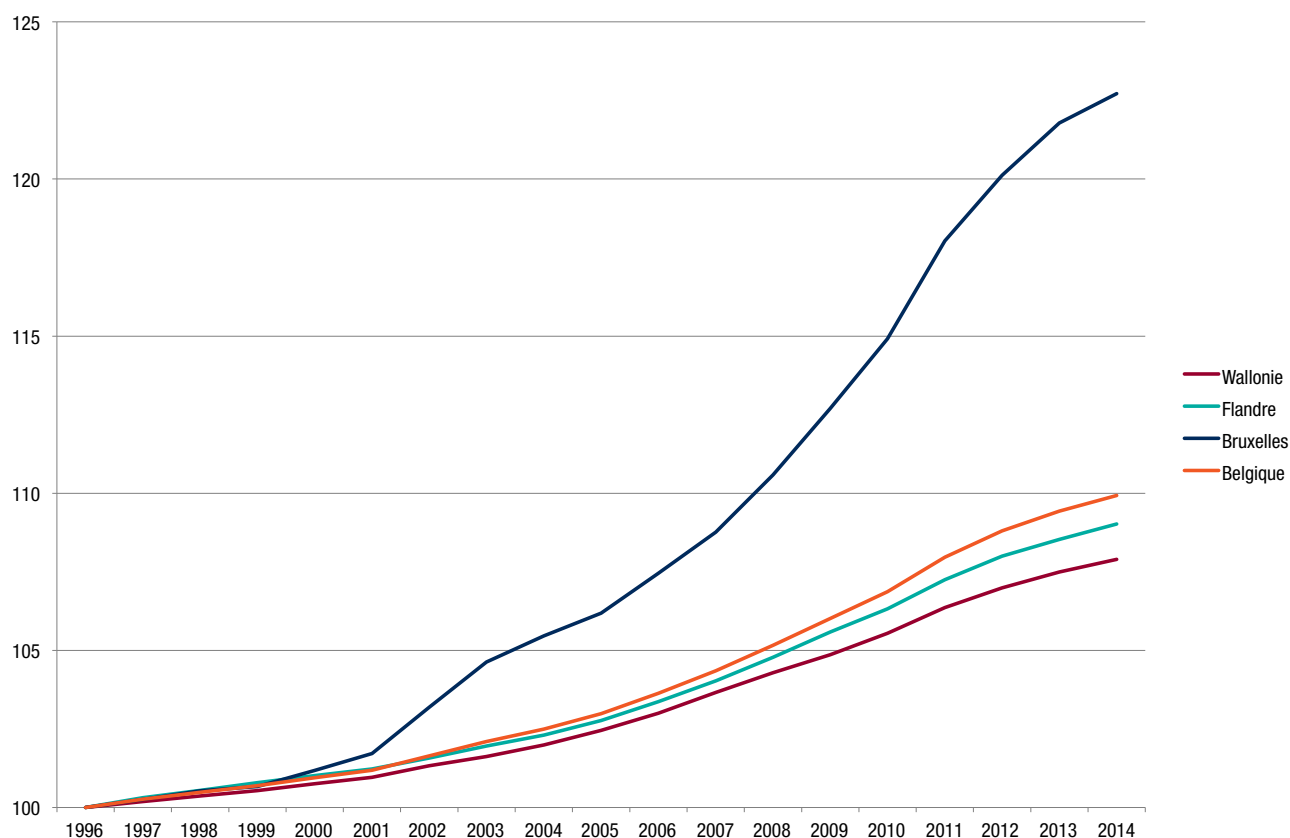


Tableau 2.1. | Mouvement de la population wallonne entre le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 2014
(soit entre les années 1994 et 2013)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPs

NOTES –

1. SOLDE MIGRATOIRE : Y COMPRIS LES RAYÉS D'OFFICE, LES RAYÉS RÉINSCRITS ET LES CHANGEMENTS DE REGISTRE (DEPUIS 1998).

2. L'AJUSTEMENT STATISTIQUE DÉCOULE DES DIFFÉRENCES OBSERVÉES PAR LA DG STATISTIQUE POUR LE NOMBRE DE POPULATION INSCRITE AU REGISTRE NATIONAL À LA DATE DU 1^{er} JANVIER ENTRE LE CHIFFRE OBTENU L'ANNÉE EN COURS ET CELUI DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE. CES DIFFÉRENCES SONT DUES EN GRANDE PARTIE AUX ENREGISTREMENTS D'ÉVÉNEMENTS EN RETARD. PAR EXEMPLE : UN DÉCÈS SURVENU À L'ÉTRANGER POUR UN RÉSIDENT BELGE PEUT ÊTRE INSCRIT DANS LE REGISTRE AVEC PLUSIEURS MOIS D'ÉCART.

Année	Naissances	Décès	Solde naturel	Solde migratoire ¹	Ajustement statistique ²
Chiffres absolus pour la Wallonie					
1994	37 905	36 359	1 546	7 126	-323
1995	37 588	36 942	646	6 322	-5 288
1996	38 497	36 919	1 578	3 887	772
1997	38 542	36 769	1 773	2 891	1 238
1998	38 326	37 127	1 199	4 628	-80
1999	38 322	36 940	1 382	5 887	-207
2000	39 380	37 188	2 192	4 849	-100
2001	39 014	36 750	2 264	9 783	56
2002	37 571	37 423	148	8 975	567
2003	37 517	37 786	-269	11 947	570
2004	38 071	35 901	2 170	12 840	434
2005	38 604	36 691	1 913	15 280	843
2006	39 513	35 863	3 650	17 482	769
2007	38 813	35 863	2 950	16 202	1 744
2008	40 391	37 310	3 081	15 369	446
2009	40 196	36 743	3 453	18 494	766
2010	40 482	37 084	3 398	21 886	1 872
2011	40 064	36 959	3 105	17 831	-147
2012	39 882	38 218	1 664	14 926	141
2013	39 064	38 276	788	12 064	412
Pour 1 000 habitants en Wallonie					
1994	11,3	10,9	0,5	2,2	-0,1
1995	11,3	11,1	0,2	1,9	-1,6
1996	11,6	11,1	0,5	1,2	0,2
1997	11,6	11,1	0,5	0,9	0,4
1998	11,5	11,2	0,4	1,4	0,0
1999	11,5	11,1	0,4	1,8	0,1
2000	11,8	11,1	0,7	1,5	0,0
2001	11,6	11,0	0,7	2,9	0,0
2002	11,2	11,1	0,0	2,7	0,2
2003	11,1	11,2	-0,1	3,5	0,2
2004	11,2	10,6	0,6	3,8	0,1
2005	11,3	10,8	0,6	4,5	0,2
2006	11,5	10,5	1,1	5,1	0,2
2007	11,3	10,4	0,9	4,7	0,5
2008	11,7	10,8	0,9	4,4	0,1
2009	11,5	10,5	1,0	5,3	0,2
2010	11,5	10,6	1,0	6,2	0,5
2011	11,3	10,5	0,9	5,0	0,0
2012	11,2	10,8	0,5	4,2	0,0
2013	10,9	10,7	0,2	3,4	0,1

Le mouvement migratoire

Globalement sur les dix dernières années, la Wallonie a bénéficié d'un solde migratoire total (externe et interne) presque identique à celui de l'ensemble de la Belgique. Toutefois, analysée année par année, cette apparente similitude cache des soldes différents. Entre 2007 et 2010, le solde migratoire de la Belgique (7,3‰ en 2010) excède en effet proportionnellement celui de la Wallonie (6,2‰ en 2010) suite à la recrudescence des migrations internationales.

Ces dernières touchent moins la Wallonie que les deux autres régions du pays.

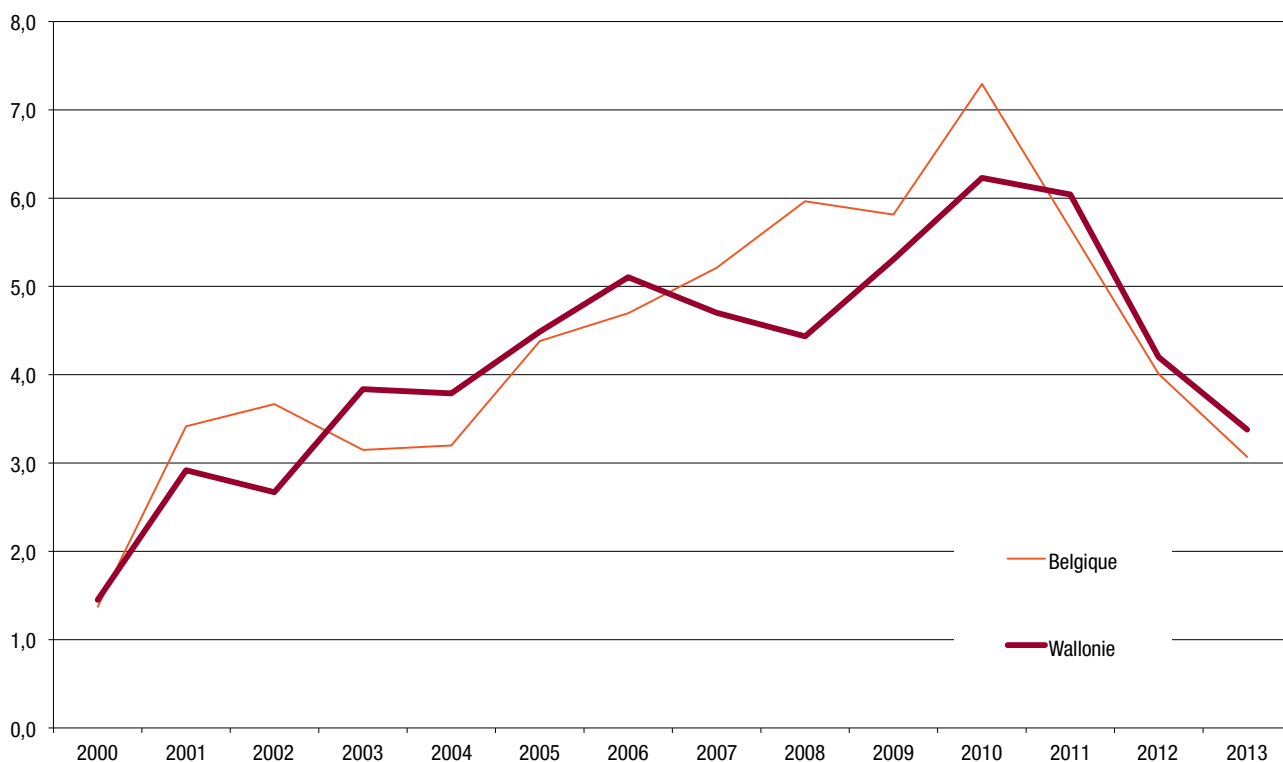
Depuis 2010, les soldes migratoires wallons et belges enregistrent parallèlement une nette diminution.

Pour bien comprendre le moteur de la croissance démographique des régions, il faut dès lors distinguer les migrations internes au pays de celles qui proviennent de l'étranger.

Graphique 2.3. | Solde migratoire de la Wallonie et de la Belgique entre 2000 et 2014 pour mille habitants

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS

Pour mille habitants



Migrations interrégionales⁷

De l'analyse des migrations interrégionales entre 1964 et 2014, on peut tirer quelques constats. On se référera au chapitre « Territoire » de cette publication dans lequel est exposée une analyse spatialement plus fine des migrations internes à la Wallonie. Au niveau des régions belges, les schémas de migrations interrégionales diffèrent entre les régions de la Belgique. Bruxelles-Capitale joue le rôle d'une métropole urbaine

qui attire une population en provenance de l'étranger et qui continue de connaître un exode urbain appelé « désurbanisation ». Ce schéma n'est pas seulement valable pour Bruxelles : il l'est également pour toute ville importante. Mais, à la différence des autres métropoles belges, Bruxelles est également une région institutionnelle et constitue donc un niveau d'agrégation statistique au même titre que la Flandre et la Wallonie.

⁷ Il s'agit des migrations entre les trois régions de Belgique.

Les migrations entre Bruxelles et les deux autres régions concernent entre 45 000 et 65 000 personnes par an, alors que seulement 10 000 à 20 000 personnes migrent entre la Wallonie et la Flandre.

Les populations flamande et wallonne bénéficient de l'émigration bruxelloise. Cependant, les émigrations de Bruxelles vers la Flandre, comme vers la Wallonie, ont connu une diminution importante, entre 1978 et 1984. La hausse du prix de l'essence, lors du second choc pétrolier après 1978, a joué un rôle dissuasif pour les navetteurs qui se rendaient quotidiennement vers la capitale en voiture.

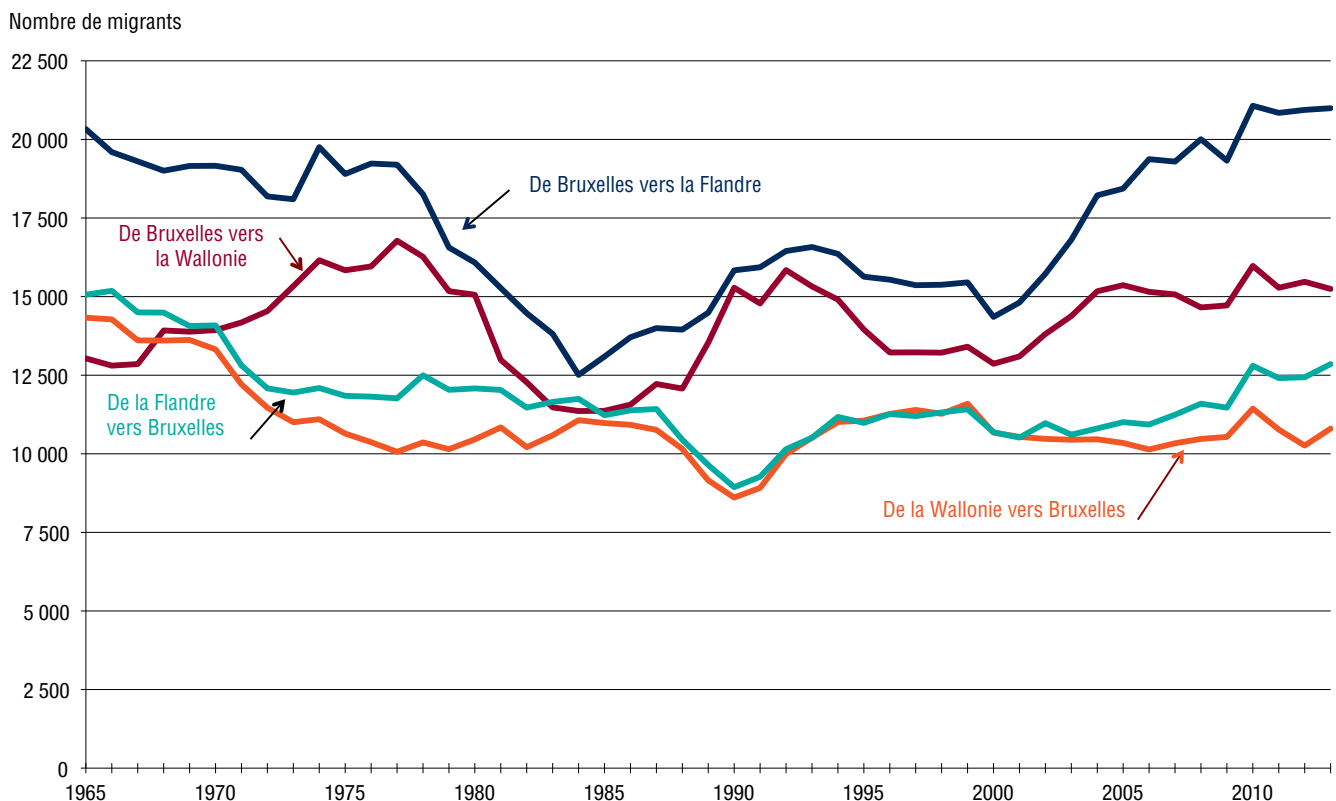
Durant cette période, la résidence en ville a donc été privilégiée. Auparavant, les émigrations de Bruxelles vers la Wallo-

nie n'avaient cessé d'augmenter dans un mouvement de retour à la campagne qui peupla notamment le Brabant wallon.

Ce mouvement connaît régulièrement des renversements de tendance. Après une augmentation entre 1984 et 1992, les migrations partant de Bruxelles se sont quelque peu réduites au cours des années 1990. Les années 2000 marquent cependant une nouvelle inversion de cette tendance avec un regain des départs de la capitale. Depuis 2005, si ces derniers stagnent vers la Wallonie, ils ont poursuivi leur expansion vers la Flandre.

Graphique 2.4. | Migrations entre Bruxelles et les deux autres régions de Belgique

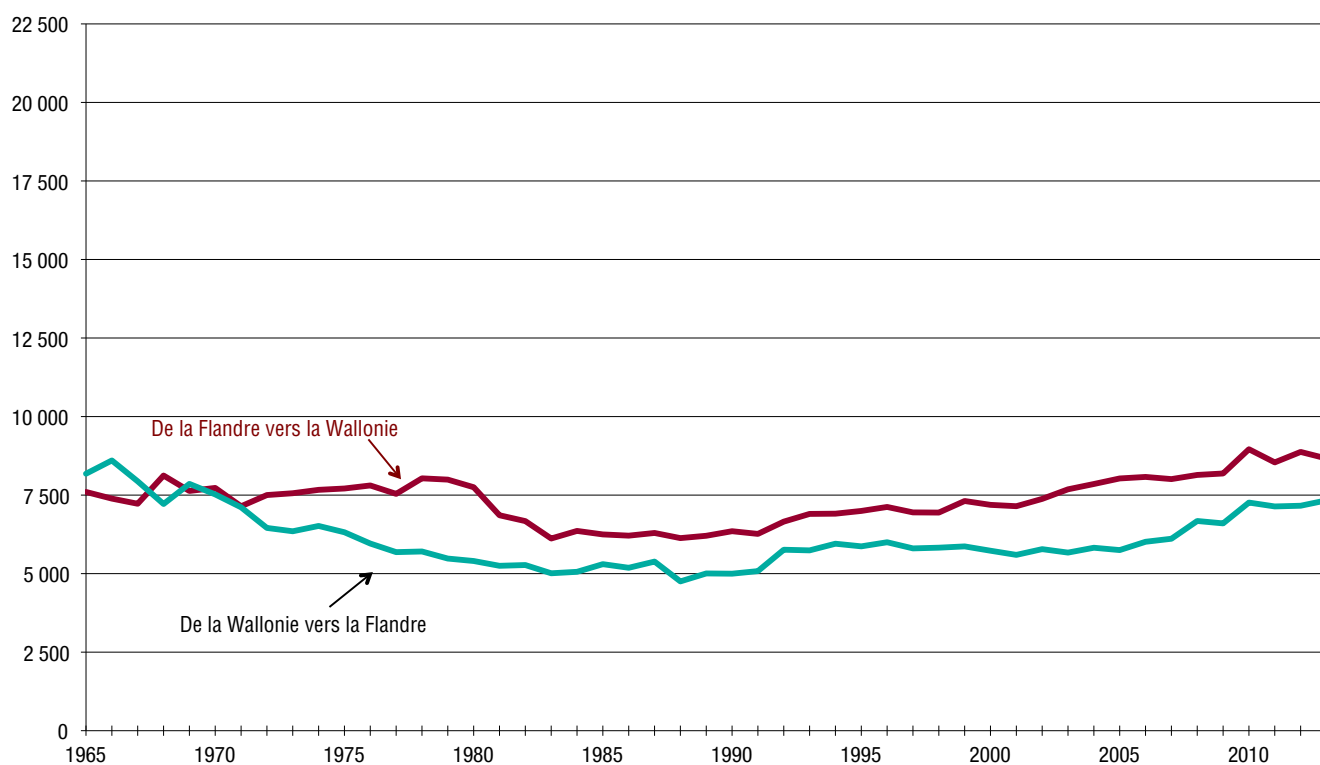
SOURCES : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM (1965 – 2009) ; IWEPS (ESTIMATIONS 2010-2013) – CALCULS IWEPS



Graphique 2.5. | Migrations entre la Flandre et la Wallonie

SOURCES : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM (1965 – 2009) ; IWEPS (ESTIMATIONS 2010-2013) ; BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN – CALCULS IWEPS

Nombre de migrants



Le bilan migratoire est également favorable à la Wallonie pour les migrations à travers la frontière linguistique depuis le début des années 1970. Il oscille entre 1 000 et 2 500 personnes. La barrière linguistique est une des causes principales de la faible importance du phénomène. Les différentiels de prix des

terrains à bâtir ne semblent pas engendrer un surplus significatif de migrations interrégionales et ce malgré le fait que, au premier semestre 2013, le prix du terrain à bâtir en Flandre atteignait en moyenne 169 euros le mètre carré, contre 51 euros en Wallonie (DG Statistique).

Migrations extérieures⁸

Graphique 2.6. | Migrations extérieures en Wallonie pour mille habitants

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL – CALCULS IWEPS



De 2001 à 2003, le solde migratoire extérieur s'est élevé à environ 5 000 personnes en moyenne annuelle, conséquence en partie du processus de régularisation des « sans-papiers » instauré en 2000. Un « sans-papiers » régularisé est en effet comptabilisé comme un immigrant selon la méthode de calcul retenue depuis 1998. On rappellera que près de 30 000 personnes ont bénéficié d'une régularisation de résidence (environ 25% concernent la Wallonie, 40% Bruxelles et 35% la Flandre). Cependant, le solde migratoire extérieur s'est amplifié au cours des années 2000. En 2010, il a atteint 15 649 personnes en Wallonie.

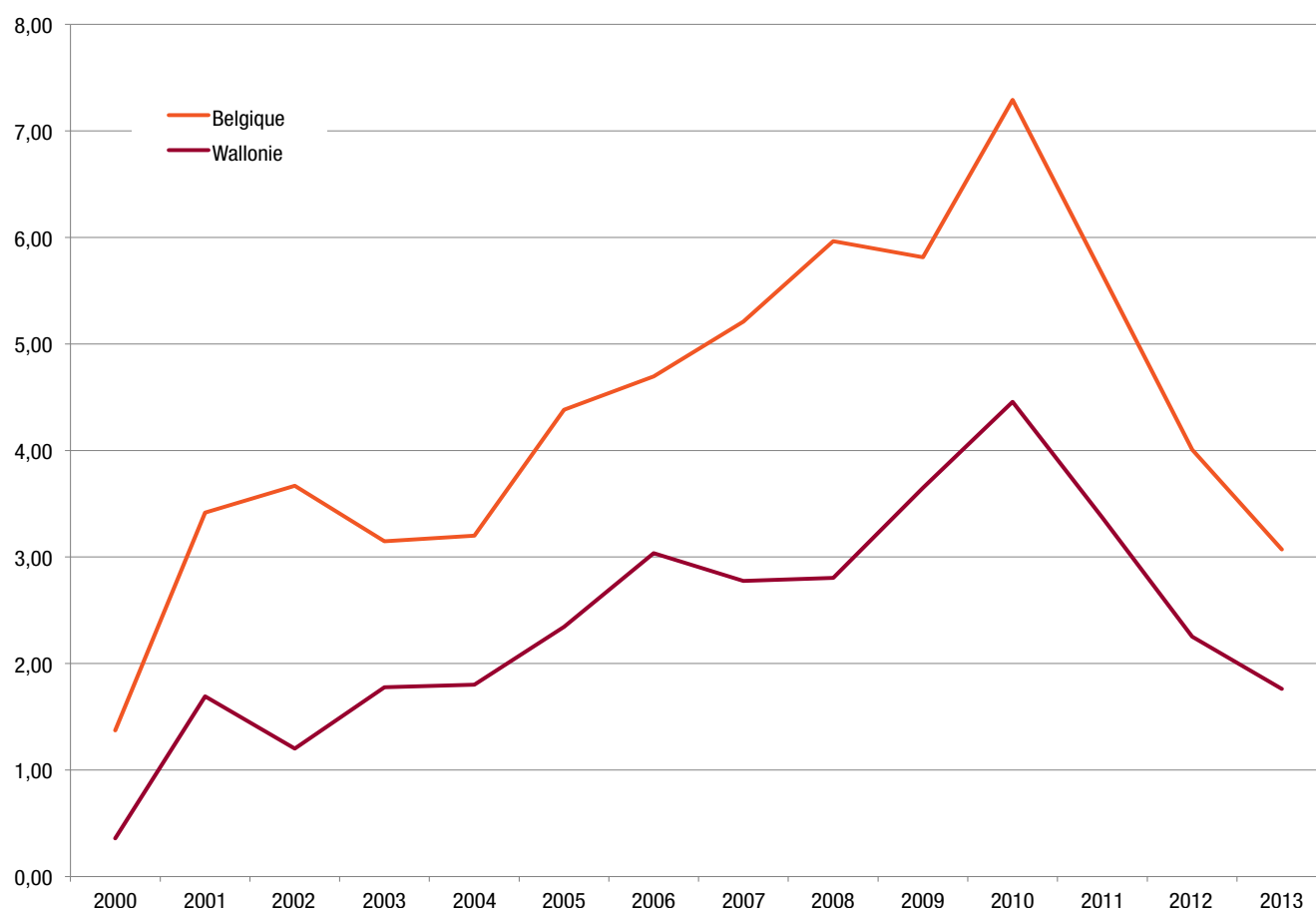
Ce mouvement de hausse des immigrations internationales concerne essentiellement les ressortissants de l'Union européenne et particulièrement les pays limitrophes.

Depuis 2011, le nombre de migrations extérieures tend à se réduire alors qu'inversement les émigrations extérieures sont en croissance. En 2013, le solde migratoire extérieur de la Wallonie n'était plus que de 6 291 personnes.

⁸ Migrations en provenance ou à destination d'un pays étranger à la Belgique.

Graphique 2.7. | Solde migratoire extérieur Belgique-Wallonie (2000-2013) par mille habitants

SOURCE : SPF ÉCONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS



Suite à une immigration internationale plus nombreuse à destination surtout de Bruxelles, mais également ces dernières années de la Flandre, la différence entre les soldes migratoires extérieurs de la Wallonie et de la Belgique s'est accrue entre 2000 et 2010. Depuis 2011, toutefois, ces soldes migratoires s'inscrivent dans un mouvement tendanciel à la baisse.

Les tendances migratoires présentent donc des différences notables d'une région à l'autre. Si le mouvement naturel n'apporte pas une contribution aussi importante à la croissance que le mouvement migratoire, il affiche néanmoins aussi des spécificités régionales importantes.

Le mouvement naturel

Le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) est légèrement plus favorable à la crois-

sance de la population en Belgique qu'en Wallonie (tableau 2.1). Le nombre de naissances est proportionnellement moins élevé en Wallonie, avec un taux de natalité de 11,4‰ habitants en moyenne entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2014, contre 11,5‰ en Belgique. À l'inverse, le taux annuel de mortalité est plus élevé en Wallonie : 10,6‰ habitants, contre 9,7‰ pour le pays. La mortalité ramène l'apport du solde naturel à la croissance à 0,8‰ habitants en Wallonie, alors qu'il est de 1,8‰ en Belgique en moyenne sur la même période.

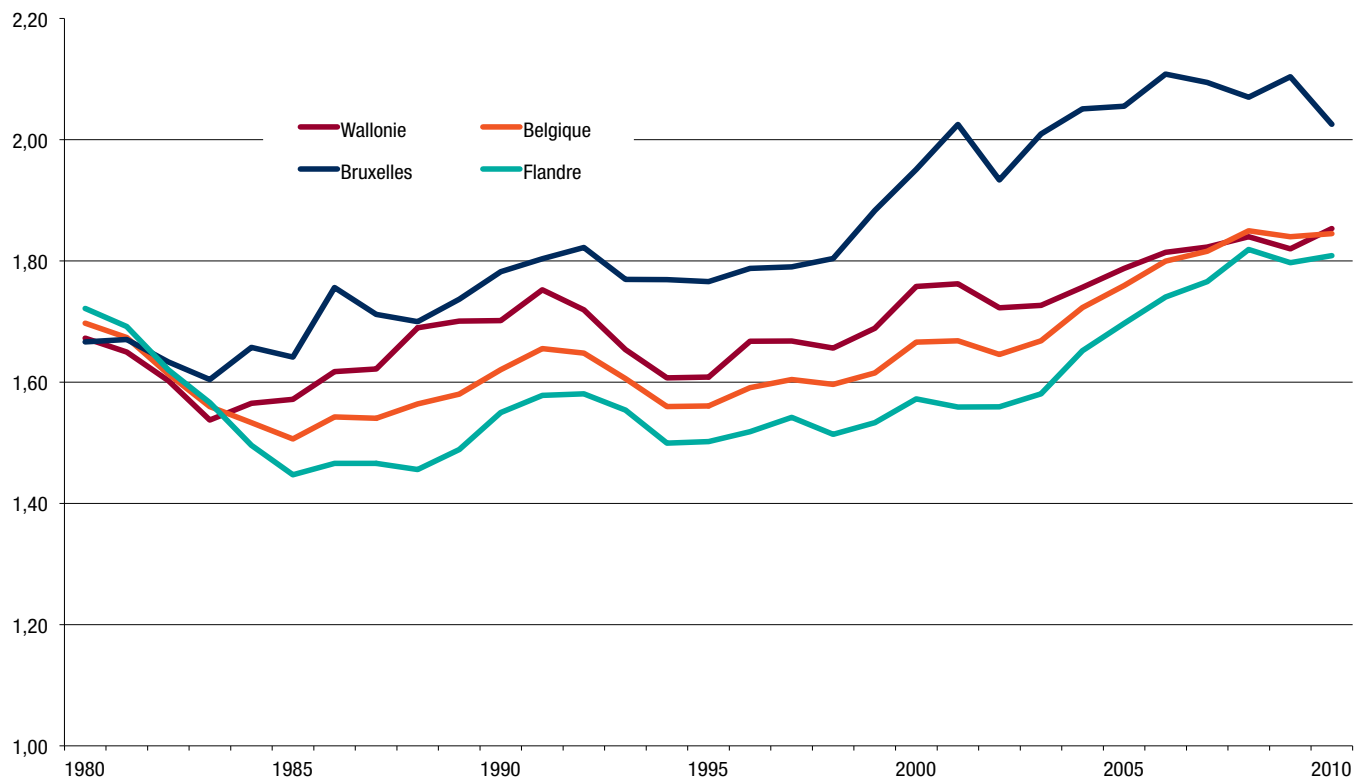
Pour expliquer le mouvement naturel, il convient de se tourner vers les facteurs qui le déterminent, soit la structure par âge, analysée plus loin, la fécondité et l'espérance de vie.

Graphique 2.8. | Indice conjoncturel de fécondité¹ (nombre moyen d'enfants par femme)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ETAT CIVIL - CALCULS IWEPS

NOTE -

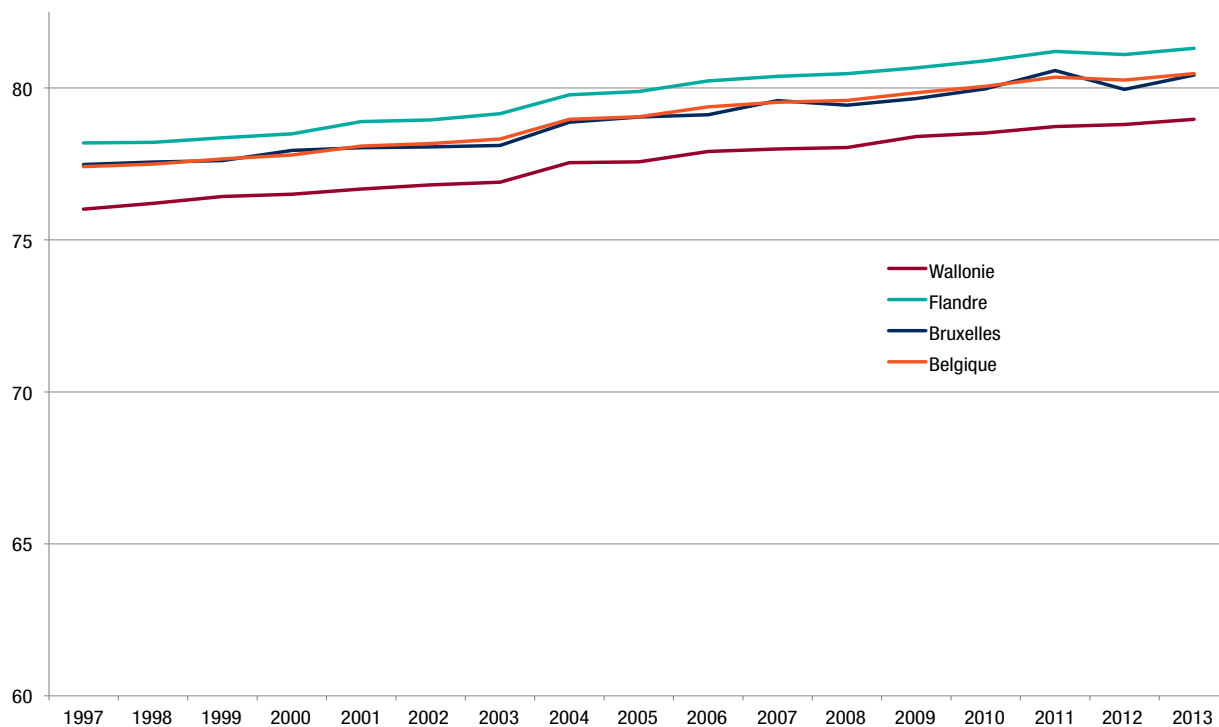
1. L'INDICE CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ EST LE NOMBRE D'ENFANTS AUXQUELS LES FEMMES DE 15 ANS DONNERAIENT NAISSANCE AU COURS DE LEUR VIE SI ELLES ADOPTAIENT LA FÉCONDITÉ DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS DE FEMMES OBSERVÉE CETTE ANNÉE-LÀ.

Graphique 2.9. | Espérance de vie à la naissance¹ (en années)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ETAT CIVIL - CALCULS IWEPS

NOTE -

1. L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE EST LA DURÉE MOYENNE DE VIE QUE LES ENFANTS NÉS DURANT L'ANNÉE D'OBSERVATION AURAIENT S'ILS ADOPTAIENT LA MORTALITÉ OBSERVÉE POUR CHAQUE GÉNÉRATION DURANT L'ANNÉE RETENUE.



Rappelons que ces deux derniers indicateurs sont indépendants de la structure par âge. Lorsque l'on compare les fécondités belge et wallonne au cours des dernières années, on remarque que depuis 1984 la fécondité wallonne était systématiquement supérieure à celle de la Belgique jusqu'en 2007, 2008 marquant un quasi alignement des fécondités nationale et régionale. Cependant, une analyse par région met en évidence un double phénomène : une fécondité très élevée à Bruxelles, qui a atteint ces dernières années le seuil de remplacement des générations, et une convergence depuis 2004 entre les fécondités wallonne et flamande. Le nombre moyen d'enfants par femme connaît une recrudescence ces dernières années dans toutes les régions. En Wallonie, il atteint 1,85 en 2010 et tend à se rapprocher du seuil de remplacement des générations fixé à 2,1.

Quant à l'espérance de vie à la naissance en Wallonie, elle reste nettement en deçà de la moyenne belge. La différence entre la Belgique et la Wallonie, dans les dernières tables de 2013, est de 1,2 an pour les femmes et de 1,8 an pour les hommes. Cet écart entre la Wallonie et la Belgique tend à augmenter légèrement depuis la fin des années 1990.

Pour expliquer cette surmortalité wallonne, les spécialistes mettent en avant plusieurs causes, telles que les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers liés à des habitudes alimentaires et au tabagisme (obésité, tabac, alcool) dont l'Enquête santé a confirmé les mauvaises pratiques plus fréquentes en Wallonie que dans le reste du pays (Enquête nationale de santé par interview 1997, 2001, 2004, 2008, 2013. Voir la section « Santé » de ce chapitre). Ces variables ont un lien avec les spécificités des contextes socio-économique et culturel mis en évidence depuis longtemps (Poulain et Vandermotten, 1984, p.141). Une analyse communale de l'indicateur de santé subjective à partir des données du recensement de 2001 (Deboosere et al., 2006) a confirmé « à quel point la santé est influencée par les facteurs socio-économiques ». Cet indicateur, qui mesure la perception que chacun a de sa santé, est étroitement lié à la santé réelle, comme l'ont démontré de nombreuses études scientifiques (Van Oyen et al., 2005). Selon les auteurs de l'étude de 2006, « La division nord-sud dans la santé subjective est le résultat le plus surprenant de l'analyse cartographique (...). La population de la Wallonie et de Bruxelles se sent considérablement en moins bonne santé qu'en Flandre. Le lien avec la situation

socio-économique des différentes régions constitue, à cet égard, un important facteur d'explication. Cependant, cette distribution inégale de la santé ne suit pas tout à fait les frontières des régions. Les écarts peuvent s'expliquer tout d'abord par les différences au niveau du statut socio-économique général de la sous-région concernée. Ainsi le Brabant wallon se rapproche davantage de la Flandre » (Deboosere et al., 2006, p.154). L'étude conclut cependant que si la situation socio-économique explique une grande partie des différences, « au niveau des entités régionales (...), interviennent également probablement des éléments de culture et de style de vie qui agissent indépendamment des facteurs socio-économiques » (Deboosere et al., 2006, p.155).

La démographie des communes wallonnes

La population wallonne n'est pas uniformément répartie sur son territoire, comme déjà évoqué au chapitre « Territoire » de cette publication. La carte des densités de population (carte 2.1) met en évidence une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne. Cette zone part de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-et-Meuse, Liège et Verviers. Elle réunit les principales villes existantes avant l'époque moderne et les villes industrielles du 19^e siècle. Autre ensemble de communes à forte densité, le centre et l'ouest du Brabant wallon qui sont les premières communes wallonnes touchées par la périurbanisation de Bruxelles dès les années 1950. Le mot périurbanisation traduit le mouvement de « retour » ou « fuite » des populations urbaines vers les campagnes, qui provoque une extension progressive de l'urbain sur le territoire, en créant des cités dortoirs de plus en plus éloignées des centres d'emploi.

Comme pour leur densité, les populations communales wallonnes sont également hétérogènes dans leur structure par âge. Le sud de la province de Luxembourg forme un groupe de communes où le groupe d'âge des moins de 20 ans est plus important (carte 2.2). Cette dernière caractéristique apparaît également dans un ensemble de communes presque contigües à une première zone, autour de l'arrondissement de Namur, avec des extensions à l'est du Brabant wallon et à l'ouest de la province de Liège. Cet ensemble de communes circonscrit la commune urbaine de Namur dans laquelle la part des moins de vingt ans est faible.

Quant à la carte de la part des 60 ans et plus (carte 2.3), elle est quasiment la photographie négative de la carte de la part des moins de 20 ans dans les communes wallonnes. À l'inverse donc, les deux autres zones mises en évidence dans la carte des moins de 20 ans sont les zones présentant proportionnellement le moins de personnes de 60 ans et plus.

Cette structure par âge découle à l'évidence, au moins partiellement, des évolutions de la mortalité et de la natalité dans les communes. Notamment, la fécondité est traditionnellement plus élevée dans la province de Luxembourg. Les régions à proportion plus importante de jeunes sont aussi celles dont le solde naturel (les naissances moins les décès) est le plus élevé. La carte des soldes naturels dégage une zone partant du Brabant wallon jusqu'à la frontière luxembourgeoise où ceux-ci sont très positifs. À l'inverse, une bande couvrant les communes frontalières de la France, de Mouscron à Virton et le sud-ouest de la province de Liège affichent des soldes naturels négatifs.

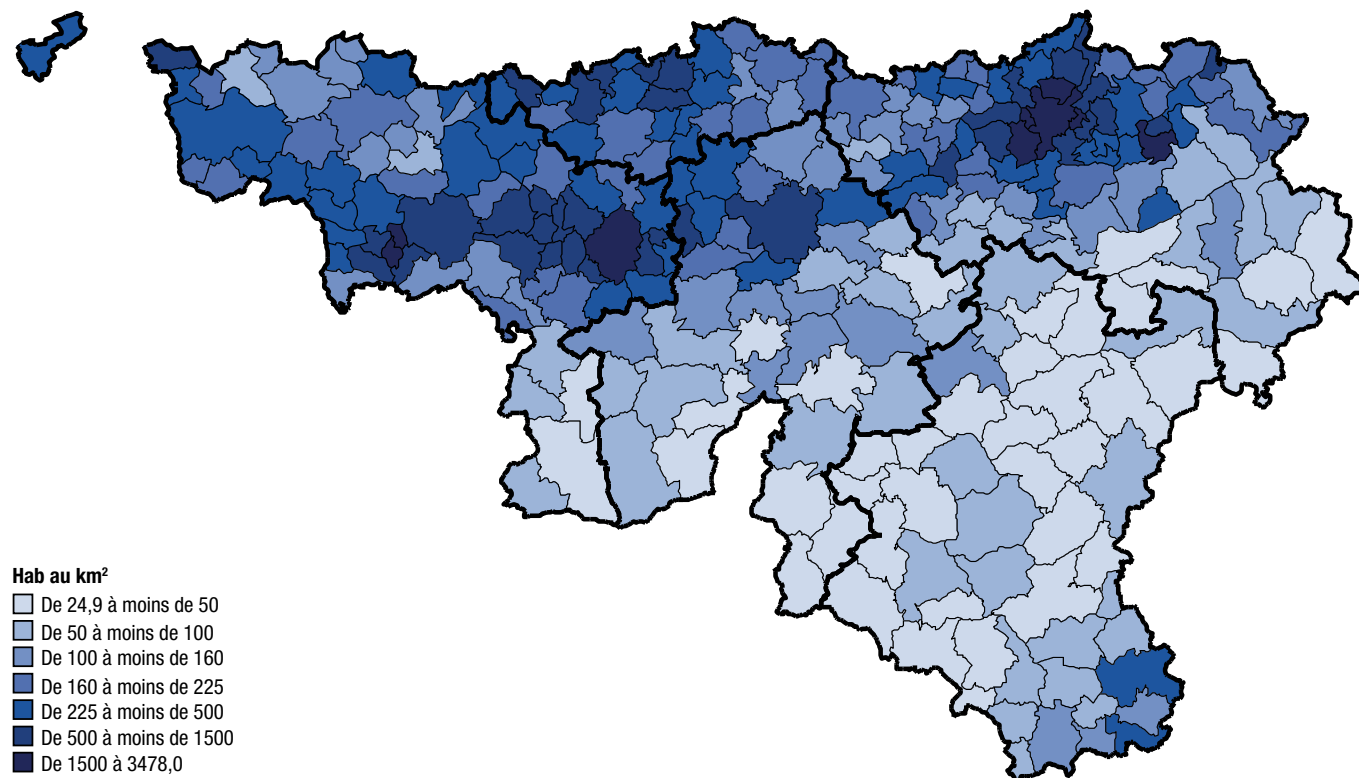
La croissance de la population (carte 2.4) résulte cependant surtout des migrations. Ces dernières ont de loin un poids plus important dans cette croissance lorsque celle-ci est saisie à un niveau territorial plus fin, à l'échelon communal.

Aujourd'hui la grande majorité des communes wallonnes connaît une croissance de population résultant d'un solde mi-

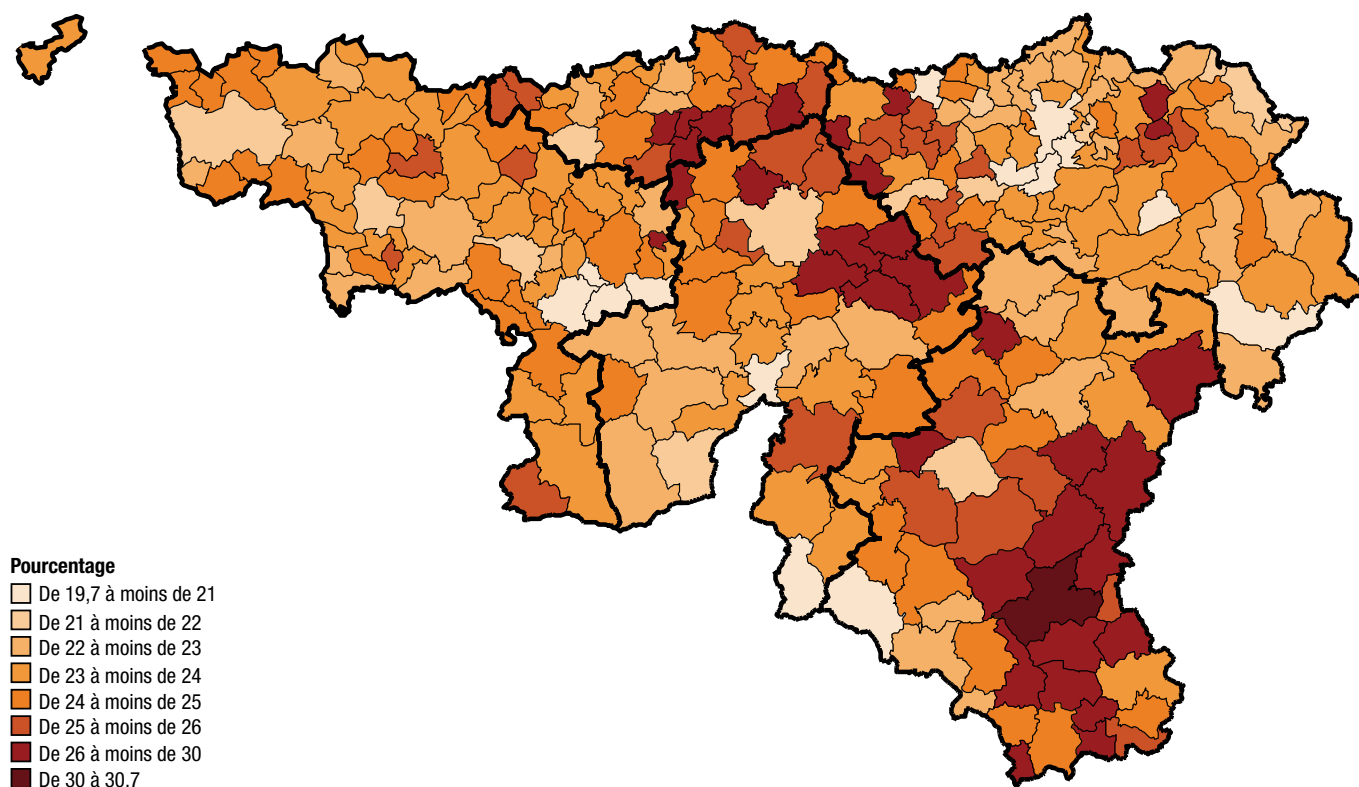
gratoire positif (carte 2.5). Épinglons toutefois les zones présentant des soldes migratoires importants mais où la croissance reste encore modérée. C'est le cas du nord-ouest du Hainaut et du sud de la province de Namur. La croissance de population dans ces deux zones est freinée par un solde naturel négatif (carte 2.6). Les autres communes qui se retrouvent quelque peu en retrait de ce mouvement de croissance général de la population wallonne sont essentiellement situées dans trois types de zone à faibles soldes migratoires. C'est le cas par exemple des communes de la périphérie de l'agglomération liégeoise traduisant une poursuite de la périurbanisation de Liège toujours plus loin du centre. Les communes au cœur du Brabant wallon, qui ont été touchées en premier par le phénomène de périurbanisation de Bruxelles dans les années 1950, connaissent un phénomène semblable. Apparaît également dans ce type, le sud-est de la province de Liège, les Ardennes liégeoises et d'autres communes à l'ouest de la province de Luxembourg. Toutes ces communes sont éloignées des principaux centres d'emploi. Enfin, les communes riveraines de la Sambre, de l'ancien bassin industriel y compris Namur, qui sont des communes plus urbaines, présentent également des soldes migratoires plus faibles.

Carte 2.1. | Densité des populations communales au 1^{er} janvier 2014

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS

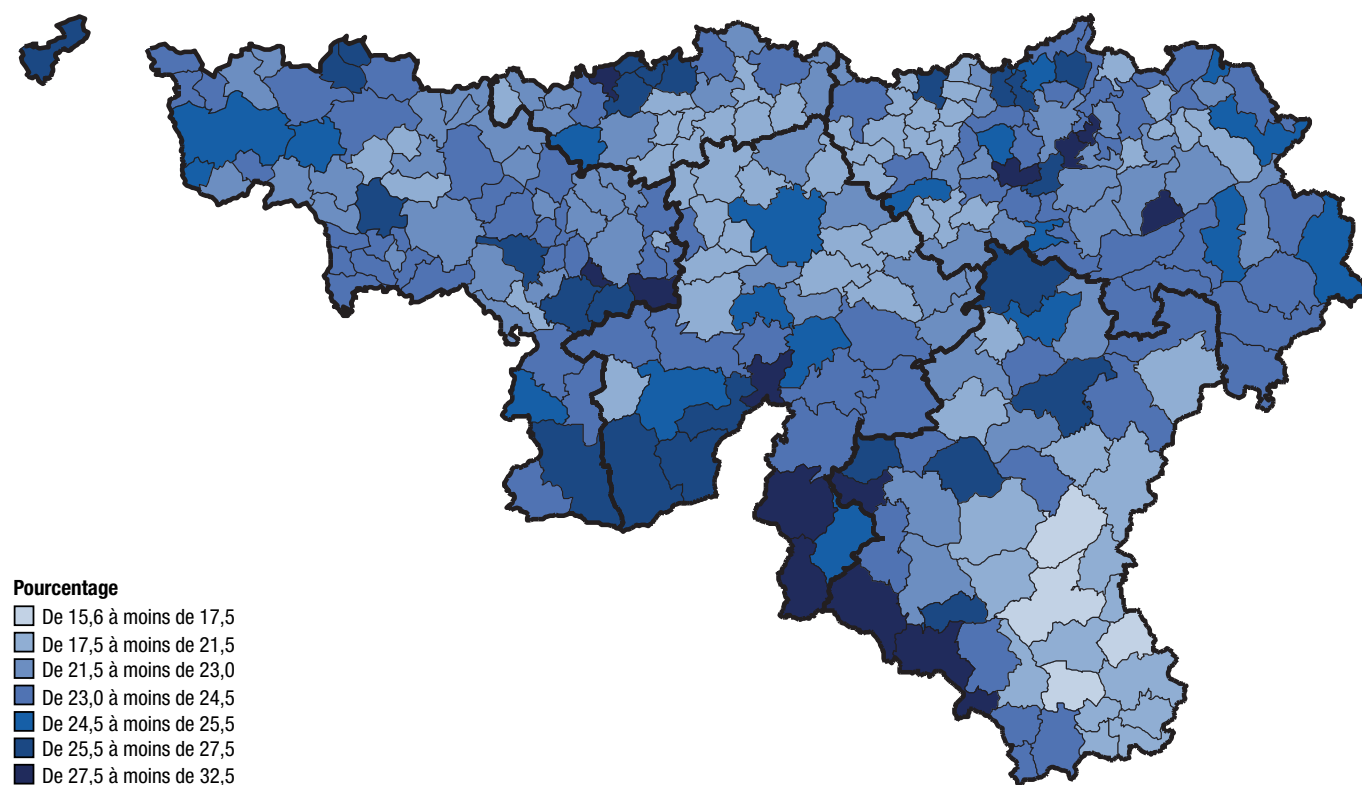
Carte 2.2. | Part des moins de 20 ans dans la population des communes wallonnes au 1^{er} janvier 2014 (en pourcentage)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS



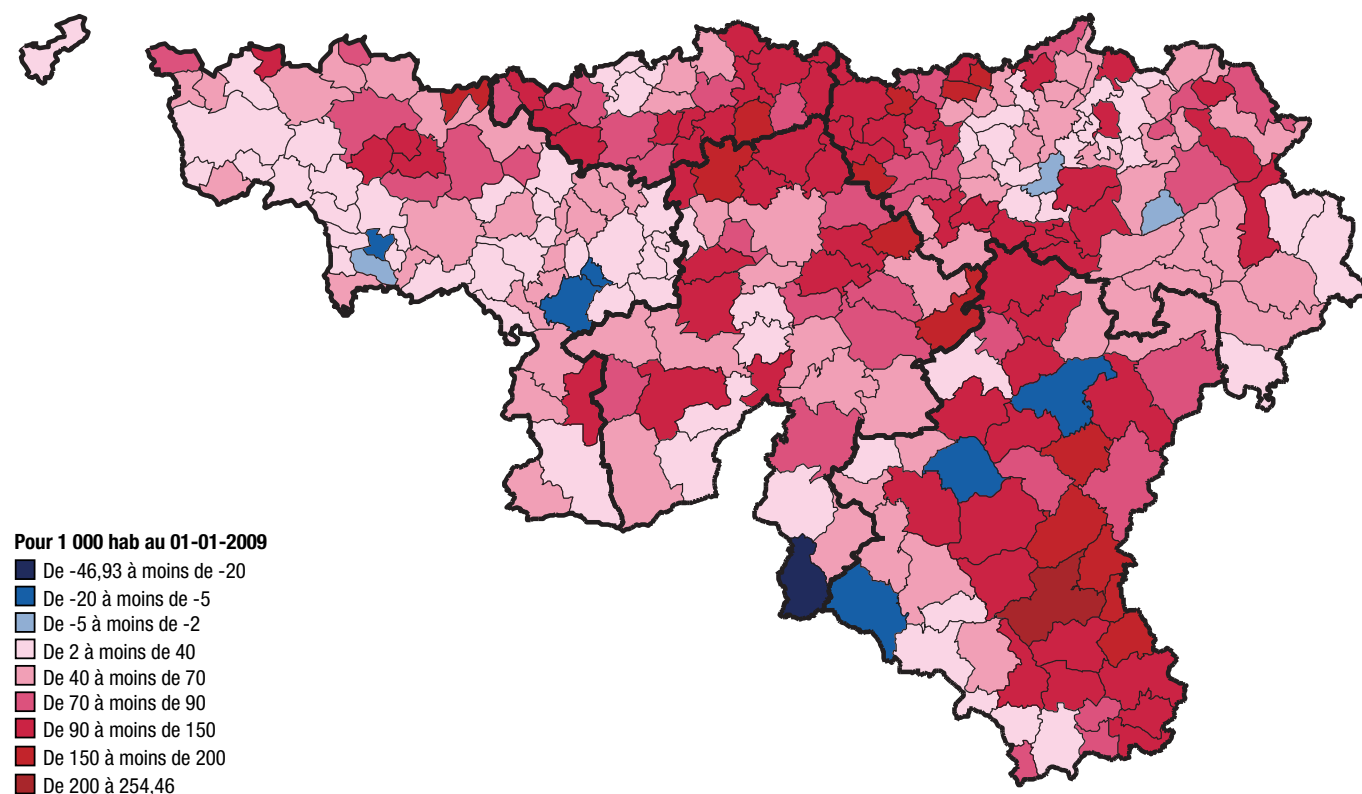
Carte 2.3. | Part des 60 ans et plus dans la population des communes wallonnes au 1^{er} janvier 2014
(en pourcentage)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS



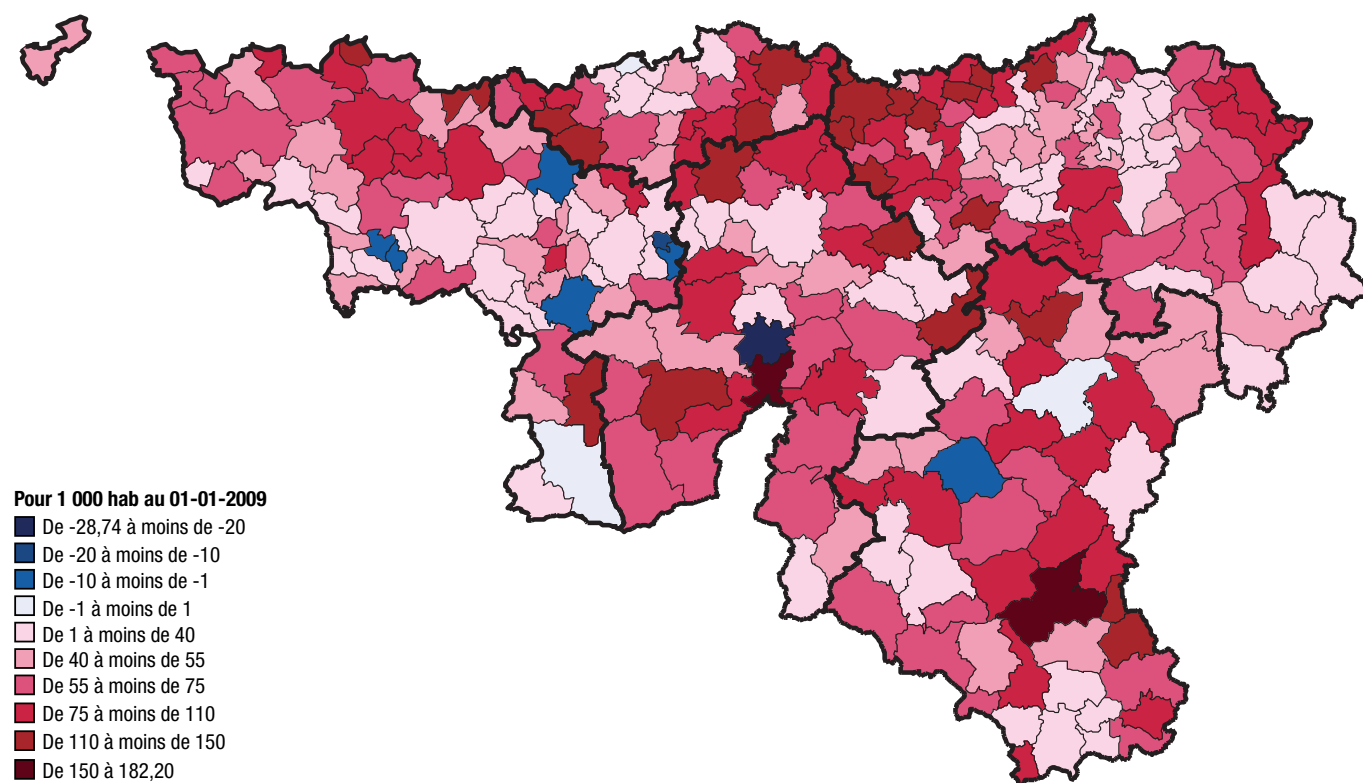
Carte 2.4. | Accroissement de la population des communes wallonnes entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2014

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS



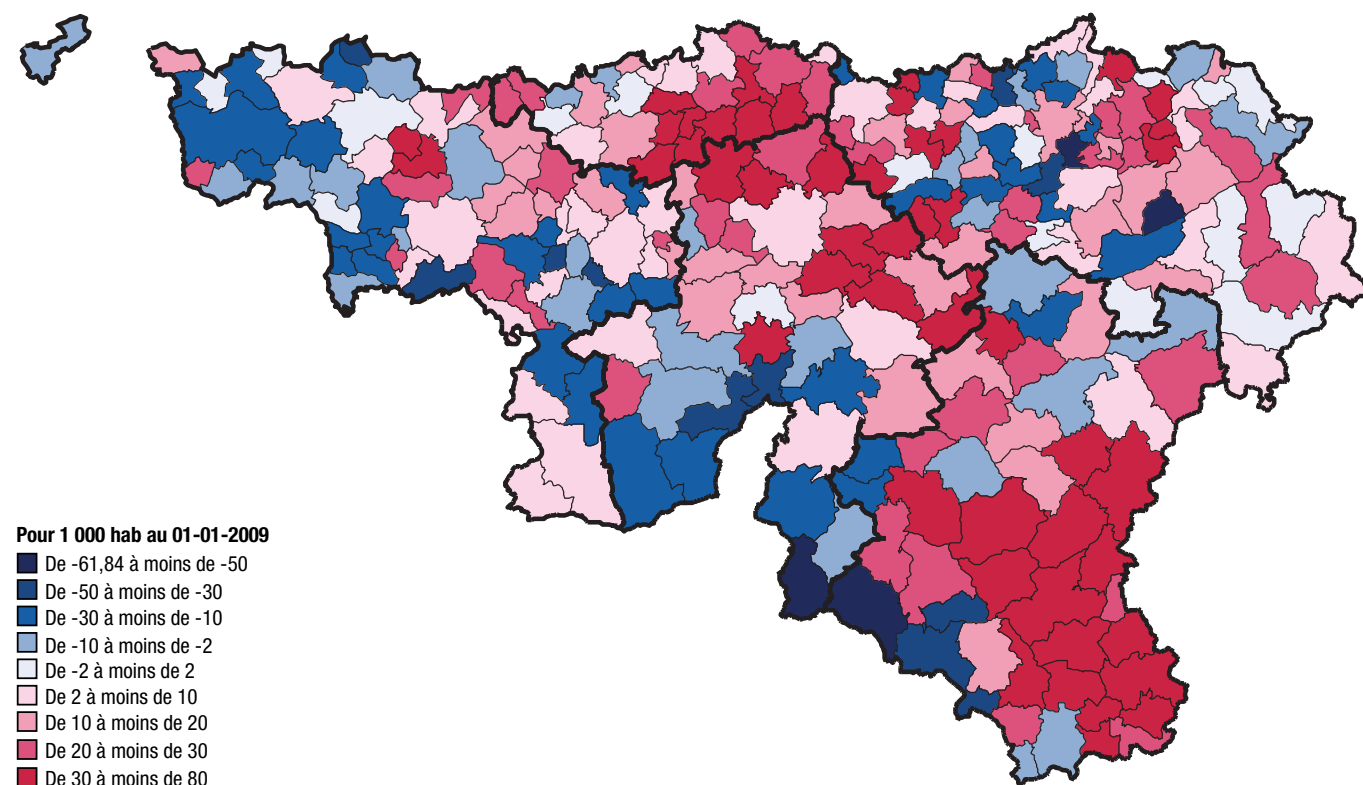
Carte 2.5. | Solde migratoire des communes wallonnes entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2014
(pour mille habitants)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPs



Carte 2.6. | Solde naturel des communes wallonnes entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2014 (pour mille habitants)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPs



Pour être complet dans notre description de l'évolution démographique, après avoir analysé la croissance de la population dans toutes ces composantes, il nous reste à aborder une autre dimension de la démographie : les ménages. Leur évolution, elle aussi, a un impact sur la transformation de notre société. Ainsi, par exemple, l'augmentation des ménages d'isolés va de pair avec une fragilisation de la structure sociale.

Les ménages wallons

Le graphique 2.10 et le tableau 2.2 présentent la répartition des ménages wallons par taille depuis 1990. Le nombre total

de ménages augmente à la suite de la forte évolution à la hausse du nombre de ménages composés de personnes isolées, mais également de ménages de deux personnes, ce qui aboutit à une diminution très progressive de la taille moyenne des ménages privés en Wallonie, qui atteint 2,3 personnes en 2014. Après une période de léger recul, le nombre de ménages de plus de deux personnes est resté quasiment stable entre 1990 et 2014, quel que soit leur type (trois, quatre ou cinq personnes et plus).

Graphique 2.10. | Evolution de la taille des ménages privés en Wallonie (indice 1990=100)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPS

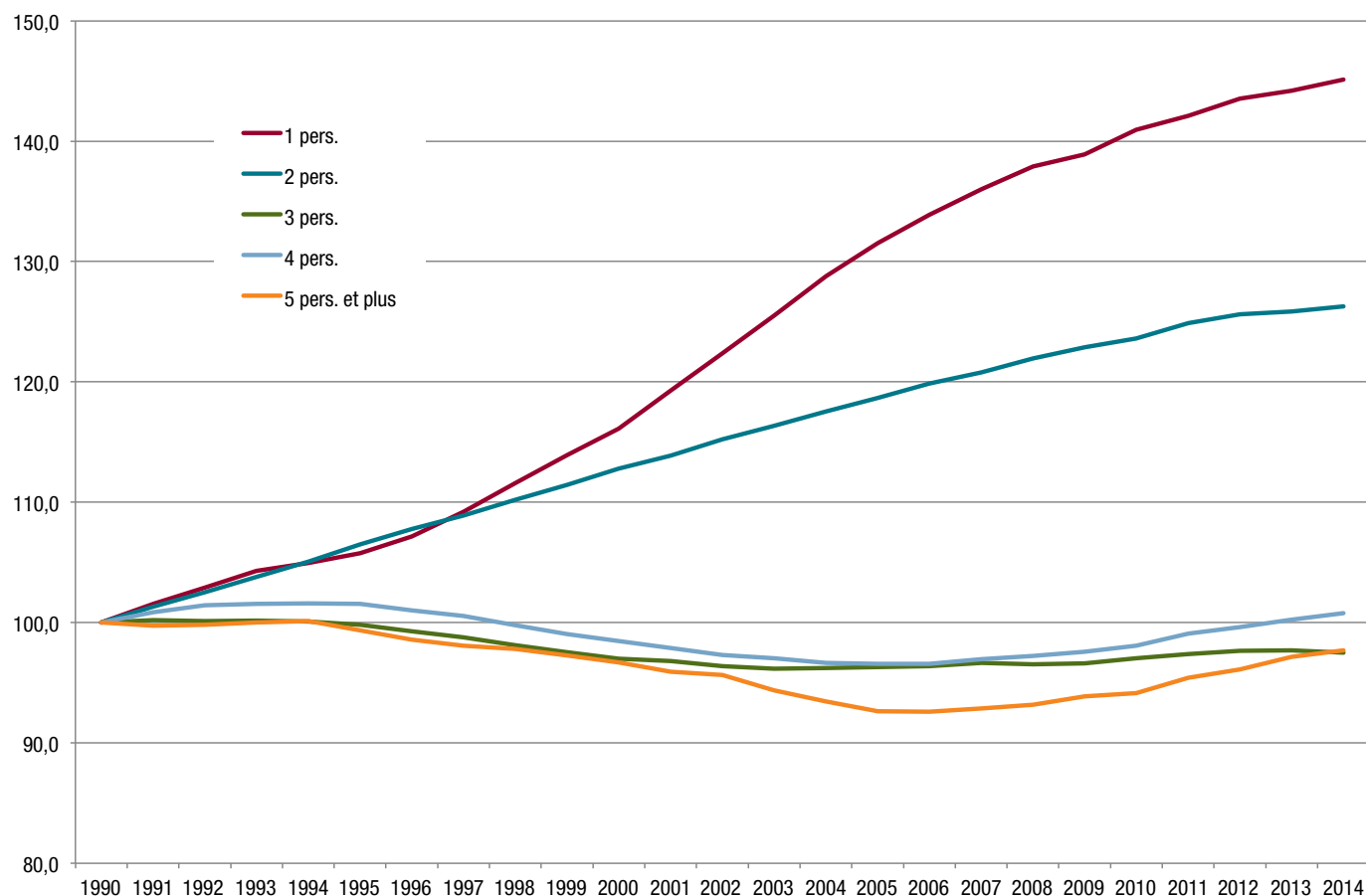


Tableau 2.2. | Evolution du nombre de ménages privés wallons par taille, de 1990 à 2014

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL – CALCULS IWEPS

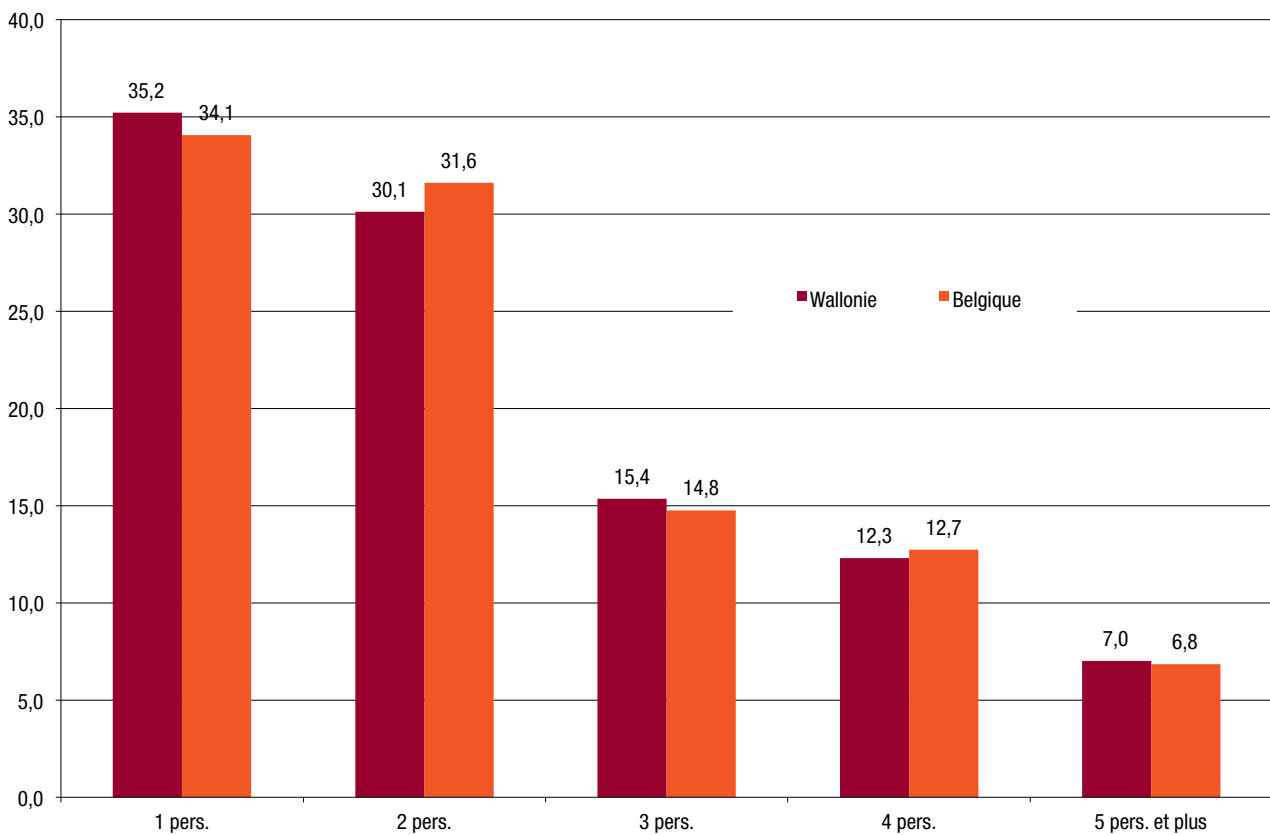
Année	Hommes seuls	Femmes seules	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 pers et plus	TOTAL
1990	150 906	223 287	374 193	367 819	242 825	188 263	110 486	1 283 586
1991	154 432	225 604	380 036	372 619	243 358	189 908	110 198	1 296 119
1992	157 759	227 382	385 141	377 110	243 134	190 961	110 273	1 306 619
1993	161 347	228 921	390 268	381 783	243 261	191 168	110 516	1 316 996
1994	163 938	228 799	392 737	386 422	243 047	191 240	110 638	1 324 084
1995	166 281	229 430	395 711	391 706	242 349	191 155	109 778	1 330 699
1996	169 626	231 313	400 939	396 370	241 088	190 148	108 935	1 337 480
1997	175 361	233 227	408 588	400 505	239 889	189 330	108 385	1 346 697
1998	181 574	236 007	417 581	405 290	238 229	187 812	108 044	1 356 956
1999	187 192	239 108	426 300	409 880	236 871	186 432	107 488	1 366 971
2000	191 953	242 551	434 504	414 939	235 522	185 410	106 807	1 377 182
2001	198 508	247 892	446 400	418 892	235 107	184 294	105 984	1 390 677
2002	206 077	251 805	457 882	423 837	234 016	183 223	105 656	1 404 614
2003	213 772	255 889	469 661	427 893	233 518	182 676	104 261	1 418 009
2004	221 933	259 936	481 869	432 309	233 633	181 931	103 254	1 432 996
2005	228 328	263 868	492 196	436 491	233 818	181 777	102 332	1 446 614
2006	233 622	267 313	500 935	440 891	234 014	181 837	102 289	1 459 966
2007	238 426	270 510	508 936	444 251	234 708	182 566	102 593	1 473 054
2008	242 312	273 711	516 023	448 593	234 453	183 055	102 966	1 485 090
2009	243 450	276 304	519 754	452 004	234 617	183 715	103 730	1 493 820
2010	248 385	279 030	527 415	454 650	235 611	184 649	104 015	1 506 340
2011	252 239	279 522	531 761	459 284	236 428	186 520	105 439	1 519 432
2012	255 060	282 015	537 075	461 975	237 134	187 536	106 193	1 529 913
2013	256 750	282 798	539 548	462 959	237 233	188 751	107 325	1 535 816
2014	258 768	284 229	542 997	464 424	236 789	189 772	107 957	1 541 939
Belgique 2014	777 061	854 508	1 631 569	1 514 047	707 039	609 403	328 048	4 790 106

Le graphique 2.11. compare la répartition des ménages par taille observée en Wallonie avec celle de l'ensemble du pays. Si, dans les deux entités, les ménages d'une et deux personnes constituent un peu moins des deux tiers des ménages privés, les ménages d'isolés sont proportionnellement

plus nombreux en Wallonie, alors qu'inversement les ménages de deux personnes sont plus nombreux en Belgique. A la fin de la distribution, le poids des ménages de plus grande taille présente moins de différences significatives entre la Belgique et la Wallonie.

Graphique 2.11. | Répartition des ménages privés par taille, en Wallonie et en Belgique, en 2014

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL - CALCULS IWEPES



2.1.2. Perspectives par âge de la population en Wallonie

L'analyse des tendances démographiques permet d'évaluer le poids que la variable population aura à l'avenir. Si l'évolution économique est difficile à appréhender dans un laps de temps de plus d'une année, les changements démographiques peuvent être anticipés avec des marges d'erreur raisonnables sur un demi-siècle. L'inertie de la structure démographique est en effet très forte, mais reste sujette à des variations importantes. La recrudescence des migrations internationales de ces dernières années a entraîné de profondes modifications dans les perspectives de population calculées par le Bureau fédéral du Plan (BFP - DGS, Perspectives de population 2014-2060). Quoi qu'il en soit,

les changements de structure de population qui découlent des perspectives annoncent clairement un défi à relever pour notre société au 21^e siècle.

La population wallonne ne déroge pas aux constats généraux sur l'évolution des populations européennes : vieillissement et fécondité en dessous du seuil de remplacement des générations fixé à 2,1 enfants par femme. Parmi les régions de Belgique, si la Wallonie connaît les mêmes tendances que la Flandre, elle se positionne mieux face aux défis à relever. Sa fécondité reste en effet relativement importante au regard des niveaux européens et demeure plus élevée que celle de la Flandre. Par ailleurs, elle a une structure de population légèrement plus jeune que celle de la Flandre et ce, en raison

d'une plus forte mortalité en Wallonie. Enfin, la croissance attendue de la population en âge d'activité en Wallonie équilibre mieux les rapports entre générations. Malgré sa position plus favorable, la Wallonie, comme les autres régions du pays, devra relever des défis importants, à savoir comment adapter la société future au vieillissement de la population.

Résultats des perspectives de population établies par le Bureau fédéral du Plan et la DGS

La mise en place des politiques socio-économiques de long terme repose généralement sur les perspectives de population. Qu'il s'agisse de la planification des besoins scolaires ou des mesures relatives à la sécurité sociale, nombreuses sont les politiques liées à la structure par âge de la population et à son évolution. Le Bureau fédéral du Plan (BFP) et la DGS-Statistics Belgium ont donc actualisé leur jeu de perspectives 2014-2061. Ces perspectives sont réalisées pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives couvrent la période s'étalant de 2014 à 2061. Selon celles-ci, la Belgique devrait encore enregistrer une croissance importante de près de +17,7% de sa population (tableau 2.3). En 2061, elle devrait compter 13 129 660 habitants, soit 1 979 144 personnes de plus. Ces résultats diffèrent des dernières perspectives nationales d'Eurostat qui, en 2014, a revu fortement à la hausse les prévisions de population pour la Belgique. Selon Eurostat, la population de la Belgique atteindrait 15 462 532, soit une croissance de 38,5% entre 2013 et 2061, chiffre bien supérieur à celui calculé dans le cadre des projections BFP - DGS. Les raisons de ces différences sont à chercher dans les hypothèses soutenant le scénario des migrations internationales, qui ont connu une forte hausse jusqu'en 2011.

La hausse nationale de la population cache cependant des rythmes régionaux différents, même s'ils vont tous dans le sens d'une croissance. Selon les perspectives BFP-DGS, la croissance serait en effet plus rapide en Wallonie (+20,6%) qu'en Flandre (+14,4%), mais plus lente qu'à Bruxelles (+27,5%).

Tableau 2.3. | Résultats des perspectives de population au niveau des régions

SOURCES : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ; SPF ÉCONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - CALCULS IWEPS

	Population au 1/1/2061	Variation 2014-2061 (habitants)	Croissance 2014-2061 (%)
Wallonie	4 313 358	737 033	20,6
Bruxelles	1 483 170	319 684	27,5
Flandre	7 333 132	922 427	14,4
Belgique	13 129 660	1 979 144	17,7

Replaçons ce jeu de perspectives dans le long terme et examinons l'évolution de la population de 1971 à 2061 selon ces dernières prévisions (graphique 2.12). Pour l'ensemble de la Belgique, la croissance démographique devrait connaître une très légère accélération jusqu'en 2060. La Belgique connaîtrait un accroissement annuel moyen de +0,35% entre 2014 et 2061, alors qu'elle a enregistré une hausse annuelle de 0,34% entre 1971 et 2014.

En Flandre, la croissance de la population connaît un rythme élevé au regard des autres régions depuis les dernières décennies du 20^e siècle. Selon les perspectives BFP-DGS, l'accélération de la progression de la population flamande, observée depuis près de dix ans, devrait, contrairement à la

Belgique, se ralentir quelque peu jusqu'en 2060. Par rapport aux perspectives de 2001, il s'agit toutefois d'un changement notable, puisque celles-ci anticipaient une diminution de la population en Flandre à partir de 2030.

Le profil d'évolution attendue de la Région bruxelloise se différencie fortement des autres régions pour la première moitié du 21^e siècle. On observe actuellement en effet une très forte accélération de la croissance de la population, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2060. Le phénomène observé ces dernières années est à la fois lié à la recrudescence de l'immigration internationale et à la forte natalité dans la capitale, consécutive à la présence de communautés originaires de

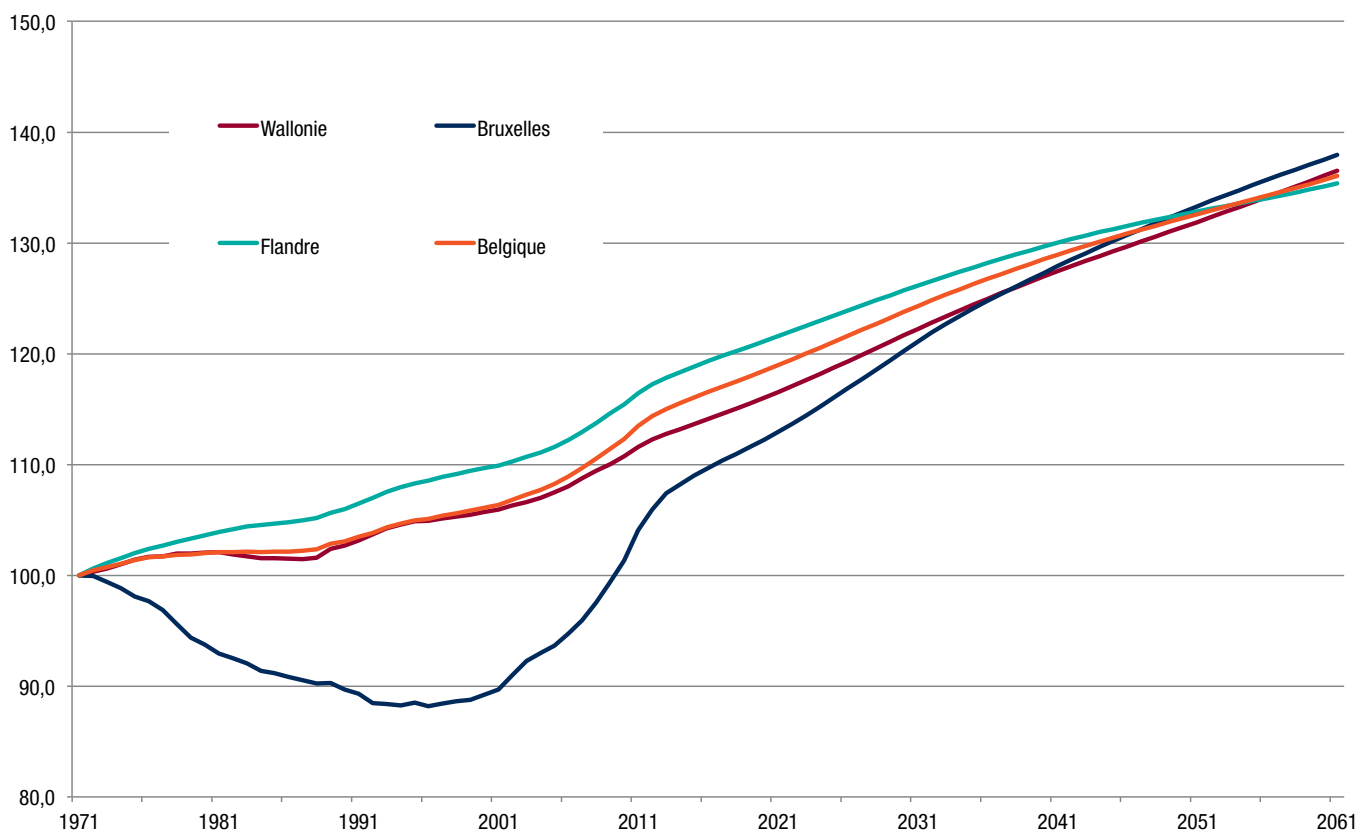
pays hors Union européenne à fécondité élevée. Cependant, le phénomène de désurbanisation qui s'est développé dans la deuxième moitié du 20^e siècle a provoqué une diminution de la population de plus de 12% entre 1971 et la fin du siècle dernier. La population bruxelloise n'a rejoint qu'en 2009 le niveau de population qu'elle avait en 1971.

Entre 1970 et 2005, la population wallonne a évolué de manière similaire à celle de la Belgique. Mais à partir de cette

date et jusqu'aux environs de 2020, selon les perspectives, elle se différencie en adoptant un rythme de croissance moins soutenu que celui de l'ensemble du pays. Ensuite, la population wallonne devrait s'accroître à un rythme supérieur à celui des autres régions. En 2060, par rapport à 1970, la croissance de la population de la Wallonie se situera au-dessus de celle de la Flandre et légèrement en dessous de celle de Bruxelles.

Graphique 2.12. | Evolution des populations de la Belgique et de ses régions depuis 1970 (indice 1971=100)

SOURCES : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ; SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - CALCULS IWEPS



Les perspectives établies pour 2014 à 2061 prévoient une population wallonne qui atteindrait un chiffre de 4,313 millions en 2061. La part de la Wallonie dans l'ensemble de la population belge augmenterait légèrement de 32,1% en 2014 à 32,9% en 2061, celle des Bruxellois passerait de 10,4% à 11,3%, alors que le poids de la population flamande diminuerait de 57,5% à 55,9%.

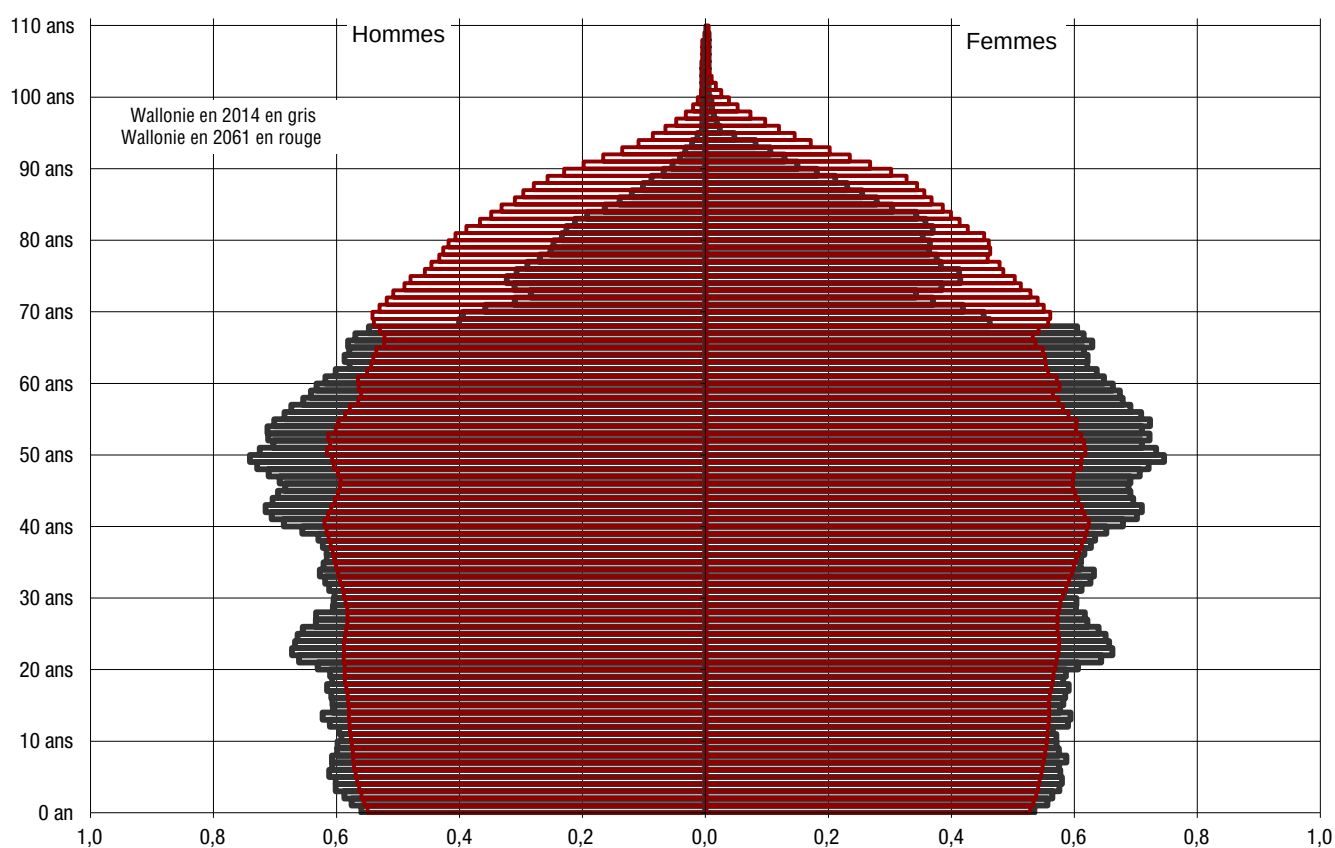
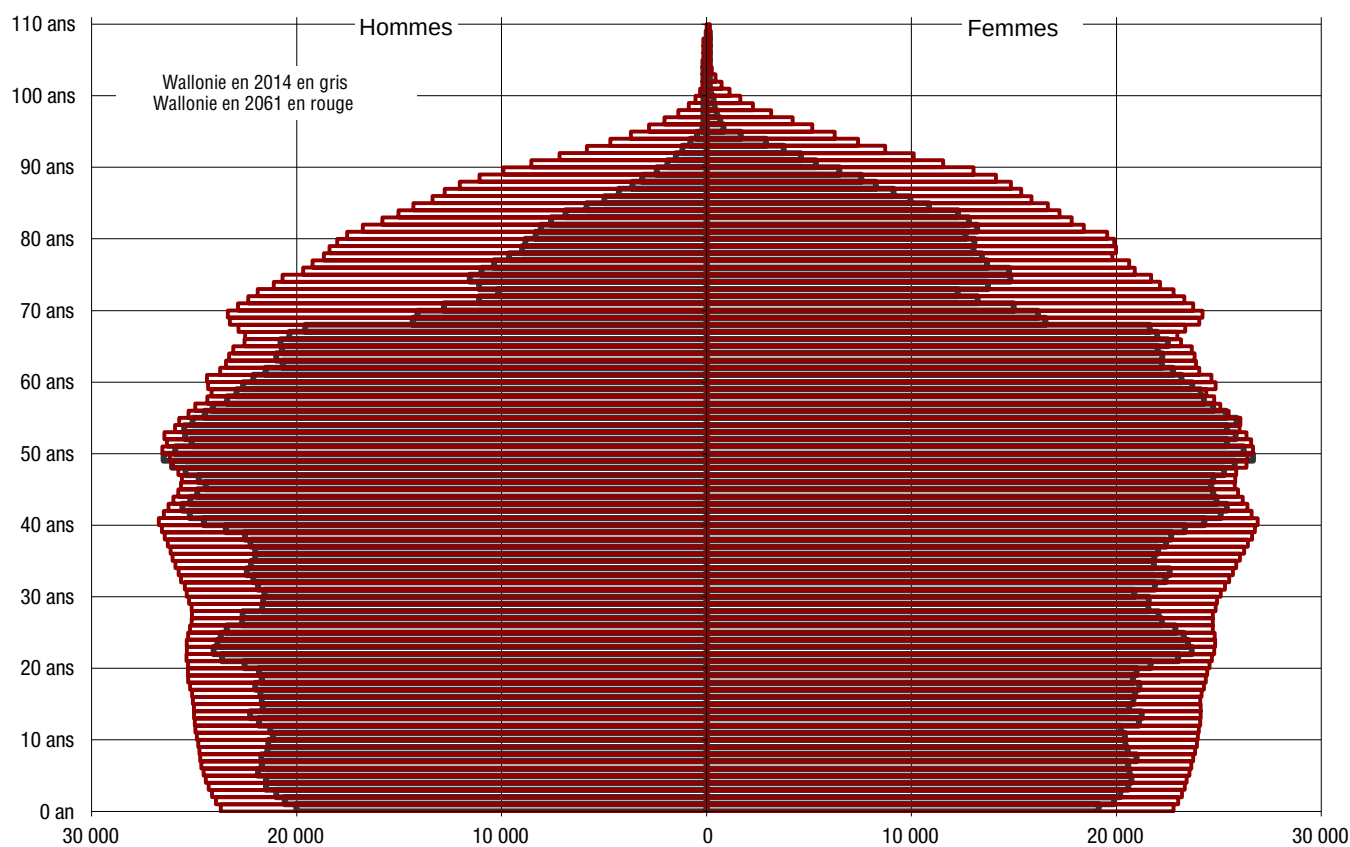
La structure de la population wallonne : d'une pyramide à une « meule de foin »

La pyramide des âges de la Wallonie au 1^{er} janvier 2014 traduit les évolutions démographiques survenues au 20^e siècle.

La Deuxième Guerre mondiale a marqué la pyramide par la diminution des naissances durant cette période troublée. Le baby-boom, qui s'étend de l'après-guerre à 1964, redonne une place plus importante aux classes d'âge du bas de la pyramide. Pour une courte durée seulement, le rétrécissement du pied de la structure par âge s'accroît pour former progressivement, non plus une pyramide, mais une silhouette que les démographes appellent « meule de foin », caractérisée par une base évidée et un gonflement du sommet.

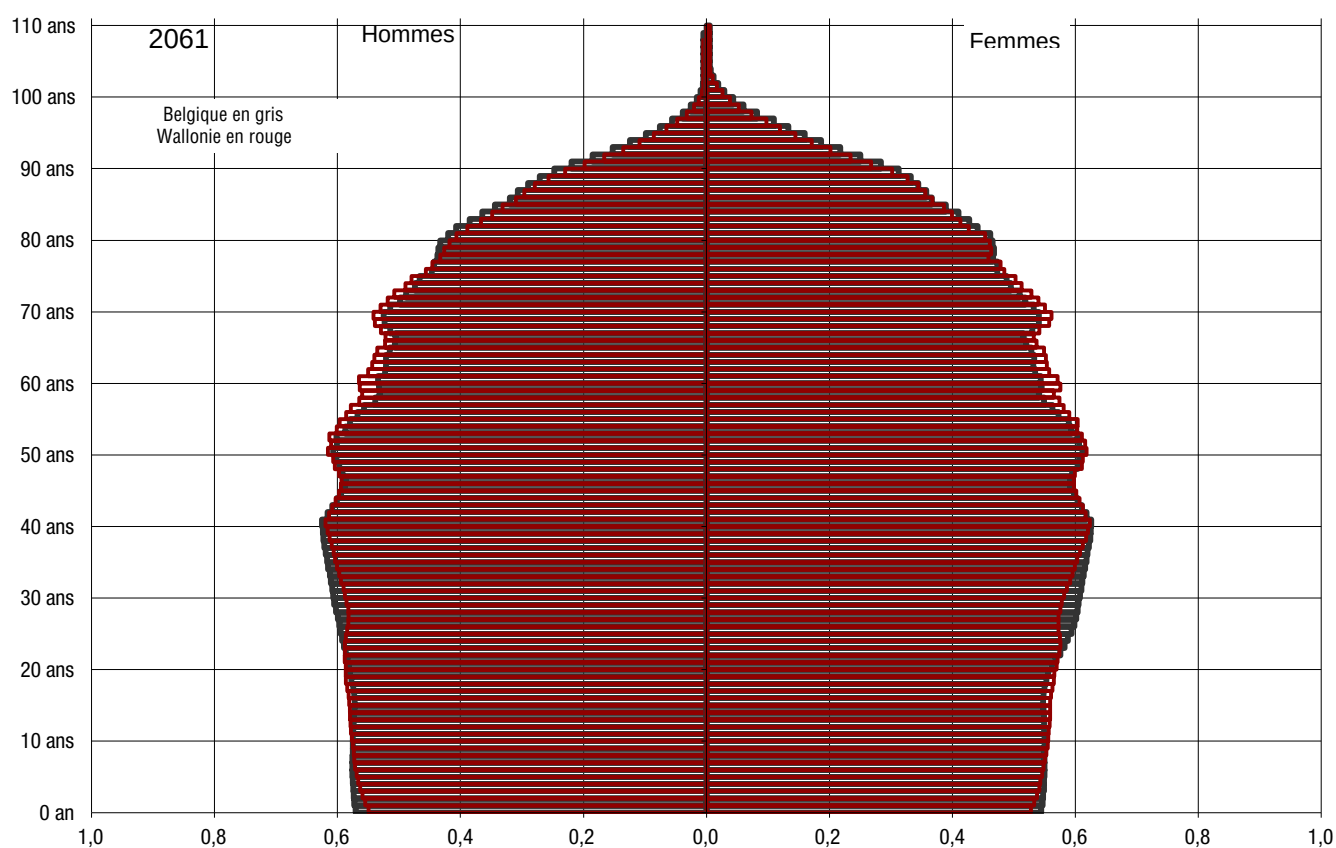
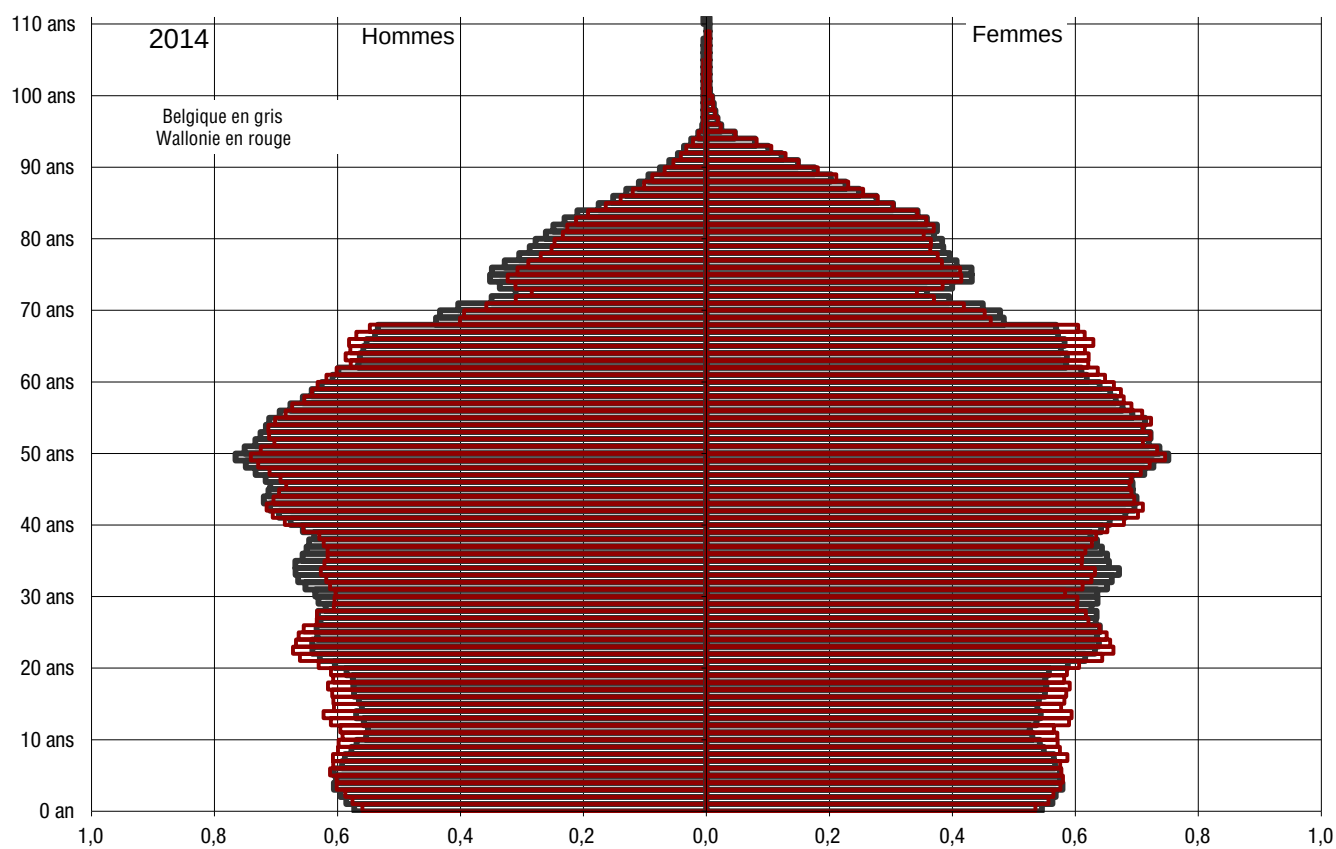
Graphique 2.13. | Pyramide des âges de la Wallonie en 2014 et en 2061 (en chiffres absolus et relatifs)

SOURCES : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ; SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM – CALCULS IWEPS



Graphique 2.14. | Pyramides des âges de la Wallonie et de la Belgique en 2014 et en 2061 (en chiffres relatifs)

SOURCES : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ; SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - CALCULS IWEPS



A l'opposé, le haut de la pyramide des âges, c'est-à-dire les personnes âgées, connaît un gonflement de son effectif en engrangeant les progrès continus dans la survie à des âges de plus en plus élevés. Résultat de ces deux phénomènes, des modifications importantes vont apparaître dans la part des 15-64 ans, qui sont assimilés à la main-d'œuvre potentiellement disponible sur le marché du travail.

Pour mesurer l'ampleur de l'évolution de la structure par âge de la population de la Wallonie, nous avons juxtaposé les pyramides des âges en 2014 et 2061 en chiffres absolus et relatifs (graphique 2.13.). Les pyramides en chiffres absolus montrent l'ampleur de la croissance de la population, alors que les pyramides relatives mettent en évidence les évolutions des groupes d'âge. De même, nous avons comparé de manière relative les pyramides des âges de la Belgique et de la Wallonie en 2014 et 2061 (graphique 2.14.) pour faire ressortir les différences dans la structure des âges entre les deux territoires.

Si les âges élevés étaient, au cours du 20^e siècle, proportionnellement plus présents dans la population wallonne que dans celle de la Belgique, la situation s'inverse au cours des premières décennies du 21^e siècle. Dans la pyramide de 2014, la Belgique accuse une surreprésentation pour tous les âges de chaque sexe au-delà de 68 ans. En 2061, cette surreprésentation belge ne touche plus que les plus de 75 ans, les 60-74 ans étant proportionnellement plus présents en Wallonie.

Aujourd'hui, la part des jeunes de moins de 25 ans est proportionnellement plus élevée dans la structure d'âge wallonne que dans la structure d'âge belge. Cette tendance devrait se maintenir au cours des prochaines décennies. Cependant, la remontée de la fécondité à Bruxelles aboutirait en 2061 à une présence des 0-4 ans moindre dans la structure wallonne que dans la structure belge. La Wallonie a en effet depuis 2008 une fécondité qui s'aligne sur celle de l'ensemble de la Belgique, mais qui devrait être légèrement inférieure dans le futur.

Quant aux âges dits en activité, à savoir les 15 à 64 ans, la Wallonie présente en 2014 comme en 2061 proportionnellement plus de personnes en âge actif aux extrémités de ce

groupe : plus d'âgés entre 55 et 64 ans et plus de 15 à 25 ans. Le déficit de la Wallonie par rapport à la Belgique se situe dès lors dans les tranches d'âge intermédiaires. Ces différences dans la structure par âge de la Wallonie et de la Belgique observées en 2014 se maintiennent jusqu'en 2061 pour les populations de 50 à 64 ans et pour les jeunes populations en âge d'activité.

Evolution des parts des moins de 15 ans et des 65 ans et plus dans les perspectives BFP – DGS

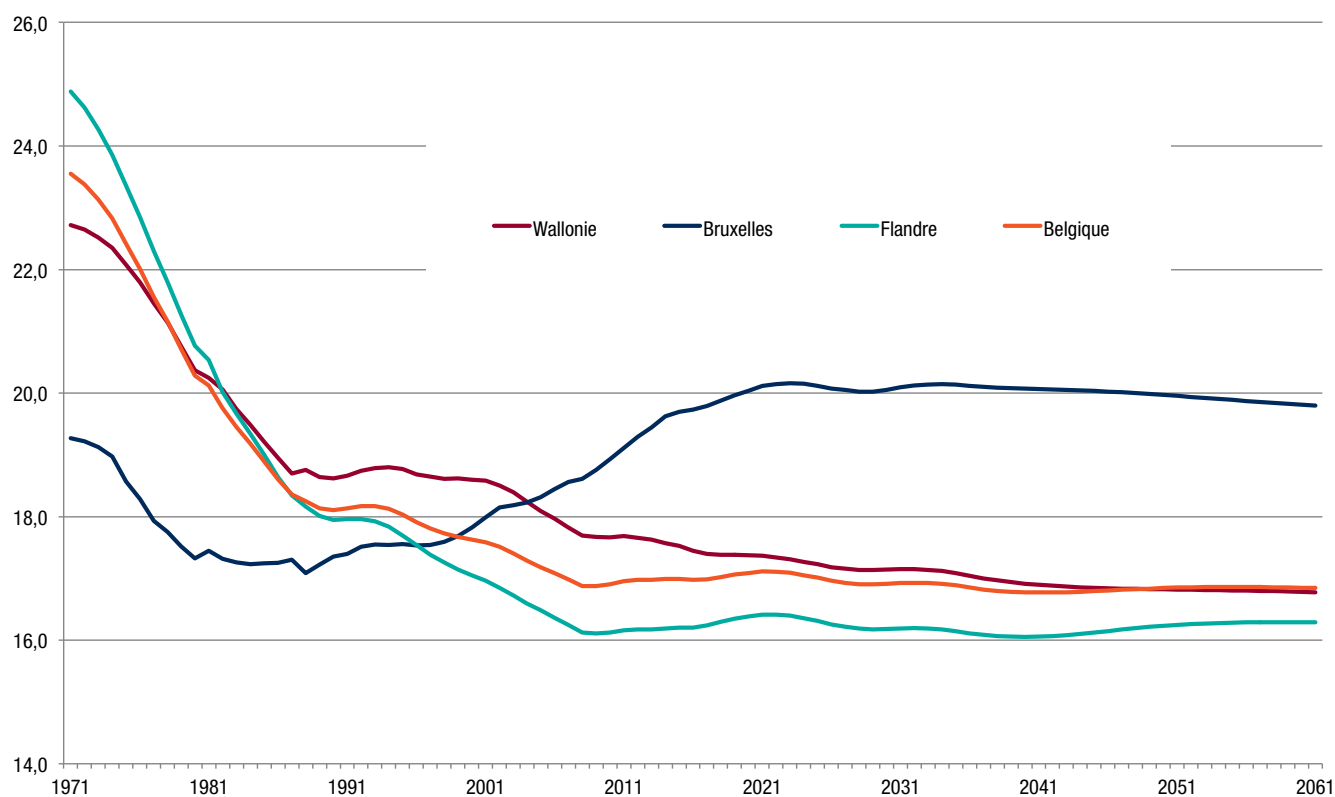
Lorsqu'on compare les résultats du scénario des perspectives pour les populations des différentes régions belges, Bruxelles connaît une évolution atypique à la fois de l'âge moyen et des autres indicateurs de structure par âge. Cette tendance s'explique, une fois de plus, par un alignement sur les comportements démographiques urbains, très influencés par les migrations, notamment internationales.

L'évolution des moins de 15 ans (voir graphique 2.15) est bien entendu en partie le résultat des migrations, surtout pour la région bruxelloise, mais découle avant tout de la fécondité passée.

Au début des années 1960, la fécondité était plus forte en Flandre qu'en Wallonie. Depuis 1984, la Wallonie a une fécondité légèrement plus élevée que la Flandre. En conséquence, la représentation des moins de 15 ans dans la population totale flamande a décru plus rapidement depuis les années 1970, pour devenir inférieure à celle de la Wallonie depuis la fin des années 1980. Depuis les années 2000, les écarts de fécondité entre la Flandre et la Wallonie tendent toutefois à se résorber, alors que les deux régions ont vu leur indice conjoncturel augmenter. Les perspectives du BFP-DGS de 2014 continuent de tabler sur un indice conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme) légèrement plus élevé en Wallonie qu'en Flandre, évoluant vers 1,83 enfant par femme en 2061 en Wallonie contre 1,82 en Flandre. A Bruxelles, cet indice atteint presque le seuil de remplacement des générations en dépassant deux enfants par femme à partir de 2020.

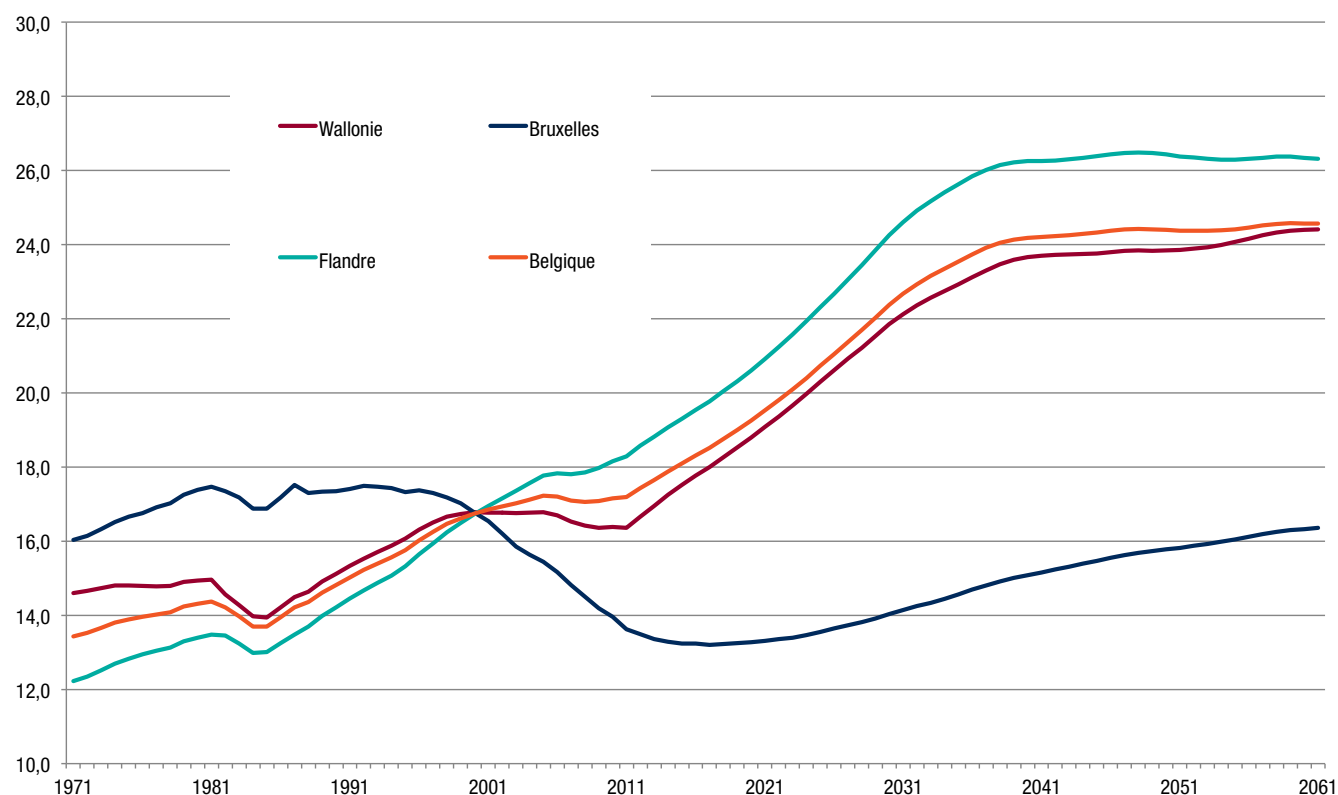
Graphique 2.15. | Evolution de la part des moins de 15 ans dans la population selon les perspectives BFP – DGS (en pourcentage)

SOURCES : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ; SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM – CALCULS IWEPS



Graphique 2.16. | Evolution de la part des 65 ans et plus dans la population selon les perspectives BFP – DGS (en pourcentage)

SOURCES : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ; SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM – CALCULS IWEPS



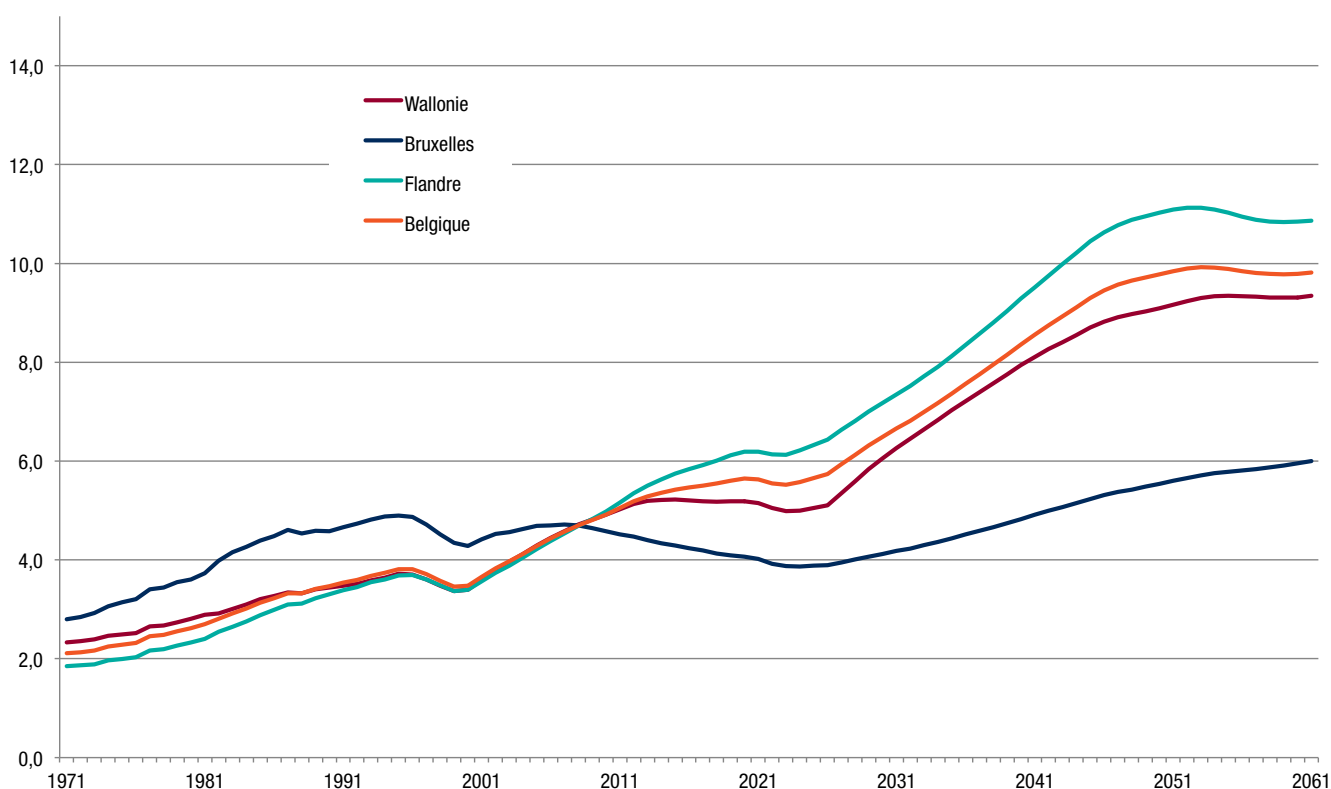
Après la diminution de la part des jeunes dans la population, un second facteur qui intervient dans le processus de vieillissement est le poids de plus en plus grand pris par la population âgée. Selon les dernières tables de mortalité calculées par la DGS pour 2013, la Flandre connaît une survie plus importante : l'espérance de vie à la naissance pour les femmes est de 83,6 ans en Flandre, 82,8 ans à Bruxelles et 81,7 ans en Wallonie. Pour les hommes, cette espérance de vie est de 78,9 ans en Flandre, 77,8 ans à Bruxelles et 76,1 ans en Wallonie.

Dès lors, à partir de l'année 2000, la part des 65 ans et plus est devenue plus importante en Flandre qu'en Wallonie. Ce groupe d'âge y représenterait 26,3% de la population flamande en 2061. En Wallonie, la part des 65 ans et plus dans la population atteindrait 24,4% de la population en 2061, contre 17,3% en 2014. Quant à la région de Bruxelles-Capitale, elle suivrait une fois de plus une évolution atypique liée à son caractère urbain, dans laquelle le rôle des migrations est très important (la part des 65 ans et plus passerait de 13,3% en 2014 à 16,4% en 2061).

Selon le scénario central, l'évolution de la part des 80 ans et plus suit une même tendance. Pour la Wallonie, la part de ces derniers augmentera de 5,2% en 2014 à 9,3% 2061. C'est donc ce groupe d'âge qui connaît la plus forte progression. Cette présence accrue des plus âgés impliquera une adaptation nécessaire de nos sociétés pour leur garantir de bonnes conditions de vie. Face aux énormes gains d'espérance de vie engrangés ces dernières décennies, il est primordial que l'espérance de vie en bonne santé puisse suivre une même progression. Un des principaux objectifs pour nos sociétés sera de veiller à ce que l'allongement de la vie s'accompagne d'un meilleur état de santé et d'un recul des incapacités. Les études menées sur la Belgique ont montré que, comme la mortalité mesurée par l'espérance de vie, l'espérance de vie en bonne santé devrait accuser également de fortes différences sociales (Bossuyt et Van Oyen, 2001) et régionales. Les écarts observés dans la mortalité entre régions sont en effet encore amplifiés lorsqu'on considère l'espérance de vie en bonne santé calculée à partir des questions posées au recensement de 2001 sur la perception de sa propre santé (voir pour ce concept Van Oyen et al., 2005).

Graphique 2.17. | Evolution de la part des 80 ans et plus dans la population selon les perspectives BFP – DGS (en pourcentage)

SOURCES : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ; SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM – CALCULS IWEPS



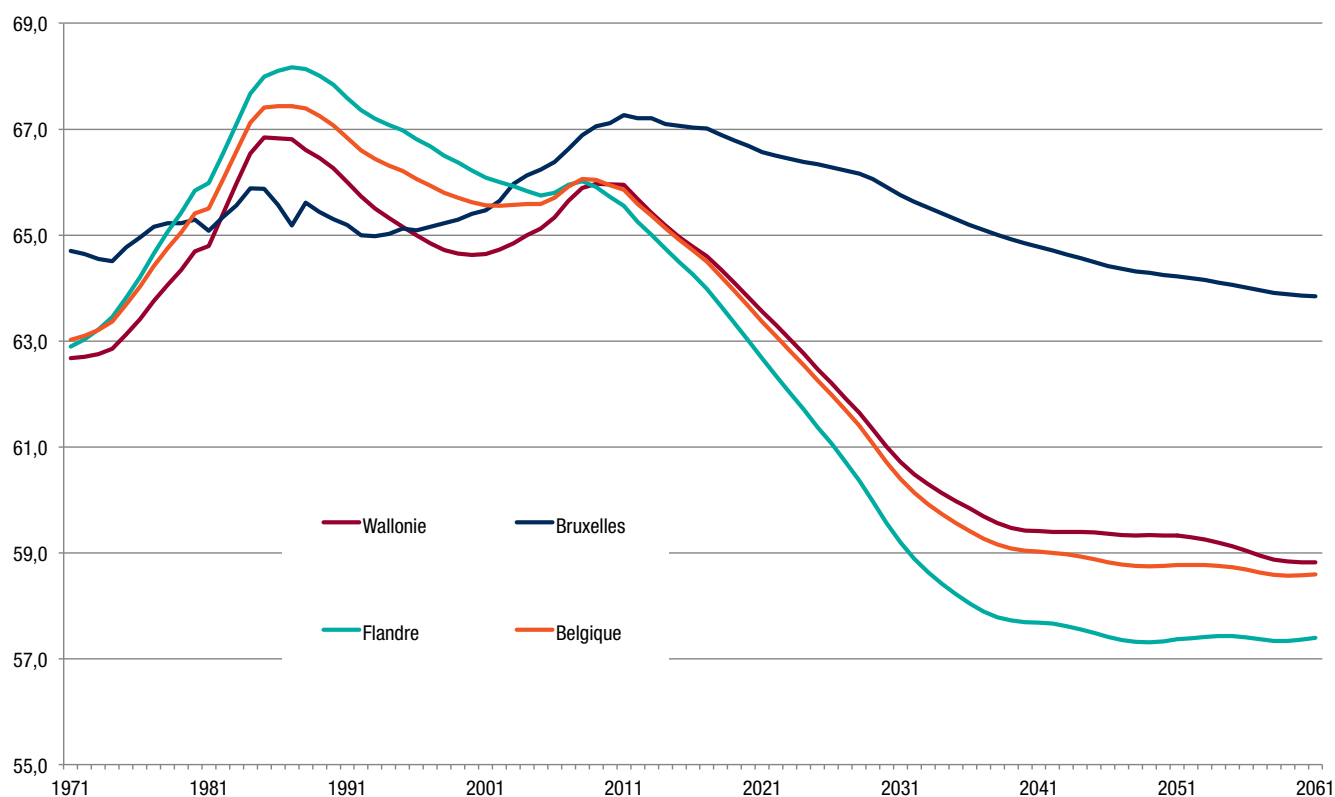
Démographie et population active

Concentrons-nous à présent sur l'évolution démographique des personnes entre 15 et 64 ans (graphique 2.18), tranche d'âge que l'on rapproche souvent de la population en âge d'activité. En tenant compte de l'évolution des populations

actives, occupées ou non, et des populations inactives, le poids du groupe d'âge 15-64 ans déterminera en partie les tendances attendues des flux financiers intergénérationnels (Debuissson et al., 2004). De ces derniers, dépend le financement futur des retraites ou de l'éducation.

Graphique 2.18. | Evolution de la part des 15 à 64 ans dans la population selon les perspectives BFP – DGS (en pourcentage)

SOURCES : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ; SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM – CALCULS IWEPS

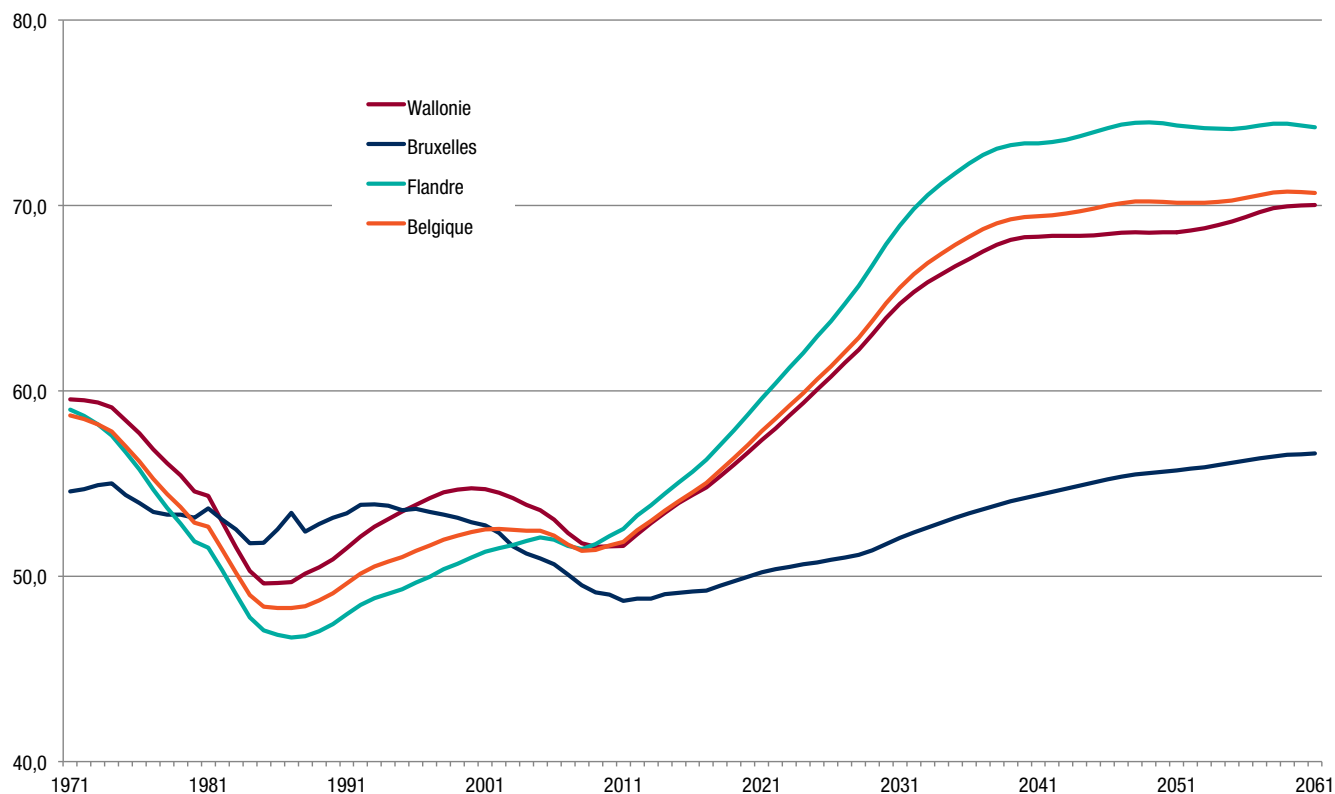


Depuis le début des années 2000, les populations des 15-64 ans des régions wallonne et bruxelloise voient leur poids dans la population totale augmenter. Ces deux régions annulent en tout ou en partie la diminution observée dans les deux dernières décennies du 20^e siècle. Par contre, en Flandre, la part de ce groupe dans la population ne cesse de se réduire depuis la fin des années 1980. Ce groupe d'âge y était plus important que dans les deux autres régions jusqu'au début des années 2000. La Flandre est maintenant devenue la région ayant la proportion de population en âge d'activité la plus faible. Et cette caractéristique devrait se maintenir jusqu'en

2061, l'horizon des prévisions. Toutefois, dans les trois régions, une diminution relativement importante de ce groupe est attendue jusqu'en 2061. A Bruxelles, celle-ci devrait cependant être moindre que dans les deux autres régions. Si on se tourne vers des indicateurs couramment utilisés pour caractériser la structure démographique des populations en âge d'activité, l'indice de dépendance, qui mesure la part des jeunes (moins de 15 ans) et celle des âgés (65 ans et plus) rapportée à la population en âge d'activité, on obtient des courbes inverses à celles observées pour l'évolution de la part des 15-64 ans (graphique 2.19).

Graphique 2.19. | Evolution de l'indice de dépendance ((0-14 ans et 65 ans et plus) / (15-64 ans)) selon les perspectives BFP – DGS

SOURCES : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ; SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM – CALCULS IWEPS

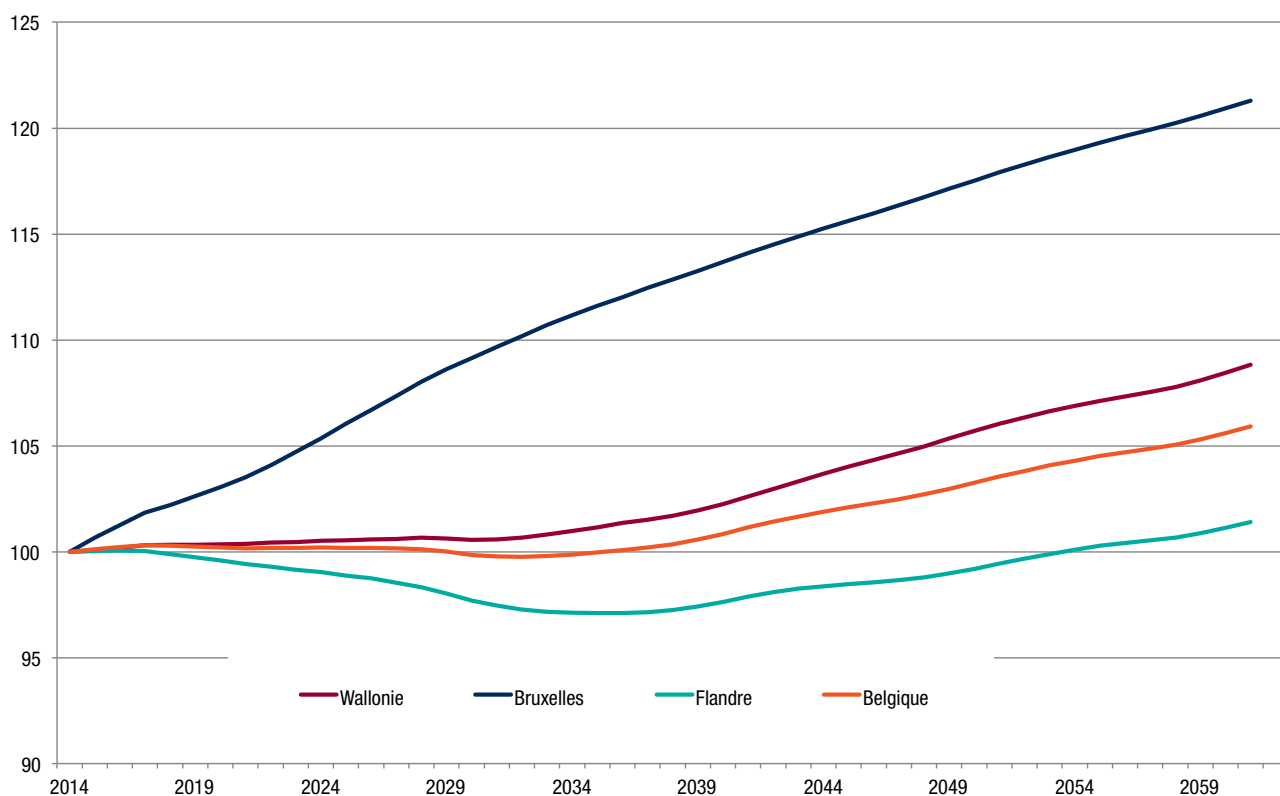


En 2061, les perspectives nous indiquent qu'il faudra compter 100 personnes d'âge actif pour 70,7 personnes d'âge non actif en Belgique (70,0 en Wallonie). Toujours en 2061, ce nombre pourra monter jusqu'à 74,2 personnes en Flandre alors qu'il ne sera que de 56,6 personnes à Bruxelles. Cet indicateur donne une tendance des évolutions attendues dans les transferts intergénérationnels. Resterait toutefois à

tenir compte de l'évolution des réserves de main-d'œuvre, soit le degré de mobilisation complète des personnes en âge d'activité sur le marché du travail. Il reste que, dans les prochaines années, l'évolution de l'indice augure de déséquilibres grandissants dans la structure de la population, même pour la Wallonie qui se positionne pourtant mieux que la Flandre.

Graphique 2.20. | Evolution du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans selon les perspectives BFP – DGS (indice 2014=100)

SOURCES : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ; SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM – CALCULS IWEPS



L'examen du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans jusqu'en 2061 nous éclaire encore un peu plus sur le contexte futur dans lequel s'inscriront les rapports économiques entre générations. Cette tranche d'âge, qui constitue la population potentiellement mobilisable pour le marché du travail, devrait connaître une progression très rapide à Bruxelles en atteignant en 2061 une croissance de 21,3% par rapport à la population des 15-64 ans de 2014. En Wallonie, la population des 15-64 ans devrait également évoluer à la hausse dans les prochaines décennies mais moins rapidement qu'à Bruxelles (+8,8% en 2061). A l'inverse des deux autres régions, la tendance de la population en âge d'activité attendue en Flandre est à la baisse jusqu'en 2035. Elle devrait diminuer d'un peu moins de 4,0% jusqu'en 2035. A partir de cette date, la tendance devrait s'inverser pour finalement enregistrer une croissance de 1,4% à l'horizon 2061 par rapport à 2014. Ces évolutions divergentes entre régions entraîneraient des positionnements différents dans le rapport entre les populations jeunes, les populations âgées et les générations intermédiaires.

Dans l'ancien jeu de perspectives du BFP de 2001, on prévoyait en Flandre une diminution en effectifs importante de cette population âgée de 15 à 64 ans, de l'ordre de 11,7% en 2051, par rapport à 2000.

Au-delà des spécificités de chacune des régions belges, elles seront toutes confrontées au vieillissement de leur population dans les prochaines décennies, même si la région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie, par leur structure légèrement plus jeune que la Flandre, se positionnent un peu mieux face au défi à relever. Ce bouleversement dans la structure par âge de la population appelle une nécessaire adaptation de notre société.

2.2. Santé

L'enquête nationale de santé menée en 2013 révèle que trois quarts des personnes se disent en bonne santé en Wallonie. Au-delà de 55 ans, six Wallons sur dix se déclarent toujours en bonne santé (61%). Toutefois, dans cette tranche d'âge, plus de quatre Wallons de plus de 55 ans sur dix déclarent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique.

On constate que trois quarts des Wallons ont consulté un médecin généraliste au cours de l'année 2012.

En Wallonie, on compte en moyenne près de 36 900 décès annuels de 2009 à 2011, soit 105 décès pour dix mille habitants par an. Les causes principales de ces décès sont liées à l'appareil circulatoire, aux tumeurs et à l'appareil respiratoire.

Pour connaître l'état de santé d'une population, plusieurs points de vue sont nécessaires. Cette section s'intéressera d'abord aux causes de mortalité par tranche d'âge sur la base des déclarations de décès, ensuite, à l'état de santé général et aux comportements de santé sur la base des données de l'enquête nationale de santé⁹ et, enfin, au recours à la médecine générale sur la base des données de l'Agence inter-mutualiste.

2.2.1. Mortalité en Wallonie

En Wallonie, sur la période de 2009 à 2011, on observe une moyenne de 36 879 décès par an, soit 105 décès pour dix mille habitants par an quand la Belgique en compte une moyenne de 96 pour dix mille habitants par an. Les causes de décès changent avec l'âge.

Avant l'âge d'un an, ce sont principalement les conditions autour de la naissance (45%) ou les malformations congénitales et anomalies chromosomiques (21%) qui sont à l'origine des 93 décès annuels.

Chez les enfants âgés de 1 à 9 ans (voir tableau 2.4), ce sont les causes non-naturelles (par ex : les accidents), 41%, et les tumeurs, 19%, qui sont les principales causes de décès. Parmi les jeunes âgés de 10 à 24 ans, la part des décès dont la cause est non-naturelle (accident, suicide, criminalité, etc.) atteint près de 70%. Entre 25 et 44 ans, les suicides et les autres causes non-naturelles (accident ou criminalité) sont à l'origine de plus de quatre décès sur dix. Après 45 ans, ce sont les tumeurs (26%) et les maladies de l'appareil circulatoire (30%) qui sont les plus fréquentes.

⁹ Enquête nationale de santé 2013, Institut scientifique de santé publique.

Tableau 2.4. | Nombre annuel moyen de décès et poids relatif des principales causes de décès, par groupe d'âge, Wallonie, 2009-2011

SOURCE : SPF ÉCONOMIE – CALCULS IWEPS

NOTES –

1 - LES CODES 'ICD 10' FONT RÉFÉRENCE À LA DIXIÈME ÉDITION DE LA CLASSIFICATION DES MALADIES ET PROBLÈMES DE SANTÉ CONNEXES PUBLIÉE PAR L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ.

2 - LE TAUX BRUT ANNUEL MOYEN DE MORTALITÉ POUR 1 000 HABITANTS EST LE NOMBRE MOYEN DE DÉCÈS OBSERVÉS POUR 10 000 HABITANTS, PAR AN, AU COURS DE LA PÉRIODE ÉTUDIÉE.

3 - N = NOMBRE MOYEN ANNUEL DE DÉCÈS OBSERVÉS AU COURS DE LA PÉRIODE ÉTUDIÉE.

			1 - 9 ans	10 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Total
Nombre annuel moyen de décès			62	246	1 111	6 264	29 103	36 879
Taux brut annuel moyen de mortalité pour 10 000 habitants²			1,7	3,7	12,1	66,1	504,9	105,2
Principales causes de décès	Code ICD 10¹	%	%	%	%	%	%	N³
Tumeurs	C00 - D48	18,8	8,3	17,3	38,4	23,0	25,3	9 336
Appareil circulatoire	I00 - I99	2,2	3,3	11,4	19,2	32,7	29,4	10 839
Appareil respiratoire	J00 - J99	4,3	2,4	2,7	6,9	11,4	10,3	3 789
Appareil digestif	K00 - K99	1,1	1,0	5,4	7,8	4,1	4,8	1 755
Système nerveux et organes des sens	G00 - H95	6,5	3,7	3,6	2,6	5,9	5,3	1 946
Causes non-naturelles	V01 - Y98	41,4	69,3	43,3	11,3	4,6	7,4	2 729
dont suicides	X60 - X84	0,5	19,3	21,0	5,4	0,6	2,2	794
Autres		25,8	12,1	16,4	13,9	18,2	17,6	6 486
Total		100	100	100	100	100	100	36 879

2.2.2. Etat de santé

Les données de l'enquête nationale de santé permettent d'estimer l'état de santé des Wallons et de le comparer à la Belgique. Les données de l'enquête 2013 reprises au tableau 2.5. nous apprennent que trois quarts des Wallons de 15 ans et plus évaluent leur propre santé comme étant bonne à très

bonne. Près d'un tiers déclare souffrir d'une maladie chronique, et près de la moitié présente une surcharge pondérale. Les hommes déclarent significativement plus fréquemment un poids correspondant à une surcharge pondérale que les femmes. L'ensemble des problèmes de santé augmente avec l'âge.

Tableau 2.5. | Etat de santé déclaré par groupe d'âge et par sexe

SOURCE : ENQUÊTE NATIONALE DE SANTÉ, ISP – CALCULS HISIA

NOTES –

1. 18-24 ANS POUR LA QUESTION RELATIVE À LA SURCHARGE PONDÉRALE.

2. INDICE DE MASSE CORPORELLE (MIC) = POIDS (EN KG)/TAILLE² (EN M), LE POIDS ET LA TAILLE PRIS EN COMPTE SONT CEUX DÉCLARÉ PAR LE RÉPONDANT.

Proportion de la population wallonne de 15 ans et plus (en %)		15-24 ¹	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 +	Total
qui évalue leur propre état de santé comme bon à très bon	Hommes	93	86	85	71	61	63	59	76
	Femmes	95	86	83	74	66	65	51	75
qui déclare souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique	Hommes	8	14	23	31	41	51	57	29
	Femmes	11	18	25	33	34	49	57	31
qui présente une surcharge pondérale (IMC de 25 ou plus) ²	Hommes	26	43	59	69	75	76	62	59
	Femmes	19	29	37	46	52	59	49	42

2.2.3. Comportements de santé

En ce qui concerne les comportements influençant la santé, on observe dans le tableau 2.6. que la moitié des hommes et six femmes sur dix mangent au moins un fruit tous les jours et que plus de deux personnes sur trois pra-

tiquent des activités physiques pendant leurs loisirs. On note également que plus d'un Wallon sur cinq fume quotidiennement et 7% des Wallons déclarent une consommation hebdomadaire excessive d'alcool.

Tableau 2.6. | Comportements de santé par groupe d'âge et par sexe

SOURCE : ENQUÊTE NATIONALE DE SANTÉ, ISP – CALCULS HISIA

NOTE: 1. 15 VERRES ET PLUS CHEZ LES FEMMES, 22 VERRES ET PLUS CHEZ LES HOMMES

Proportion de la population wallonne de 15 ans et plus (en %)		15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Wallonie	Belgique
qui mange au moins un fruit par jour	Hommes	35	39	44	50	58	52	57	49	51
	Femmes	45	50	57	59	70	60	67	59	61
qui déclare pratiquer des activités physiques dans leurs loisirs	Hommes	77	70	77	74	72	71	50	72	77
	Femmes	75	71	69	69	58	55	40	64	69
qui fume quotidiennement	Hommes	16	30	30	27	28	12	11	24	22
	Femmes	17	20	25	25	26	12	3	19	16
avec une surconsommation hebdomadaire d'alcool ¹	Hommes	9	9	5	13	14	12	5	10	8
	Femmes	3	2	3	7	10	6	3	5	5

2.2.4. Recours à la médecine générale

Le tableau suivant permet d'observer que plus de trois quarts des Wallons (77,3%) ont consulté au moins une fois un médecin généraliste au cours de l'année 2012. Au cours de la même année, 78,5% des Belges ont consulté

au moins une fois un généraliste. Cette proportion évolue avec l'âge, en effet, environ sept personnes sur dix de moins de 45 ans ont rencontré un médecin généraliste tandis que plus de neuf personnes sur dix de plus de 75 ans ont eu recours à cette consultation.

Tableau 2.7. | Recours à la médecine générale en 2012

SOURCE : AGENCE INTER-MUTUALISTE – CALCULS AIM, IWEPS

Proportion de la population wallonne (en pourcentage)		0-14	15-24	25-44	45-64	65-74	75 +
ayant eu un contact avec un médecin généraliste	Hommes	65,8	61,8	64,1	76,2	86,6	90,7
	Femmes	65,8	73,2	77,0	82,9	89,6	94,1

Pour aller plus loin ...

Population :

- Deboosere P., Demarest S., Lorant V., Miermans P.J., Portet M.I. et Van Oyen H. (2006), Santé et soins informels, enquête socio-économique 2001, Monographies, DGS.
- Poulain M. et Vandermotten C. (1984), « 150 ans de dualité démographique en Belgique », Espace, Population et Sociétés, 1, p. 137-154.
- Capron C., Debuisson M., Eggerickx Th. et Poulain M. (2000), « La dualité démographique en Belgique. Mythe ou réalité ? », in Régimes démographiques et territoires : les frontières en question. Actes du séminaire international de l'Association internationale des démographes de langue française (AIDELF) à La Rochelle, 22-26 septembre 1998, Numéro 9, AIDELF, PUF, p. 255-276.
- Debuisson M., Eggerickx Th., Hermia J.-P. et Poulain M. (2000), L'évolution de la population, l'âge et le sexe, Monographie du recensement de la population, n°1, INS, Bruxelles.
- Eggerickx Thierry, Neven Muriel, Oris Michel, Sanderson Jean-Paul, Vilpert Sandra, L'évolution de la population, l'âge et le sexe, Bruxelles, DGS, 2010, 227 p., Monographie de l'enquête socio-économique 2001.
- BFP-DGS (2011), Perspectives de population 2010-2060, déc. 2011.
- BFP-DGS (2015), Perspectives de population 2014-2060, mars 2015.
- Bossuyt N. et Van Oyen H. (2001), « Espérance de vie en bonne santé selon le statut socio-économique en Belgique », Etudes statistiques, DGS, n°108.
- Bureau fédéral du Plan et DGS, avec la collaboration du Comité scientifique d'accompagnement (2008), Perspectives de population 2007-2060, Planning Papers, 105, mai, 136 p.

- Debuissou M., Docquier F., Noury A. et Nantcho M. (2004), « Immigration and aging in the Belgian regions », Brussels Economic Review - Cahiers économiques de Bruxelles, vol.47, 1, spring 2004, p.139-156.
- Institut national de statistique et Bureau fédéral du Plan (2001), Perspectives de population 2000-2050 par arrondissement, Institut national de statistique, 357 p.
- Van Oyen H., Bossuyt N., Bellamammer L., Deboosere P., Demarest S., Lorient V. et Miermans P.J. (2005), « Composite health measures in Belgium based on the 2001 census », Arch. Pub. Health, 63, p. 107-126.
- Site de la DGS : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/>
- Site du Bureau fédéral du Plan : <http://www.plan.be/>

Santé :

- Indicateurs suivis par l'Observatoire wallon de la Santé : <http://socialsante.wallonie.be/?q=sante/observatoire-wallon-de-la-sante/dispositifs/indicateurs-sante>
- Enquête nationale de Santé par interview : https://his.wiv-isp.be/fr/SitePages/Rapports_complets_2013.aspx
- <https://hisia.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>
- Agence intermutualiste : <http://www.nic-ima.be/>
- <http://atlas.aim-ima.be/>
- Classification ICD10 de l'OMS : <http://www.who.int/classifications/icd/en/index.html>
- Bientôt : Tableau de bord de la santé en Wallonie 2015



Chapitre 3

ECONOMIE

3. ÉCONOMIE

Ce chapitre dédié à l'économie décrit d'abord à grands traits l'activité productive qui s'est déroulée sur le territoire régional durant une période d'une dizaine d'années, de façon à mettre en évidence des tendances structurelles. L'apparition de la crise économique et financière en 2009 et ses prolongements, au sein de la Zone euro notamment, ne peuvent plus être considérés comme un affaiblissement conjoncturel provisoire. Cela nous conduit donc à distinguer deux sous-périodes dans cette première section : l'une antérieure à 2009 et l'autre postérieure. L'analyse repose essentiellement sur une lecture des principaux agrégats macroéconomiques et sectoriels publiés par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) dans les « Comptes régionaux » et sur les données européennes équivalentes. Elle se base sur les données disponibles à la fin de l'année 2014 : celles-ci vont généralement de l'année 2003 à l'année 2011 pour les données définitives. Dans la mesure du possible, ces données sont prolongées par les informations provisoires de l'ICN pour 2012 et par nos propres prévisions au-delà¹⁰.

La deuxième section fait de nouveau appel aux données de comptabilité nationale sur la même période, mais aussi à d'autres sources, afin de montrer les évolutions de quelques indicateurs généralement considérés comme des déterminants de l'évolution structurelle de l'activité économique.

Enfin, la troisième section passe de la description de l'activité intérieure de la Wallonie à une présentation de la situation économique de ses résidents.

3.1. Evolution de l'activité, de l'emploi et de la productivité

3.1.1. Tendances générales

Le produit intérieur brut (PIB) de la Wallonie rend compte de l'activité économique qui se développe sur le territoire régional. Pour 2012, le PIB wallon s'élève à 88 milliards d'euros, soit 23% du PIB de la Belgique.

En termes réels, comme l'indique le graphique 3.1, nous estimons que le PIB wallon s'est inscrit en recul de -0,4% en 2012 (contre -0,1% dans le pays)¹¹. Après une année de récession sévère en 2009, dans un contexte de crise financière internationale, le PIB wallon s'était rapidement redressé en 2010, grâce à l'impulsion de l'activité industrielle, notamment dans l'industrie pharmaceutique, mais aussi au soutien du secteur tertiaire marchand. En 2011, les facteurs temporaires qui avaient soutenu l'activité pharmaceutique disparaissent et, surtout, la consolidation attendue de la reprise, par un relais de la demande intérieure, ne se manifeste pas au second semestre, la crise économique au sein de la Zone euro ébranlant encore la confiance des agents et provoquant une nouvelle contraction des échanges internationaux. Dès lors, l'année 2011 se solde par un net fléchissement de la croissance économique wallonne. La détérioration du climat des affaires s'est amplifiée en 2012 dans toute l'Europe, expliquant aussi le recul du PIB wallon, et ne s'est guère résorbée en 2013. Selon nos dernières analyses conjoncturelles¹², l'amorce de reprise économique qui est apparue à la fin de 2013 et au début de 2014, a encore subi un coup d'arrêt au printemps 2014. Mais la situation semblait se décanter fin 2014, augurant d'une reprise un peu plus affirmée, de l'ordre de 1,3% en 2015.

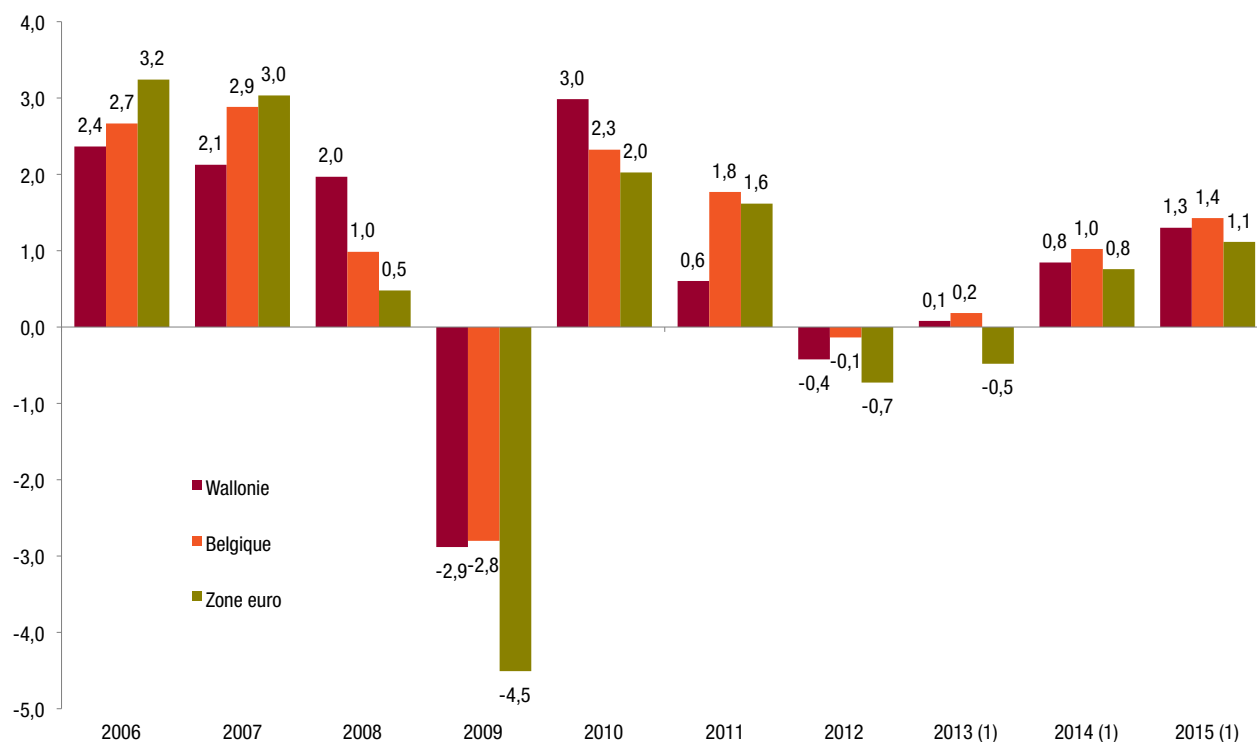
¹⁰ Avant la finalisation de la présente publication, les nouveaux comptes régionaux de l'ICN sont parus. Ils sont cependant établis selon les normes du SEC 2010 (et non plus du SEC 95), ce qui implique une rupture importante pour la valeur ajoutée et le PIB notamment, qui sont revus à la hausse de plus de 3% et dont les résultats régionaux n'ont encore été diffusés que pour une période courte, allant de 2009 à 2013 (chiffres provisoires). Cette édition ne tient pas compte de ces nouvelles données.

¹¹ Le PIB n'est publié qu'à prix courants dans les comptes régionaux de l'ICN, seule la valeur ajoutée totale est officiellement publiée en volume. L'estimation en volume du PIB régional mentionnée ici provient de notre publication *Tendances économiques* d'octobre 2014. Elle prend les informations de l'ICN comme point de départ mais repose aussi sur nos propres hypothèses de déflateurs des impôts et subventions, de trimestrialisation, de correction saisonnière et d'adaptation aux derniers comptes nationaux parus.

¹² Cf. IWEPS, *Tendances économiques* d'octobre 2014.

Graphique 3.1. | Evolution du PIB en volume

SOURCES : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) ; COMMISSION EUROPÉENNE – CALCULS IWEPS



1,3%, c'est aussi le taux de croissance annuel moyen qu'a enregistré le PIB wallon durant la décennie écoulée. Il s'agit d'une progression légèrement plus faible que celle de la Flandre (+1,5%) et de la Belgique dans son ensemble (+1,4%). Elle est globalement équivalente à l'évolution observée en moyenne sur cette même période dans les pays voisins. Dans chacune des régions belges, on enregistre de meilleures performances qu'en moyenne dans l'Union européenne (+1,1%), de nombreux pays-membres ayant été nettement plus affectés par la crise en seconde

partie de période. Ainsi, en Wallonie, une croissance économique de l'ordre de 2,2% entre 2003-2008 a laissé la place à une stagnation du PIB après 2008, tandis que l'activité tant dans la Zone euro que dans l'Union des 28 affichait un recul, à l'instar entre autres, des Pays-Bas. En revanche, on notera que les deux autres régions du pays enregistrent dans le même temps des taux de croissance positifs, équivalents à ceux de la France et de l'Allemagne (cf. tableau 3.1).

Tableau 3.1. | Produit intérieur brut aux prix de 2010

SOURCES : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) ; COMMISSION EUROPÉENNE – CALCULS IWEPS

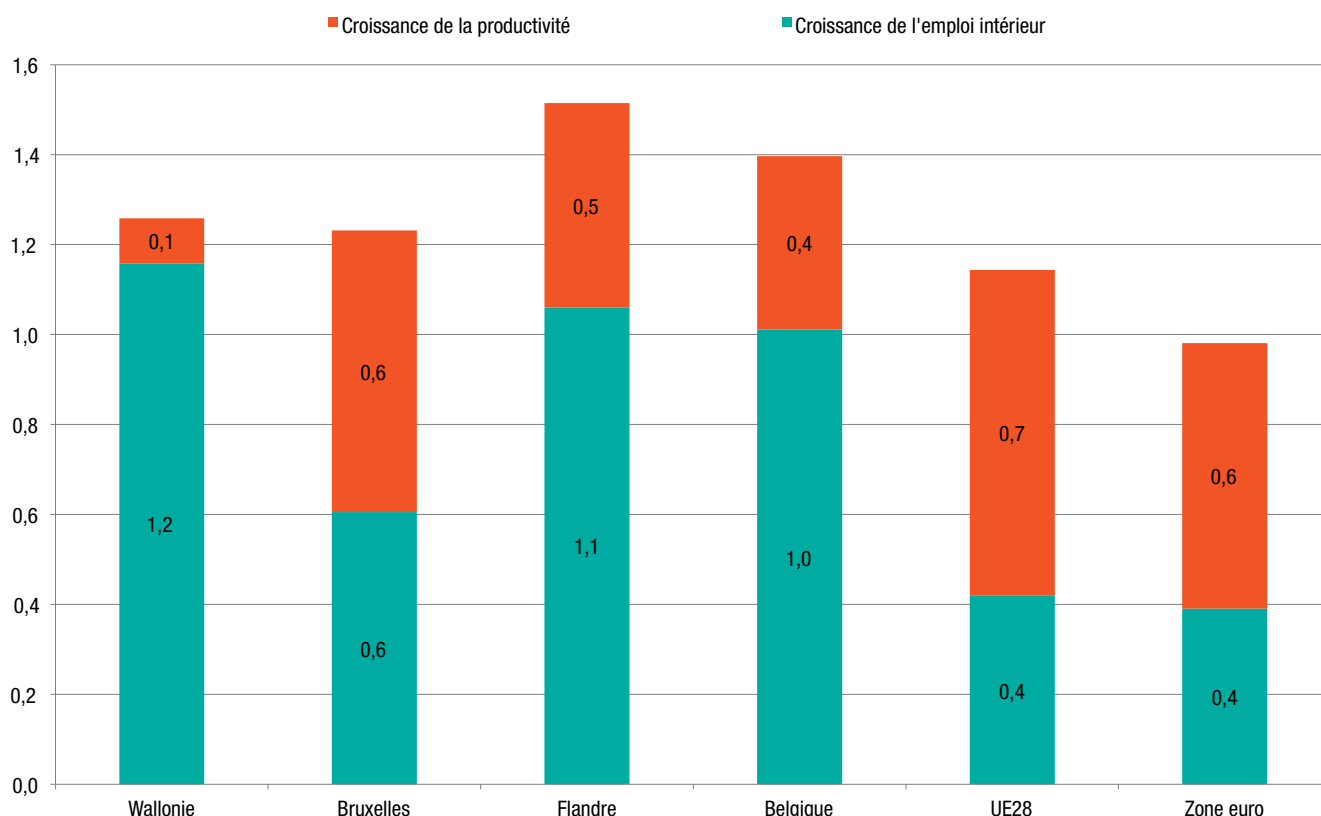
	Millions d'euros 2012	En % de la Belgique 2012	Taux de croissance annuels moyens			
			2003-2012	2003-2008	2008-2012	
Wallonie		84 651	23,4	1,3	2,2	0,0
Bruxelles	68 114	18,8	1,2	2,0		0,3
Flandre	208 504	57,7	1,5	2,5		0,4
Belgique	361 540	100,0	1,4	2,3		0,3
Zone euro	9 824 380	-	1,0	2,1		-0,4
UE-28	13 437 310	-	1,1	2,3		-0,3
Allemagne	2 749 900	-	1,3	2,0		0,5
France	2 091 059	-	1,2	1,9		0,3
Pays-Bas	640 644	-	1,3	2,8		-0,6

Plus encore que la relative résistance de l'activité belge et wallonne à la crise économique internationale, la décomposition de celle-ci entre les contributions de l'emploi et de la productivité moyenne est singulière en Belgique et plus encore en Wallonie, par rapport à la moyenne européenne. Comme l'indique le graphique 3.2, la croissance de 1,3% entre 2003 et 2012 s'est avérée plus riche en emploi (+1,2% par an) que dans le reste de l'Union européenne. Depuis 2008, le ralentissement économique s'est plutôt porté sur la productivité moyenne alors que l'emploi a été relativement préservé jusqu'en 2012, soutenu par

diverses mesures temporaires de maintien de l'emploi et de réduction du temps de travail. Ce constat vaut plus encore pour la Wallonie que pour la Belgique, la croissance de l'emploi intérieur belge s'établissant à 1,0% par an pour une croissance du PIB à peine plus élevée (+1,4%) pour la Wallonie. Le revers d'une telle évolution réside dans l'affaiblissement des gains de productivité apparente: sur la période 2003-2012, le rythme de progression est de l'ordre de 0,1% en moyenne en Wallonie, contre 0,4% en Belgique et 0,7% dans l'Union européenne des 28.

Graphique 3.2. | Contributions de l'emploi et de la productivité à la croissance du PIB entre 2003 et 2012

SOURCES : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) ; COMMISSION EUROPÉENNE – CALCULS IWEPS



3.1.2. Tendances sectorielles

Si on retient comme indicateur la valeur ajoutée à prix courants plutôt que le PIB en volume, les données de l'ICN permettent alors de décomposer l'évolution macroéconomique de l'activité entre les agents économiques ou les branches d'activité. Il faut cependant être attentif au fait que l'évolution des prix de la valeur ajoutée s'est avérée en moyenne plus lente entre 2008 et 2012 (+1,8%) qu'entre 2003 et 2008 (+2,7%).

La baisse de l'inflation moyenne ne suffit toutefois pas à expliquer la chute de la croissance économique wallonne de l'ordre de 3 points. Le graphique 3.3. décompose ainsi

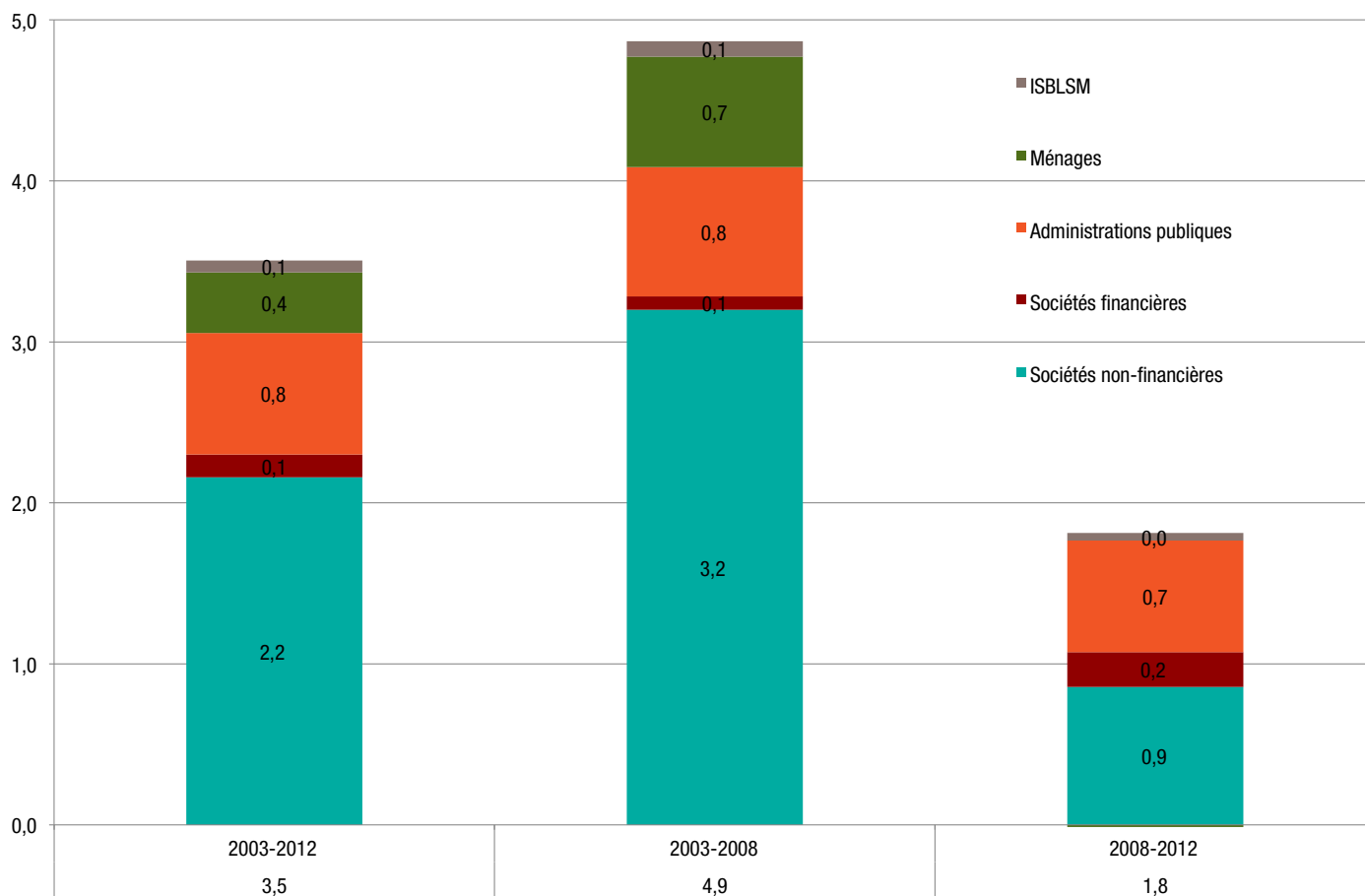
la croissance de la valeur ajoutée wallonne entre les secteurs institutionnels qui y contribuent. Il permet de montrer que le fléchissement de l'activité économique wallonne en seconde partie de période provient essentiellement de la contraction de la contribution des ménages et des sociétés non-financières. Quant au secteur des administrations publiques, il a conservé, du moins jusqu'en 2012, un apport à la croissance économique wallonne pratiquement constant, d'environ 0,7 à 0,8 point.

Graphique 3.3. | Contribution des secteurs institutionnels à la croissance nominale de la valeur ajoutée

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS

NOTE –

- ISBLSM : INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES.



Un graphique équivalent sur l'emploi montrerait aussi la prépondérance du secteur des sociétés non-financières dans les évolutions du nombre d'emplois en Wallonie. Ces entreprises apportent quelque 1,0 point des 1,2% de croissance de l'emploi observée, en moyenne annuelle, entre 2003 et 2012. Après une contribution très élevée de 2003 à 2008 (+1,4 point), en particulier dans le secteur des services, y compris le fort développement de l'emploi dans les titres-services durant cette période, la contribution des entreprises non-financières s'est réduite à 0,5 point (pour +0,6% de croissance annuelle de l'emploi total) entre 2008 et 2012. Ce repli de l'emploi est moins marqué qu'il ne l'est en termes de valeur ajoutée, c'est donc dans ce secteur institutionnel que l'impact le plus important sur la productivité moyenne s'est produit.

Les évolutions de la valeur ajoutée décrites ci-avant peuvent aussi être ventilées en fonction des branches d'activité productives de la Wallonie.

Comme l'indique le tableau 3.2., en comparaison de la structure sectorielle de l'ensemble du pays, l'activité économique wallonne enregistre une spécialisation dans les services d'enseignement, de santé, dans les activités immobilières (services de logement des ménages inclus), dans l'administration publique et, dans une moindre mesure, dans la construction, si l'on ne retient que les plus grandes branches d'activité. Ces spécialisations sont mises en évidence au départ du rapport entre la part régionale de la valeur ajoutée d'une branche d'activité dans le total de la valeur ajoutée régionale et cette même part mesurée au niveau national. S'il dépasse l'unité, un tel indice désigne une représentation relativement plus forte de la branche d'activité dans la région considérée.

Tableau 3.2. | Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2012

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS

	Wallonie		Bruxelles		Flandre	
	Indice de spécialisation	Importance de la branche (en % du total)	Indice de spécialisation	Importance de la branche (en % du total)	Indice de spécialisation	Importance de la branche (en % du total)
Industrie pharmaceutique (CF)	2,15	1,7	0,33	0,3	0,75	0,6
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	1,38	1,6	0,13	0,2	1,13	1,3
Agriculture, sylviculture et pêche (AA)	1,38	1,0	0,02	0,0	1,17	0,9
Activités pour la santé humaine (QA)	1,34	7,0	0,68	3,6	0,97	5,1
Enseignement (PP)	1,34	9,6	0,84	6,0	0,92	6,6
Activités immobilières (LL)	1,25	11,2	0,70	6,2	1,00	9,0
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (EE)	1,24	1,0	0,82	0,7	0,96	0,8
Administration publique (OO)	1,20	9,4	1,66	13,0	0,68	5,3
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	1,19	3,2	0,70	1,9	1,02	2,7
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	1,15	2,1	0,12	0,2	1,23	2,2
Construction (FF)	1,07	6,3	0,46	2,7	1,15	6,8
Fabrication de machines et équipements n.c.a. (CK)	1,05	1,1	0,18	0,2	1,25	1,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	1,03	2,3	1,59	3,6	0,80	1,8
Hébergement et restauration (II)	0,95	1,6	1,10	1,9	0,99	1,7
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CA)	0,94	1,9	0,36	0,7	1,24	2,5
Transports, entreposage et télécommunications (HH+JB)	0,90	6,7	1,19	8,8	0,98	7,2
Autres activités de services (SS)	0,89	1,1	1,81	2,3	0,78	1,0
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (GG)	0,87	10,8	0,77	9,5	1,13	14,0
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	0,80	6,1	1,00	7,6	1,08	8,3
Activités de services adm. et de soutien (NN)	0,70	3,1	0,86	3,8	1,17	5,2
Industrie chimique (CE)	0,66	1,3	0,09	0,2	1,44	2,9
Activités informatiques et ser. d'information (JC)	0,63	1,0	1,40	2,3	1,02	1,7
Activités financières et d'assurances (KK)	0,54	3,5	2,89	18,7	0,57	3,7
Total valeur ajoutée brute (B.1g)	-	100	-	100	-	100

Plus sensible aux chocs internationaux, l'industrie manufacturière a perdu des parts dans la valeur ajoutée totale wallonne depuis 2009. Son poids faiblissait lentement entre 2003 et 2008 mais demeurait aux environs de 16%. Toutefois, en 2012, il n'atteignait plus que 13%. Ce poids reste plus faible qu'en Flandre où l'industrie manufacturière passe de 21% en 2003 à 16% en 2012. Relativement moins portée par l'industrie par rapport à la Flandre, l'économie wallonne aurait pu se montrer globalement plus résistante à la crise internationale, mais il semble, au vu des évolutions macroéconomiques présentées ci-avant, que ce n'est finalement pas le cas.

En réalité, au départ des indices du tableau 3.2., plusieurs niches de spécialisation industrielle se dessinent : dans l'industrie pharmaceutique d'abord, dans la fabrication de produits minéraux (verre, pierre, ciment, etc.) ensuite, ainsi que dans la métallurgie. Or, il apparaît que ces spécialités figurent parmi les branches qui ont subi les plus importants reculs durant la période 2008-2012.

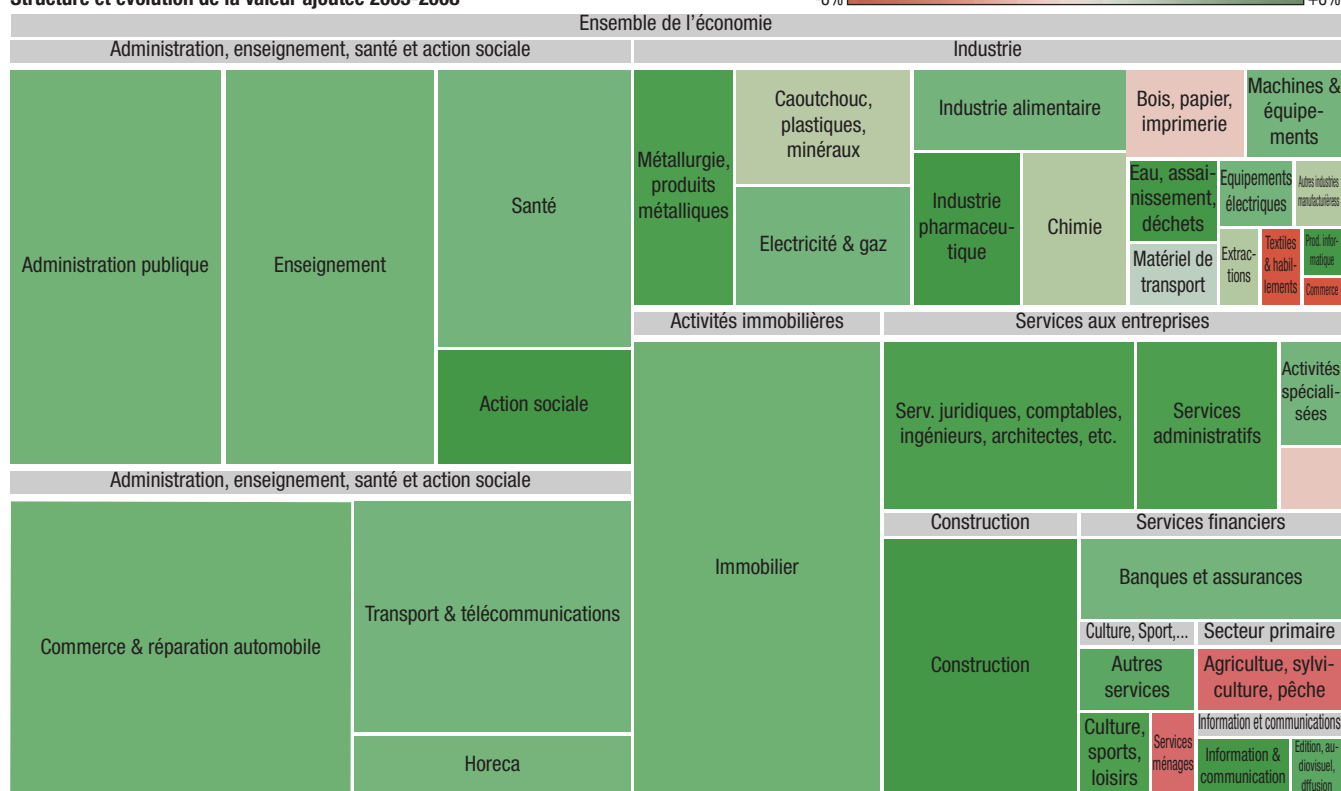
Le double graphique (graphique 3.4) qui suit permet de visualiser de façon synthétique les évolutions sectorielles en-

registrées en Wallonie. Un « treemap » (ou diagramme de répartition) y représente, pour chacune des deux périodes revues, les différentes branches d'activité (rassemblées en 38 groupes) sous la forme de rectangles dont la taille dépend du poids de la branche dans le total de la valeur ajoutée régionale et dont la couleur est fonction de l'évolution annuelle moyenne de la valeur ajoutée (bornée entre -8% et +8%). Les secteurs wallons les plus importants occupent donc une aire plus grande et les évolutions les plus favorables figurent en vert (les plus défavorables en rouge). De cette « cartographie », il ressort d'abord que la grande majorité des branches d'activité wallonnes ont enregistré une évolution positive durant la période de conjoncture favorable 2003-2008. L'évolution moins favorable durant la période suivante est aussi un phénomène généralisé. Le bloc supérieur gauche, qui représente des activités à vocation plutôt non marchande apparaît notamment aussi dans une couleur plus défavorable qu'à la période qui précède. Néanmoins, tout le rectangle représentatif de l'industrie (en haut à droite) apparaît « dans le rouge » de façon très distincte des autres secteurs.

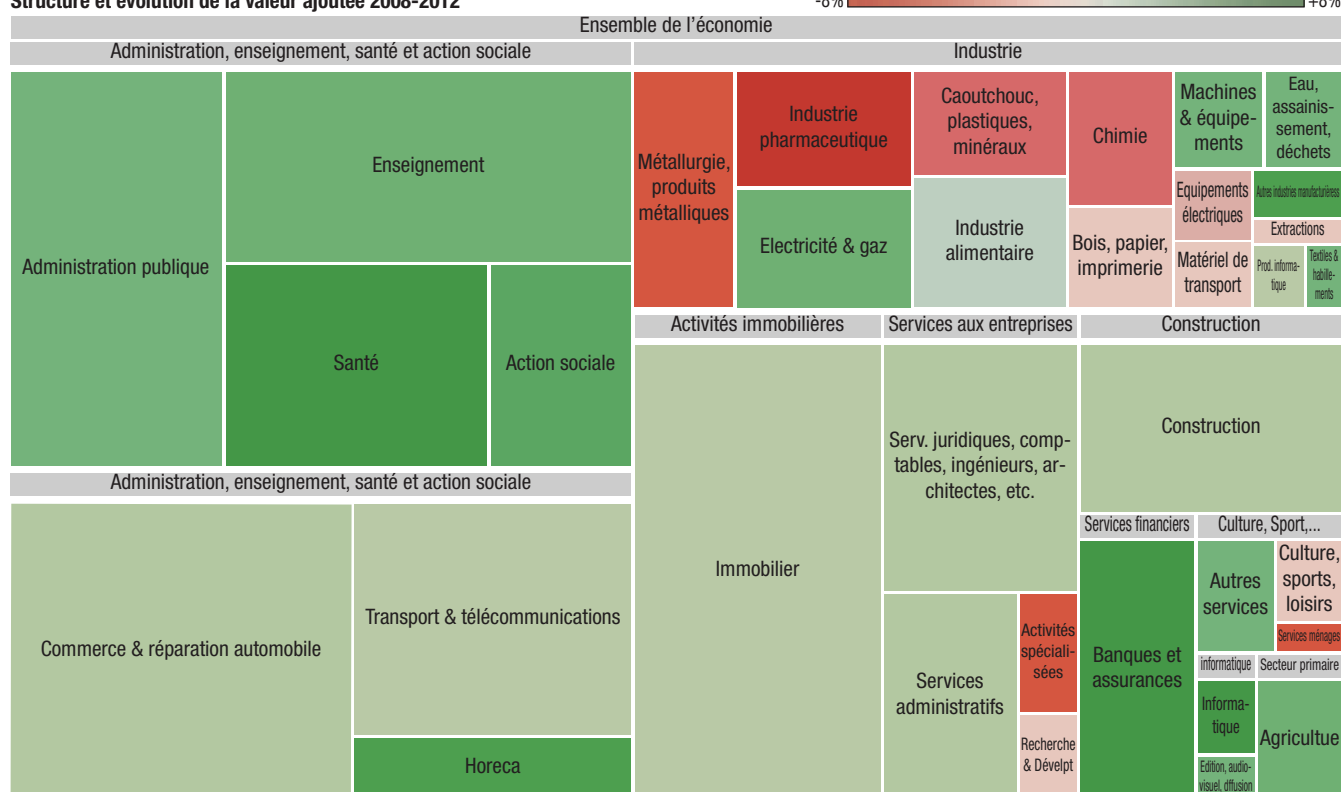
Graphique 3.4. | Structure et évolution de la valeur ajoutée en Wallonie

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS

Structure et évolution de la valeur ajoutée 2003-2008



Structure et évolution de la valeur ajoutée 2008-2012



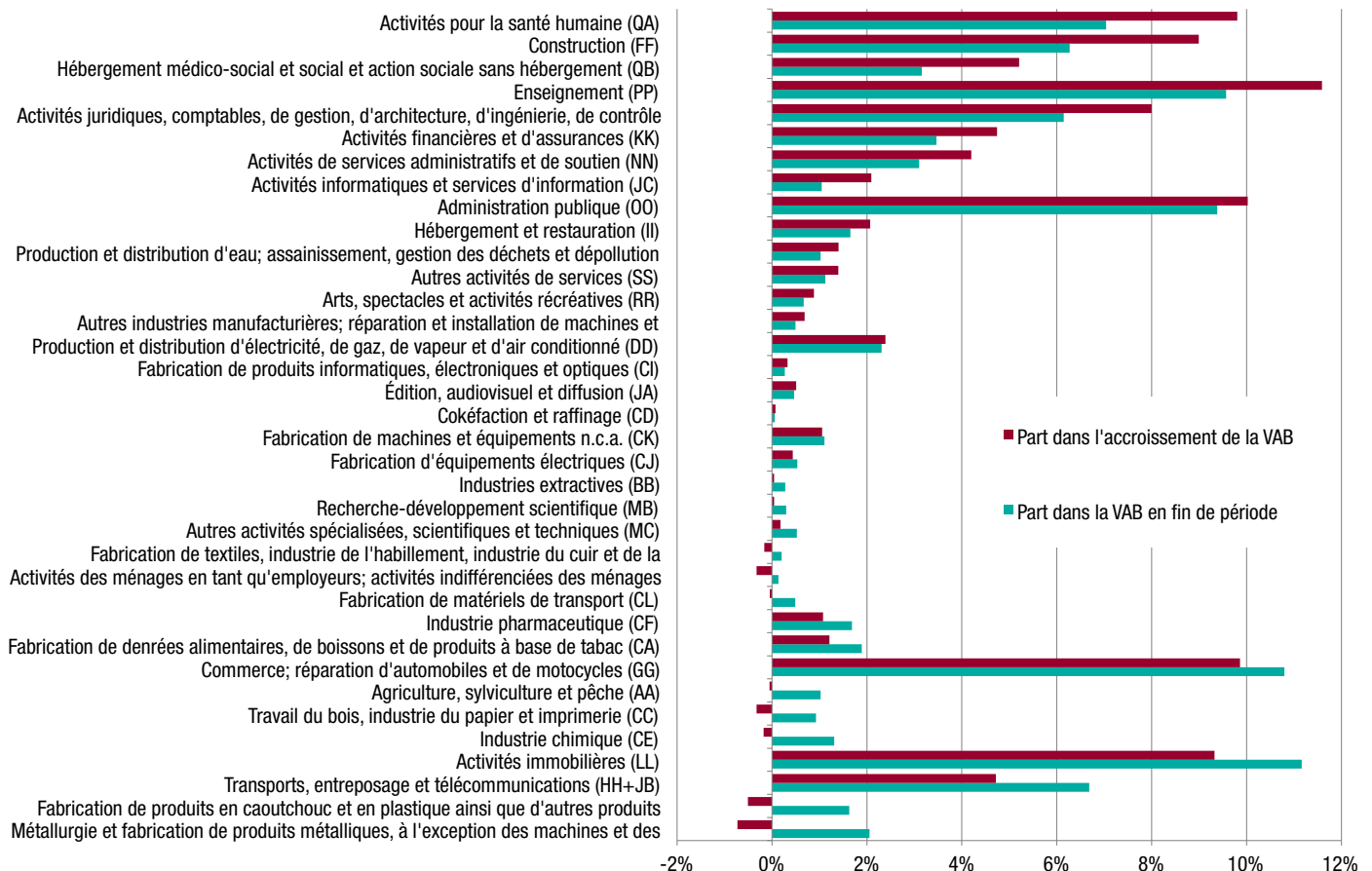
Au-delà du phénomène de tertiarisation de la valeur ajoutée wallonne qui semble s'être accéléré depuis la crise de 2009, certaines tendances sectorielles se dessinent sur la période de dix ans étudiée. Les branches d'activité qui sont en croissance dans l'économie régionale depuis 2003 peuvent, par exemple, être identifiées : il s'agit des branches dont le poids dans l'accroissement récent de la valeur ajoutée régionale dépasse leur poids actuel dans l'économie.

En classant les branches dans l'ordre décroissant de cet écart, on observe le dynamisme relatif de branches de services, en particulier les activités « juridiques, de gestion, etc. », de santé et d'action sociale. La construction a également fait preuve d'une performance relative favorable

sur l'ensemble de la décennie. Dans l'industrie, aucune branche d'activité ne tire son épingle du jeu. La croissance de l'industrie pharmaceutique qui apparaissait vive jusqu'en 2010, en partie en raison de facteurs temporaires (ventes exceptionnelles), a subi une correction à la baisse en 2011 et en 2012, de sorte que cette branche ne se distingue plus véritablement. Au bas du graphique, parmi les branches en perte de vitesse, figurent diverses industries manufacturières. On notera enfin que trois branches importantes de services présentent une contribution en retrait de leur poids actuel dans l'économie wallonne : il s'agit du commerce, des activités immobilières (dont les services de logement rendus par les ménages) et de la branche des transports et télécommunications.

Graphique 3.5. | Branches d'activité en croissance dans la valeur ajoutée brute (VAB) wallonne

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS



3.2. Facteurs de dynamisme économique

Le tissu productif wallon et les évolutions tendancielle que nous venons de décrire sont, à l'évidence, appelés à se modifier. A moyen et long terme, la création de valeur ajoutée et d'emplois en Wallonie reposera sur un certain nombre de facteurs de dynamisme économique. Parmi eux, citons et illustrons les progrès accomplis en Wallonie en matière d'entrepreneuriat, d'investissement, de compétitivité, de recherche-développement et d'innovation.

3.2.1. Capacité d'entreprendre

Le développement d'activités passe notamment par la création d'entreprises. Le chapitre 4 a fait état de l'évolution récente du nombre d'indépendants. Intéressons-nous ici aux sièges sociaux de sociétés commerciales¹³ enregistrés en Wallonie. Le parc de ces entreprises est passé de 76 200 entreprises à la fin de 2003 à 99 700 unités fin 2013, soit un accroissement annuel moyen de 2 300 unités¹⁴. Il s'agit du solde entre un flux annuel d'entrées de

6 500 créations *ex nihilo*, immigrations ou réactivations¹⁵ et un flux de sorties de 4 100 unités sous la forme de faillites et autres désactivations, de disparitions ou d'émigrations.

Ce sont les années 2010 et 2011 qui ont enregistré le plus de créations nettes, avec un solde global de 3 300 unités par an. En effet, depuis 2007, la Wallonie bénéficiait d'une hausse des créations *ex-nihilo* d'entreprises commerciales par rapport aux années précédentes. Toutefois, ce regain était en partie compensé par des sorties également importantes, en particulier les désactivations au nombre desquelles figurent les faillites. En 2010 et 2011, ces sorties s'estompent, expliquant le résultat net favorable durant ces deux années. La démographie entrepreneuriale wallonne se détériore ensuite en 2012 et 2013, sous l'effet conjugué d'un affaiblissement des entrées et d'un renforcement des sorties. Au total, la période postérieure à la crise économique de 2009 affiche des niveaux d'entrées et de sorties proches de la période 2003-2008.

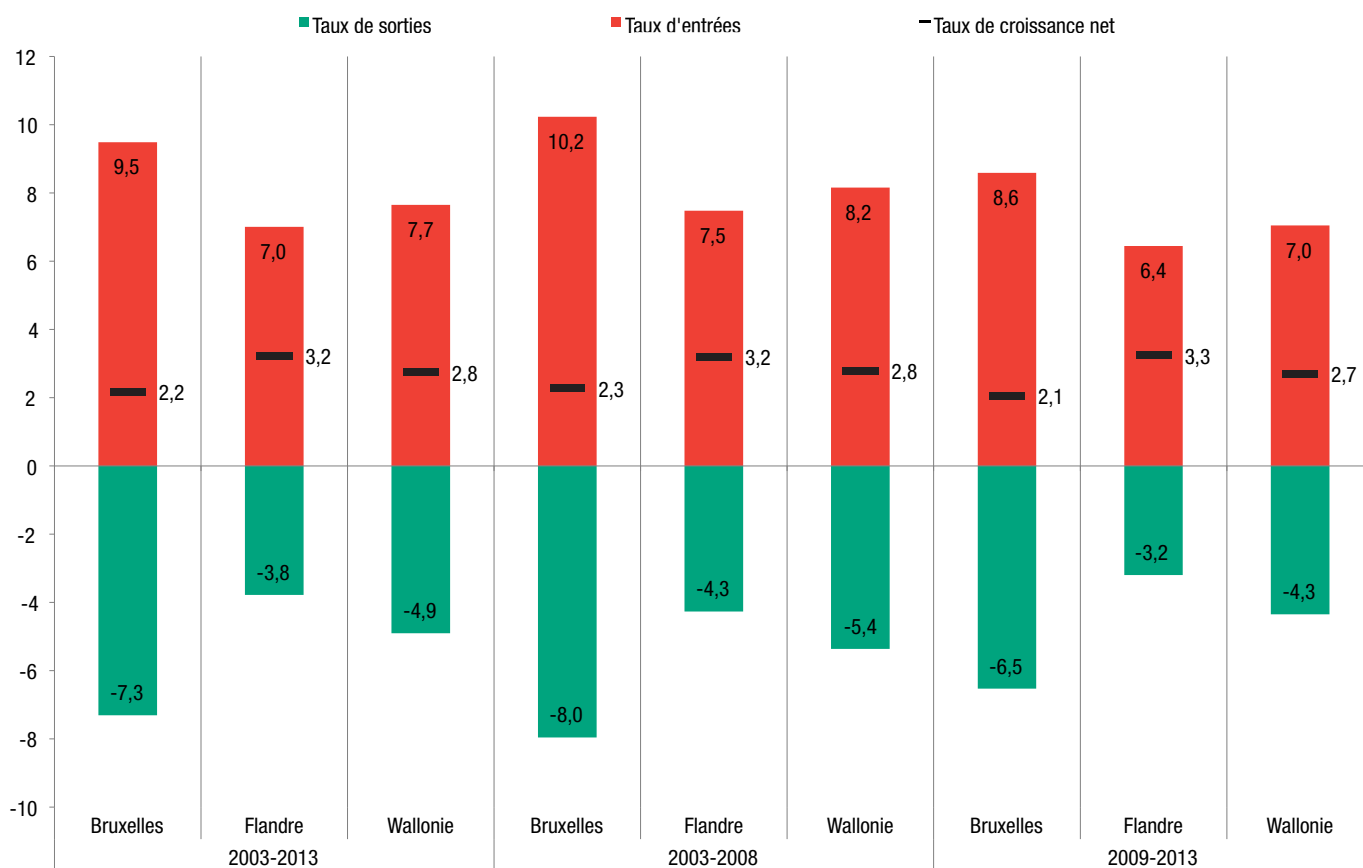
¹³ Que nous nommons « entreprises » par la suite.

¹⁴ Nous prenons en considération, dans ce cas, l'année 2013, puisqu'à ce jour, les chiffres ne sont pas complets pour 2014.

¹⁵ En effet, certaines entreprises peuvent cesser leur activité (être désactivées), tout en ne disparaissant pas nécessairement et éventuellement reprendre quelques années plus tard leur activité (être réactivées).

Graphique 3.6. | Mouvements démographiques des entreprises en Wallonie

SOURCE : B-INFORMATION – CALCULS IWEPS



La population d'entreprises commerciales a donc crû à un rythme de l'ordre de 2,8% par an depuis 2003. Comparativement aux autres régions, cet accroissement annuel moyen net du nombre d'entreprises en Wallonie est supérieur à celui observé à Bruxelles (+2,2%), mais inférieur à celui constaté en Flandre (+3,2%) (cf. graphique 3.6). Le taux d'entrée brut s'avère plus élevé en Wallonie qu'en Flandre (+7,7% contre +7,0%) en raison d'un taux d'immigration d'entreprises plus favorable, alors que le taux de création *ex nihilo*, sans doute plus proche de la notion d'entrepreneuriat, demeure légèrement inférieur à celui du nord du pays (+6,1% contre +6,3%). Si la performance nette est au désavantage de la Wallonie par rapport à la Flandre, c'est donc à cause de sorties proportionnellement plus élevées : de 4,9% contre 3,8%, principalement sous la forme de désactivations.

Quant à l'entrepreneuriat bruxellois, il se caractérise par une volatilité plus forte encore qu'en Wallonie, faite de créations et de disparitions plus importantes que dans les autres régions et résultant en un accroissement net inférieur.

3.2.2. Investissements

Les investissements dans l'équipement productif constituent un autre déterminant de la croissance économique et des gains de productivité futurs. Par rapport au début des années 2000, la formation brute de capital fixe¹⁶ a connu une période de relance au cours des années 2004 à 2008. A l'aube de la crise économique en 2008, cette dynamique d'investissement ne s'était pas encore démentie en Wallonie, la région enregistrant une croissance des investissements encore très vive. Durant la période 2003-

¹⁶ Dans cette section, nous considérons le terme « investissements » comme un synonyme de la « formation brute de capital fixe » par les entreprises, l'Etat ou les particuliers (y.c. investissements résidentiels). Le caractère brut de cette formation signifie que l'investissement couvre non seulement l'extension de l'équipement productif mais aussi le remplacement d'actifs dépréciés (l'amortissement). En revanche, l'accroissement des stocks de produits finis, qui peut aussi être considéré comme un investissement, n'est pas fixe et est exclu de la statistique analysée ici.

2008, l'évolution wallonne a été la plus favorable du pays (+6,5% par an). Elle a contribué à la remontée progressive du taux d'investissement, défini comme le rapport entre les investissements et la valeur ajoutée. Avec un niveau de 25% en 2008, le taux wallon atteignait presque celui enregistré au nord du pays en 2008 (26%).

Par la suite, la formation brute de capital fixe a nettement décliné dans l'ensemble des régions du pays et en Europe de façon générale (cf. tableau 3.3). La chute des investissements est une des particularités de la crise économique et financière européenne qui, depuis 2009, a mêlé durablement conditions de crédit restrictives et perte de confiance des agents économiques, deux facteurs peu

propices au déploiement de nouvelles capacités de production. En 2011, un bref regain des investissements (+4,2%) s'est fait jour en Wallonie (du même ordre qu'en Belgique) mais, selon les estimations provisoires de notre Institut établies à l'automne 2014, il aurait ensuite cédé la place à un nouveau recul à la fois en 2012 et en 2013 (-1,7% en moyenne durant ces deux années). Les indicateurs partiels dont nous disposons (notamment les investissements enregistrés à la TVA) et la perspective d'une reprise modérée de la demande agrégée laissent toutefois entrevoir, selon ce même scénario conjoncturel, une évolution à nouveau positive des investissements pour 2014 et 2015, à des rythmes inférieurs aux moyennes de long terme toutefois : +2,1% en moyenne.

Tableau 3.3. | Formation brute de capital fixe aux prix de 2010

SOURCES : IBSA ; IWEPS ; SVR ET BFP (HERMREG) – CALCULS IWEPS

	Part en % de la Belgique	Part en % du PIB (taux d'investissement) 2003-2011	Taux de croissance annuels moyens		
			2003-2011	2003-2008	2008-2011
Wallonie	22,8	22,5	2,9	6,5	-2,8
Bruxelles	14,7	17,9	1,2	4,5	-4,0
Flandre	62,4	24,9	2,4	4,5	-1,1
Belgique	100,0	23,0	2,3	5,0	-1,9
Zone euro	-	22,3	0,6	3,1	-3,5
UE-28	-	21,7	0,8	3,3	-3,2
Allemagne	-	19,7	1,5	2,5	-0,1
France	-	23,0	1,8	3,8	-1,5
Pays-Bas	-	21,3	1,5	4,2	-3,0

Sur l'ensemble de la période couverte par les comptes régionaux¹⁷, le taux d'investissement s'élève à 22,5% en Wallonie. Il se trouve sous la moyenne belge et, singulièrement, de la valeur enregistrée en Flandre (24,9%). Globalement, le taux wallon est similaire à la moyenne de la Zone euro. Bien qu'inférieur à ce que l'on observe en France, il dépasse néanmoins les moyennes néerlandaise ou allemande.

En Wallonie, les services marchands représentent environ 70% de la formation brute de capital fixe. Durant la période de forte croissance (+6,5%) des investissements de 2003 à 2008, ces services ont contribué à hauteur de 4 points à la croissance de cet agrégat. Au sein de ce secteur, seuls les investissements dans les transports et les communications ont connu une croissance plus faible que dans le reste du pays et ont vu leur part diminuer dans le

¹⁷ Pour rappel, il s'agit ici des comptes régionaux publiés en 2014 selon les normes du SEC 95. Notons que le passage au SEC 2010 a précisément donné lieu à une forte révision des investissements qui incluent désormais les dépenses de recherche et développement.

total des investissements wallons. La contribution de cette branche s'est donc avérée négative. À l'inverse, plus de deux points de la croissance totale ont été engrangés sur la même période par les investissements réalisés dans les logements par les ménages, investissements qui représentent un tiers du total en Wallonie. De 2003 à 2008 encore, les investissements dans l'industrie manufacturière ont augmenté à un rythme proche de l'augmentation générale, la part de l'industrie demeurant aux alentours de 14% du total.

Durant la période de contraction des investissements entre 2008 et 2011, cependant, la chute a été particulièrement marquée dans l'industrie manufacturière, avec un recul moyen réel de l'ordre de 10% par an. En 2011, le poids du secteur s'était donc réduit à 11% du total. Les investissements résidentiels des ménages accusent aussi une nette diminution, soit -4% en moyenne de 2008 à 2011. Avec une contribution de -1,3 point chacun, l'industrie manufacturière et les investissements résidentiels expliquent l'essentiel (-2,6 points) du recul de 2,8% des investissements wallons.

3.2.3. Compétitivité

Dans un environnement international marqué par une concurrence accrue, le maintien de la compétitivité constitue une autre condition de la croissance de l'activité économique régionale.

La comptabilité régionale s'est récemment enrichie de données relatives aux exportations et importations de biens et de services¹⁸. Ces nouvelles informations ne livrent toutefois encore qu'une ventilation régionale des flux de commerce avec l'étranger, sans que soient pris en compte les flux entre les régions. Publiées à prix courants, elles font l'objet, pour la présente analyse, d'une adaptation en termes réels au moyen des déflateurs nationaux.

La part wallonne dans les exportations du pays s'établit à 16% en moyenne entre 2003 et 2011. Le montant des exportations wallonnes atteignait ainsi 52 milliards d'euros en 2011. Près de 82% de ce total est composé de biens, les 18% restants constituent des services. Cette part des services, composante qui croît régulièrement dans les échanges extérieurs de la Belgique, est moins importante en Wallonie que dans le pays dans son ensemble, la région bruxelloise étant notamment très spécialisée dans la vente à l'étranger de services. La part de la Wallonie dans l'exportation de services tourne aux environs de 13% du total belge.

Les principales branches d'activité qui contribuent aux exportations de biens et services de la Wallonie sont en premier lieu l'industrie pharmaceutique (16% du total en 2011), la métallurgie et les fabrications métalliques (15%) et le commerce (15% également). Plus loin, figurent les autres grandes industries wallonnes : le secteur de la chimie (9%), la fabrication de machines et d'équipements, l'industrie alimentaire (tous deux 7%), puis la fabrication de plastiques, caoutchoucs et produits minéraux (6%).

Du côté des importations, la part wallonne dans le total du pays est globalement plus faible encore que celle des exportations, s'établissant ces dernières années entre 14 et 15%, tant pour les biens que pour les services. Avec un montant de 45 milliards d'euros d'importations en 2011, la Wallonie affiche donc une balance commerciale excédentaire d'environ 7 milliards vis-à-vis de l'étranger, en dehors donc des deux autres régions du pays. À l'importation, c'est le secteur du commerce qui occupe le poids le plus important, il achète 30% des produits et services étrangers à destination de la Wallonie. L'activité métallurgique et de fabrication métallique importe 12% du total et l'industrie pharmaceutique, 9%. Enfin, les ménages importent directement pour leur usage final quelque

¹⁸ Ces données respectent le concept « national » qui est de mise dans les comptes nationaux et la balance des paiements. Selon ce concept, une exportation (une importation) est enregistrée dès que la propriété d'un bien ou d'un service passe d'un résident à un non résident (ou inversement). Ce concept s'oppose au concept « communautaire », qui enregistre un flux commercial avec l'extérieur dès le franchissement d'une frontière (incluant donc le transit). En dehors du fait qu'elles incluent les services, ces nouvelles données diffèrent de celles toujours publiées par la BNB principalement parce que le principe d'allocation à une région ou un arrondissement respecte celui d'usage dans la comptabilité régionale, c'est-à-dire qu'une partie de la valeur des importations et exportations d'une entreprise est attribuée à ses différents établissements éventuels.

10% de la valeur totale des importations wallonnes, il s'agit alors exclusivement de services (voyages essentiellement)¹⁹.

En comparaison d'autres agrégats, tels que le PIB, la part de la Wallonie dans le commerce extérieur du pays est globalement plus faible. En d'autres termes, le degré d'ou-

verture de l'économie wallonne reste inférieur, la moyenne des exports et des imports représentant 50,3% de son PIB, contre 77,0% dans le cas de la Belgique dans son ensemble. Notons qu'en l'absence d'estimation des flux interrégionaux et vu la forte intégration des économies régionales du pays, la mesure du degré d'ouverture est vraisemblablement sous-estimée pour les trois régions.

Tableau 3.4. | Commerce extérieur aux prix de 2010

SOURCES : IBSA ; IWEPS ; SVR ET BNB – CALCULS IWEPS

	Part des exportations en % de la Belgique 2003-2011	Part des importations en % de la Belgique 2003-2011	Degré d'ouverture - Moyenne des exportations et des importations rapportées au PIB 2003-2011	Taux de croissance annuels moyens des exportations de biens et de services		
				2003-2011	2003-2008	2008-2011
Wallonie	16,5	14,3	50,3	3,6	5,3	0,8
Bruxelles	14,3	19,3	67,8	3,0	3,4	2,4
Flandre	69,2	66,5	91,1	3,2	4,4	1,3
Belgique	100,0	100,0	77,0	3,2	4,4	1,4
Zone euro	-	-	36,3	3,7	5,7	0,5
UE-28	-	-	36,3	3,9	6,1	0,4
Allemagne	-	-	36,5	5,3	6,6	3,0
France	-	-	26,3	3,7	5,0	1,6
Pays-Bas	-	-	64,3	3,8	5,4	1,2

Globalement, entre 2003 et 2011, les exportations wallonnes ont enregistré une évolution plus favorable (+3,6%) que celle du pays dans son ensemble (+3,2%), même si l'écart s'est renversé en seconde partie de période. Les exportations wallonnes ont été fortement touchées lors de la crise économique en 2009. Elles se sont aussi nettement redressées l'année suivante, profitant de la vigueur de certains marchés extérieurs, l'Allemagne notamment. Cette reprise temporaire n'empêche pas un net fléchissement des exportations en moyenne sur la période 2008-2011. Au tableau 3.4, on remarquera que l'évolution des exportations wallonnes a dépassé celle de la Zone euro et de l'Europe dans son ensemble. Par rapport à ces deux zones de référence, les exportations wallonnes ont rela-

vement résisté, bénéficiant de la progression plus rapide des échanges sur les principaux marchés extérieurs de la Wallonie que constituent les pays voisins. Quant à l'évolution des importations, elle suit généralement d'assez près celle des exports. Durant la période 2003-2011, toutefois, la croissance des importations wallonnes s'est avérée supérieure (+4,4%) à celle des exportations.

Dans notre analyse conjoncturelle d'octobre 2014, sur la base des séries mensuelles du commerce extérieur de la BNB, nous estimons que les exportations wallonnes ont accusé un nouveau repli en 2012 (-0,2%). Marquée ensuite par plusieurs à-coups en 2013 et 2014, la progression des ventes à l'étranger devrait encore s'avérer faible

¹⁹ Ces détails, ainsi que d'autres relatifs aux importations et exportations, sont issus de IBSA, IWEPS, SVR, BNB (2014), *Comptes régionaux : Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services*.

(+1,2% par an) durant ces deux années. L'orientation plus favorable des prévisions de demande au sein de l'industrie manufacturière, qui compte pour 68% des exportations wallonnes, nous permet toutefois aujourd'hui d'attendre une reprise modérée en 2015, de l'ordre de 3,7%.

L'étude de l'évolution du commerce extérieur wallon pourrait utilement être complétée par des indicateurs de la compétitivité au niveau régional. Les prix n'étant pas mesurés à ce niveau, il est cependant difficile de procéder à de telles estimations. De même, en l'absence de prise en compte des flux entre régions, l'interprétation de balances commerciales régionales ou de parts de marchés est sujette à caution. Néanmoins, un indicateur possible de la rentabilité et de la compétitivité réside dans la comparaison entre la productivité wallonne et le coût salarial. Le rapport entre ces deux grandeurs donne un coût salarial par unité de valeur ajoutée.

En Wallonie, durant la période 2003-2011, la croissance de la rémunération des salariés dans les branches d'activité marchande n'a pas neutralisé l'inflation puisque, en moyenne, les rémunérations exprimées en volume ont reculé de 0,6% par an (voir tableau 3.5), légèrement plus vite donc que la moyenne belge (-0,5%). Les coûts salariaux par tête observés en Wallonie demeurent les plus faibles du pays : ils sont environ 11% inférieurs à la moyenne belge.

Dans le même temps, la productivité par tête du secteur marchand a progressé à un rythme de 0,1% par an, mais cette évolution positive est nettement moindre que celle enregistrée dans les deux autres régions. Le déficit moyen de productivité par tête de la Wallonie par rapport à la moyenne du pays s'est donc quelque peu renforcé, il dépasse 14%.

Tableau 3.5. | Rémunérations et productivité par tête aux prix de 2010 dans les branches d'activité marchande²⁰

SOURCES : IBSA ; IWEPS ; SVR ET BFP (HERMREG) – CALCULS IWEPS

	Euros	Indice Belgique = 100	Taux de croissance annuels moyens
	2011	2011	2003-2011
Rémunération par salarié			
Wallonie	40 465	88,6	-0,6
Bruxelles	56 177	122,9	-0,5
Flandre	45 312	99,2	-0,4
Belgique	45 697	100,0	-0,5
Productivité par tête (ou valeur ajoutée par emploi)			
Wallonie	64 397	85,8	0,1
Bruxelles	97 563	130,1	0,8
Flandre	74 449	99,2	0,6
Belgique	75 018	100,0	0,5

²⁰ Les rémunérations publiées par l'ICN à prix courants ont été déflatées par les prix à la consommation. S'agissant de la productivité, les données ont été déflatées, par branche d'activité, via le déflateur national correspondant. En outre, la composante extra-régionale a été répartie entre les trois régions et les branches éducation, administration publique et services domestiques ont été exclues.

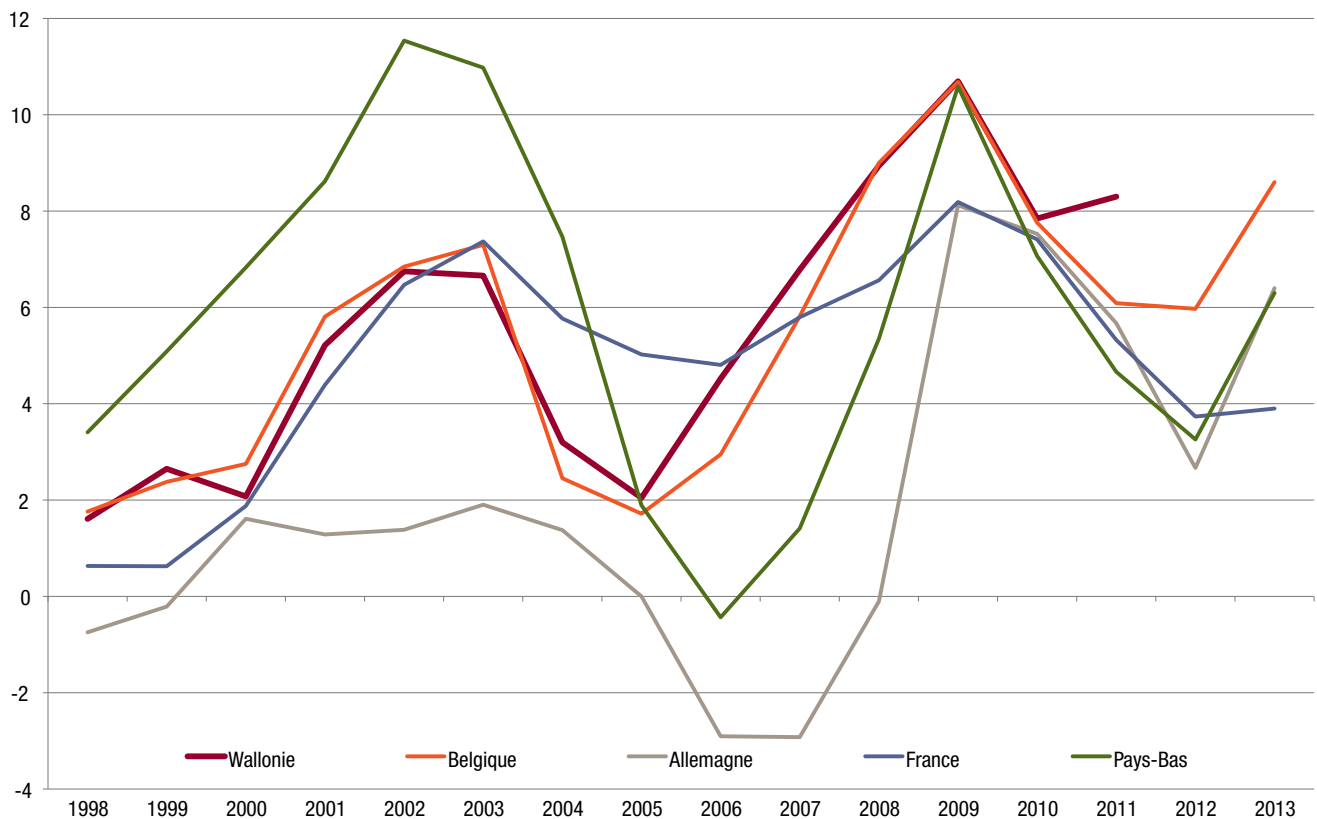
La double comparaison des coûts salariaux et de la productivité entre régions fait donc état de la persistance d'un « surcoût » de l'ordre de 3 points au sein des branches d'activités marchandes par unité de valeur ajoutée.

Une comparaison du même type figure à l'échelle européenne dans le cadre de la « Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques » (PDM). Le bilan macroéconomique dressé chaque année par l'Union européenne pour les pays de l'Union contient en effet un indicateur de coût salarial unitaire. Cet indicateur peut être répliqué au niveau des régions. Contrairement aux chiffres du tableau qui précède, il porte sur l'ensemble de l'économie, et non sur un secteur particulier, et il retient au numérateur les coûts salariaux nominaux et non réels.

C'est donc un indicateur qui a tendance à croître dans le temps lorsque l'inflation se répercute dans les salaires, de quelque manière que ce soit. Dans un environnement de concurrence internationale, pour une petite économie ouverte comme la Wallonie qui a peu de prise sur les prix, une évolution à la hausse peut être interprétée comme une pression sur la compétitivité. Pour les pays de la Zone euro, l'Union européenne donne une valeur de référence indicative de maximum 9% de croissance sur trois ans pour ce coût salarial unitaire.

Graphique 3.7. | Coût salarial nominal unitaire – évolution à trois ans d'écart

SOURCES : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) ; COMMISSION EUROPÉENNE – CALCULS IWEPS



Depuis 1998, l'évolution du coût salarial unitaire en Wallonie est demeurée très proche de celle observée dans l'ensemble de la Belgique. Sur la totalité de la période envisagée, cette évolution est supérieure à celle observée en Allemagne. A partir de 2007, la progression wallonne est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des pays voisins. Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'évolution macroéconomique en Wallonie se caractérise en effet au cours des années 2000 par une évolution lente des gains de productivité. En 2009, avec le recul prononcé de l'activité productive, la croissance du coût salarial unitaire s'élève au-delà de 9%. Elle se réduit ensuite quelque peu en Belgique, tout en restant supérieure aux évolutions dans les pays voisins. L'observation en Wallonie, qui s'arrête à l'année 2011, laisse à penser que cette croissance demeurerait plus défavorable encore dans la région.

3.2.4. Recherche et développement

Le progrès technique est établi comme étant un facteur déterminant de la croissance à long terme des économies. Dans ses diverses formes, il favorise les gains de productivité et la compétitivité des tissus productifs. Il est lié notamment à la capacité à développer des activités de recherche et développement et d'innovation. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, le soutien à ces activités est au cœur des préoccupations des autorités publiques.

Les dépenses de recherche et développement

Dès mars 2002, le Conseil de Barcelone fixait l'objectif d'augmenter, dans les pays de l'Union, l'investissement dans la recherche et le développement (R&D) et de combler dans ce domaine le retard de l'Europe sur ses principaux concurrents. Concrètement, le but était de faire passer cet investissement de 1,9% à 3% du PIB de l'UE en 2010 et d'élever la part financée par les entreprises à deux tiers du total des dépenses R&D.

L'objectif d'atteindre un investissement de 3% du PIB dans la recherche et le développement a été repris par l'Union européenne dans le cadre de sa stratégie EU 2020.

En juillet 2014, cet objectif a été introduit tant dans la Déclaration de politique régionale que dans la Déclaration de politique communautaire de la manière suivante : « L'objectif de consacrer 3% du PIB à la recherche et au développement (dont un tiers en provenance du secteur public et deux tiers du secteur privé) doit être poursuivi »^{21,22}.

Les données relatives à cet indicateur d'intensité de recherche (dépenses intérieures brutes de R&D en % du PIB)²³ sont représentées dans le graphique suivant, pour la période 2003-2011, pour la Wallonie, la Flandre, la Belgique et l'UE 28. Malgré les progrès réalisés, elles montrent des résultats restant en-deçà de l'objectif européen fixé.

Depuis 2005, ce ratio est en progression en Wallonie, en Belgique et dans l'UE 28. En Flandre, il progresse depuis 2006. Cette tendance s'est poursuivie sur toute la période observable pour les zones géographiques reprises. En termes de niveau, les résultats atteints par la Wallonie et la Flandre sont les plus élevés.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'indicateur d'intensité de R&D se situe à un niveau inférieur à celui des deux autres Régions ; variant de 1,2% à 1,5% de 2003 à 2009 avec une tendance au recul en fin de période. Ce constat doit tenir compte de facteurs liés à la structure économique particulière de cette région, dont le territoire est par ailleurs peu étendu. Son orientation vers le secteur tertiaire (traditionnellement moins intensif en R&D) et la présence de sièges sociaux d'entreprises dont les activités de R&D sont développées dans les autres Régions²⁴ sont des facteurs contribuant au faible niveau atteint par ce ratio à Bruxelles-Capitale.

²¹ Déclaration de politique régionale 2014-2019, Oser – Innover – Rassembler, p. 31.

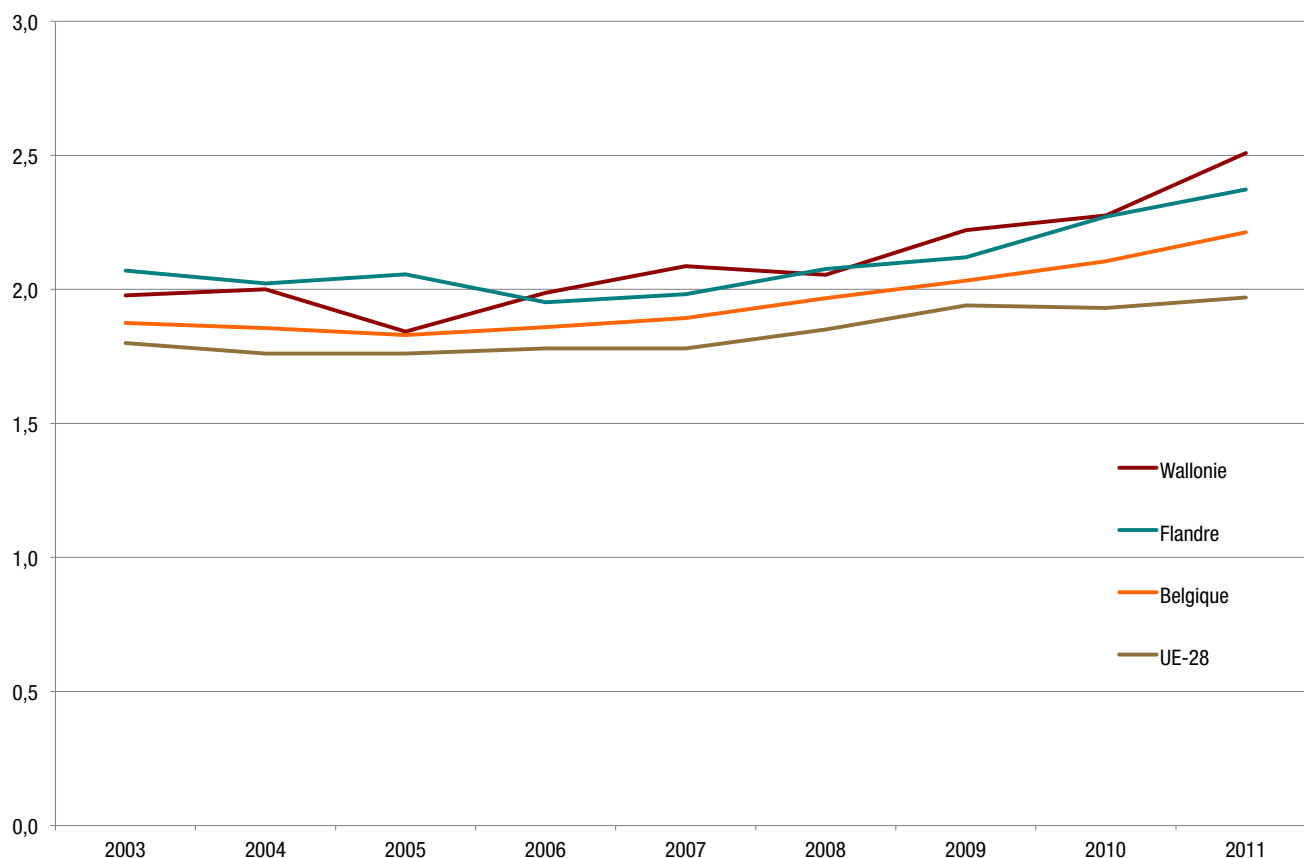
²² Déclaration de politique communautaire 2014-2019, Fédérer pour réussir, p. 38.

²³ Les dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) représentent les dépenses afférentes aux travaux de R&D qui sont exécutés sur le territoire concerné, quelle que soit l'origine des fonds (interne ou étrangère).

²⁴ B. Biatour, J. Fiers, S. Gilis, C. Kegels, F. Thiery, European R&D Strategy: impact and feasibility study for Belgium, Federal Planning Bureau, February 2005, Working Paper 3-05, p. 26.

Graphique 3.8. | Intensité de recherche et développement : dépenses intérieures brutes de R&D en % du PIB

SOURCES : EUROSTAT ; POLITIQUE SCIENTIFIQUE FÉDÉRALE (CFS-STAT) – CALCULS IWEPS



D'une façon générale, la progression de ce ratio est liée à une évolution soutenue des dépenses intérieures brutes de R&D en valeurs. On constate en effet, sur la période 2003-2011, une croissance annuelle moyenne de 6,9% des dépenses intérieures brutes de R&D en Wallonie, 5,5% en Flandre, 5,4% à Bruxelles et 5,9% en Belgique pour 4,0% dans l'UE-28.

quêtes auprès des organismes exécutant de la R&D. Ceux-ci sont regroupés par secteur d'exécution, à savoir: les entreprises, les pouvoirs publics, l'enseignement supérieur et les institutions privées sans but lucratif. Ce dernier secteur représente une très faible proportion des dépenses totales de R&D ; en Wallonie, il ne développe pas d'activité de R&D.

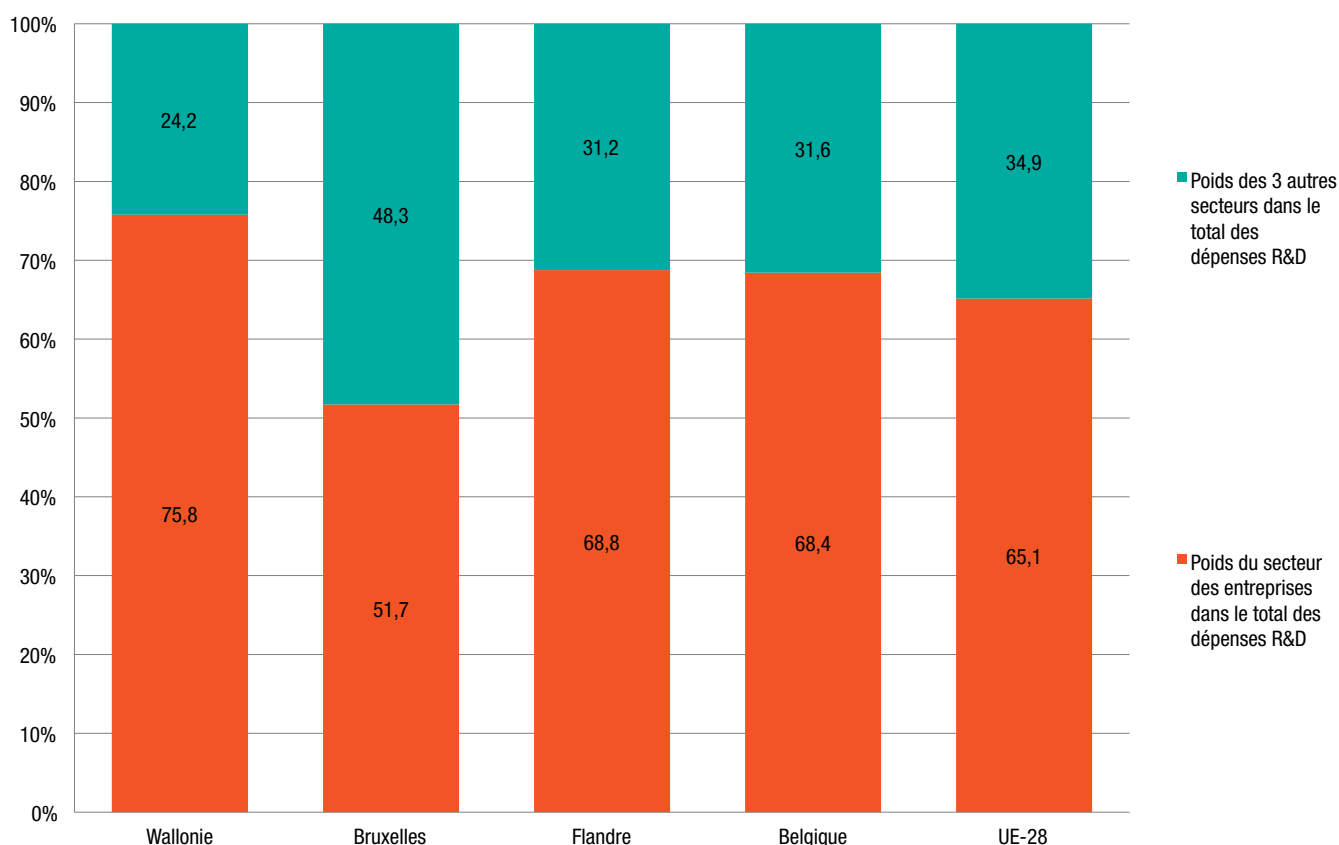
Les dépenses intérieures brutes de R&D sont des statistiques basées sur les données collectées par des en-

Le graphique 3.9. indique, pour les zones géographiques étudiées, la répartition des dépenses de R&D, selon qu'il s'agit de dépenses en provenance des entreprises ou des autres secteurs, en moyenne sur la période 2003-2011. En Wallonie, la part des dépenses de R&D en provenance des entreprises est supérieure à celle qui est observée

dans les autres zones géographiques. En 2011, ce poids important du secteur d'exécution des entreprises a conduit la Wallonie à une intensité de R&D des entreprises de 2% ; cet indicateur s'élevant à 1,6% en Flandre, 1,5% en Belgique, 1,3% dans l'UE-28 et 0,7% à Bruxelles-Capitale.

Graphique 3.9. | Répartition des dépenses de R&D par secteur d'exécution en moyenne 2003-2011

SOURCES : EUROSTAT ; POLITIQUE SCIENTIFIQUE FÉDÉRALE (CFS-STAT) – CALCULS IWEPS



En termes de croissance annuelle moyenne au cours de la période 2003-2011, les dépenses de R&D du secteur des entreprises ont connu l'évolution la plus forte en Wallonie (7,9%), suivie de Bruxelles (6,1%), de la Belgique (5,7%) et de la Flandre (4,7%) ; le taux de croissance annuel moyen de ces dépenses ayant été de 4% dans l'UE-28.

Au cours de cette même période, l'évolution des dépenses de R&D des autres secteurs (pouvoirs publics, enseignement supérieur et institutions privées sans but

lucratif) a été la plus forte en Flandre (7,6%), suivie de Bruxelles (4,8%) et de la Wallonie (3,9%). Pour l'ensemble de la Belgique, cet indicateur s'est élevé à 6,3% et dans l'UE-28 à 4,2%.

Les ressources humaines affectées à la R&D

L'indicateur de référence utilisé pour mesurer le potentiel de développement des connaissances dans une zone géographique donnée est l'intensité de R&D, centré sur les dépenses de R&D. Il peut toutefois être complété par un indicateur centré sur les ressources humaines affectées

à ces activités de R&D. C'est l'objet de l'indicateur rapportant à l'emploi total le poids du personnel de R&D (repre- nant toutes les personnes directement employées dans la R&D, ainsi que celles qui fournissent des services directs tels que les gestionnaires de R&D, les administra- teurs et le personnel de bureau) calculé en équivalents temps plein. Les statistiques de personnel de R&D sont également basées sur les données collectées par en- quêtes auprès des organismes exécutant de la R&D, re- groupés par secteur d'exécution. Elles sont calculées en équivalents temps plein, mesure plus précise du volume réel des ressources humaines consacrées à la R&D²⁵.

Depuis 2004, ce ratio évolue favorablement dans toutes les zones observées. En termes de niveau, ceux de la Wal- lonie et de l'UE-28 sont comparables ; situés à un niveau inférieur à ceux de la Flandre et de la Belgique. Les don- nées relatives à ce ratio sont difficilement comparables pour la région de Bruxelles-Capitale, en fonction de sa si- tuation particulière de métropole et du calcul de l'emploi total basé sur le concept de résident (ce qui conduit pour Bruxelles-Capitale à un volume d'emploi plus faible qu'avec le concept d'emploi intérieur). A Bruxelles, cet in- dicateur évolue entre 2,0 et 2,4% avec un recul depuis 2007.

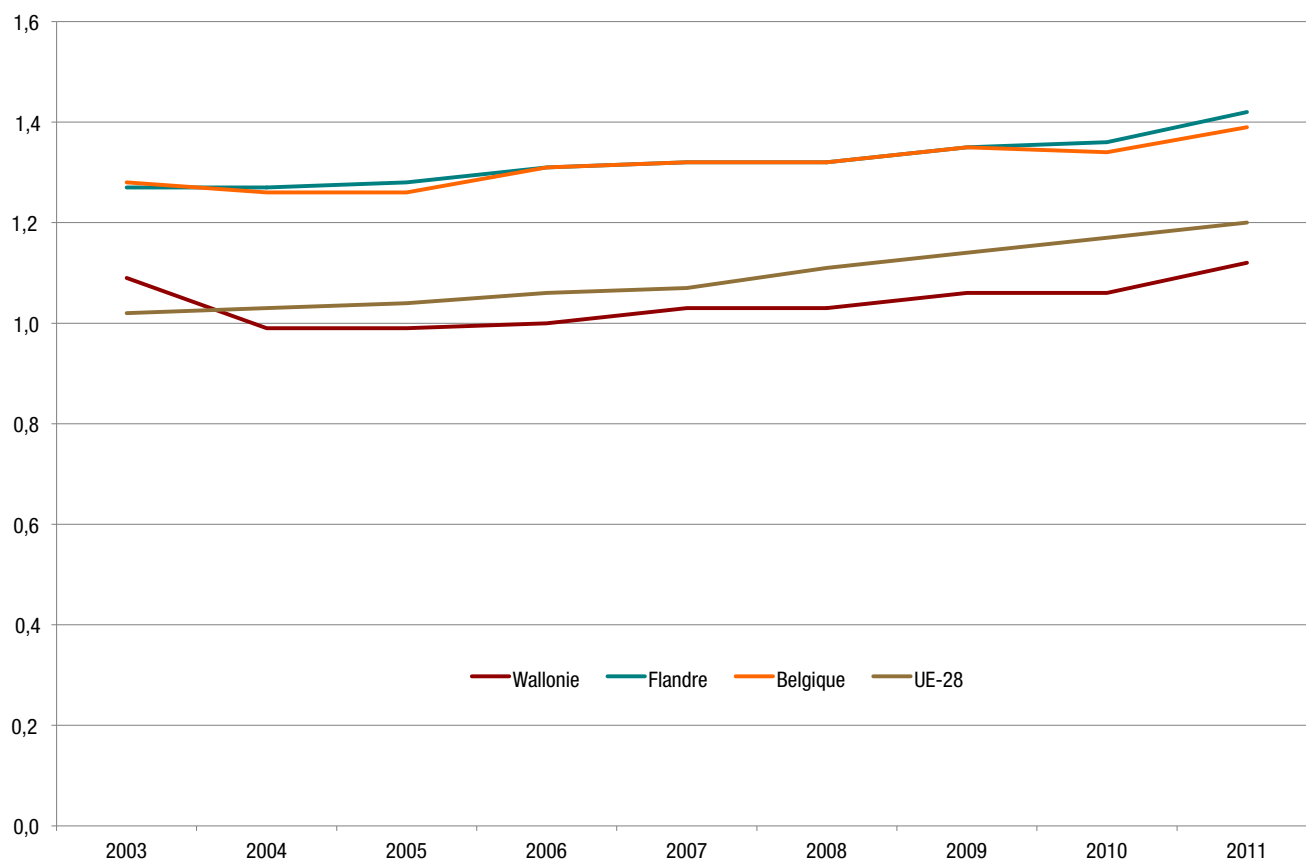
²⁵ Cet indicateur doit cependant être interprété avec prudence en fonction des problèmes méthodologiques qu'il pose, notamment en termes de com- paraison internationale. « Production of internationally comparable estimates of R&D personnel is fraught with difficulties. These are a focus of attention for the current revision of the Frascati Manual (OECD, 2002). For example, methods used to calculate FTE units may vary not only from country to country but also across sectors within countries, owing to differences in the data sources used to estimate R&D in each sector. Estimating FTEs is par- ticularly challenging in the higher education sector, as many researchers typically engage in other activities, such as teaching or administrative tasks, some of which are at the boundary of R&D. In the business sector, staff providing information on financial resources have difficulty answering questions on R&D personnel, so that questionnaires need to be shared with human resource departments with limited information on the nature of R&D projects. At present, no reliable up-to-date estimates on R&D personnel and its components are available for a number of OECD countries. », OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013, Innovation for growth, p. 99.

Graphique 3.10. | Personnel de R&D (ETP) en % de l'emploi total

SOURCE : EUROSTAT, ENQUÊTE COMMUNAUTAIRE SUR L'INNOVATION (CIS)

NOTE –

- LE PERSONNEL DE R&D EST REPRÉSENTÉ EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN. UNE PERSONNE TRAVAILLANT À MI-TEMPS À LA R&D AU COURS D'UNE ANNÉE DONNÉE EST COMPTÉE COMME 0,5 ANNÉE-PERSONNE EN ETP. QUANT À L'EMPLOI TOTAL, IL S'AGIT DE TOUTES LES PERSONNES (ÂGÉES DE 15 ANS ET PLUS) QUI ONT TRAVAILLÉ AU MOINS UNE HEURE CONTRE RÉMUNÉRATION OU AU COURS DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE, OU QUI ÉTAIENT TEMPORAIREMENT ABSENTES DE LEUR TRAVAIL (CONCEPT DES MÉNAGES RÉSIDENTS - ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL).



En termes de ressources mobilisables, si la Wallonie continue à connaître, pour cet indicateur, un niveau inférieur à celui des autres zones géographiques, elle peut compter sur une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population âgée de 30 à 34 ans de 40% ; soit la norme minimale fixée par l'Europe comme objectif à atteindre en 2020 (cf. chapitre 5).

Tout comme les dépenses de R&D, le personnel de R&D en ETP a connu une progression au cours de la période observée. Les taux de croissance annuels moyens du personnel de R&D en ETP ont été de 2,7% en UE-28, de 2,6% en Flandre, de 2,3% en Belgique, de 2,2% à Bruxelles et de 1,7% en Wallonie.

En termes de structure, en Wallonie, en Flandre et en Belgique, le poids du secteur privé dans le personnel total de R&D s'est élevé en moyenne au cours de la période à quelque 60%, soit un chiffre en correspondance avec celui qui est observé pour les pays de la Zone euro (56%) et en liaison avec l'importance du poids du secteur privé dans l'exécution des dépenses totales de R&D. En termes d'évolution, les taux de croissance annuels moyens ont été respectivement de 1,5% en Wallonie, 1,2% en Flandre et 1,4% en Belgique.

A Bruxelles, c'est le poids de l'emploi dans l'enseignement supérieur qui est le plus important, 44% en moyenne (pour 41% dans le secteur privé) ; avec un taux de croissance

annuel moyen de 2,4% (et de 2,0% dans le secteur privé). En Wallonie, l'enseignement supérieur fournit en moyenne 37% de l'emploi R&D en ETP (avec un taux de croissance annuel moyen de 2,4%) ; tandis qu'en Flandre, il fournit 34% de l'emploi R&D en ETP avec une évolution annuelle de 5,4%.

Les entreprises innovantes

Les investissements consentis en termes de R&D, tant en ressources financières qu'en ressources humaines, sont déterminants pour soutenir le progrès dans ses diverses formes. Pour atteindre les objectifs finaux d'amélioration de la productivité et de la compétitivité, ces efforts doivent pouvoir se traduire en activités d'innovation diffusées dans l'ensemble du tissu productif. Cette capacité de valorisa-

tion et de diffusion des résultats des activités de recherche peut être saisie à travers les données recueillies dans les enquêtes CIS (enquêtes d'innovation européenne).

Les indicateurs suivants portent sur les entreprises qui ont déclaré être innovantes (c'est-à-dire qui développent des activités d'innovation en termes de produits, de procédés, au niveau commercial ou organisationnel) dans les enquêtes CIS.

Le tableau 3.6 fournit le nombre d'entreprises innovantes, par classe de taille (une PME se définit comme une entreprise occupant moins de 250 personnes) en pourcentage du nombre total d'entreprises dans chaque classe de taille.

Tableau 3.6. | Entreprises innovantes par classe de taille (en pourcentage du nombre total d'entreprises dans chaque classe de taille)

SOURCE : EUROSTAT, ENQUÊTE COMMUNAUTAIRE SUR L'INNOVATION (CIS)

	Grandes entreprises (plus de 250 personnes)			PME (moins de 250 personnes)			TOTAL		
	2008	2010	2012	2008	2010	2012	2008	2010	2012
Wallonie	91,6	89,1	87,7	51,2	52,3	51,8	52,0	53,4	52,7
Bruxelles	78,9	90,3	91,6	84,2	85,7	79,9	55,5	63,1	55,3
Flandre	84,2	85,7	79,9	59,4	60,0	55,5	60,3	61,0	56,4
Belgique	83,8	87,2	83,5	57,2	58,4	54,4	58,1	59,6	55,6
UE-28	78,8	78,5	76,4	50,5	52,0	47,9	51,6	52,9	48,9

Si la Wallonie connaît globalement une proportion d'entreprises innovantes inférieure à celle des autres régions belges ; elle détient, au sein de l'ensemble des grandes entreprises, une proportion d'entreprises innovantes des plus élevées. Au niveau des PME par contre, la situation est inverse : le poids des PME innovantes dans l'ensemble des PME est plus faible qu'ailleurs en Belgique.

Ce constat est toutefois à nuancer : pour l'enquête CIS 2012, une ventilation des PME wallonnes innovantes en deux classes de taille montre que le poids des entreprises innovantes est de 60,1% pour les entreprises occupant

de 50 à 249 personnes, tandis qu'il est de 50,1% pour les entreprises occupant entre 10 et 49 personnes²⁶.

La croissance des ressources affectées au développement des connaissances et des innovations devrait aussi, à terme, produire des effets observables sur le tissu productif, notamment, sous la forme d'un déploiement d'activités qualifiées de « haute technologie » ou « à fort contenu de connaissance ». A cet égard, Eurostat distingue notamment l'industrie de haute technologie (HT), l'industrie de moyenne haute technologie (MHT) et les services à haute technologie et haut niveau de savoir. Ces

²⁶ Source : Enquête CIS 2012, SPW, DGO6, Département de la Gestion Financière, Direction de l'Analyse Financière.

secteurs peuvent être appréhendés par le regroupement de branches d'activité sélectionnées au sein de la nomenclature NACE pour leur recours à la technologie ou le poids des emplois à haute qualification qu'ils occupent.

En termes de valeur ajoutée, en 2011, le poids de ces secteurs représentait 9,4% de la valeur ajoutée brute en Wallonie, soit deux points de pourcentage de moins qu'en Flandre (et un de moins que la moyenne belge). En termes d'évolution, force est de constater que leur développement a aussi été affecté par les années de crise, d'ailleurs même en 2011 que le reste de l'économie. Au total, la part de ces secteurs ne s'est guère modifiée depuis 2003.

3.3. PIB par habitant et revenus des ménages

3.3.1. PIB par habitant

Souvent rapporté au nombre d'habitants, le PIB donne une indication du niveau de vie général et permet des comparaisons avec d'autres régions et pays. En Wallonie, ce PIB par tête s'élevait à 24 800 euros en 2012. Ce niveau est inférieur de 27% à la moyenne du pays, fortement influencée par le PIB par tête bruxellois dont le niveau vaut 1,8 fois la moyenne nationale.

Pour la comparaison avec d'autres pays, il convient de corriger le PIB afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat, au sein de l'Union. En 2012, comme l'indique le tableau 3.7, le PIB wallon par tête atteignait 22 400 unités en standards de pouvoir d'achat européens, soit 11% de moins que la moyenne des 28 pays de l'Union.

Tableau 3.7. | PIB par habitant – en standards de pouvoir d'achat

SOURCE : EUROSTAT – CALCULS IWEPS

	Euros (SPA)		Indices (Belgique = 100)	
	2003	2012	2003	2012
Wallonie	18 400	22 400	71,9	73,1
Bruxelles	51 200	55 900	200,5	182,7
Flandre	25 300	30 600	99,0	100,0
Belgique	25 500	30 600	100,0	100,0
Zone euro	23 100	27 700	90,4	90,4
UE-28	20 600	25 500	80,8	83,4

Depuis les années 2000, la croissance du PIB par tête dans l'Europe des 28 est plus rapide que dans la Zone euro et plus encore qu'en Wallonie. Ces tendances reflètent notamment le rattrapage progressif de l'Est de l'Union. Néanmoins, entre 2008 et 2012, le PIB wallon a moins subi les effets de la crise financière que celui de la moyenne de l'Union. Relativement à la moyenne européenne, le PIB par habitant de la Wallonie s'est donc redressé, passant d'un écart de 15 à 12%.

Utilisé comme indicateur du niveau de vie général de la population, le PIB par habitant comporte cependant un défaut lorsqu'on le calcule à un niveau géographique fin. Il rapporte en effet une activité localisée dans la région à une population qui y réside, certes, mais qui ne puise pas uniquement ses revenus au sein de cette région. Par le jeu des navettes quotidiennes, notamment, les ménages wallons bénéficient de revenus dits « primaires » provenant d'une activité réalisée en dehors des frontières de la

Wallonie, en particulier à Bruxelles ou au Grand-Duché de Luxembourg.

En combinant cet indicateur à d'autres données démographiques (cf. chapitre 2) et d'emploi (cf. chapitre

4), nous en proposons une décomposition en quatre facteurs qui permet d'éclairer les différences observées entre régions.

Décomposition du PIB par habitant:

$$\begin{aligned}
 & \text{PIB} \\
 & \text{Population} \\
 & = \frac{\text{PIB}}{\text{emploi intérieur}} \times \frac{\text{emploi intérieur}}{\text{pop. active occupée}} \times \frac{\text{pop. active occupée}}{\text{pop. en âge de travailler}} \times \frac{\text{pop. en âge de travailler}}{\text{population}} \\
 & = \text{productivité} \times \text{degré d'autonomie de l'emploi} \times \text{taux d'emploi} \times \text{taux de support potentiel}
 \end{aligned}$$

De droite à gauche, l'équation ci-dessus se prête à l'interprétation suivante : la valeur du PIB par habitant d'un espace dépend d'abord de la proportion de la population résidente qui est en âge de travailler et, donc, susceptible de soutenir une production de biens ou de services (taux de support potentiel). Elle dépend ensuite de la part de cette population qui est effectivement engagée dans un processus de production, c'est-à-dire celle qui détient un emploi (taux d'emploi). Elle dépend encore de la mesure dans laquelle l'offre d'emploi dans l'espace en question dépasse ou retient ces résidents ayant un emploi (degré d'autonomie d'emploi). Enfin, elle est fonction du niveau moyen de valeur ajoutée de la production intérieure par emploi local, soit la productivité.

De cette manière, on peut observer que l'écart entre la Wallonie et la Belgique en termes de PIB par habitant s'explique d'abord par l'écart de productivité : il était de l'ordre de 13% en 2012. Il faut cependant souligner que notre pays se caractérise par un niveau élevé de productivité. C'est aussi le cas pour la Wallonie, dont le niveau de productivité, malgré les évolutions ralenties mentionnées plus haut, dépassait la moyenne de l'Union des 28 de 21% en

2012. Ensuite, le PIB par tête wallon est en partie handicapé par un taux de navetteurs relativement important car l'emploi intérieur est de 10% inférieur à l'emploi wallon mesuré au lieu de domicile. Enfin, la faiblesse relative du taux d'emploi pèse également sur le PIB par tête, puisqu'il ne s'élève qu'à 59%, contre 64% pour le pays dans son ensemble. En revanche, la structure d'âge de la population a peu d'effet sur les différences régionales de PIB par tête: la part des 15-64 ans s'établit aux environs de 66% de la population totale dans les trois régions du pays (cf. chapitre 2).

À l'opposé, Bruxelles présente un PIB par habitant supérieur de 83% à la moyenne nationale et un des plus élevés d'Europe. Ce score bénéficie surtout de l'attraction de nombreux travailleurs des régions voisines et de la haute valeur ajoutée de sa production. Elle peut aussi compter sur une population d'âge actif légèrement plus importante, qui ne compense cependant pas le taux d'emploi nettement plus faible. Quant à la Flandre, son PIB par habitant est clairement plus soutenu par le taux d'emploi (qui dépasse de 4 points la moyenne du pays) que dans les autres régions.

Tableau 3.8. | Décomposition du PIB par habitant

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS

	PIB par habitant	Productivité par tête	Degré d'autonomie (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de support potentiel (%)
En 2012, en euros ou en %					
Wallonie	24 811	71 869	89,7	58,7	65,5
Bruxelles	62 039	102 571	155,7	57,8	67,2
Flandre	33 973	82 184	93,2	68,1	65,1
Belgique	33 962	82 512	98,3	64,0	65,5
En 2012, en indices Belgique = 100					
Wallonie	73,1	87,1	91,3	91,7	100,1
Bruxelles	182,7	124,3	158,4	90,4	102,6
Flandre	100,0	99,6	94,9	106,4	99,5
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux de croissance annuel moyen 2003-2012					
Wallonie	3,2	2,3	0,1	0,3	0,1
Bruxelles	1,9	2,7	-0,7	-0,4	0,2
Flandre	3,1	2,5	0,1	0,4	-0,1
Belgique	3,0	2,4	0,0	0,3	0,0

Cette décomposition du PIB par habitant en une chaîne multiplicative permet également d'en déduire la croissance, de façon additive cette fois (cf. la partie inférieure du tableau 3.8).

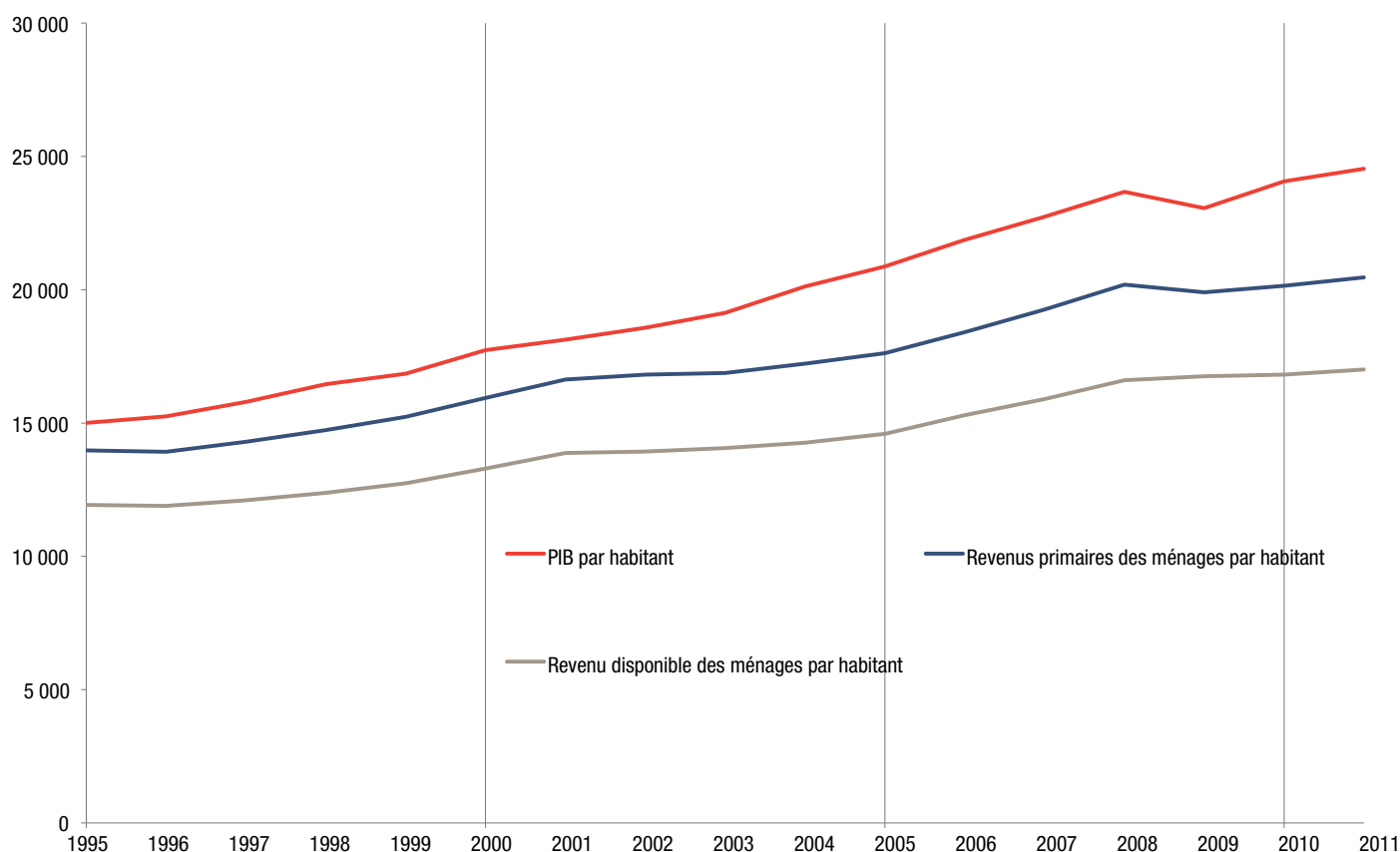
Ainsi, sur la décennie étudiée, Bruxelles a continué à bénéficier d'une croissance importante de la productivité des activités menées dans la capitale. Toutefois, le surplus d'emploi intérieur par rapport à l'emploi résident s'est réduit, les résidents bruxellois occupant un poids plus important de l'emploi intérieur : leur présence dans les autres régions s'est accrue et la présence de Wallons et Flamands à Bruxelles s'est réduite en termes relatifs. En outre, si la démographie pouvait potentiellement davantage soutenir la croissance du PIB bruxellois par habitant que dans les autres régions, l'évolution plus défavorable du taux d'emploi a contrebalancé cet effet.

Quant aux évolutions wallonnes et flamandes du PIB par habitant, elles ont été similaires sur la période 2003-2012, mais la contribution de ces composantes à la croissance diffère quelque peu. Alors que la Wallonie a moins profité de la hausse de la productivité moyenne, son PIB par tête a bénéficié d'un soutien socio-démographique légèrement plus important.

Les écarts entre ces deux régions demeurent donc de l'ordre de 27%. Il est le même avec la moyenne belge. La Wallonie conserve un handicap de productivité de l'ordre de 13%, les travailleurs wallons participent proportionnellement davantage à des productions hors de leur région et, surtout, les résidents wallons sont proportionnellement nettement moins nombreux à disposer d'un emploi.

Graphique 3.11. | PIB, revenus primaires et revenu disponible des ménages, par tête, à prix courants

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS



Enfin, et en guise de lien avec la section suivante, l'évolution du PIB par habitant peut être mise en relation avec des indicateurs plus appropriés du niveau de vie moyen, à savoir les revenus de ménages en Wallonie. Entre 2003 et 2011, période où ces revenus sont observés dans la comptabilité régionale, le PIB par habitant s'est accru de 3,2% en moyenne (avant une baisse du PIB en 2012). Cette évolution s'est avérée plus rapide que celle des revenus primaires et disponible des ménages par tête qui ont tous deux progressé de 2,4% en moyenne. Si la dynamique du PIB a été plus rapide, on peut dès à présent noter que le recul enregistré en 2009 s'est avéré moins prononcé en termes de revenus des ménages, à la fois pour les revenus primaires, préservés par l'emploi et les salaires qui ont relativement moins reculé, et pour le revenu disponible, soutenu par certains mécanismes stabilisateurs tels que la hausse des revenus de remplacement en cas de perte d'emploi et la baisse des prélèvements fiscaux en raison de l'affaiblissement des revenus.

Les écarts entre ces indicateurs sont naturellement à l'avantage du PIB qui comptabilise toutes les valeurs ajoutées et les revenus versés dans l'économie, pas seulement ceux qui reviennent aux ménages. Mais compte tenu de l'importance des navettes quotidiennes des Wallons et des revenus captés en dehors de la région, nous avons déjà pu souligner (cf. *Les chiffres-clés de la Wallonie* n°12) que l'écart entre les revenus primaires des ménages résidents en Wallonie et le PIB était l'un des plus faibles parmi les régions d'Europe.

3.3.3. Revenus primaires et revenu disponible des ménages

La participation des ménages wallons à l'activité économique leur a procuré près de 20 500 euros par an et par personne en 2011. Ces revenus, dits « primaires », sont composés de la rémunération des salariés et des revenus des indépendants, auxquels s'ajoutent les revenus de la location d'immeubles (loyers effectifs ou imputés aux pro-

propriétaires occupants) et les revenus mobiliers (différence entre revenus de placements et intérêts d'emprunts).

En standards européens de pouvoir d'achat (SPA), ces revenus se montaient la même année à 18 300 euros. Les revenus primaires wallons sont encore 5% plus élevés que dans la moyenne de l'Union européenne, bien que cette dernière soit en augmentation rapide. Ils sont en revanche inférieurs à la moyenne belge de 12%.

Tableau 3.9. | Revenus primaires et disponible des ménages par habitant – en standards de pouvoir d'achat en 2011

SOURCE : EUROSTAT – CALCULS IWEPS

	Revenus primaires par habitant		Revenu disponible par habitant	
	En euros (SPA)	Indices Belgique = 100	En euros (SPA)	Indices Belgique = 100
Wallonie	18 341	87,8	15 248	91,5
Bruxelles	18 947	90,6	15 421	92,6
Flandre	22 666	108,4	17 660	106,0
Belgique	20 901	100,0	16 662	100,0
UE-28	17 236	82,5	15 387	92,4

Pour passer des revenus primaires au revenu « poche », ou disponible, des ménages, il faut encore tenir compte des transferts courants, c'est-à-dire des versements entre les ménages d'une part et, principalement, l'Etat d'autre part. Après transferts, le revenu dont les ménages disposent pour consommer ou épargner, se réduit à 15 200 unités (toujours en SPA). En effet, les transferts nets sont globalement négatifs car les impôts et cotisations sociales que versent les ménages dominent les diverses prestations sociales qu'ils reçoivent. Or, le poids de ces transferts est plus important en Belgique qu'en moyenne dans l'Union. En conséquence, contrairement aux revenus primaires, la moyenne wallonne du revenu disponible est, cette fois, inférieure à la moyenne européenne.

En termes d'évolution, depuis 2003, la croissance du revenu disponible wallon a atteint un rythme annuel moyen de 2,4%, soit une évolution également identique à celle enregistrée en Flandre mais, de nouveau, plus élevée qu'à Bruxelles (+1,6%).

Comme indiqué plus haut, les revenus primaires ont augmenté de 2,4% par an en moyenne en Wallonie entre 2003 et 2012, malgré une baisse enregistrée durant cette dernière année de crise. Il s'agit d'un rythme équivalent à celui observé en Flandre. En revanche, à Bruxelles, où l'évolution démographique est plus rapide, les revenus primaires par tête ont crû plus lentement (+1,3%).

Le système d'impôts et de prestations génère une redistribution des revenus entre personnes. Celle-ci a pour conséquence de réduire quelque peu les écarts de revenus moyens entre les régions. Ainsi, en 2011, alors que les revenus primaires des Wallons se situaient 12,2% sous la moyenne du pays, leur revenu disponible n'était plus inférieur à la moyenne nationale que de 8,5%. Durant l'année 2009, synonyme de crise, on peut également constater l'effet stabilisateur de revenu qu'a procuré le système des transferts courants. En effet, dans chacune des régions, alors que les revenus primaires s'inscrivaient en recul (-1,4% en Wallonie), le revenu disponible augmentait (+0,9% en Wallonie).

En Wallonie, comme l'illustre le tableau 3.10, la structure du revenu et l'évolution de ses composantes diffèrent quelque peu de la moyenne du pays.

Tableau 3.10. | Structure des revenus des ménages

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS

	En pourcentage du total des revenus primaires de l'année 2011				Taux de croissance annuel moyen 2003-2011			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation et revenu mixte	11,8	12,8	12,7	12,4	0,1	0,1	0,3	0,3
Rémunération des salariés	78,6	75,9	75,6	76,5	3,2	2,0	2,9	2,9
Revenus de la propriété	9,6	11,3	11,7	11,1	0,0	-1,2	1,4	0,8
Solde des revenus primaires	100,0	100,0	100,0	100,0	2,4	1,3	2,4	2,3
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	32,9	27,8	26,3	28,3	3,4	1,7	3,5	3,3
Autres transferts courants	-0,3	-0,7	-0,5	-0,4	-	-	-	-
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	-19,2	-17,0	-18,8	-18,7	2,7	0,9	2,5	2,4
Cotisations sociales	-30,3	-28,7	-29,1	-29,4	3,2	1,9	3,1	3,0
Revenu disponible	83,1	81,4	77,9	79,7	2,4	1,6	2,4	2,3
Solde des revenus primaires en euros par habitant	20 459	21 134	25 283	23 314	-	-	-	-

Entre 2003 et 2011, le poste des rémunérations des salariés a ainsi évolué légèrement plus rapidement qu'en moyenne dans le pays (+3,2% sur la base des prix courants) ; ce qui peut être mis en relation avec l'évolution alors relativement plus favorable du marché du travail (cf. chapitre 4). Corollairement, impôts et cotisations sociales ont crû davantage. Les prestations sociales ont augmenté à un rythme similaire (+3,4%) à la moyenne belge, mais

elles continuent à représenter une part plus importante au sein du revenu moyen du Wallon (32,9%). En outre, les revenus des Wallons comportent proportionnellement plus de salaires que dans les autres régions. A l'opposé, les revenus du capital, immobilier (l'excédent d'exploitation) ou mobilier (revenus dits de la propriété) et les revenus des indépendants (revenu mixte), occupent une place moins importante²⁷.

²⁷ Dans la comptabilité nationale, le revenu de l'indépendant est considéré comme mixte, car il représente à la fois une rémunération de son travail et une rémunération de son capital. Par ailleurs, il est présenté de façon indissociée du reste de l'excédent d'exploitation des ménages, qui représente la valeur ajoutée des services de logement offerts par les ménages.

Pour aller plus loin ...

- Sur les **évolutions récentes de l'économie** wallonne et les prévisions de court terme : IWEPS(2014), *Tendances économiques*, octobre 2014 (<http://www.iweeps.be/tendances-economiques-ndeg47>).
- Sur les perspectives **de moyen terme** (à 5 ans) : BFP, IBSA, IWEPS, SVR (2014), *Perspectives économiques régionales 2014-2019*, juillet (<http://www.iweeps.be/perspectives-economiques-regionales-2014-2019>).
- Dans les données **de la comptabilité régionale** : ICN (2014), *Comptes régionaux 2003-2012*.
- Dans l'analyse des **nouvelles données d'exportations et d'importations** par région : IBSA, IWEPS, SVR, BNB (2014), *Comptes régionaux : Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services* (<http://www.iweeps.be/comptes-regionaux-exportations-importations-1995-2011>).
- Dans les données relatives à la **recherche** et à **l'innovation** : <http://www.innovationdata.be>
- Pour l'analyse de ces **chiffres-clés à un niveau plus local** : IWEPS (2013) *Chiffres-Clés de la Wallonie N°13* (<http://www.iweeps.be/chiffres-cles-de-la-wallonie-ndeg13>).

The background of the slide is a close-up, high-contrast photograph of a printing press's galley. It shows numerous metal type cases filled with individual letters and numbers. The lighting is dramatic, with strong highlights and deep shadows, emphasizing the metallic texture and the three-dimensional nature of the type. A large, solid teal circle is superimposed over the center of the image, serving as a backdrop for the chapter title.

Chapitre 4

MARCHE
DU TRAVAIL

4. MARCHÉ DU TRAVAIL

Les chiffres-clés du marché du travail comptent quelques indicateurs sensibles, souvent utilisés comme baromètre de la santé de l'économie et de l'efficacité des politiques économique et sociale. Ce chapitre se concentrera sur trois d'entre eux : le taux d'emploi, le taux de chômage et la croissance de l'emploi.

Ils peuvent être mesurés par des données d'enquêtes ou administratives, la façon de les calculer peut également varier selon la source, renforçant encore les débats autour de ces indicateurs.

Ce chapitre apportera un éclairage sur les estimations les plus « officielles » et les plus couramment utilisées du taux d'emploi, du taux de chômage et de la croissance de l'emploi. Ces indicateurs seront déclinés, notamment, par sexe et âge pour les deux premiers et par secteur et statut pour le troisième. Derrière les taux moyens se cachent en effet de grandes disparités. Des tableaux concernant le travail à temps partiel et temporaire viendront également nuancer l'interprétation du taux d'emploi, dans lequel chaque emploi représente une unité.

Les tableaux présentés seront succinctement commentés, le but de ce chapitre étant de guider le lecteur parmi les indicateurs clés du marché du travail wallon plutôt que d'en faire une analyse détaillée (voir à ce propos d'autres publications de l'IWEPS comme *Tendances économiques*, les *Working paper*, etc.).

Quels chiffres clés pour le marché du travail ? Le taux d'emploi est l'indicateur-clé au niveau européen depuis la stratégie de Lisbonne en 2000. Le taux de chômage, calculé chaque mois, est encore très couramment utilisé comme indicateur-clé. Il n'est pas simple à mesurer. Bien qu'il existe une définition internationale du chômage, elle est interprétée différemment selon les acteurs. L'existence de trois sources de données, très différentes, pour mesurer le chômage en Belgique complique encore le calcul. Enfin, l'absence de données administratives officielles de population active crée d'autres ambiguïtés. C'est ainsi que pour 2013, le taux de chômage wallon est de 16,1% selon

les données administratives et de 11,4% selon les données d'enquêtes utilisées dans les comparaisons internationales. A noter qu'il existe d'autres définitions du taux de chômage, comme celui du Bureau fédéral du Plan ou le taux calculé sur la base des assurés contre le chômage.

Depuis 2000, la minimisation du taux de chômage a perdu son statut d'objectif premier des politiques d'emploi, au profit de la maximisation du taux d'emploi²⁸. La valeur du taux d'emploi varie moins selon la source de données utilisée (57,0% selon les données d'enquêtes et 56,9% selon les données administratives en 2011, respectivement 57,3% et 56,9% en 2012). Les données administratives de 2013 ne sont pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce chapitre. Celles-ci nécessitent de rassembler l'information sur toutes les personnes en emploi. Les résultats d'enquête sont plus rapidement disponibles et estiment le taux d'emploi à 57,0% pour 2013.

Le taux de croissance de l'emploi est aussi un indicateur-clé. Dans ce cas, c'est souvent l'emploi intérieur qui est pris en compte (c'est-à-dire l'emploi mesuré au lieu de travail et non au lieu de domicile, nous expliciterons la différence dans la section suivante). On compare alors l'évolution de l'emploi avec celle du PIB. On évalue ainsi l'impact sur l'emploi des variations de l'activité économique.

Ces trois indicateurs de référence se déclinent pour en former beaucoup d'autres. Le taux de chômage et le taux d'emploi varient selon le sexe, l'âge ou encore le niveau de diplôme. Le chômage peut être de courte ou de longue durée, etc. Dans le calcul du taux d'emploi, chaque travailleur est compté comme une unité. Or, il est intéressant de nuancer par la proportion d'emploi à temps partiel ou temporaire. Enfin, lorsqu'on aborde l'évolution de l'emploi, des questions surgissent : Dans quel secteur ? Sous quel statut ? Quelles sont les secteurs qui offrent le plus d'emplois ? Quelle est la part de l'emploi public ?

La question du lien entre création d'emploi et variation du taux d'emploi est également importante. Les créations

²⁸ Robert Salais, la politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi (SEE), in B. Zimmermann (s. dir.) 2004, Action publique et sciences sociales, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme.

d'emplois sont souvent présentées via la comptabilité régionale, donc au lieu de travail, tandis que le taux d'emploi est une notion liée à la population, donc au lieu de domicile. Pour être précis, le numérateur du taux d'emploi n'est pas l'emploi intérieur de la comptabilité régionale mais la population active occupée. L'emploi intérieur wallon est donc constitué des emplois localisés en Wallonie, qu'ils soient occupés par des habitants de la Wallonie ou d'ailleurs, tandis que la population active occupée est le nombre de Wallons ayant un emploi, quel que soit l'endroit où ce travail est exercé. A supposer que la population active occupée et l'emploi intérieur soient égaux (tous les Wallons travaillent en Wallonie et tous les emplois en Wallonie sont occupés par des Wallons), le taux d'emploi n'augmente que si l'emploi s'accroît plus que la population en âge de travailler. Le facteur démographique est donc également important dans les prévisions de taux d'emploi.

Voici un petit aperçu de ce que sont les chiffres-clés du marché du travail. On s'aperçoit que les chiffres-clés de l'emploi sont intimement reliés aux chiffres-clés de l'économie (PIB, productivité, masse salariale, etc., voir chapitre 3), aux chiffres-clés de la démographie (évolution de la population en âge de travailler, etc., voir chapitre 2), aux chiffres-clés de la formation (le taux de chômage, le taux d'emploi, etc. varient fortement en fonction du niveau de formation, voir chapitre 5) et aux chiffres-clés de la mobilité (navettes domicile – travail, voir chapitre 6).

4.1. Vue d'ensemble et définition de quelques concepts

Cette première section fournit une vue d'ensemble du marché du travail sous trois angles d'approches qui structurent les sections suivantes.

Premier angle d'approche, le lieu de résidence des travailleurs permet d'apprécier le comportement de la population wallonne face au marché du travail. C'est sous cet angle que sont calculés les principaux indicateurs de base du marché du travail : taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage.

Le deuxième angle, le lieu de travail, permet de repérer les secteurs qui sont les plus gros pourvoyeurs d'emploi en Wallonie et d'apprécier le dynamisme des entreprises situées en Wallonie du point de vue de l'emploi.

Le troisième angle concerne les flux de travailleurs entre la Wallonie et les autres régions ou pays. Il permet, dans les limites de la comparabilité des statistiques, de relier le premier et le deuxième angles d'approche.

La construction d'un schéma illustrant ces trois angles nécessite la mise en cohérence de données de plusieurs sources (données administratives et d'enquêtes²⁹).

Pour une meilleure cohérence, étant donné les fortes variations conjoncturelles, il est préférable d'utiliser les données d'une même année. Sauf indication contraire, les données du schéma concernent la situation en 2012 et sont estimées en milliers de personnes. Des données plus récentes existent pour certains éléments et seront présentées par la suite.

Concrètement, que nous livre ce schéma ?

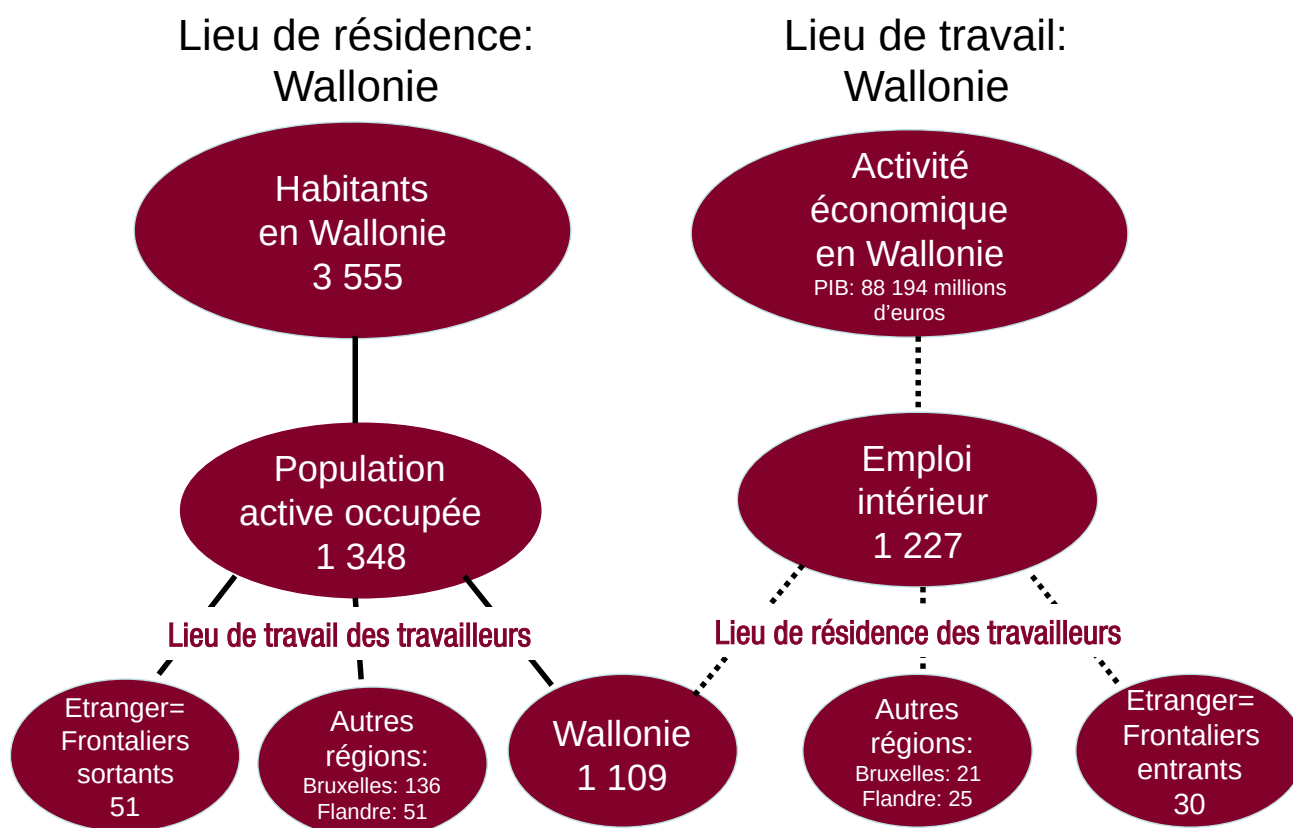
Sur les 3 555 000 d'habitants que comptaient la Wallonie en 2012 (moyenne), 1 348 000 avaient un emploi, 1 109 000 exerçaient cet emploi en Wallonie, 51 000 dans un pays frontalier (principalement au Luxembourg), 136 000 faisaient la navette vers Bruxelles et 51 000 allaient travailler en Flandre.

L'activité économique de la Wallonie en 2012 a nécessité 1 227 000 d'emplois, ceux-ci étaient occupés majoritairement par des Wallons (1 109 000) mais aussi des Bruxellois (21 000), des Flamands (25 000) et des frontaliers entrants (30 000, principalement de France).

²⁹ Ceci explique que 42 000 travailleurs n'aient pu être classés selon leur lieu de travail.

Schéma 4.1. | Relation entre population active occupée et emploi intérieur en Wallonie, en 2012 (en milliers d'unités)

SOURCES : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL ; INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (EMPLOI INTÉRIEUR ET PIB) ; INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE INVALIDITÉ (INAMI) (TRAVAILLEURS FRONTALIERS ENTRANTS).



4.2. La population active et les taux-clés du marché du travail

Nous allons maintenant détailler la partie gauche du schéma, c'est-à-dire aborder le marché du travail de la Wallonie sous l'angle de ses habitants. Les données utilisées ici sont celles de l'enquête sur les forces de travail. Il s'agit donc de données extrapolées à l'ensemble de la population à partir d'un échantillon. Nous présentons les

données en moyenne annuelle pour 2013. Ce sont ces données qui sont utilisées au niveau international car elles respectent strictement les définitions du BIT (Bureau international du travail³⁰).

Selon cette enquête, en 2013, la Wallonie comptait 3 570 000 habitants, dont 628 000 avaient moins de 15 ans et 611 000 plus de 65 ans. 2 330 000 étaient en âge de travailler, soit 65,3% de la population³¹.

³⁰ Afin d'assurer une comparabilité dans le temps et dans l'espace (au niveau international) de ces concepts, le BIT a précisé, dans une Résolution de 1982, la manière dont la population devait être répartie entre personnes ayant un emploi, chômeurs BIT et inactifs. Cette « résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi » a été adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 1982.

Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des critères définis par le BIT. La résolution complète est disponible sur le site du BIT à l'adresse suivante : . Un résumé est disponible notamment dans le Working paper de l'IWEPS n°13 (2013)- Les comptes de l'emploi wallon - Méthodologies d'estimation. Auteurs : Vander Stricht Valérie, Vanden Dooren Laurence (CUNIC).

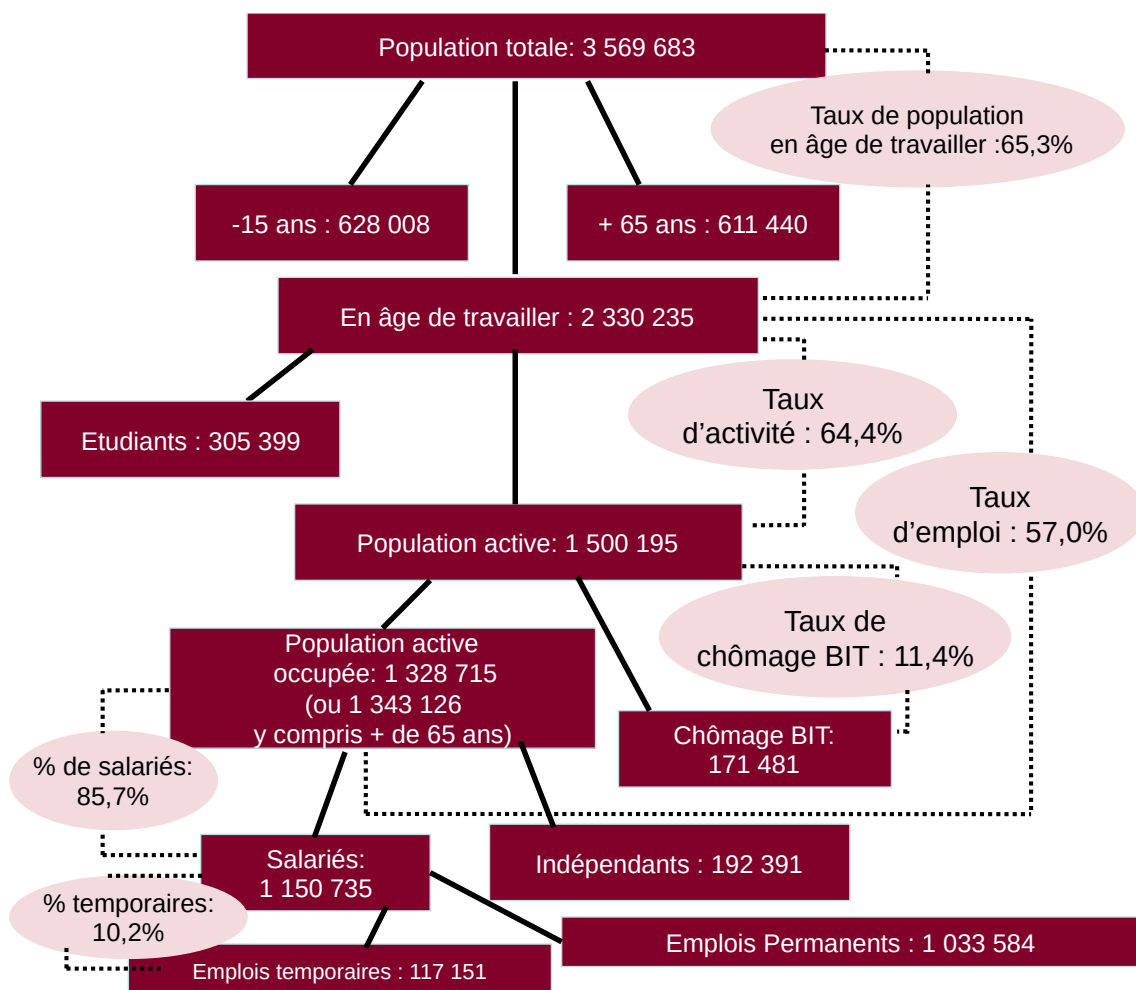
³¹ Le contexte démographique figure sur le formulaire « ménage » de l'enquête et reprend les informations issues du Registre national. Bien que calculées sur la même base, les données de population issues de l'enquête diffèrent de celles qui sont publiées dans la partie démographique où il s'agit de la situation au 1^{er} janvier et non en moyenne annuelle.

Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 305 000 étaient encore étudiantes et 1 500 000 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 64,4% de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous la chance d'avoir un emploi.

11,4% d'entre eux, soit 171 000 étaient au chômage (concept BIT³²). 1 343 000 personnes, soit le solde, avaient un emploi et représentaient 57,0% de la population en âge de travailler (15-64 ans).

Schéma 4.2. | Population active en Wallonie en 2013, données d'enquête

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL (MOYENNE ANNUELLE 2013) - CALCULS IWEPS



Il faut noter que certaines personnes (en très grande majorité des indépendants) travaillent au-delà de 64 ans. Si on prend en compte toutes les tranches d'âge, on comptabilise en Wallonie 1 343 000 personnes ayant un emploi. 1 151 000 sont salariées (soit 86,7% des actifs occupés) et 192 000 sont indépendantes.

Parmi les salariés, 10,2% ont un emploi temporaire soit parce qu'ils ont un contrat à durée déterminée, soit parce qu'il s'agit d'un intérim, d'un stage, d'un travail en ALE³³ ou d'un job étudiant.

Le schéma 4.2 nous montre que le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge

³² Le Bureau international du Travail (BIT) définit le taux de chômage comme le nombre de personnes sans emploi, disponibles pour travailler et qui recherchent activement un emploi, rapporté à la population active.

³³ Agence locale pour l'emploi. Une ALE est une association sans but lucratif (ASBL) créée par la commune ou par un groupe de communes. Diverses activités qui ne sont pas rencontrées par le circuit du travail régulier peuvent être effectuées, sous certaines conditions, dans le cadre de l'ALE.

d'activité (15-64 ans) ; la population active comprend la population active occupée (emploi) et les demandeurs d'emploi. Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité. Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active. Tous les taux sont exprimés en pourcentage. Ils peuvent être calculés,

chaque année, par sexe mais aussi par âge, par niveau de formation (voir les indicateurs de la formation, chapitre 5) ou encore par région de résidence. Pour un calcul plus fin, au niveau communal par exemple, il faut utiliser les données des comptes de l'emploi qui sont présentées dans le schéma 4.3.

Tableau 4.1. | Evolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage en Wallonie, population des 15-64 ans (en pourcentage)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL (MOYENNES ANNUELLES) – CALCULS IWEPS

		2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Taux d'activité	Hommes	71,5	71,2	69,7	70,6	69,0	69,6	69,9
	Femmes	53,2	56,1	57,0	57,6	56,9	57,8	58,9
	Total	62,4	63,7	63,3	64,1	63,0	63,7	64,4
Taux d'emploi	Hommes	65,5	63,7	62,3	62,9	62,8	62,5	61,9
	Femmes	46,4	48,4	50,2	50,6	51,2	52,0	52,2
	Total	55,9	56,1	56,2	56,7	57,0	57,3	57,0
Taux de chômage	Hommes	8,5	10,5	10,7	10,9	9,0	10,2	11,4
	Femmes	12,8	13,8	11,9	12,2	10,1	10,0	11,4
	Total	10,3	11,9	11,2	11,5	9,5	10,1	11,4

Le taux d'emploi est devenu l'indicateur phare du suivi du marché du travail.

Le taux d'emploi total des 15-64 ans indique que 57 personnes en âge de travailler sur 100 occupent effectivement un travail. Cette proportion varie fortement en fonction de l'âge. Ainsi, par exemple, seuls 20 jeunes (15-24 ans) sur 100 avaient un emploi en 2013, la combinaison travail-étude est moins fréquente en Wallonie que dans d'autres pays européens comme au Danemark ou aux Pays-Bas³⁴. Dans la tranche des 25 à 49 ans, ils sont 76 sur 100, tandis que seule la moitié des 50-64 ans ont un emploi (50,1%). Le taux d'emploi varie également fortement en fonction du genre puisque 62 hommes de 15-64 ans sur 100 ont un emploi contre 52 femmes sur 100 dans les mêmes tranches d'âge.

Entre 2000 et 2013, le taux d'emploi a augmenté de 1,1 point de pourcentage. Cette progression n'a pas été ré-

gulière : en baisse jusqu'en 2003 puis en hausse par paliers pour atteindre 57,2% en 2008. En 2009, dans un contexte de crise économique et financière, le taux d'emploi s'inscrit en recul, à 56,2%, pour remonter à 57,3% en 2012 et redescendre à 57,0% en 2013.

Ce sont essentiellement les femmes qui ont contribué au renouvellement de la force de travail par leur présence accrue sur le marché de l'emploi³⁵.

Par tranche d'âge, l'évolution la plus marquante est celle du taux d'emploi des 50-64 ans : il a augmenté de 10,7 points de pourcentage entre 2000 et 2013. La politique visant à augmenter le taux d'emploi en favorisant le maintien sur le marché du travail et en limitant l'accès aux mesures de retrait anticipé explique en grande partie cette évolution.

³⁴ En 2013, au Danemark plus d'un jeune sur deux a un emploi (53,7%), aux Pays-Bas ce taux atteint 62,3%.

³⁵ IWEPS (2010) – Egalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique.

Tableau 4.2. | Evolution du taux d'emploi selon le sexe et l'âge

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL (MOYENNES ANNUELLES) – CALCULS IWEPS

		2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
15-24 ans	Hommes	28,2	24,7	24,6	24,6	25,8	25,4	21,4
	Femmes	18,7	19,5	18,8	19,3	19,9	20,3	17,6
	Total	23,6	22,1	21,8	22,0	22,9	22,9	19,5
25-49 ans	Hommes	84,6	82,9	81,3	81,7	80,9	80,7	80,5
	Femmes	63,9	65,5	69,6	69,4	69,7	70,3	70,6
	Total	74,4	74,2	75,5	75,6	75,3	75,5	75,6
50-64 ans	Hommes	50,8	54,1	54,2	56,0	56,4	56,0	57,0
	Femmes	28,4	35,4	37,3	38,9	40,2	41,9	43,4
	Total	39,4	44,6	45,6	47,3	48,2	48,8	50,1
15-64 ans	Hommes	65,5	63,7	62,3	62,9	62,8	62,5	61,9
	Femmes	46,4	48,4	50,2	50,6	51,2	52,0	52,2
	Total	55,9	56,1	56,2	56,7	57,0	57,3	57,0

Dans le cadre de la stratégie européenne EU2020, c'est le taux d'emploi des 20-64 ans qui a été sélectionné comme indicateur cible. Il est calculé en rapportant le nombre de personnes de 20-64 ans qui ont effectivement un emploi à la population de 20-64 ans. En ne prenant pas en compte la situation des jeunes de 15 à 19 ans, pour lesquels un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études, le taux est plus facilement in-

terprétable : un niveau élevé sera considéré comme positif.

L'objectif européen est d'arriver à ce que 75% des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. Au niveau belge, dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011³⁶), les autorités des différents niveaux de pouvoir se sont fixés pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de 73,2% chez les 20-64 ans à cet horizon.

Tableau 4.3. | Evolution du taux d'emploi des 20-64 ans

SOURCES : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL (MOYENNES ANNUELLES) ; EUROSTAT ; STEUNPUNT WSE

	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Wallonie	60,5	61,6	61,7	62,2	62,2	62,5	62,3
Flandre	68,9	70,4	71,5	72,1	71,8	71,5	71,9
Bruxelles	59,2	59,4	59,5	59,2	58,2	58,2	56,8
Belgique	65,3	66,5	67,1	67,6	67,3	67,2	67,2
EU-27	66,5	68,1	69,1	68,6	68,6	68,5	68,5
EU-15	67,1	69,5	70,1	69,6	69,7	69,4	69,3

³⁶ Voir <http://www.be2020.eu/>

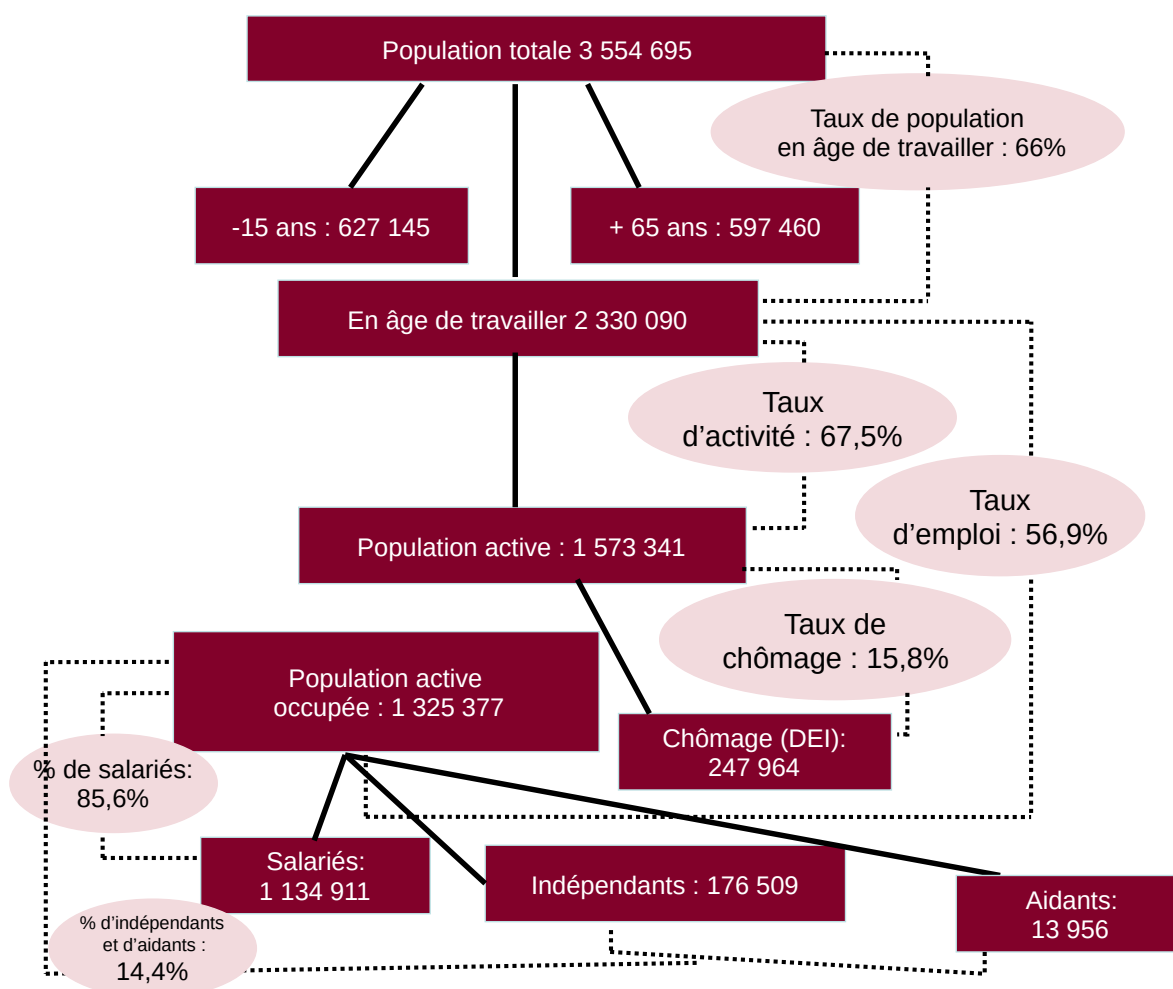
Pour détailler ces indicateurs à un niveau géographique plus fin, nous recourons aux comptes de l'emploi, établis sur la base des données administratives. Lors de notre dernière édition, nous présentions les données 2010 estimées par l'IWEPS. Nous sommes pour le moment dans une phase de transition méthodologique d'harmonisation avec les données fédérales pour ce qui concerne la population active. Pour cette édition, nous présenterons dans le schéma 4.3 la structure d'activité de la population en 2012 telle qu'estimée par le *Steunpunt Werk en sociale economie* (WSE). Ces données, bien que fidèles aux mêmes définitions, sont différentes de celles de l'enquête

sur les forces de travail utilisées dans le schéma 4.2. La différence fondamentale avec les données d'enquête concerne le chômage. Nous y reviendrons.

L'avantage des données calculées sur la base de sources administratives est de permettre des désagréations beaucoup plus fines, par âge, sexe et commune de résidence. Le schéma 4.3 peut ainsi être estimé pour chaque commune wallonne. Les taux observés pour l'ensemble de la Wallonie cachent une grande disparité parmi les communes.

Schéma 4.3. | Population active en Wallonie en 2012, données administratives

SOURCE : STEUNPUNT WSE, MOYENNE ANNUELLE 2012



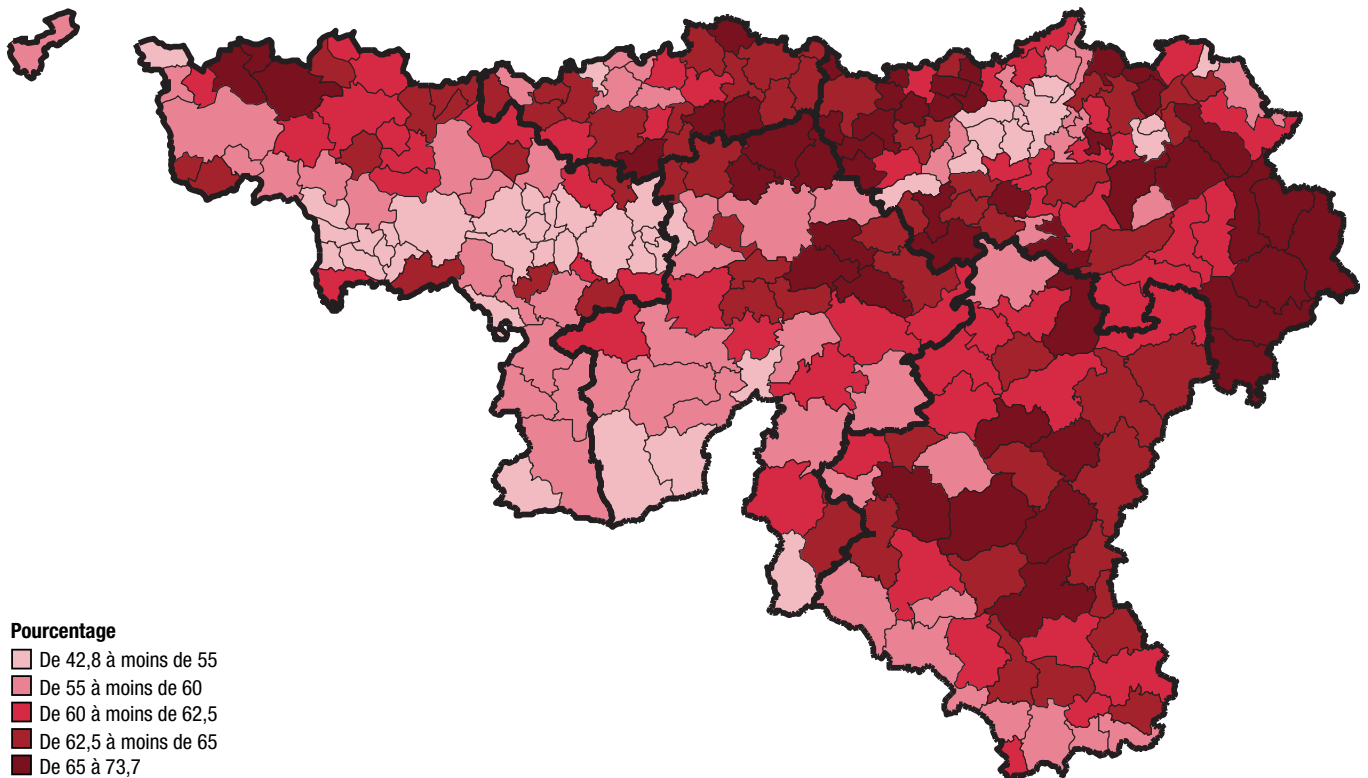
La carte 4.1., établie sur la base des données administratives, donne un aperçu de la diversité des taux d'emploi sur le territoire wallon.

Ce sont les communes du canton de Saint-Vith qui connaissent les taux d'emploi les plus importants. Les taux d'emploi sont également élevés dans plusieurs communes de la province du Luxembourg situées à proximité de l'autoroute E25, de la zone formée par l'est du Brabant

wallon, le nord de la province de Namur et l'ouest de la province de Liège, ainsi que dans quelques communes du Hainaut situées le long de la frontière linguistique. Par contre, le long du sillon industriel wallon, sillon Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, se situent les communes dont les taux d'emploi sont les plus bas (moins d'une personne en âge de travailler sur deux a effectivement un emploi). Les taux d'emploi sont également faibles dans les communes frontalières avec la France.

Carte 4.1. | Taux d'emploi des 15 à 64 ans en 2012

SOURCE : STEUNPUNT WSE



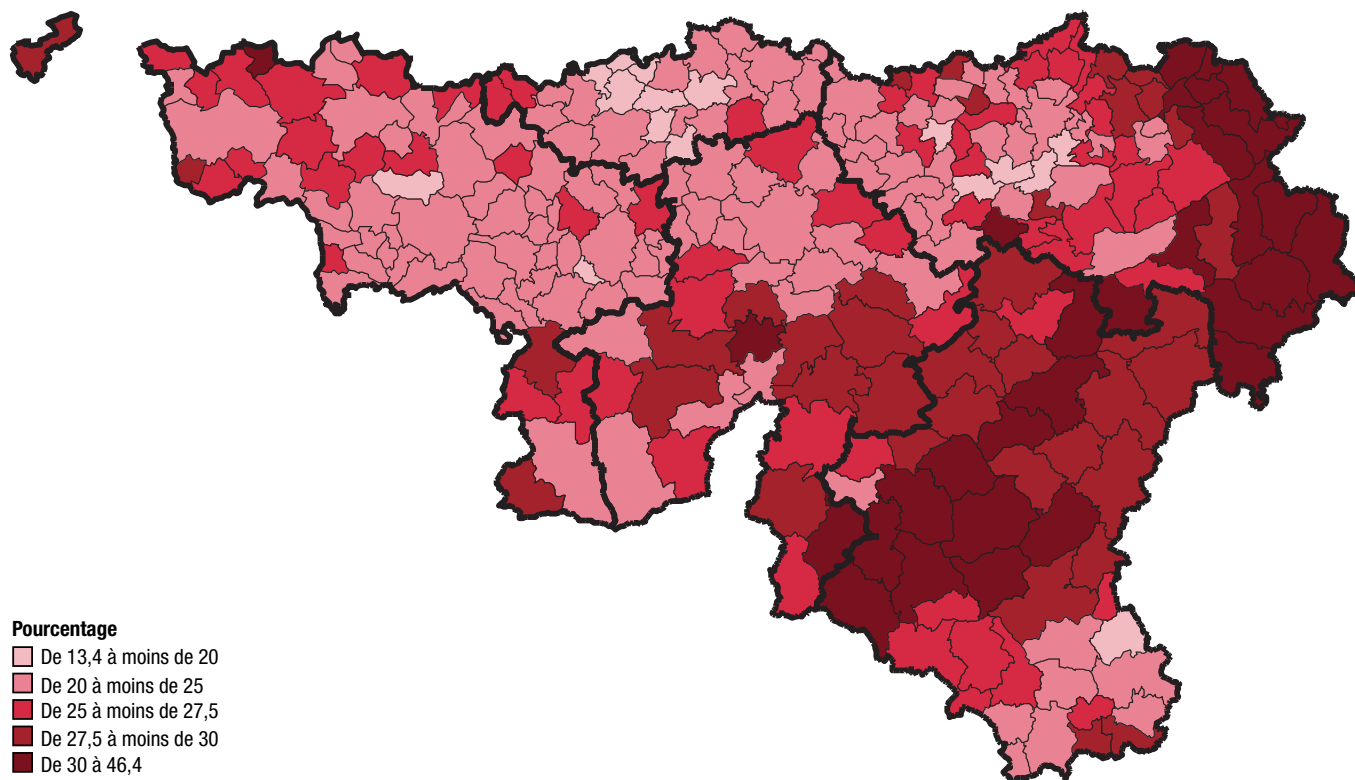
Le taux d'emploi des jeunes (24,1%) varie également fortement d'une commune à l'autre, de 46,4% à Burg-Reuland à 13,4% à Lasne.

La répartition géographique du taux d'emploi des jeunes est cependant différente de celle du taux d'emploi total.

Si, dans le canton de Saint-Vith, des taux d'emploi élevés s'observent à la fois pour l'ensemble de la population en âge de travailler et les jeunes, les communes du Brabant wallon affichent les taux d'emploi des jeunes les plus faibles alors que les taux d'emploi totaux y sont relativement élevés.

Carte 4.2. | Taux d'emploi des 15 à 24 ans en 2012

SOURCE : STEUNPUNT WSE



Le taux d'emploi et le taux de chômage présentent une forte corrélation linéaire : c'est généralement dans les communes où le taux d'emploi est le plus élevé que le taux de chômage est le plus faible et inversement. C'est ainsi que les taux de chômage sont les plus élevés dans les communes du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, dans la botte du Hainaut et les communes proches du sud de l'arrondissement de Philippeville. Ils sont bas dans la plupart des communes du Brabant wallon, de la province de Luxembourg et de la Communauté germanophone.

Une corrélation entre le taux de chômage et la part des chômeurs de très longue durée (deux ans et plus) est par contre moins évidente à établir.

Alors que, le plus souvent, dans les communes où le taux de chômage est faible, la part du chômage de très courte durée (moins de six mois) est la plus grande, ce n'est pas

toujours dans les communes où les taux de chômage sont les plus hauts que la part du chômage de très longue durée (deux ans et plus) est la plus grande.

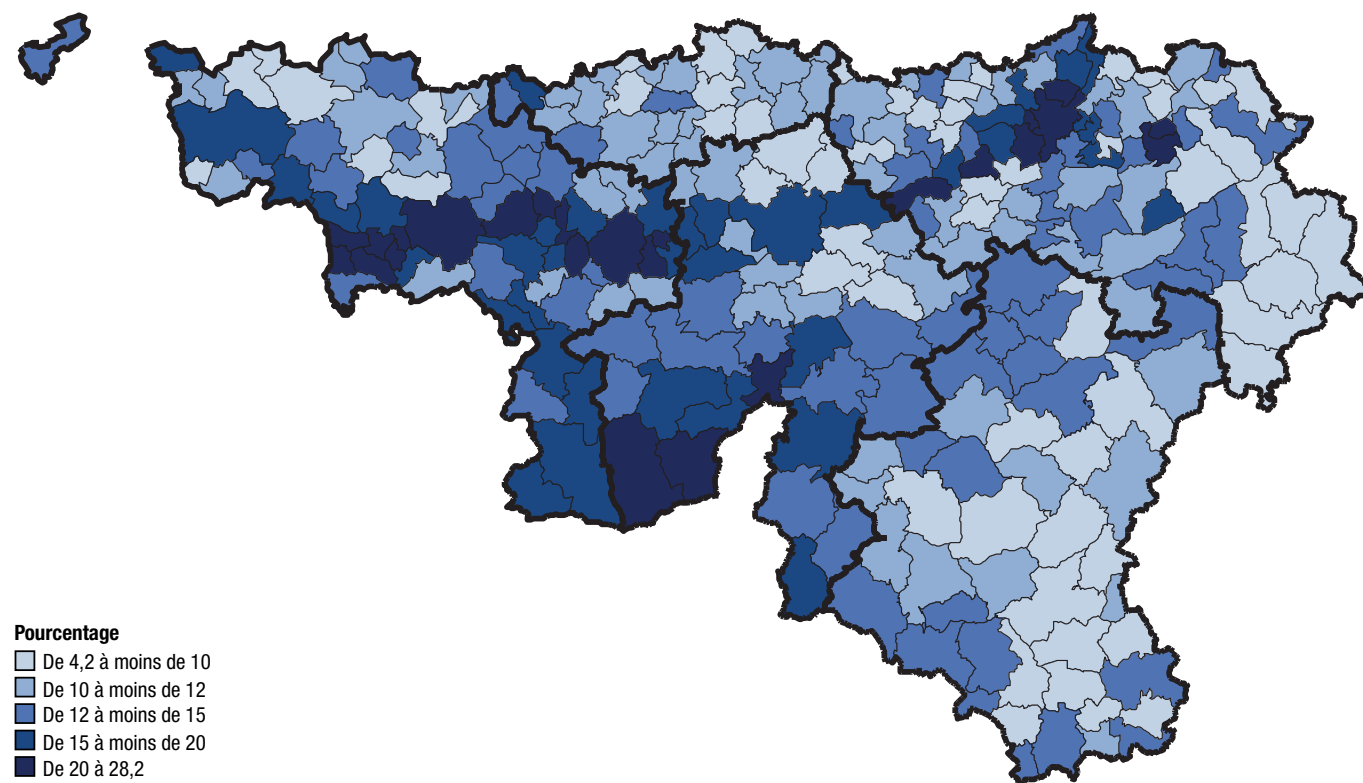
Dans les villes où le taux de chômage est très élevé, comme à Liège, Verviers, Charleroi, La Louvière, Mons, et dans une moindre mesure, Tournai et Namur, la part des chômeurs de longue durée n'est pas forcément très élevée.

A l'inverse, des communes où le taux de chômage est relativement bas comme Flobecq, Ellezelles, Remicourt, Juprelle ou Clavier sont caractérisées par une part de chômeurs de longue durée relativement importante.

Des communes présentent également à la fois un taux de chômage très élevé et une part de chômeurs de longue durée très importante. C'est le cas à Colfontaine, par exemple.

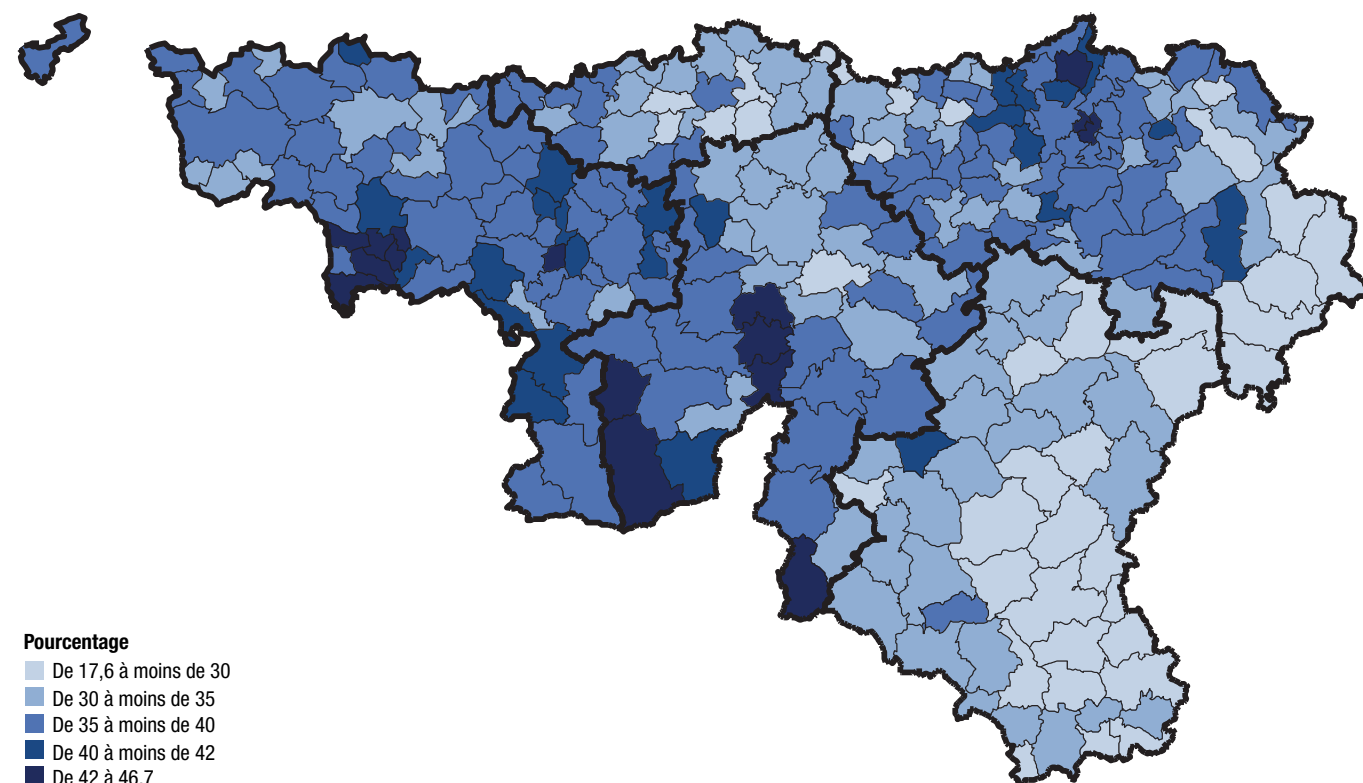
Carte 4.3. | Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans en 2014

SOURCES : FOREM (2014) ; ADG (2014); STEUNPUNT WSE (2012)



Carte 4.4. | Part des chômeurs de longue durée (deux ans et plus) dans le chômage administratif en 2014

SOURCES : FOREM ; ADG



Le taux d'emploi comptabilise chaque emploi comme une unité. Ainsi, si la population active occupée augmente de mille unités, l'effet sur le taux d'emploi sera le même que ces emplois soient précaires, temporaires ou permanents, ou encore qu'ils soient exercés à temps partiel ou à temps plein. Distinguer ces différents types d'emploi permet de nuancer l'interprétation du taux d'emploi (notamment dans les comparaisons internationales). Pour ce faire, nous revenons à l'enquête sur les forces de travail de 2013, qui rend possible cette distinction et permet d'ap-

précier les raisons qui poussent les travailleurs dans ces différentes formes d'emploi.

En 2013, 10% des salariés résidant en Wallonie occupent un emploi sous contrat temporaire. Ce type de contrat concerne davantage les femmes que les hommes (12% contre 9%). C'est chez les jeunes que l'incidence est la plus élevée (44%), notamment parce qu'ils combinent emploi et formation.

Tableau 4.4. | Répartition de l'emploi salarié selon le type de contrat (permanent, temporaire) en 2013

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNE ANNUELLE) - CALCULS IWEPS

	Total	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans et +
Emploi total	1 150 735	599 884	550 851	81 618	774 956	294 161
Emploi permanent	1 033 584	546 886	486 698	45 521	705 110	282 953
Emploi temporaire	117 151	52 998	64 153	36 097	69 847	11 207
Pourcentage des temporaires	10,2	8,8	11,6	44,2	9,0	3,8
Emploi temporaire en volume						
Interim	16 942	11 517	5 426	3 676	11 958	1 309
Chèques services / ALE	7 736	512	7 224	1 067	3 877	2 792
Formation / stage / contrat d'apprentissage	7 272	4 312	2 961	5 721	1 481	71
Emploi étudiant	5 252	1 990	3 262	4 575	677	0
Contrat à durée déterminée	65 232	28 012	37 220	17 259	43 108	4 865
Autre contrat à durée déterminée	12 084	5 656	6 428	3 193	7 771	1 121
Travail occasionnel	2 631	999	1 632	607	975	1 050
En pourcentage de l'emploi temporaire						
Interim	14,5	21,7	8,5	10,2	17,1	11,7
Chèques services / ALE	6,6	1,0	11,3	3,0	5,6	24,9
Formation / stage / contrat d'apprentissage	6,2	8,1	4,6	15,8	2,1	0,6
Emploi étudiant	4,5	3,8	5,1	12,7	1,0	0,0
Contrat à durée déterminée	55,7	52,9	58,0	47,8	61,7	43,4
Autre contrat à durée déterminée	10,3	10,7	10,0	8,8	11,1	10,0
Travail occasionnel	2,2	1,9	2,5	1,7	1,4	9,4

A l'échelle locale, les comptes de l'emploi wallon, sur la base de la compilation par l'IWEPS des statistiques de l'ONSS et de l'ONSSAPL, permettent de comptabiliser les

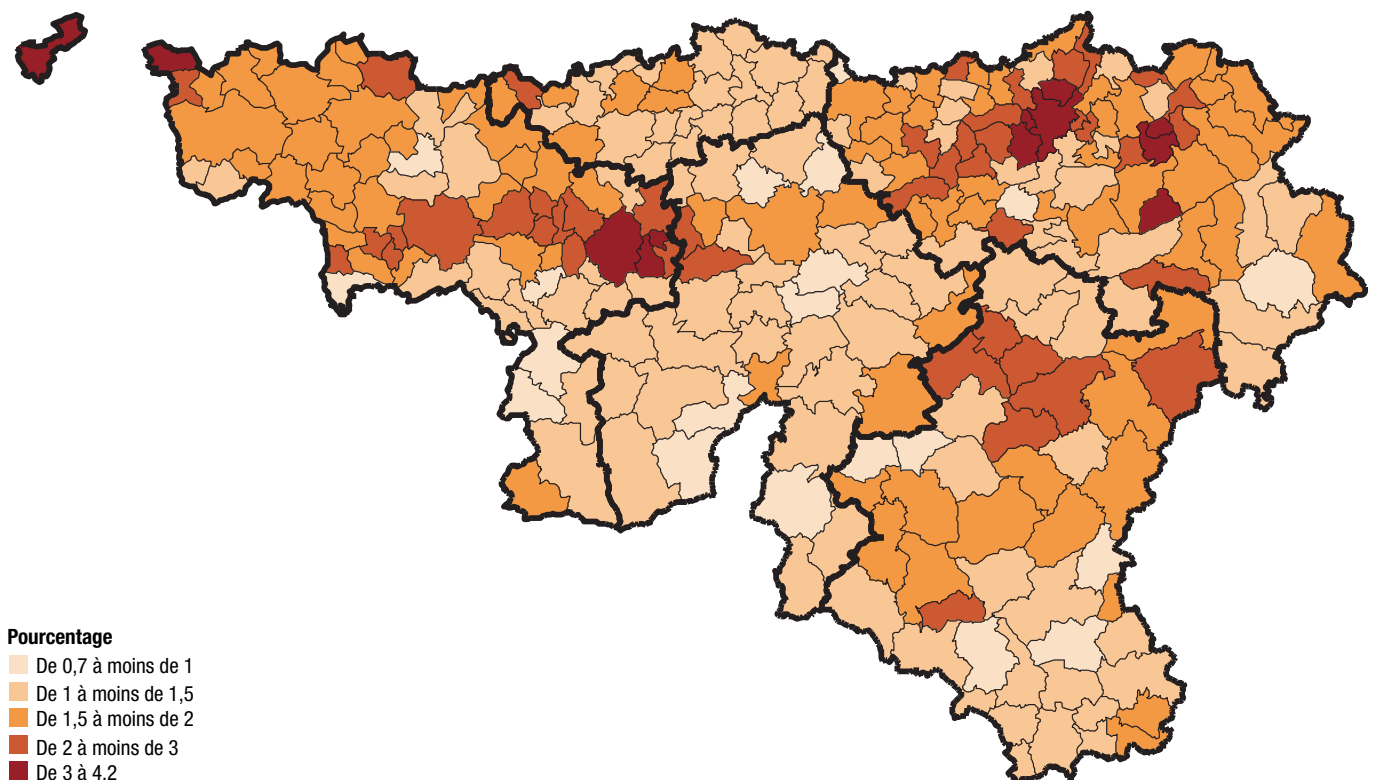
travailleurs salariés intérimaires, saisonniers ou à prestation limitée selon leur commune de résidence.

La part de ces travailleurs est plus élevée dans les communes du sillon industriel, plus particulièrement dans les villes de Charleroi, Liège et Verviers (respectivement 3,2%, 3,5% et 3,7% de l'ensemble des salariés) ainsi que dans certaines communes de leur périphérie comme Farciennes (3,9%) et Saint-Nicolas (3,6%). Mais c'est à Co-

mines-Warneton que la part des intérimaires est la plus importante : 4,2 % des salariés. Spa est également marquée par ce phénomène, avec une part de 3,1%, ainsi que, dans une moindre mesure, un groupe de communes de l'arrondissement de Marche-en-Famenne.

Carte 4.5. | Part des salariés intérimaires, saisonniers ou à prestation limitée (moyenne annuelle 2012)

SOURCES : IWEPS, COMPTES DE L'EMPLOI WALLON SUR LA BASE DES STATISTIQUES DE L'ONSS ET ONSSAPL



Si, en moyenne, près d'un quart des salariés wallons travaillent à temps partiel, pour les femmes, cette proportion est beaucoup plus importante. En effet, 45% des salariées travaillent à temps partiel contre 9% des salariés. Si un pourcentage relativement important de salariées travaillent à temps partiel pour des raisons familiales, elles sont 5% à travailler à temps partiel parce qu'elles n'ont pas trouvé un emploi à temps plein, contre 1,5% pour les salariés. Notons également que plus de 30% des jeunes salariés travaillent à temps partiel et que près de 8 jeunes salariés sur 100 travaillent à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps plein.

Les raisons de travailler à temps partiel sont multiples. Nous l'avons vu, une part non négligeable des salariés travaillent à temps partiel faute d'avoir trouvé un temps plein.

Rapporté cette fois au total des travailleurs à temps partiel, cela représente 12% de ceux-ci. Chez les jeunes, c'est une des raisons principales du travail à temps partiel (24%). Pour les autres, ce sont les raisons personnelles ou familiales (29%) qui dominent. Pour 22% des travailleurs à temps partiel, l'emploi souhaité n'était offert qu'à temps partiel (ce taux s'élève à 34% pour les jeunes). 12% des travailleurs à temps partiel le sont parce que les services de soins pour les enfants et autres personnes dépendantes ne sont pas disponibles. Enfin, 6% des travailleurs à temps partiel ne souhaitent pas un temps plein. Certaines raisons peu invoquées globalement sont importantes dans certaines catégories. C'est ainsi que 19% des jeunes travailleurs à temps partiel combinent formation et emploi.

Tableau 4.5. | Répartition de l'emploi salarié selon le régime de travail (temps plein, temps partiel) en 2013

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPs

	Total	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans et
Total salariés (hors ALE et occasionnel) en milliers	1 140	598	542	80	770	290
Temps plein	840	543	297	55	583	201
Temps partiel	301	56	245	25	187	89
Raisons principales du travail à temps partiel en pourcentage de l'emploi salarié total						
Total temps partiel	26,4	9,3	45,2	31,4	24,3	30,6
(Pré)pensionné(e) et ne peut travailler qu'à temps partiel	0,6	0,5	0,7	0,2	0,1	2,1
Pas trouvé d'emploi à temps plein	3,2	1,5	5,2	7,7	3,3	2,0
Suite à la situation économique	0,3	0,1	0,4	0,4	0,2	0,4
Complète un autre emploi à temps partiel	0,8	0,5	1,1	0,4	0,8	0,7
Combinaison formation - emploi	0,6	0,5	0,7	6,0	0,3	0,0
Incapacité de travail	1,1	0,6	1,7	0,2	0,7	2,7
Pour raisons professionnelles (ambiance ou conditions de travail, stress...)	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,2
Services de soins non disponibles pour ses enfants/ autres personnes dépendantes	3,3	0,3	6,5	0,7	4,2	1,4
Autres raisons personnelles ou familiales	7,6	2,0	13,7	0,9	6,7	11,6
Emploi à temps plein non souhaité	1,5	0,5	2,6	0,5	1,2	2,7
L'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel	5,9	2,0	10,2	10,7	5,9	4,8
Autres raisons	1,4	0,8	2,1	3,7	0,9	2,1
Raisons principales du travail à temps partiel en pourcentage de l'emploi à temps partiel						
Total temps partiel	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
(Pré)pensionné(e) et ne peut travailler qu'à temps partiel	2,3	5,1	1,6	0,6	0,4	6,8
Pas trouvé d'emploi à temps plein	12,3	16,2	11,4	24,4	13,4	6,6
Suite à la situation économique	1,0	1,5	0,9	1,4	0,9	1,3
Complète un autre emploi à temps partiel	2,9	4,9	2,4	1,4	3,3	2,3
Combinaison formation - emploi	2,3	5,3	1,6	19,0	1,1	0,0
Incapacité de travail	4,3	6,9	3,7	0,5	2,8	8,7
Pour raisons professionnelles (ambiance ou conditions de travail, stress...)	0,4	0,3	0,5	0,0	0,4	0,7
Services de soins non disponibles pour ses enfants/ autres personnes dépendantes	12,4	3,3	14,5	2,3	17,5	4,5
Autres raisons personnelles ou familiales	28,6	21,4	30,3	2,9	27,6	38,1
Emploi à temps plein non souhaité	5,7	5,2	5,8	1,7	4,8	8,7
L'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel	22,5	21,8	22,7	34,0	24,2	15,6
Autres raisons	5,2	8,1	4,6	11,8	3,6	6,9

A l'échelle locale, les comptes de l'emploi wallon, sur la base de la compilation par l'IWEPS des statistiques de l'ONSS et de l'ONSSAPL, permettent de comptabiliser les salariés qui travaillent à temps partiel selon leur commune de résidence.

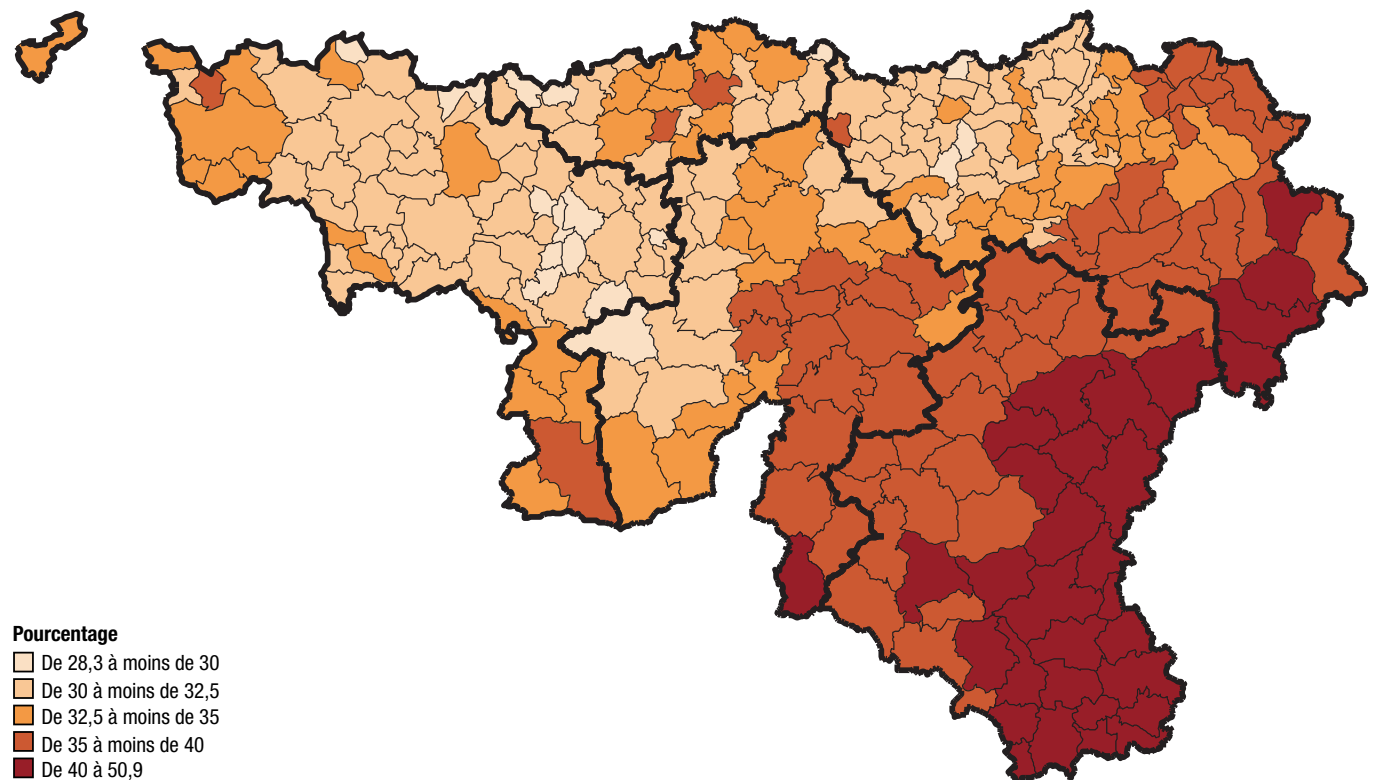
La carte 4.6. reflète essentiellement la distribution géographique du temps partiel féminin. En effet, les femmes représentent près de 80% des salariés à temps partiel selon ces données administratives. Dans le cadre de l'analyse des comptes de l'emploi wallon³⁷, nous avons observé que la carte représentant uniquement la part de temps

partiel chez les hommes salariés était très différente de celle qui représente la part du temps partiel des femmes. Les parts de temps partiel dans les emplois salariés des hommes et des femmes ne sont pas liées, le coefficient de corrélation entre ces deux indicateurs est proche de 0.

C'est surtout dans les communes du sud et de l'est de la Région que la part de temps partiel chez les salariés est la plus importante. Elle avoisine les 50 % dans les communes proches de la frontière grand-ducale et atteint même 51% à Attert.

Carte 4.6. | Part des salariés à temps partiel (moyenne annuelle 2012)

SOURCES : IWEPS, COMPTES DE L'EMPLOI WALLON SUR LA BASE DES STATISTIQUES DE L'ONSS ET ONSSAPL



Abordons maintenant le taux de chômage. Pour simplifier, nous allons nous limiter à deux modes de calcul : le taux utilisé au niveau international et le taux calculé sur la base des données administratives des organismes de placement. C'est ce dernier taux que publient, chaque mois, l'ONEM, le Forem (sous la dénomination taux de demande d'emploi) et l'IWEPS; les trois institutions ayant en effet complètement harmonisé leurs calculs. Nous ne parlerons

donc pas ici du taux calculé par le Bureau fédéral du Plan et utilisé dans ses modèles économétriques, ni de l'indicateur de demande d'emploi du Forem, ou encore du taux de chômage calculé par l'ONEM sur la base des assurés contre le chômage.

Le Bureau international du Travail (BIT) désigne comme «chômeurs» les personnes ayant dépassé un âge spécifié

³⁷ Working Paper de l'IWEPS à paraître en 2015.

qui, au cours d'une période de référence, étaient :

- a) sans travail,
- b) disponibles pour travailler,
- c) et à la recherche d'un travail.

On utilise à l'heure actuelle, à travers le monde, deux méthodes principales pour mesurer le chômage : la prise en compte des chômeurs déclarés auprès de l'administration du travail et l'enquête à intervalles réguliers auprès d'échantillons représentatifs de la population (dans tous les pays de l'Union européenne, il s'agit de l'enquête sur les forces de travail).

L'enquête sur les forces de travail permet de se conformer au mieux aux critères du BIT (puisque l'on pose directement les questions : « avez-vous un emploi ? » ; Si non, « en cherchez-vous un ? » ; Si oui, « êtes-vous disponible pour travailler ? »). Elle est utilisée par les organismes internationaux pour le calcul de taux de chômage comparables entre pays. Selon cette source, la Wallonie compte 171 481 chômeurs en 2013.

En divisant ce nombre par la population active, également calculée sur la base de l'enquête, on obtient un taux de chômage de 11,4% en 2013.

Tableau 4.6. | Evolution du taux de chômage en Wallonie selon le genre et l'âge

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNES ANNUELLES) – CALCULS IWEPS

		2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
15-24 ans	Hommes	21,1	30,2	28,5	29,9	24,0	26,4	34,7
	Femmes	34,5	34,2	33,0	30,1	26,6	28,0	30,3
	Total	27,0	32,0	30,5	30,0	25,2	27,1	32,8
25-49 ans	Hommes	7,7	9,3	10,0	10,1	8,6	9,8	10,2
	Femmes	11,6	12,7	10,7	11,4	9,2	8,9	11,0
	Total	9,4	10,8	10,3	10,7	8,9	9,4	10,5
50-64 ans	Hommes	4,9	5,4	5,3	5,7	4,6	5,2	6,4
	Femmes	4,3	7,1	6,6	7,4	6,4	6,2	6,4
	Total	4,7	6,1	5,8	6,4	5,3	5,7	6,4
15-64 ans	Hommes	8,5	10,5	10,7	10,9	9,0	10,2	11,4
	Femmes	12,8	13,8	11,9	12,2	10,1	10,0	11,4
	Total	10,3	11,9	11,2	11,5	9,5	10,1	11,4

Ce taux cache de fortes disparités selon l'âge : 3,3 jeunes sur 10 se présentant sur le marché du travail n'ont pas d'emploi, tandis que cette proportion est de 1 sur 10 pour les 25-49 ans. Le taux de chômage des 50-64 ans est plus faible (6,4%) car, le plus souvent, ils sortent du marché du travail (via les prépensions, par exemple). Selon l'enquête sur les forces de travail, les taux de chômage des hommes et des femmes sont maintenant égaux. Cependant, si on considère le taux de chômage calculé sur

la base des données administratives (16,1% en 2013) présenté ci-dessous, le taux de chômage des hommes (14,7%) est plus faible que celui des femmes (17,7%).

Au niveau administratif, il existe deux sources de données de chômage. D'une part, l'ONEM comptabilise les chômeurs sur la base du paiement des allocations de chômage. En Wallonie, selon cette source, il y a 198 874 chômeurs en 2014 (moyenne annuelle).

D'autre part, les organismes de placement (Forem, ADG, Vdab et Actiris) comptabilisent les chômeurs sur la base des inscriptions comme demandeurs d'emploi. Selon cette source, il y a, en Wallonie, 248 077 chômeurs en 2012, 252 972 en 2013 et 254 089 en 2014 (moyenne annuelle).

C'est cette deuxième source qui fournit les statistiques administratives les plus proches des recommandations du BIT : le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI).

Il comprend :

- 1) les demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation (DEDA), qui sont des chômeurs non liés par un contrat de travail et bénéficiant d'allocations de chômage sur la base de prestations de travail à temps plein ou à temps partiel ou sur la base des études (allocations d'insertion), et qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi.
- 2) les jeunes en période de stage d'insertion, inoccupés, ils ne sont pas indemnisés.
- 3) les autres demandeurs d'emploi inoccupés et obligatoirement inscrits. Ce sont des chômeurs exclus tem-

porairement du bénéfice des allocations de chômage et des demandeurs d'emploi à charge du CPAS.

- 4) les demandeurs d'emploi inoccupés et librement inscrits. Ce sont les personnes à la recherche d'un emploi qui n'ont pas droit aux allocations de chômage, mais peuvent bénéficier des services des offices publics de l'emploi.

Le taux de chômage est calculé en pourcentage de la population active fournie à l'ONEM par le SPF Emploi (année 2000) et par le Steunpunt - Werk en sociale economie (WSE) (à partir de 2005).

Nous présentons dans le tableau 4.7. le taux de chômage administratif selon la durée d'inoccupation. Ce taux de chômage peut aussi être calculé par sexe et par âge comme le taux BIT. Pour des tableaux plus détaillés, nous renvoyons le lecteur à notre publication « Séries statistiques du marché du travail en Wallonie » disponible sur notre site, ainsi qu'aux publications du Forem. L'avantage de ce mode de calcul est l'exhaustivité, ce qui permet des désagréations très fines jusqu'au niveau communal (de nombreuses données sont disponibles sur le site du Forem).

Tableau 4.7. | Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)
et du taux de chômage administratif selon la durée d'inoccupation, moyennes annuelles

SOURCES : ONEM; FOREM; ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGENGEMEINSCHAFT (ADG) ; STAT92 - CALCULS: IWEPS

	Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés depuis			
	moins de 1 an	1 à 2 ans	plus de 2 ans	Total
2000	87 579	36 357	110 631	234 566
2005	103 509	44 434	119 035	266 978
2009	106 785	42 774	102 785	252 344
2010	107 919	44 457	100 184	252 560
2011	105 933	41 704	97 322	244 959
2012	110 991	41 456	95 630	248 077
2013	114 617	44 324	94 030	252 972
2014	111 175	47 220	95 694	254 089
	Taux de chômage depuis			
	moins de 1 an	1 à 2 ans	plus de 2 ans	Total
2000	6,0	2,5	7,6	16,2
2005	6,9	2,9	7,9	17,7
2009	6,9	2,8	6,6	16,2
2010	6,9	2,8	6,4	16,1
2011	6,7	2,7	6,2	15,6
2012	7,1	2,6	6,1	15,8
2013	7,3	2,8	6,0	16,1
2014	7,1	3,0	6,1	16,1
	Répartition du chômage par durée d'inoccupation (en %) depuis			
	moins de 1 an	1 à 2 ans	plus de 2 ans	Total
2000	37,3	15,5	47,2	100,0
2005	38,8	16,6	44,6	100,0
2009	42,3	17,0	40,7	100,0
2010	42,7	17,6	39,7	100,0
2011	43,2	17,0	39,7	100,0
2012	44,7	16,7	38,5	100,0
2013	45,3	17,5	37,2	100,0
2014	43,8	18,6	37,7	100,0

Qu'est-ce qui explique les différences observées dans le calcul du nombre de chômeurs ?

Dans les trois sources de données, les chômeurs sont des personnes sans emploi, disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi. Au niveau administratif, ce sont bien des critères pour pouvoir être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé inscrit (DEI) ou comme chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi (CCI-de). Les critères seraient même plus restrictifs que ceux du BIT pour les données administratives puisqu'en plus des trois conditions reprises ci-dessus, la personne doit être inscrite (DEI) et même indemnisée (CCI-de).

Pour résumer, si on considère la définition du Bureau international du Travail (BIT) qui désigne comme « **chômeurs** » les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours d'une période de référence, étaient :

- a) sans travail,
- b) disponibles pour travailler,
- c) à la recherche d'un travail.

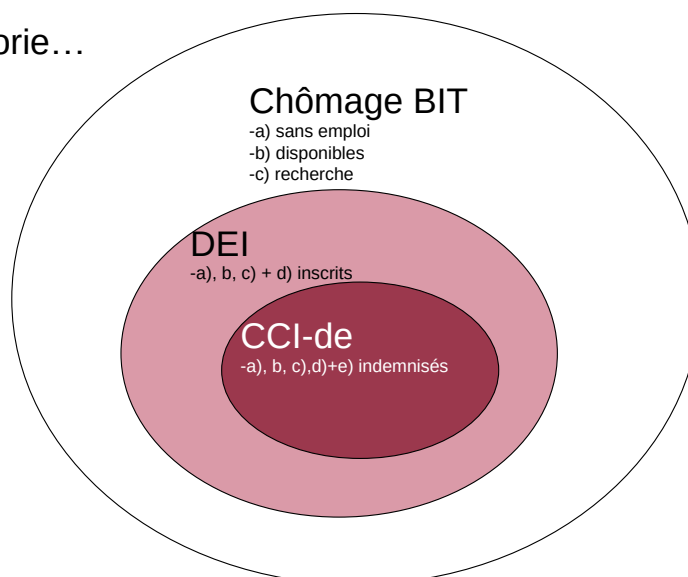
Les critères remplis selon les trois modes de calcul sont les suivants :

- **Chômeurs BIT calculés sur la base de l'Enquête sur les forces de travail**
 - définition du BIT (a, b et c)
- **Demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI)**
 - définition du BIT (a, b et c)
 - d) inscrits au Forem, Adg, Actiris ou Vdab
- **Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-de)**
 - définition du BIT (a, b et c)
 - d) inscrits au Forem, Adg, Actiris ou Vdab
 - e) indemnisés par l'ONEM

Logiquement, le nombre des DEI et celui des CCI-de devraient être inférieurs au nombre de chômeurs, tel que mesuré par l'Enquête sur les forces de travail (comme illustré dans le schéma 4.4.).

Schéma 4.4. | Les différentes mesures de chômage face à la définition du BIT

En théorie...



Or, en réalité, les différents ordres de grandeur ressemblent plutôt au schéma 4.5.

Schéma 4.5. | Les différentes mesures de chômage dans la réalité

En pratique...

Chômage BIT

- a) sans emploi
- b) disponibles
- c) recherche

DEI

- a), b, c) + d) inscrits

CCI-de

- a), b, c), d)+e) indemnisés

- Petit boulot (ALE...)
- Interim de quelques jours
- Découragés
- Problème à CT de garde d'enfants
- ...

L'explication réside dans l'interprétation des critères. Dans l'enquête sur les forces de travail, une personne ayant travaillé une heure durant la semaine de référence est classée dans l'emploi. Dans les données administratives du chômage, on recense des personnes qui travaillent quelques heures par mois (en ALE, comme indépendant à titre complémentaire, etc.). L'enquête³⁸ précise qu'il faut être disponible pour travailler dans les deux semaines. La réglementation du chômage (AR du 25.11.1991) prévoit également que la personne doit être disponible, mais sans préciser de délai. Enfin, le critère de recherche d'un emploi est pris en compte dans les trois façons de mesurer le chômage, mais probablement pas de la même manière. Dans l'enquête, la personne doit avoir répondu qu'elle

cherche un emploi et lister les manières dont elle s'y est prise durant le mois de référence (la seule inscription au Forem n'est pas prise en compte comme méthode de recherche). Au niveau administratif, la réglementation est claire sur l'obligation de rechercher activement un emploi. Cependant, en pratique, ce critère est probablement interprété de diverses manières.

4.3. Mobilité des travailleurs

Nous abordons maintenant ce qui relie les concepts de population active occupée et d'emploi intérieur : les mouvements des travailleurs (voir aussi chiffres clés de la mobilité, chapitre 6).

³⁸ Voir questionnaire http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FR_EFT_questionnaire%20individuel_2013_A4_tcm326-58887.pdf

Tableau 4.8. | Le flux des navetteurs résidant en Belgique, entrant et sortant de Wallonie

SOURCE : SPF ÉCONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL (MOYENNE ANNUELLE) - CALCULS IWEPS

NOTE –

- LES DONNÉES DES ENQUÊTES PORTENT UNIQUEMENT SUR LES TRAVAILLEURS RÉSIDANT EN BELGIQUE.

Navetteurs sortant de Wallonie	Lieu de travail			
	Bruxelles	Flandre	Etranger	Total
2000	124 742	35 675	41 973	202 390
2005	128 463	34 826	48 453	211 743
2009	123 608	42 513	55 717	221 838
2010	132 373	40 415	57 382	230 171
2011	127 076	52 549	52 604	232 228
2012	136 318	50 626	51 340	238 284
2013	129 496	49 547	56 627	235 669
Navetteurs entrant en Wallonie	Lieu de résidence			
	Bruxelles	Flandre	Etranger	Total
2000	12 869	23 276	-	-
2005	18 698	19 484	-	-
2009	18 073	24 529	-	-
2010	18 393	26 626	-	-
2011	20 910	27 817	-	-
2012	21.224	24.718	-	-
2013	21 035	26 367	-	-

En 2013, 18% des travailleurs wallons occupent un emploi en dehors de la Wallonie, 129 000 travaillent à Bruxelles, 50 000 en Flandre et 57 000 à l'étranger. 26 000 Flamands et 21 000 Bruxellois font la navette inverse et viennent travailler en Wallonie³⁹. L'enquête ne donne par contre pas d'information sur les frontaliers venant travailler en Wallonie. Pour cela, nous utilisons les données administratives de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Elles ont l'avantage d'être exhaustives, mais présentent les défauts des données administratives, à savoir qu'elles ne sont pas construites à des fins statistiques.

Elles nous montrent que plus de 30 000 travailleurs franchissent la frontière chaque jour pour venir travailler en Wallonie. Il s'agit majoritairement de Français (qui peuvent être des Belges résidant en France).

L'enquête sur les forces de travail nous indique 57 000 Wallons frontaliers sortants, l'INAMI en recense 49 000. La grande majorité franchit chaque jour la frontière luxembourgeoise (un peu plus de 37 000), mais un nombre relativement important travaille en France (6 000) ou en Allemagne (5 000).

³⁹ Il existe également des données fines concernant les navettes des salariés disponibles à l'ONSS (sur leur site) et à l'ONSS-APL. Elles sont retravaillées et disponibles dans le cadre des comptes de l'emploi flamands sur le site du Steunpunt WSE. Nous ne les présentons pas ici.

Tableau 4.9. | Travailleurs frontaliers entrant par pays de résidence et région de travail, en 2013

SOURCE : INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ (INAMI) – CALCULS IWEPS

	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	396	29 129	712	182	30 419
Flandre	53	7 088	501	8 461	16 103
Bruxelles	51	788	34	223	1 096
Belgique	500	37 005	1 247	8 866	47 618

Tableau 4.10. | Travailleurs frontaliers sortant par pays de travail et région de résidence, en 2013

SOURCE : INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ (INAMI) – CALCULS IWEPS

	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	37 119	5 952	4 969	1 309	49 349
Flandre	941	916	459	32 313	34 629
Bruxelles	274	164	56	217	711
Belgique	38 334	7 032	5 484	33 839	84 689

4.4. Emploi intérieur

Nous allons maintenant aborder la partie droite de notre premier schéma de base (schéma 4.1).

L'emploi intérieur wallon, c'est-à-dire les emplois situés en Wallonie qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou ailleurs, est calculé chaque année par l'Institut des comptes nationaux dans le cadre de la comptabilité régionale. Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête. Ces données sont largement exploitées

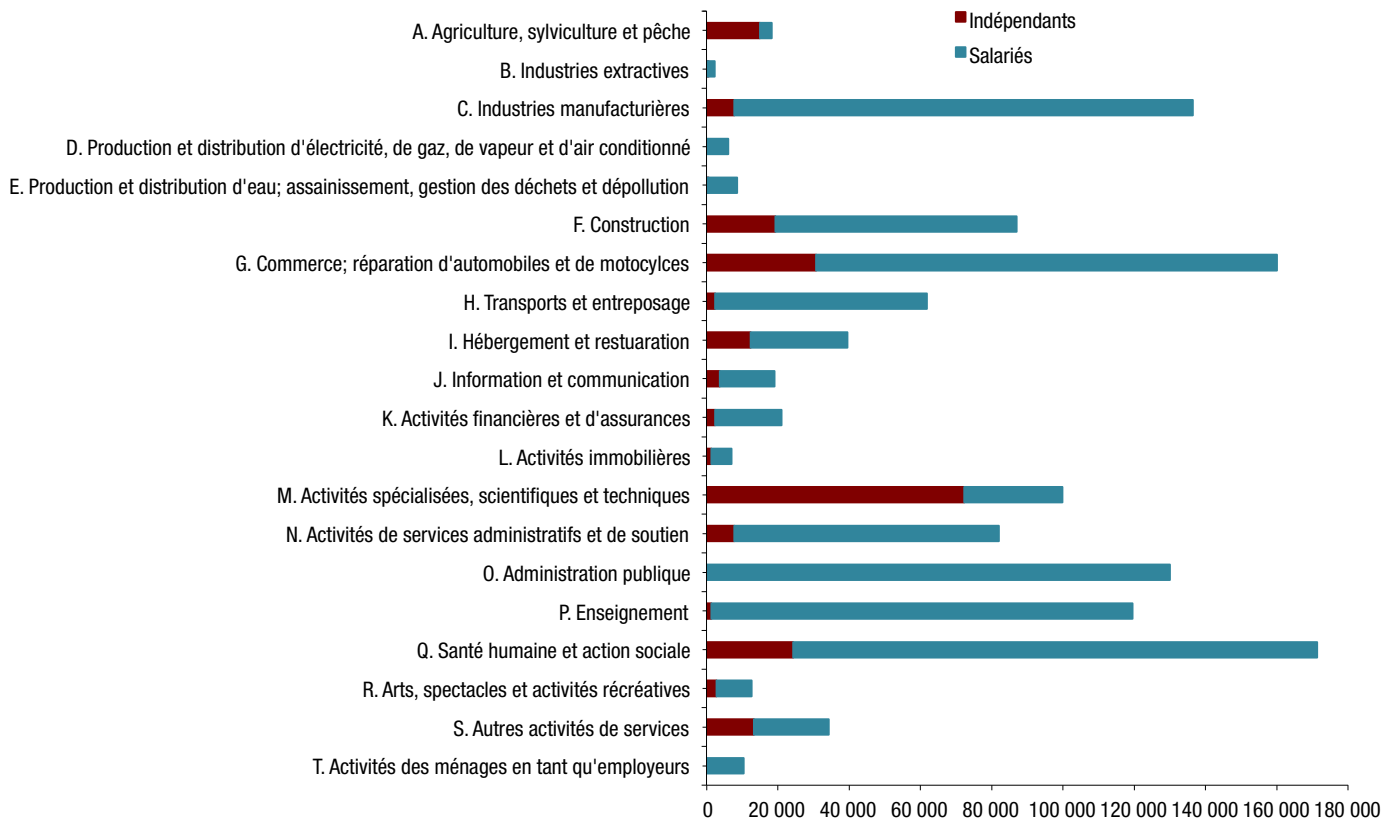
dans le chapitre consacré à l'économie. Nous les utiliserons dans ce chapitre pour dresser un portrait général de l'emploi intérieur wallon et de son évolution lors de ces dix dernières années.

Cependant, elles ne permettent pas une analyse au niveau communal. À ce niveau de détail, nous utiliserons les comptes de l'emploi. L'emploi intérieur y est comptabilisé par poste de travail, de sorte que tout emploi localisé dans la commune, qu'il soit exercé à titre principal ou complémentaire, comme salarié, comme indépendant ou comme aidant est enregistré.

Cette approche se différencie de celle de l'ICN qui mesure l'emploi intérieur en nombre de personnes.

Graphique 4.1. | Répartition de l'emploi intérieur par statut et par secteur d'activité, moyenne 2012

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN), COMPTES RÉGIONAUX 2003-2012, BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (BNB), FÉVRIER 2014 – CALCULS IWEPS



En 2012, l'emploi intérieur en Wallonie représente 1 227 163 personnes.

Les plus gros employeurs en termes de volume de main-d'œuvre en Wallonie (plus de 10% du total de l'emploi intérieur) sont par ordre décroissant : la « santé et action sociale » (14,0%), le « commerce; réparation d'automobiles et de motocycles » (13,0%), l'« industrie manufacturière » (11,1%) et l'« administration publique » (10,6%).

En Wallonie, comme dans le reste du pays, la grande majorité des travailleurs exercent leur activité comme salarié : 82,3% contre 17,7% comme indépendant ou aidant.

Dans l'« agriculture, sylviculture et pêche » et dans les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » cependant, la grande majorité des travailleurs sont indépendants (respectivement 82,1% et 72,4%).

Dans les secteurs des « autres activités de services », des « hôtels et restaurants », des « arts, spectacles et activités récréatives », de la « construction », du « commerce, réparations d'automobiles et de motocycles », de l'« information et communication » et des « activités immobilières », la proportion d'indépendants est supérieure à la moyenne de l'ensemble des secteurs.

Tableau 4.11. | Evolution de l'emploi intérieur total, comparaison régionale

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS

NOTE –

- LA SOMME DE L'EMPLOI DES TROIS RÉGIONS N'EST PAS ÉGALE À L'EMPLOI DE LA BELGIQUE, CAR LES ACTIVITÉS EXTRATERRITORIALES N'ONT PAS ÉTÉ RÉPARTIES PAR RÉGION.

	Wallonie		Flandre		Bruxelles		Belgique	
	Chiffres absolus	Taux de croissance à 1 an d'écart en %	Chiffres absolus	Taux de croissance à 1 an d'écart en %	Chiffres absolus	Taux de croissance à 1 an d'écart en %	Chiffres absolus	Taux de croissance à 1 an d'écart en %
2003	1 106 355		2 393 435		656 912		4 161 170	
2004	1 124 770	1,7	2 422 716	1,2	653 198	-0,6	4 203 871	1,0
2005	1 142 689	1,6	2 457 101	1,4	661 487	1,3	4 263 931	1,4
2006	1 156 473	1,2	2 498 347	1,7	654 141	-1,1	4 311 437	1,1
2007	1 173 209	1,4	2 540 757	1,7	666 223	1,8	4 382 649	1,7
2008	1 196 496	2,0	2 588 142	1,9	674 194	1,2	4 461 300	1,8
2009	1 193 255	-0,3	2 580 271	-0,3	676 490	0,3	4 452 521	-0,2
2010	1 206 579	1,1	2 593 284	0,5	680 037	0,5	4 482 727	0,7
2011	1 225 726	1,6	2 624 766	1,2	692 873	1,9	4 546 094	1,4
2012	1 227 163	0,1	2 631 732	0,3	693 591	0,1	4 555 485	0,2
Variation 2003-2012	120 808	10,9	238 297	10,0	36 679	5,6	394 315	9,5

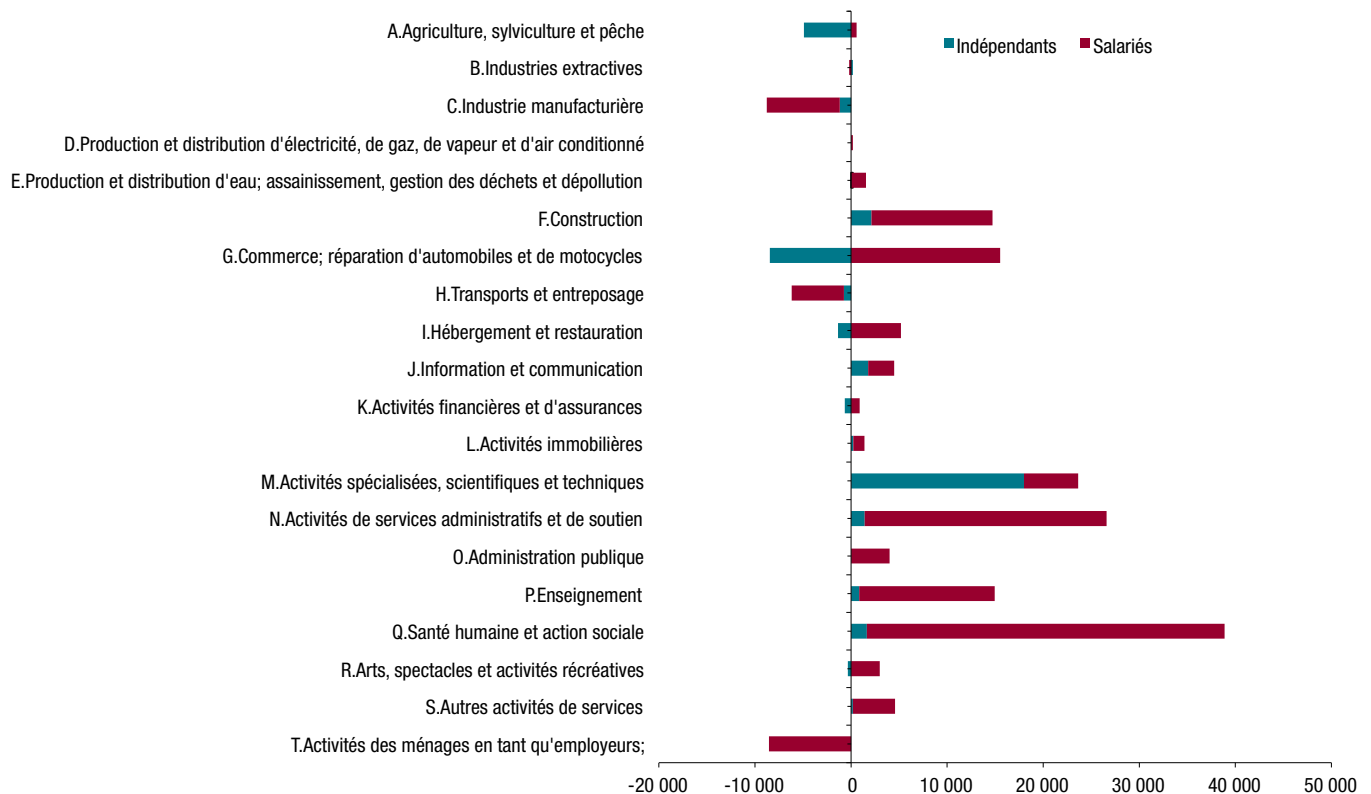
Entre 2003 et 2012, l'emploi intérieur wallon a augmenté de 120 808 personnes, soit un taux de croissance de 10,9%. L'emploi s'est d'abord accru régulièrement à des taux supérieurs à 1,5% sauf en 2006 et 2007 où le rythme s'était ralenti. En 2008, l'emploi a augmenté de plus de 20 000 personnes, la hausse la plus importante de ces dix dernières années. Les effets de la crise, qui a débuté fin 2008, apparaissent dans le chiffre de 2009, avec un recul de 3 000 emplois ; ce qui, au regard de la chute de l'activité économique, est relativement faible. En 2010 et

2011, la croissance de l'emploi reprend sous l'impulsion notamment des mesures de soutien (entre autres le renforcement de la mesure Activa) pour s'affaiblir à nouveau en 2012 suite à une nouvelle inflexion de l'activité économique.

La croissance de l'emploi entre 2003 et 2012 a été portée à la fois par l'emploi salarié (+112 138 unités) et l'emploi indépendant (+8 670 unités).

Graphique 4.2. | Croissance de l'emploi intérieur par statut et par secteur d'activité, 2003-2012

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN), COMPTES RÉGIONAUX 2003-2013, BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (BNB), FÉVRIER 2014 – CALCULS IWEPS



Les trois secteurs qui ont le plus contribué à la croissance de l'emploi entre 2003 et 2012 sont la « santé et action sociale » (+ 8 880 emplois, soit une hausse de 29,4% entre 2003 et 2012), les « activités de services administratifs et de soutien » (+ 26 602 emplois, soit +48,0% entre 2003 et 2012) et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (+ 23 636 unités, soit + 31,0% entre 2003 et 2012).

Entre 2003 et 2012, c'est l'« industrie manufacturière » qui perd le plus d'emplois (-8 767 unités, soit -6,0%), suivie du secteur des « activités des ménages en tant qu'employeurs » (-8 552 unités soit -45,2%), du secteur des « transports et de l'entreposage » (-6 172 emplois, soit -9,1%) et de « l'agriculture, sylviculture et pêche » (-4 330 emplois, soit -19,1%).

Une partie de l'emploi autrefois comptabilisée dans l'industrie est maintenant reprise dans les services. Ainsi, la diminution du nombre d'emplois dans l'industrie manu-

facturière et l'augmentation de l'emploi dans les services, notamment les « activités de services administratifs et de soutien », s'expliquent aussi par l'externalisation de services, tels que gardiennage, nettoyage, transport, publicité, financement, gestion, communication, recherche-développement, études de marché, commercialisation, etc., ainsi que le recours croissant au travail intérimaire et à la location d'équipement.

C'est aussi dans le secteur « activités de services administratifs et de soutien » qu'ont basculé un nombre important d'emplois du secteur des « activités des ménages en tant qu'employeurs » suite au succès des chèques-services. En effet, les ménages n'embauchent plus directement l'aide-ménagère mais achètent, avec ces chèques, leurs services à une société de nettoyage.

A l'échelle locale, les comptes de l'emploi permettent de comptabiliser l'ensemble des postes localisés dans chaque commune. Afin d'obtenir une mesure relative de

ces emplois offerts sur la commune, nous avons rapporté pour chacune d'elle l'emploi intérieur à la population en âge de travailler (15-64 ans). Ce ratio s'élève à 55,4% pour l'ensemble de la Wallonie. Les communes qui offrent le plus d'emplois relativement à leur population en âge de travailler sont, en ordre décroissant, Wavre, Marche, Libramont, Seneffe, Nivelles, Eupen, Ottignies-LLN, Namur, Aubel, Thimister, La Hulpe, Paliseul, Huy, Lobbès, Herstal et Liège (ratio supérieur ou égal à 80%).

A noter que si les ratios observés dans les centres urbains sont tous supérieurs à la moyenne, ils ne sont pas tous dans le haut du classement, en particulier à Mons (70,8%), Charleroi (69,1%) et Verviers (63,7%).

Le plus souvent, les communes où l'on comptabilise beaucoup d'emplois relativement à la population offrent, à l'image des centres urbains, un ensemble de services qui dépassent le cadre de la commune, comme des administrations, des hôpitaux ou des agences d'interim (les emplois des intérimaires sont localisés à l'agence). Certaines communes bénéficient également de la présence d'un gros employeur, à l'instar des firmes pharmaceutiques établies à Wavre, d'une importante base militaire à Marche, de la production de cosmétiques à Libramont, la fabrication de câbles à Eupen ou encore l'université à Ottignies-LLN. A Seneffe, c'est essentiellement la concentration d'industries (plastique, chimie, pain et pâtisserie, verre, armes, etc.) qui explique le ratio élevé.

Une commune peut cependant accueillir de nombreux emplois tout en enregistrant un taux d'emploi faible. C'est souvent le cas des centres urbains, dont l'emploi bénéficie aux habitants des communes périphériques (Liège, Mons, Charleroi, Verviers, etc.).

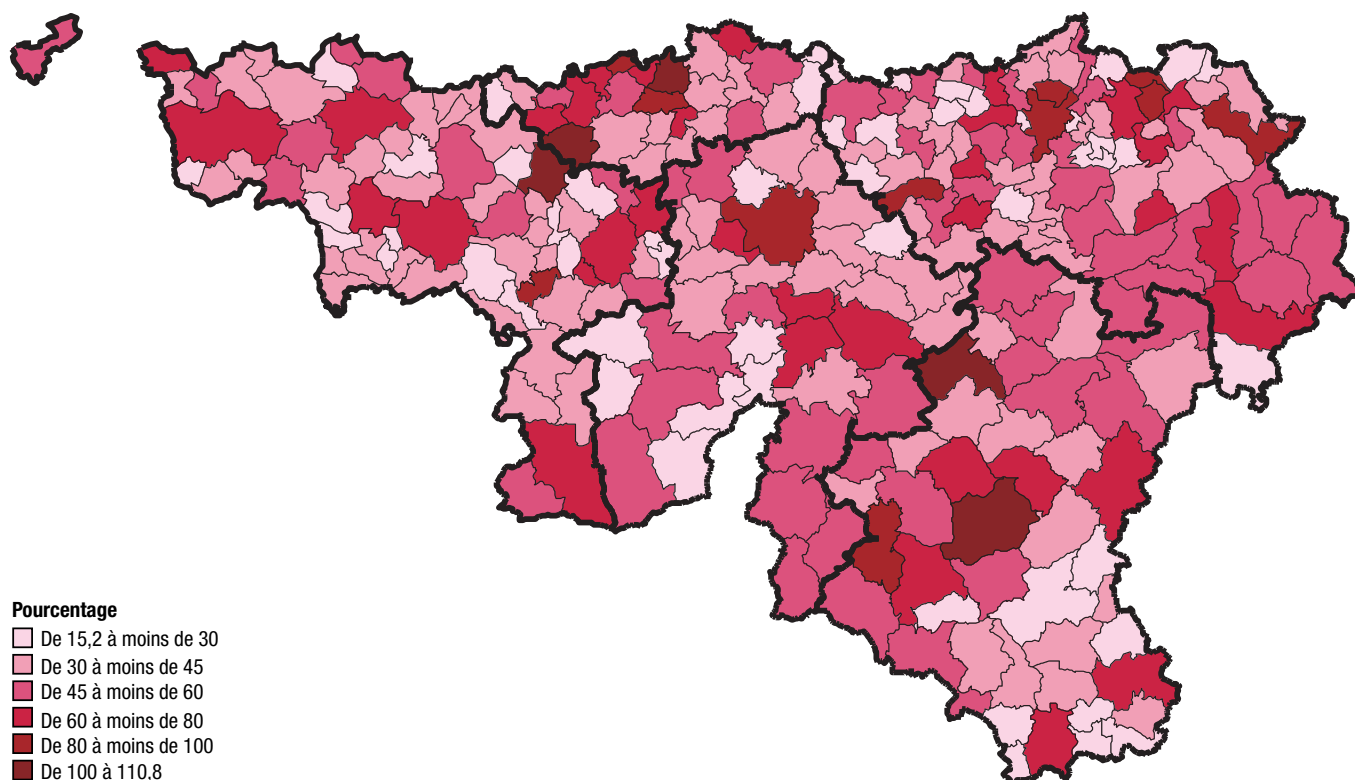
Inversement, certaines communes « dortoirs » offrent peu d'emplois, alors que le taux d'emploi y est élevé (Léglise, La Bruyère, Dalhem, Donceel, Lincent, Anthisnes, etc.).

Dans certaines communes, les emplois disponibles semblent bénéficier à la population locale, le ratio d'emploi intérieur et le taux d'emploi y étant élevés (Saint-Vith, Aubel, Thimister-Clermont, Libramont, Etc.). Dans d'autres, le ratio d'emploi intérieur et le taux d'emploi sont faibles (Farcennes, Saint-Nicolas, Colfontaine, Quaregnon, Hastière, etc.).

On ne détecte pas de relation linéaire entre le ratio d'emploi intérieur et le taux d'emploi par commune. A l'échelon local, ce premier résultat tend à indiquer que créer des emplois n'induit pas forcément une hausse du taux d'emploi ; il ne permet cependant pas de valider cette hypothèse, une analyse plus approfondie du phénomène pourrait s'avérer utile.

Carte 4.7. | Ratio d'emploi intérieur en 2012

SOURCE : STEUNPUNT WSE

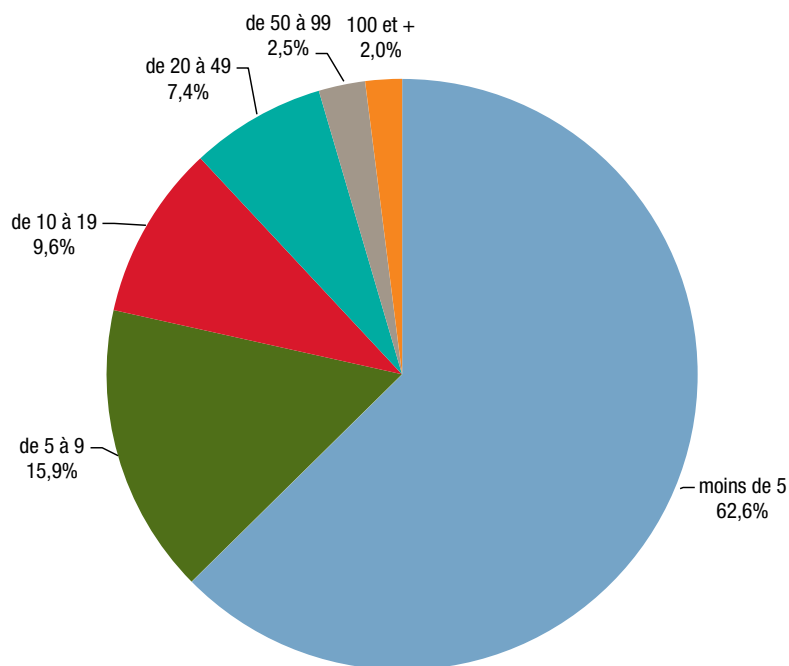


Sur la base de statistiques administratives « brutes », nous pouvons examiner d'autres caractéristiques de l'emploi salarié d'une part et de l'emploi indépendant d'autre part. Ainsi, les statistiques décentralisées de l'ONSS reliant l'emploi salarié à la taille de l'unité locale (ou établissement) montrent que 78,5 % des unités emploient moins de 10

travailleurs et fournissent 17,5% des postes salariés situés en Wallonie, au 30 juin 2013 (voir graphique 4.3). A l'opposé, les unités locales de 100 travailleurs et plus, soit 2% de l'ensemble des unités, offrent plus de 40% des postes de travail (40,1%). Enfin, près de 18% des postes de travail se situent dans les unités de 20 à 49 travailleurs.

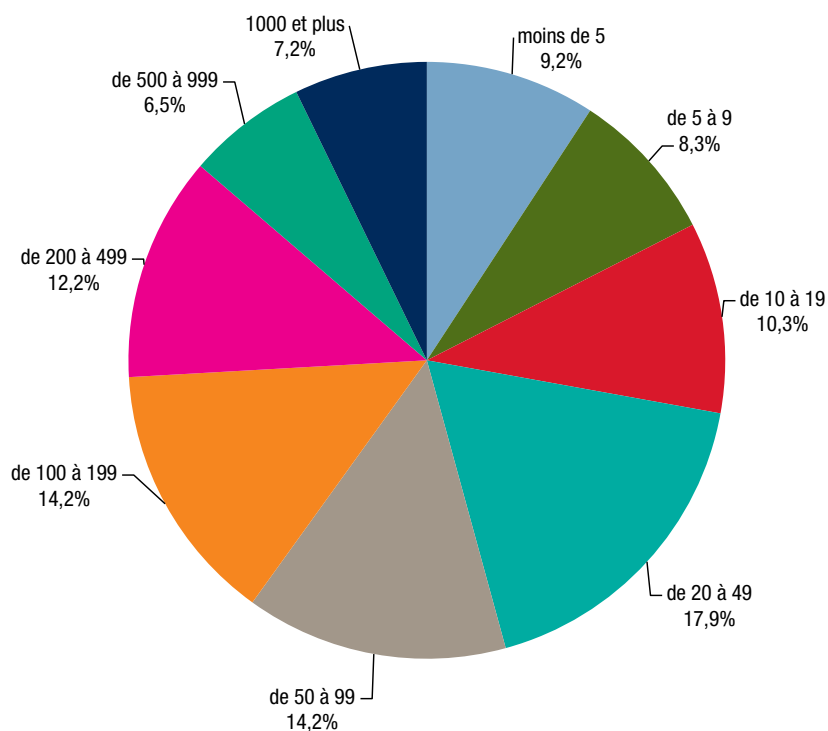
Graphique 4.3. | Répartition des établissements selon leur taille au 30 juin 2013

SOURCE : ONSS, STATISTIQUE DÉCENTRALISÉE – CALCULS IWEPS



Graphique 4.4. | Répartition des salariés selon la taille des établissements au 30 juin 2013

SOURCE : ONSS, STATISTIQUE DÉCENTRALISÉE – CALCULS IWEPS



Les statistiques de l'INASTI (Institut national d'assurances sociales pour les travailleurs indépendants) quant à elles montrent que le nombre d'indépendants assujettis (au sens strict, c'est-à-dire non compris les aidants) augmente de 16,4% au cours de la période 2000-2013. Cet accroissement est le reflet d'évolutions différenciées selon les statuts: la faible hausse du nombre d'indépendants à titre principal (+4,8%) est contrebalancée par une hausse

considérable des indépendants à titre complémentaire (+53,9%), en particulier chez les femmes (on passe de 10 000 à 25 000 indépendantes à titre complémentaire). En fin de période, le nombre d'indépendants croît dans les trois statuts : entre 2012 et 2013, +0,9% à titre principal, +3,0% à titre complémentaire et +1,6% après l'âge de la pension.

Tableau 4.12. | Evolution de l'emploi indépendant (non compris les aidants) en Wallonie de 2000 à 2013

SOURCE : INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES POUR TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (INASTI)

		2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2000- 2013 (en %)
Activité principale	Hommes	113 643	109 511	113 303	114 348	114 918	115 734	115 745	1,8
	Femmes	48 677	48 145	51 553	52 553	53 038	53 800	54 439	11,8
	Total	162 320	157 656	164 856	166 901	167 956	169 534	170 184	4,8
Activité complémentaire	Hommes	33 278	36 589	39 913	40 067	40 604	41 149	41 514	24,7
	Femmes	9 971	13 581	19 038	20 489	21 958	23 695	25 061	151,3
	Total	43 249	50 170	58 951	60 556	62 562	64 844	66 575	53,9
Actifs après l'âge de la pension	Hommes	13 283	12 866	14 019	14 675	15 714	16 883	18 085	36,2
	Femmes	5 895	5 096	5 190	5 449	5 904	6 370	6 868	16,5
	Total	19 178	17 962	19 209	20 124	21 618	23 253	24 953	30,1
Catégorie de cotisants non connue	Total	5	-	-	-	-	-	-	-
Total		224 752	225 788	243 016	247 581	252 136	257 631	261 712	16,4

Pour aller plus loin ...

Analyse du marché du travail

- Pour un suivi conjoncturel du marché du travail : IWEPS – Tendances Economiques. Analyses et prévisions conjoncturelles.
- Pour d'autres analyses régionales et surtout locales : Le Forem – Etat des lieux socio-économique 2014 de la Wallonie. Cette publication est déclinée par bassins «Enseignement qualifiant Formation Emploi ».
- Pour une autre analyse du marché du travail : CESW – Regards sur la Wallonie 2014.

Les comptes de l'emploi wallon

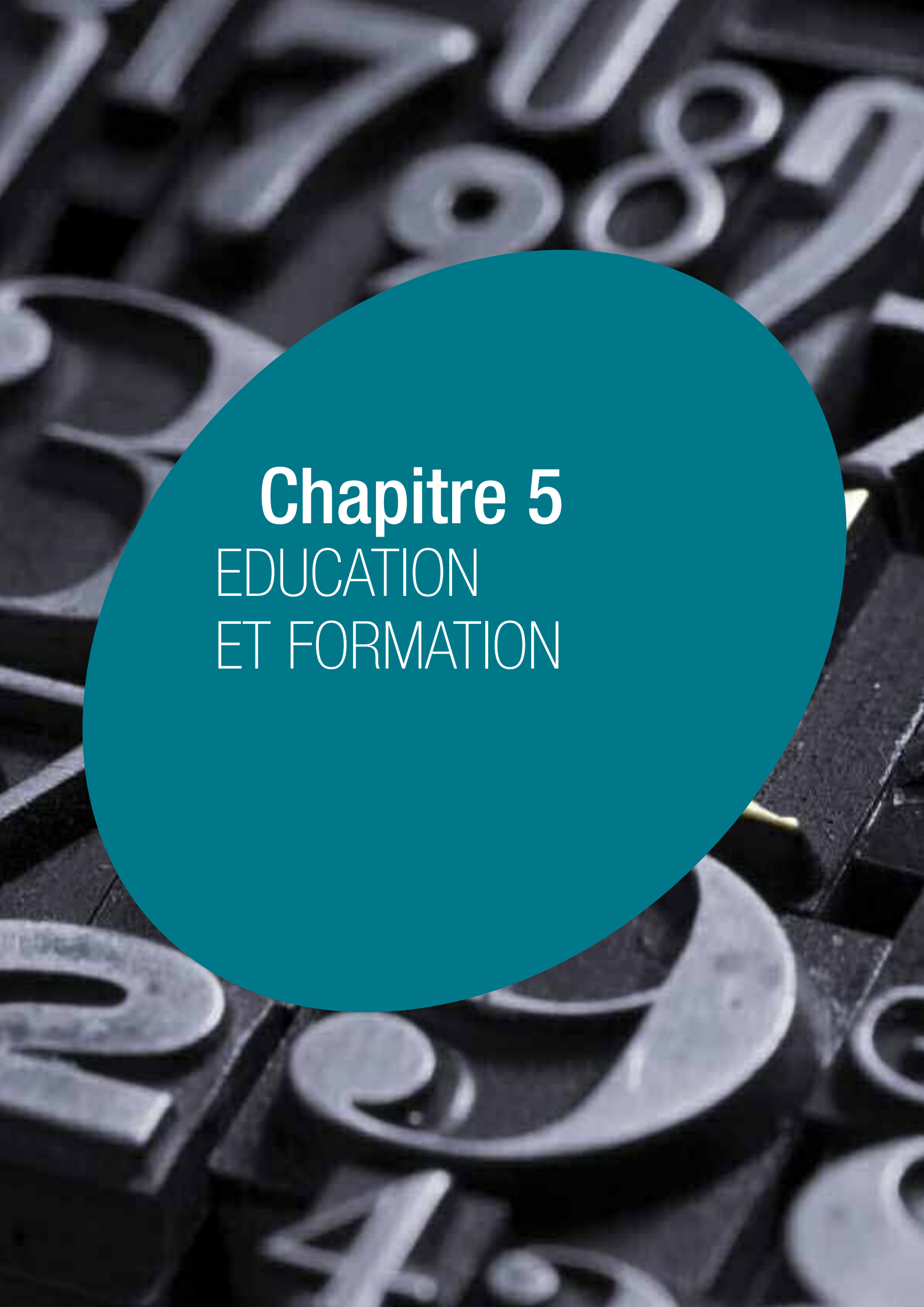
- V. Vander Stricht, L. Vanden Dooren, C. Ruyters (2006). Estimation de la population active par commune: 30 juin 2003 et 2004. Discussion Papers n°0601.
- V. Vander Stricht, L. Vanden Dooren avec J.P. Duprez et C. Ruyters (2007). Les estimations de la population active par commune: une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail. Discussion Papers n°0703.
- L. Vanden Dooren (2013). Les comptes de l'emploi wallon - Partie 1 : Typologie des communes wallonnes, situation 2010. Working paper de l'IWEPS n°9. (<http://www.iweeps.be/working-paper-de-liweeps-ndeg9>)
- V. Vander Stricht, L. Vanden Dooren (2013). Les comptes de l'emploi wallon - Méthodologies d'estimation. Working paper de l'IWEPS n°13.)(<http://www.iweeps.be/working-paper-de-liweeps-ndeg13>)

Des chiffres mis à jour...sur notre site internet

- IWEPS - Séries statistiques du marché du travail en Wallonie

Quelques liens...

- Structure d'activité de la population wallonne sur la base des données de l'EFT: <http://www.iweeps.be/structure-dactivite-de-la-population>
- Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage par commune calibrés sur l'enquête sur les forces de travail : <http://www.iweeps.be/taux-dactivite-taux-demploi-et-taux-de-chomage-par-commune-calibres-sur-lenquete-sur-les-forces-de>
- Population active, taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage administratifs par commune : <http://www.iweeps.be/population-active-taux-dactivite-taux-demploi-et-taux-de-chomage-administratifs-par-commune>
- Le tour des communes wallonnes en 80 indicateurs du marché du travail (situation 2010) <http://www.iweeps.be/le-tour-des-communes-wallonnes-en-80-indicateurs-du-marche-du-travail-situation-2010>.
- Et aussi Walstat : <http://walstat.iweeps.be>



Chapitre 5

EDUCATION
ET FORMATION

5. ÉDUCATION ET FORMATION

Ce chapitre consacré aux chiffres-clés de l'éducation et de la formation est structuré en trois parties : la première précise le nombre de places disponibles dans les structures d'accueil de la petite enfance ainsi que le nombre d'enfants et de jeunes recensés dans les établissements d'enseignement. La deuxième partie reprend, en les actualisant, quelques indicateurs généraux sur les niveaux de diplôme des adultes en lien avec les positions sur le marché du travail, avec un accent particulier sur les jeunes générations. La troisième partie présente quelques informations générales sur la participation des adultes wallons à l'enseignement et la formation.

Quels sont les principaux résultats de l'analyse ?

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par des milieux d'accueil autorisés par l'ONE ou la Communauté germanophone. Entre 2006 et 2013, ce sont près de 7 000 places d'accueil qui ont été ouvertes sur le territoire wallon, permettant ainsi d'atteindre un taux de couverture de 31% en 2013, soit 31 places pour 100 enfants de 0 à 2,5 ans. La situation varie cependant fortement d'une province à l'autre. Le taux de couverture européen est quant à lui estimé sur base d'un nombre d'enfants de 0 à 3 ans pris en charge (et non de places d'accueil). La prise en compte des enfants scolarisés dans l'enseignement maternel permet d'atteindre un taux de 45% pour la Wallonie, là où l'objectif de Barcelone est de 33%.

Une scolarisation des jeunes en moyenne plus longue et la disparition progressive des générations peu scolarisées entraînent une élévation du niveau d'instruction de la population wallonne. L'objectif, défini au niveau européen, de 40% de personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur est en passe d'être atteint en Wallonie.

En 2013, cependant, près de 15% des jeunes wallons de 18 à 24 ans avaient quitté l'école avant d'avoir terminé leur scolarité secondaire et ne suivaient plus ni études, ni formation. L'objectif européen en la matière est de ne pas dépasser les 10% en 2020.

La probabilité d'avoir un emploi s'élève avec le niveau de diplôme mais les diplômés de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur représentent une part importante des personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Les personnes diplômées au maximum de l'enseignement primaire ou sans diplôme sont, elles, majoritairement inactives.

L'opportunité de compléter une formation initiale en s'inscrivant à des cours ou des formations à l'âge adulte est rarement saisie. En 2013, lorsqu'ils étaient interrogés dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail (EFT), seuls 5% des adultes wallons ont déclaré avoir suivi des cours ou une formation le mois précédent.

5.1. Accueil de la petite enfance et fréquentation scolaire en Wallonie

5.1.1. Accueil de la petite enfance

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge dans les milieux d'accueil autorisés par l'ONE ou par la Communauté germanophone. Le tableau 5.1 présente le nombre de places et le taux de couverture (voir encadré 5.1) en places d'accueil par province, en distinguant deux types de milieux d'accueil : les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE ou la Communauté germanophone et les milieux d'accueil non subventionnés, mais agréés par l'ONE ou la Communauté germanophone⁴⁰.

En Wallonie, les places disponibles dans les milieux d'accueil sont au nombre de 32 118 (31 339 pour l'ONE et 779 pour la Communauté germanophone), et le taux de couverture atteint 31%. Des disparités existent néanmoins entre provinces, le taux de couverture étant plus élevé dans la province du Brabant wallon que dans les autres provinces. C'est pour les provinces du Hainaut et de Liège que la situation est la plus défavorable, avec des taux de couverture de 26% et 29%, respectivement. Le type de places varie fortement d'une province à l'autre. Ainsi, dans le Hainaut, 82% des places sont subventionnées, alors que c'est le cas pour seulement 56% des places disponibles en Brabant wallon. Sachant que la

⁴⁰ En plus des places disponibles sur son territoire de compétence, la Communauté germanophone subventionne quelques places d'accueil réservées aux enfants germanophones dans les communes francophones voisines. Celles-ci ont été additionnées aux places d'accueil ONE disponibles dans ces communes, de manière à fournir une image la plus complète possible de l'accueil de la petite enfance en Wallonie.

participation financière demandée aux parents est en général plus élevée pour les milieux d'accueil non subventionnés, il

n'est pas étonnant que celles-ci aient une part plus importante dans les zones économiquement plus aisées.

Encadré 5.1. – Définition du taux de couverture :

Pour évaluer l'offre d'accueil, on calcule un taux de couverture qui rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. Le mode d'estimation de ce nombre d'enfants diffère pour les parties francophones et germanophones du territoire. Pour la partie francophone, il s'agit des enfants âgés de 0 à 2,5 ans. Cette méthode approximative tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans est calculé comme suit : enfants de moins de 1 an + enfants de 1 an à moins de 2 ans + 50% des enfants de 2 ans à moins de 3 ans. Pour la Communauté germanophone, il s'agit des enfants de 0 à moins de 3 ans. Ceci tient compte du fait que les enfants ne peuvent fréquenter l'école avant l'âge de 3 ans. Dans les deux cas, le nombre d'enfants est calculé à partir des données du Registre national. Notons que les nombres de places repris sont des capacités réelles des milieux d'accueil, c'est-à-dire des nombres de places « ouvertes » (sachant qu'une place peut être occupée par plus d'un enfant), à l'exception des accueillantes en Communauté germanophone, pour lesquelles il s'agit de nombre d'enfants accueillis.

Tableau 5.1. | Nombre de places dans les milieux d'accueil et taux de couverture
par province wallonne au 31 décembre 2013

SOURCES : ONE, RAPPORT ONE INVENTAIRE DES MILIEUX D'ACCUEIL 2013 ; COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE 2013 ; REGISTRE NATIONAL AU 1^{ER} JANVIER 2013 – CALCULS IWEPs

	Nombre de places			Nombre d'enfants au 1/1/2013	Part de places subventionnées	Taux de couverture global
	subventionnées	non subventionnées	total			
Brabant wallon	2 714	2 126	4 840	10 109	56,1%	47,9%
Hainaut	8 039	1 761	9 800	38 019	82,0%	25,8%
Liège (CF+CG)	6 303	2 782	9 085	31 761	69,4%	28,6%
Luxembourg	2 194	1 063	3 257	8 423	67,4%	38,7%
Namur	3 394	1 742	5 136	13 795	66,1%	37,2%
Wallonie (CF+CG)	22 644	9 474	32 118	102 106	70,5%	31,5%

Au cours des cinq dernières années, près de 7 000 places d'accueil ont été créées sur le territoire de la Wallonie (tableau 5.2). Le taux de couverture est quant à lui passé de 26% en 2006 à 31% en 2013, soit une hausse d'un peu plus de 6 points de pourcentage. Les provinces n'évoluent toutefois

pas toutes de la même manière. C'est dans la province de Namur que le taux de couverture a le plus augmenté, tandis que les accroissements ont été moins importants dans les provinces du Hainaut et de Liège⁴¹.

⁴¹ Le nombre de places d'accueil préscolaire et le taux de couverture en places d'accueil préscolaire sont disponibles par commune sur le site Walstat: <http://walstat.iweps.be>

Tableau 5.2. | Evolution du nombre de places et du taux de couverture de 2006 à 2013 en Wallonie

SOURCES : ONE, RAPPORTS ONE INVENTAIRE DES MILIEUX D'ACCUEIL 2006 ET 2013 ; COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE 2006 ET 2013 ; REGISTRE NATIONAL AU 1^{ER} JANVIER 2006 ET 2013 – CALCULS IWEPs

	2006			2013			Evolution	
	Nombre de places	Nombre d'enfants au 1/1/2006	Taux de couverture	Nombre de places	Nombre d'enfants au 1/1/2013	Taux de couverture	Nombre de places	Taux de couverture
Brabant wallon	4 325	10 334	41,9%	4 840	10 109	47,9%	515	6,0%
Hainaut	7 902	36 765	21,5%	9 800	38 019	25,8%	1 898	4,3%
Liège (CF+CG)	6 906	28 965	23,8%	9 085	31 761	28,6%	2 179	4,8%
Luxembourg	2 623	8 136	32,2%	3 257	8 423	38,7%	634	6,4%
Namur	3 415	13 275	25,7%	5 136	13 795	37,2%	1 721	11,5%
Wallonie (CF+CG)	25 171	97 475	25,8%	32 118	102 106	31,5%	6 947	5,6%

Notons que le taux de couverture en places d'accueil, tel que calculé dans le tableau 5.2., ne peut pas être utilisé pour faire des comparaisons internationales, car il ne correspond pas à la définition adoptée par l'Union européenne. Celle-ci prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans au dénominateur et inscrit au numérateur l'ensemble des enfants présents. Ce nombre diffère du nombre de places car une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiels, turn-over, etc.). De plus, toutes les formes d'accueil, y compris l'accueil d'enfants de 2,5 ans à 3 ans à l'école sont envisagées. En Communauté française, environ 90% de cette tranche d'âge est scolarisée. En 2013, le taux calculé sur la base du nombre d'enfants présents peut ainsi être de 45% pour la Wallonie (41% pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ; voir Rapport d'activités ONE 2013). L'objectif de Barcelone (de 33%) est donc atteint.

5.1.2. Population scolarisée

Les trois tableaux qui suivent répartissent, pour chaque niveau d'enseignement, les élèves en fonction des lieux de scolarisation, selon la nouvelle répartition en bassins (voir Encadré 5.2)⁵², pour l'année scolaire 2013-2014.

Encadré 5.2. – Définition des bassins

Enseignement qualifiant - Formation - Emploi :

L'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi (EFE) (M.B. 25.06.2014) définit ceux-ci comme une zone délimitée géographiquement sur le territoire de la région de langue française ou correspondant à celui de la région bilingue de Bruxelles-Capitale en vue de favoriser la mise en cohérence des offres ainsi que le développement des politiques croisées en matière de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant, d'emploi et d'insertion et d'assurer les synergies entre les interlocuteurs sociaux et les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion. L'accord de coopération a créé dix bassins EFE et a défini les instances chargées de leur mise en œuvre et leurs rôles et missions.

⁵² Les données par commune sont disponibles sur le site Walstat : <http://walstat.iweps.be>.

Au total, 705 386 élèves étaient recensés dans des établissements d'enseignement ordinaire et spécialisé⁴³ localisés sur le territoire wallon (145 533 pour le niveau maternel, 260 107 pour le primaire et 299 746 pour le secondaire, y compris l'enseignement en alternance). Les établissements de la

Communauté germanophone scolarisent environ 2% de ces élèves. Les trois bassins les plus importants en termes de nombre d'élèves qui y sont scolarisés sont les bassins de Liège et du Hainaut (Sud et Centre). Ils globalisent à eux trois près de la moitié des élèves.

Tableau 5.3. | Répartition des élèves scolarisés dans l'enseignement maternel en 2013-2014, par bassin en Wallonie

SOURCES : ETNIC ; COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE – CALCULS IWEPS

	Effectifs	Pourcentage
Brabant wallon	15 335	10,5
Hainaut - Hainaut Centre	20 948	14,4
Hainaut - Hainaut Sud	21 410	14,7
Hainaut - Wallonie picarde	13 782	9,5
Liège - Huy-Waremme	7 552	5,2
Liège - Liège	25 047	17,2
Liège - Verviers	8 971	6,2
Namur	17 529	12,0
Luxembourg	12 554	8,6
Communauté germanophone	2 405	1,7
Total	145 533	100,0

Tableau 5.4. | Répartition des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire en 2013-2014, par bassin en Wallonie

SOURCES : ETNIC ; COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE – CALCULS IWEPS

	Effectifs	Pourcentage
Brabant wallon	27 770	10,7
Hainaut - Hainaut Centre	37 269	14,3
Hainaut - Hainaut Sud	38 460	14,8
Hainaut - Wallonie picarde	25 939	10,0
Liège - Huy-Waremme	13 282	5,1
Liège - Liège	43 044	16,5
Liège - Verviers	15 384	5,9
Namur	31 210	12,0
Luxembourg	22 950	8,8
Communauté germanophone	4 799	1,8
Total	260 107	100,0

⁴³ La Communauté germanophone scolarise également 263 élèves dans l'enseignement spécialisé, tous niveaux confondus. Ceux-ci ne sont pas inclus dans les tableaux, car ils ne peuvent être répartis par niveau.

Tableau 5.5. | Répartition des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire en 2013-2014, par bassin en Wallonie

SOURCES : ETNIC ; COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE – CALCULS IWEPS

	Effectifs	Pourcentage
Brabant wallon	30 297	10,1
Hainaut - Hainaut Centre	42 219	14,1
Hainaut - Hainaut Sud	40 969	13,7
Hainaut - Wallonie picarde	33 342	11,1
Liège - Huy-Waremme	14 909	5,0
Liège - Liège	47 093	15,7
Liège - Verviers	18 930	6,3
Namur	39 852	13,3
Luxembourg	26 893	9,0
Communauté germanophone	5 242	1,7
Total	299 746	100,0

5.2. Niveau de diplôme

5.2.1. Niveau du diplôme le plus élevé obtenu

Avoir obtenu un diplôme ou un certificat de fin d'enseignement secondaire est, dans un monde en évolution constante, de plus en plus souvent considéré comme un seuil à atteindre pour une insertion plus rapide et plus durable dans la vie professionnelle et une participation active à la vie sociale⁴⁴. La situation observée en Wallonie peut être comparée à celle des régions et des pays voisins en utilisant l'enquête européenne sur les forces de travail.

Ces enquêtes successives menées sur des échantillons représentatifs de citoyens montrent une évolution nette dans la distribution des diplômes les plus élevés obtenus à chaque catégorie d'âge. L'élévation du niveau d'instruction de la population est manifeste⁴⁵. Cette évolution résulte essentiellement du fait que les personnes qui décèdent étaient peu scolarisées et sont remplacées par des générations qui ont bénéficié de périodes de scolarisation plus longues.

L'augmentation la plus forte se marque au niveau de l'enseignement secondaire. De moins en moins de personnes quit-

tent l'école avant d'avoir terminé ce niveau. En 1983, la période d'obligation scolaire a été étendue jusque 18 ans, mais la tendance à la poursuite de la scolarisation s'observait déjà dans les années antérieures.

Ainsi, si en 1996 près d'un jeune adulte (25-29 ans) sur trois n'avait pas terminé l'enseignement secondaire supérieur, en 2013, la proportion de ceux qui n'ont obtenu au maximum qu'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur n'est plus que de 19% dans cette tranche d'âge (graphique 5.1). Cette proportion reste néanmoins fort élevée au vu des différentes initiatives en vue de diminuer le décrochage scolaire⁴⁶.

La part des personnes diplômées de l'enseignement supérieur est en augmentation nette ces dernières années. Ainsi, la proportion des adultes de 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté de 11 points de pourcentage sur la période considérée et passe de 28% en 1996 à 39% en 2013. Ce taux est proche de l'objectif européen (stratégie UE2020) de plus de 40% des personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020.

⁴⁴ Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, des objectifs communs ont été adoptés en 2002 par les ministres de l'éducation des pays européens pour améliorer les systèmes d'éducation et de formation. Un des critères de référence adopté était une proportion de 85% de jeunes achevant le second cycle de l'enseignement secondaire d'ici à 2010.

⁴⁵ Voir notamment l'indicateur 2011-1 Evolution des niveaux de diplôme de la population sur <http://www.enseignement.be/index.php?page=26464&navi=3253>

⁴⁶ Pour des informations complémentaires voir le site Enseignement.be.

Graphique 5.1. | Comparaison 1996-2013 du niveau de diplôme en Wallonie par catégorie d'âge

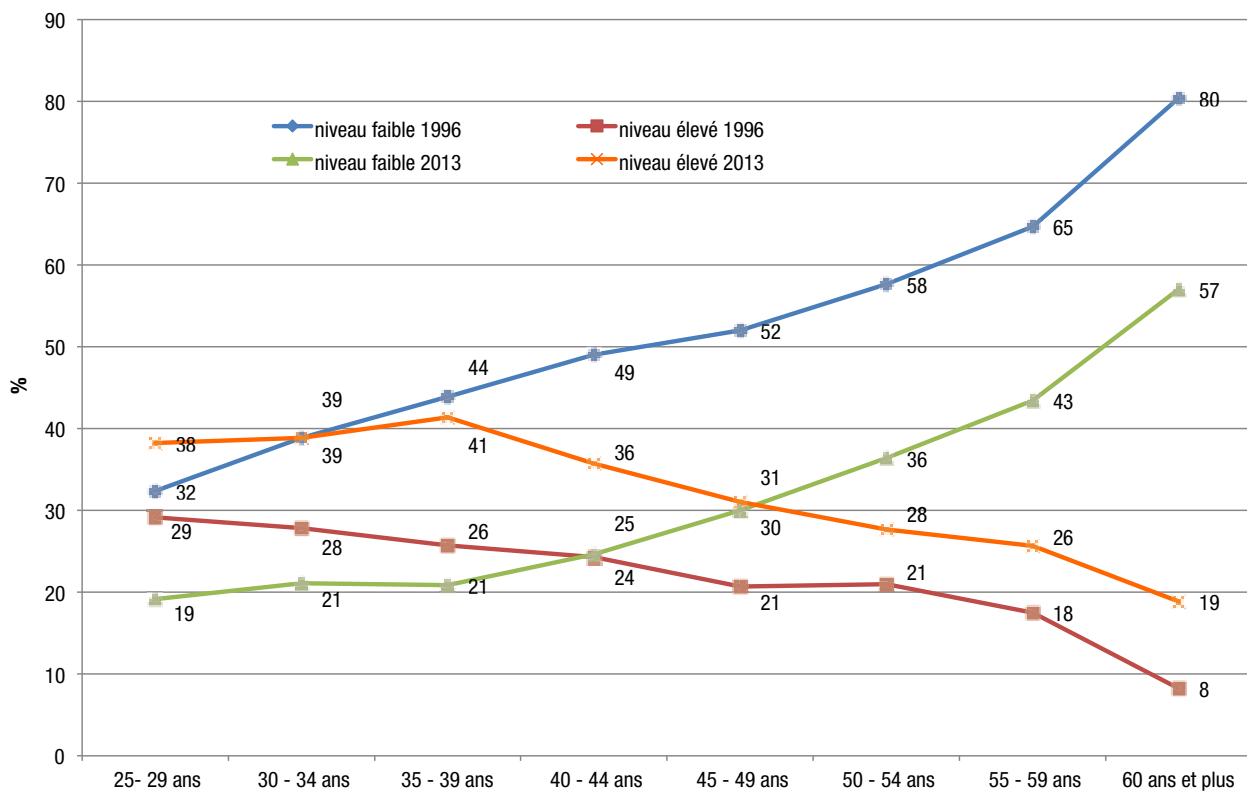
SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNE ANNUELLE) - CALCULS IWEPs

NOTES -

- L'INDICATEUR REPRÉSENTE, POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ÂGE, LA PROPORTION DE PERSONNES DONT LE DIPLÔME LE PLUS HAUT OBTENU CORRESPOND À UN NIVEAU FAIBLE OU ÉLEVÉ.

- NIVEAU FAIBLE : LE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ CORRESPOND AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES OU À UN CERTIFICAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR.

- NIVEAU ÉLEVÉ : DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (UNIVERSITAIRE OU NON UNIVERSITAIRE).



Comparativement à l'ensemble du pays, la proportion de personnes de moins de 50 ans diplômées de l'enseignement supérieur est cependant légèrement inférieure en Wallonie (graphique 5.2). A l'inverse, la part des personnes peu qualifiées est plus élevée en Wallonie que dans l'ensemble du pays, quelle que soit la catégorie d'âge.

Graphique 5.2. | Comparaison Wallonie – Belgique du niveau de diplôme par catégorie d'âge en 2013

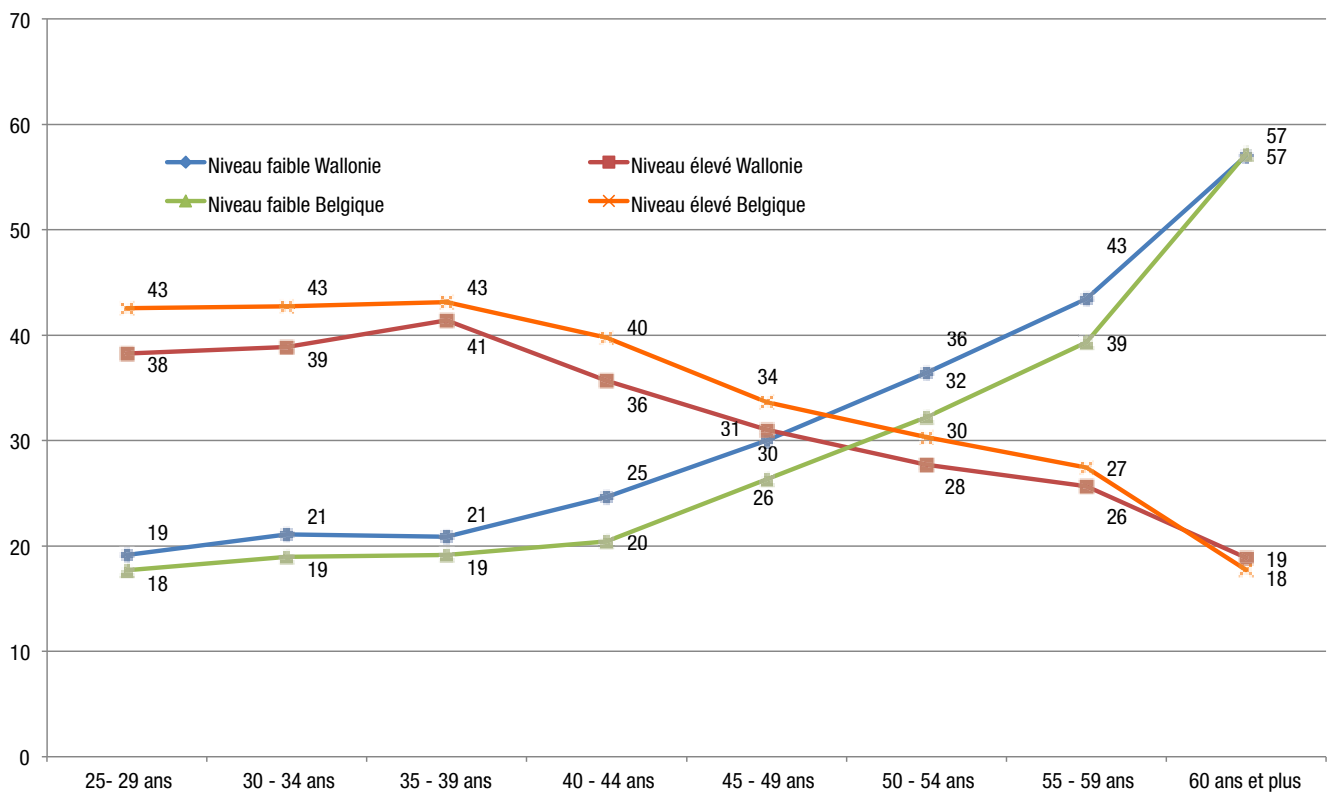
SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPs

NOTES –

- L'INDICATEUR REPRÉSENTE, POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ÂGE, LA PROPORTION DE PERSONNES DONT LE DIPLÔME LE PLUS HAUT OBTENU CORRESPOND À UN NIVEAU FAIBLE OU ÉLEVÉ.

- NIVEAU FAIBLE : LE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ CORRESPOND AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES OU À UN CERTIFICAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR.

- NIVEAU ÉLEVÉ : DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (UNIVERSITAIRE OU NON UNIVERSITAIRE).



5.2.2. Abandon scolaire précoce

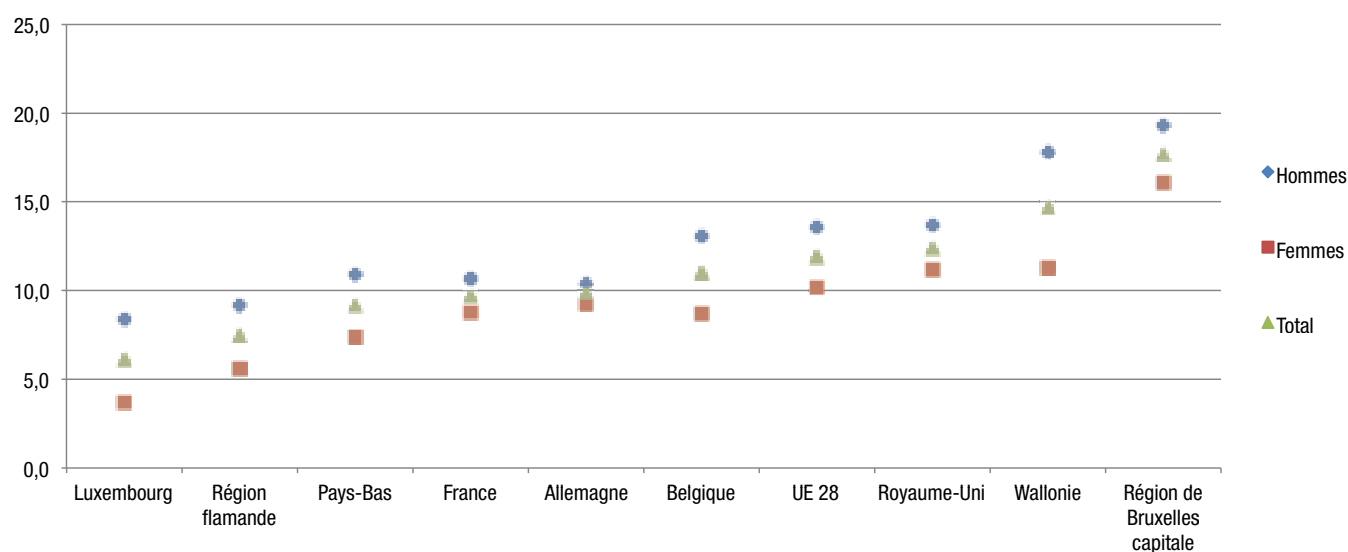
Si les jeunes générations ont, en moyenne, été scolarisées plus longtemps que leurs aînés, trop de jeunes quittent encore l'école sans avoir terminé leur scolarité secondaire et, par la suite, ne reprennent plus ni études ni formation. Diminuer cette part des jeunes qui quittent prématurément les systèmes d'enseignement et de formation est un des enjeux portés par les responsables politiques européens qui veulent limiter ce taux à 10% en 2020 (stratégie UE2020).

Encadré 5.3. – Définition de l'abandon scolaire précoce :

Dans le cadre de référence européen utilisé notamment pour les indicateurs de la stratégie UE2020, l'abandon scolaire précoce est mesuré par la proportion des jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire inférieur (ou moins) et qui, dans le mois qui précède leur interrogation dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail, déclarent ne poursuivre ni études, ni formation.

Graphique 5.3. | Pourcentage de la population âgée de 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, selon la région ou le pays de domicile, en 2013

SOURCES : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNE ANNUELLE) ; EUROSTAT 23 FÉVRIER 2015
NOTES –
- LES DONNÉES POUR LE LUXEMBOURG SONT DES ESTIMATIONS.



Avec, en 2013, un taux de près de 15% de jeunes qui quittent prématurément les systèmes d'enseignement et de formation, la Wallonie est plus éloignée de l'objectif européen que les pays voisins ; l'abandon scolaire précoce se maintient à un niveau fort élevé (graphique 5.3). En région flamande, les taux sont proches de ceux observés aux Pays-Bas et plus proches de l'objectif européen. Les résultats en région de Bruxelles-Capitale sont particulièrement préoccupants⁴⁷. De manière générale, l'abandon scolaire précoce est plus fréquent parmi les garçons que parmi les filles. En Wallonie, l'écart entre le score des hommes et celui des femmes est particulièrement important (de l'ordre de 6,5 points de pourcentage).

Ces résultats donnent la mesure des réformes à mener. Si l'enseignement est concerné au premier chef, les opérateurs

de formation initiale ou de la deuxième chance ont un rôle à jouer en multipliant les opportunités de se réinscrire dans un processus de formation.

5.2.3. Niveau de diplôme des adultes et positionnement sur les marchés du travail

En Wallonie, en 2013, 83% des personnes de 25 à 49 ans qui ont un emploi ont un diplôme soit de l'enseignement secondaire supérieur, soit de l'enseignement supérieur (tableau 5.6). A l'inverse, la part des peu diplômés (au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur) est élevée parmi les chômeurs (36%) et davantage encore parmi les inactifs (48%).

Ce tableau met également en évidence la part des personnes pourtant bien pourvues en capital scolaire dans le total des

⁴⁷ L'indicateur est relatif aux personnes qui sont domiciliées sur un territoire au moment de l'enquête. Si, quelle que soit la région, la majorité de ces personnes ont suivi leurs études en Belgique, les flux migratoires interviennent également dans des proportions variables pour expliquer les résultats obtenus.

personnes qui ne travaillent pas. Ainsi, parmi les personnes de 25 à 49 ans sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler, 21% sont diplômées de l'enseignement supérieur. Dans cette catégorie d'âge, les personnes diplômées de l'enseignement supérieur représentent 16% des inactifs.

Les mêmes tendances s'observent parmi les personnes de 50 à 64 ans où la part des personnes diplômées au maximum de l'enseignement secondaire inférieur est plus importante que dans la tranche d'âge inférieure.

Tableau 5.6. | Répartition de la population wallonne selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, par statut BIT¹ et catégorie d'âge en 2013, en pourcentage

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPS

NOTES –

1. LES STATUTS – EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ – SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). CF. CHAPITRE 4 POUR UNE COMPARAISON DES SOURCES ET DES INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE.

- LES DONNÉES MANQUANTES (MARQUÉES '-') NE PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES SUR LA BASE DES ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL.

		Population en emploi	Population au chômage	Population inactive	Population totale
de 25 à 49 ans	Primaire ou sans diplôme	4,7	11,7	22,9	8,1
	Secondaire inférieur	12,3	23,7	24,9	15,2
	Secondaire supérieur	40,1	43,0	36,3	39,8
	Supérieur court	26,4	13,4	10,8	22,8
	Supérieur niveau universitaire	16,6	8,2	5,0	14,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
de 50 à 64 ans	Primaire ou sans diplôme	9,6	21,0	29,1	19,1
	Secondaire inférieur	18,8	28,2	26,2	22,6
	Secondaire supérieur	35,7	34,5	28,7	32,4
	Supérieur court	21,5	-	11,3	16,4
	Supérieur niveau universitaire	14,4	-	4,7	9,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0

De manière générale, la probabilité d'avoir un emploi s'élève avec le niveau de diplôme. Un peu moins de 90% des diplômés de l'enseignement supérieur, âgés de 25 à 49 ans, ont un emploi (tableau 5.7). Parmi les personnes de cette catégorie d'âge, celles diplômées au maximum du primaire ou qui n'ont pas de diplôme, n'occupent un emploi que dans 44% des cas, et la même proportion est inactive. La part des per-

sonnes qui ont un emploi reste élevée parmi les diplômés de l'enseignement supérieur âgés de 50 à 64 ans : 66% pour les personnes qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur de type court, 75% pour les diplômés de l'enseignement de niveau universitaire.

Tableau 5.7. | Répartition de la population wallonne selon le statut BIT¹, par niveau du diplôme le plus élevé obtenu et catégorie d'âge en 2013, en pourcentage

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPS

NOTES –

1. LES STATUTS – EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ – SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). CF. CHAPITRE 4 POUR UNE COMPARAISON DES SOURCES ET DES INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE. LE TAUX D'EMPLOI EST LA PART DE LA POPULATION EN EMPLOI.

- LES DONNÉES MANQUANTES (MARQUÉES '-') NE PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES SUR LA BASE DES ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL.

		Population en emploi	Population au chômage	Population inactive	Population totale
de 25 à 49 ans	Primaire ou sans diplôme	43,5	12,8	43,7	100,0
	Secondaire inférieur	60,7	13,8	25,4	100,0
	Secondaire supérieur	76,2	9,6	14,2	100,0
	Supérieur court	87,4	5,3	7,4	100,0
	Supérieur niveau universitaire	89,3	5,2	5,6	100,0
	Total	75,6	8,9	15,5	100,0
de 50 à 64 ans	Primaire ou sans diplôme	25,3	3,8	70,9	100,0
	Secondaire inférieur	41,8	4,3	53,9	100,0
	Secondaire supérieur	55,1	3,7	41,2	100,0
	Supérieur court	65,7	2,2	32,1	100,0
	Supérieur niveau universitaire	75,3	2,0	22,6	100,0
	Total	50,1	3,4	46,5	100,0

5.2.4. Niveau de diplôme des jeunes et positionnement sur les marchés du travail

Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes est un objectif majeur du Gouvernement wallon. En Wallonie, en 2013, 58,7% des 18-24 ans sont en enseignement régulier ou en formation hors du système d'enseignement (schéma 5.1). La part de jeunes qui ne suivent ni enseignement ni formation s'élève à 41,3%. Parmi les 18-24 ans, 14,7% ont quitté l'enseignement et n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (représentés en rose sur le schéma 5.1). On retrouve ici l'indicateur d'abandon scolaire précoce, analysé auparavant (graphique 5.3). Ces jeunes sans diplôme du secondaire supérieur représentent donc environ un tiers des

jeunes sortis du système éducatif. Les deux tiers restants ont quitté l'enseignement avec un diplôme du secondaire supérieur au moins (ils représentent 26,6% du total des jeunes de 18-24 ans).

Un peu moins de 20% des 18-24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et n'ont pas d'emploi. Ils constituent la catégorie des NEETS (de l'anglais « *Not in Employment, Education or Training* », représentés en bleu foncé sur le schéma 5.1). Ces jeunes sont donc chômeurs ou inactifs. Parmi ceux-ci, la moitié environ n'a pas de diplôme du secondaire supérieur.

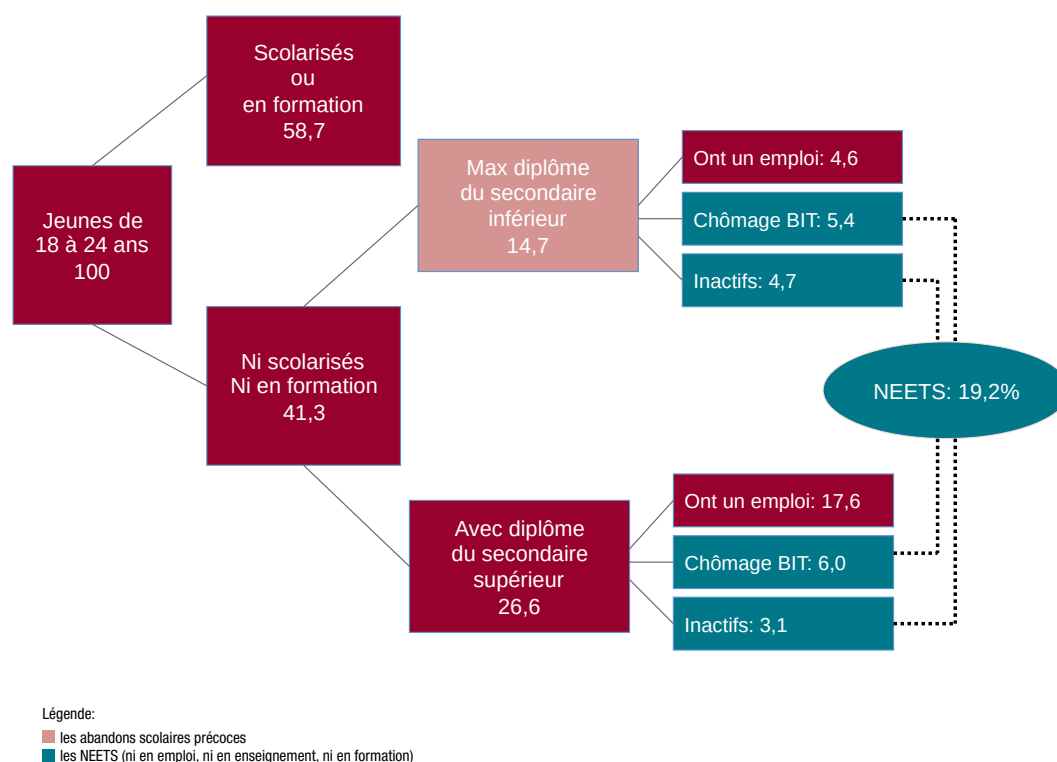
Schéma 5.1. | Structure d'activité des 18-24 ans en Wallonie en 2013

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPS

NOTES –

1. LES JEUNES EN ENSEIGNEMENT OU EN FORMATION SONT LES JEUNES QUI LE MOIS PRÉCÉDENT L'ENQUÊTE DÉCLARAIENT ÊTRE INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER OU SUIVRE UNE FORMATION HORS DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT RÉGULIER.

2. LES STATUTS – EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ – SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). CF. CHAPITRE 4 POUR UNE COMPARAISON DES SOURCES ET DES INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE. LE TAUX D'EMPLOI REPRÉSENTE LE POURCENTAGE DE PERSONNES OCCUPÉES DANS UNE TRANCHE D'ÂGE DONNÉE, ICI LES 18-24 ANS.



Parmi les jeunes wallons de 18 à 24 ans qui ont quitté l'enseignement et entrent dans la vie active, un peu plus de la moitié, tant parmi les hommes que parmi les femmes, occupent un emploi en 2013 (voir tableau 5.8). Un diplôme de l'enseignement supérieur constitue un atout pour l'emploi : l'écart entre le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et le taux d'emploi des personnes qui ont obtenu au maximum un diplôme du secondaire inférieur est impor-

tant : plus de 50 points de pourcentage pour les femmes, 35 points pour les hommes. La part des jeunes qui ont terminé des études supérieures est cependant encore fort faible dans cette tranche d'âge. Les jeunes faiblement diplômés sont plus fréquemment inactifs que les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Ce constat vaut surtout pour les jeunes femmes.

Tableau 5.8. | Répartition, selon le statut BIT¹, des jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté l'enseignement, par niveau de diplôme et genre, en Wallonie en 2013, en pourcentage

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPs

NOTES –

1. LES STATUTS – EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ – SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). CF. CHAPITRE 4 POUR UNE COMPARAISON DES SOURCES ET DES INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE. LE TAUX D'EMPLOI REPRÉSENTE LE POURCENTAGE DE PERSONNES OCCUPÉES DANS UNE TRANCHE D'ÂGE DONNÉE, ICI LES 18-24 ANS.

- LES DONNÉES ENTRE [] DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES AVEC PRÉCAUTION CAR ELLES SONT CONSTRUITES À PARTIR D'UN ÉCHANTILLON DE TAILLE RÉDUITE.

- LES DONNÉES MANQUANTES (MARQUÉES '-') NE PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES SUR LA BASE DES ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL.

		Population en emploi	Population au chômage	Population inactive	Population totale
Hommes	Secondaire inférieur maximum	35,7	39,9	24,4	100,0
	Secondaire supérieur	64,6	24,3	[11]	100,0
	Supérieur	71,4	-	-	100,0
	Total	54,2	29,8	16,0	100,0
Femmes	Secondaire inférieur maximum	[23]	31,3	46,1	100,0
	Secondaire supérieur	61,0	22,8	[16]	100,0
	Supérieur	74,8	[19]	-	100,0
	Total	52,7	24,4	22,9	100,0
Total	Secondaire inférieur maximum	30,8	36,7	32,5	100,0
	Secondaire supérieur	63,1	23,7	13,2	100,0
	Supérieur	73,5	[19]	-	100,0
	Total	53,5	27,5	19,0	100,0

5.3. Formation continue

Les incitations à poursuivre des études ou des formations à l'âge adulte sont nombreuses. En participant à des cours de promotion sociale, en suivant des formations professionnelles, les adultes wallons diversifient et augmentent leurs compétences. Les taux de participation à l'éducation ou à la formation continue, estimés à partir des enquêtes, restent cependant fort faibles en 2013, et ne se différencient pas significativement selon le sexe. Les personnes plus jeunes et celles qui sont diplômées de l'enseignement supérieur⁴⁸ dé-

clarent plus fréquemment avoir suivi, au cours du mois qui précède l'enquête, des cours ou des formations.

Les taux de participation à la formation continue varient peu. En 2013 en Wallonie, 5,5% des adultes de 25 à 64 ans déclaraient avoir suivi des cours ou une formation dans le mois qui précédait l'enquête. Ce taux est plus faible que les taux bruxellois (9%) et flamand (7%). Le taux moyen estimé en 2013 au niveau de l'Union européenne (UE-28) est de 10,5%.

⁴⁸ Suivant en cela le principe dit de « l'effet Matthieu », selon lequel ce sont les personnes les plus favorisées qui tendent à accroître le plus leurs avantages. Ce terme renvoie à un passage souvent cité de l'Evangile selon St Matthieu, ch.13, vs.12 : « Car à celui qui a, l'on donnera, et il aura du surplus ; mais à celui qui n'a pas, on enlèvera même ce qu'il a ».

Tableau 5.9. | Taux de participation des personnes de 25-64 ans à l'enseignement ou à la formation continue selon le sexe, le statut BIT¹, le niveau de diplôme et la catégorie d'âge, en Wallonie en 2013, en pourcentage

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2013 (MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPs

NOTES –

1. LES STATUTS – EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ – SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT).

- LE TAUX DE PARTICIPATION EST LE RAPPORT EN POURCENTAGE ENTRE LE NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANT À DES COURS OU À UNE FORMATION AU COURS DU MOIS DE RÉFÉRENCE (SEMAINE DE RÉFÉRENCE AINSI QUE LES TROIS SEMAINES QUI LA PRÉCÈDENT) ET LE NOMBRE TOTAL DE PERSONNES DANS LA CATÉGORIE CONSIDÉRÉE. SONT PRIS EN COMPTE LES COURS, FORMATIONS, SÉMINAIRES, ETC. SUIVIS DANS ET EN DEHORS DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT RÉGULIER, QUE CES COURS AIENT OU NON DES LIENS AVEC LE TRAVAIL ÉVENTUEL. LES ÉTUDIANTS EN VACANCES AU MOMENT DE L'ENQUÊTE ONT ÉTÉ CONSIDÉRÉS COMME AUX ÉTUDES. POUR L'INSTANT, LES MODALITÉS NON FORMELLES DE FORMATION NE SONT PAS PRISES EN COMPTE DANS L'INDICATEUR.

		Hommes	Femmes	Total
Statut BIT	Emploi	5,5	5,6	5,6
	Chômage	7,7	7,9	7,8
	Inactivité	5,1	4,7	4,9
Diplôme le plus élevé	Secondaire inférieur	2,1	2,3	2,2
	Secondaire supérieur	3,9	4,8	4,3
	Supérieur	11,5	8,7	10,0
Catégorie d'âge	25-49 ans	6,8	6,9	6,8
	50-64 ans	3,5	3,2	3,4
Total		5,6	5,5	5,5

Pour aller plus loin ...

- Contact IWEPS pour ce chapitre :
 Claire Dujardin – c.dujardin@iweeps.be
 Christine Mainguet – c.mainguet@iweeps.be
- Site internet IWEPS, rubrique Education Formation : <http://www.iweeps.be>
 et Walstat <http://walstat.iweeps.be>
- Pour des données par commune sur les niveaux de diplôme, Direction générale
 Statistique - Statistics Belgium : http://www.census2011.be/index_fr.html
 - Fédération Wallonie-Bruxelles, Les indicateurs de l'enseignement 2014 et autres années :
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27187>
- La FWB en chiffres :
[http://www.directionrecherche.cfwb.be/index.php?id=sr_detail&
 no_cache=1&tx_ttnews\[backPid\]=3239&tx_ttnew
 s\[tt_news\]=1879&cHash=cdb7946cfd2f7314e645a5bd08b555b](http://www.directionrecherche.cfwb.be/index.php?id=sr_detail&no_cache=1&tx_ttnews[backPid]=3239&tx_ttnews[tt_news]=1879&cHash=cdb7946cfd2f7314e645a5bd08b555b)
- Communauté germanophone :
<http://www.dgstat.be/desktopdefault.aspx/tabid-2354/>
- ONE, Rapport d'activité 2013 : [http://www.one.be/professionnels/rapports-one/detail-
 publication/rapport-d-activite-2013/?tt_products%5Bbegin_at%5D=6](http://www.one.be/professionnels/rapports-one/detail-publication/rapport-d-activite-2013/?tt_products%5Bbegin_at%5D=6)
- Ghaye B., Mainguet, C., Reginster, I., Jauniaux, N. & Talbot, B. (2013) Spécificités locales des par-
 cours scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, Working Paper de l'IWEPS N° 8, mai 2013 :
<http://www.iweeps.be/working-paper-de-liweeps-ndeg8>
- Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles. Observatoire de l'enseignement supérieur :
<http://www.oes.cfwb.be/>
- CESW Regards sur la Wallonie : <http://www.cesw.be/>
- SPF Economie : Portail de l'enquête sur les forces de travail :
<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>
- Références pour les indicateurs UE2020 :
[http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-
 explained/index.php/Europe_2020_indicators_-
 _Belgium](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Europe_2020_indicators_-_Belgium)

The background of the slide is a close-up, high-contrast photograph of a printing press's galley. It shows numerous metal type cases filled with individual characters, including numbers like 7, 8, 9, 2, 4, and 6. A large, solid teal circle is superimposed over the center of the image, serving as a backdrop for the chapter title.

Chapitre 6

MOBILITE

6. MOBILITE

La mobilité, notamment parce qu'elle touche chacun d'entre nous dans ses occupations de tous les jours, est une dimension importante dans la vie d'une région, (voire indispensable) vu son rôle au niveau économique dans l'échange des biens et la mobilité des personnes. Son importance et son développement en font également un des enjeux majeurs du développement durable. Elle reste cependant fortement dépendante de la façon dont le territoire est aménagé ainsi que de la performance du système de transports.

La problématique de la mobilité et des transports est du ressort de différents niveaux de pouvoir (local, régional, fédéral, européen ou international), avec des objectifs s'inscrivant dorénavant dans le cadre d'une politique de développement durable. Depuis les années 1990, les autoroutes et les voies rapides, les infrastructures fluviales, ainsi que les aéroports situés sur le territoire de la Wallonie relèvent de la compétence régionale. Avec la 6^e réforme de l'Etat, la Wallonie a reçu de nouvelles compétences. Le transfert de certaines d'entre elles est effectif depuis le 1^{er} juillet 2014, en matière de sécurité routière, de formation à la conduite, de contrôle technique, etc. Les autres matières restées du ressort des autorités fédérales font l'objet d'une concertation avec les Régions.

A l'heure où la Wallonie cherche à faire de la mobilité des personnes et des marchandises un atout pour son territoire, à se préparer aux grands défis de demain notamment à travers son plan régional de mobilité et à défendre ses intérêts dans les plans d'investissements et de transport du groupe SNCB, le présent chapitre offre un aperçu des diverses facettes de la mobilité en Wallonie avec, dans sa dernière section, une approche des enjeux locaux.

6.1. Contexte général et mobilité en Wallonie

La problématique à laquelle est confrontée la Wallonie en matière de mobilité et de transport ressemble en bien des points à celle d'autres régions européennes, à savoir une demande de mobilité en croissance, avec une suprématie du mode routier, des modes alternatifs difficilement attractifs, une saturation progressive des réseaux de transport même en période hors « heures de pointes », un contrôle mal aisé des impacts environnementaux et enfin, une augmentation des contraintes liées au défi climatique et à la raréfaction des ressources.

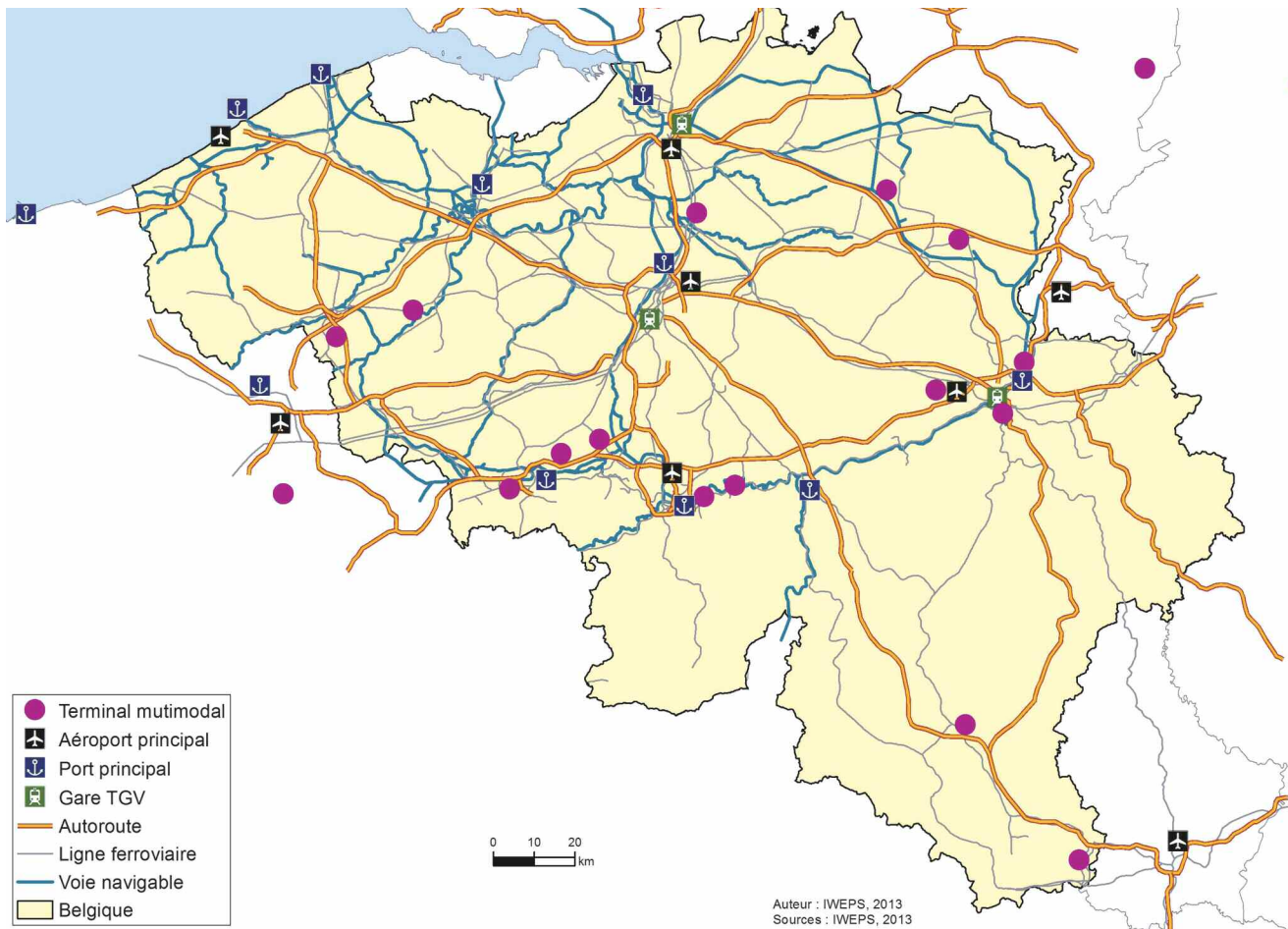
6.1.1. Infrastructures et réseaux de transport

La Wallonie dispose de nombreux atouts en matière de réseaux et d'infrastructures de transport : grande densité, réserves de capacité, faibles coûts à l'usage, situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe, aux carrefours de grands axes d'échanges de personnes et de marchandises et dans l'hinterland de grands ports maritimes de la façade atlantique. Les infrastructures de transport favorisent l'accessibilité et l'attractivité du territoire, garantissant la mobilité des biens et des personnes. Les investissements en cours dans le cadre de grands projets d'infrastructures pour la Wallonie sont consentis pour améliorer la situation existante par la réduction de « goulets d'étranglement » et faire face à la croissance attendue des transports, en vue *in fine* de maintenir l'avantage comparatif de la Wallonie. A ce titre, citons le « Plan Routes » pour le maintien d'infrastructures routières de qualité, la construction de nouvelles écluses, l'amélioration du réseau fluvial (330 des 450 km de voies navigables wallonnes seront bientôt de gabarit classe Va⁴⁹ de 2 000/2 200 tonnes), le nouveau « Plan wallon d'aides aux modes de transports alternatifs à la route » 2014-2020; ou encore le développement d'interfaces entre modes (plateformes multimodales), les investissements supportés dans le cadre du Plan Marshall, la modernisation du réseau ferroviaire via le rôle de la Région dans le Plan d'investissement de la SNCB, le retour de lignes de train à Liège et autres projets de la SRWT.

⁴⁹ Les voies navigables intérieures d'Europe ont été répertoriées selon leurs dimensions et leurs capacités à accueillir des bateaux en huit classes CEMT (Conférence européenne des Ministres du transport).

Carte 6.1. | Infrastructures de transport en Belgique

SOURCE : IWEPS



Le tableau 6.1 montre que les réseaux de transport en Wallonie sont parmi les plus denses d'Europe tant dans le rapport au territoire qu'à la population vivant sur ce territoire.

Tableau 6.1. | Densité des différents réseaux de transport au 1^{er} janvier 2010⁵⁰

SOURCES : SPF ECONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE; SPF – MOBILITÉ ET TRANSPORT ; EUROSTAT ; SPW-DGO2MVH ; SNCB - CALCULS IWEPS

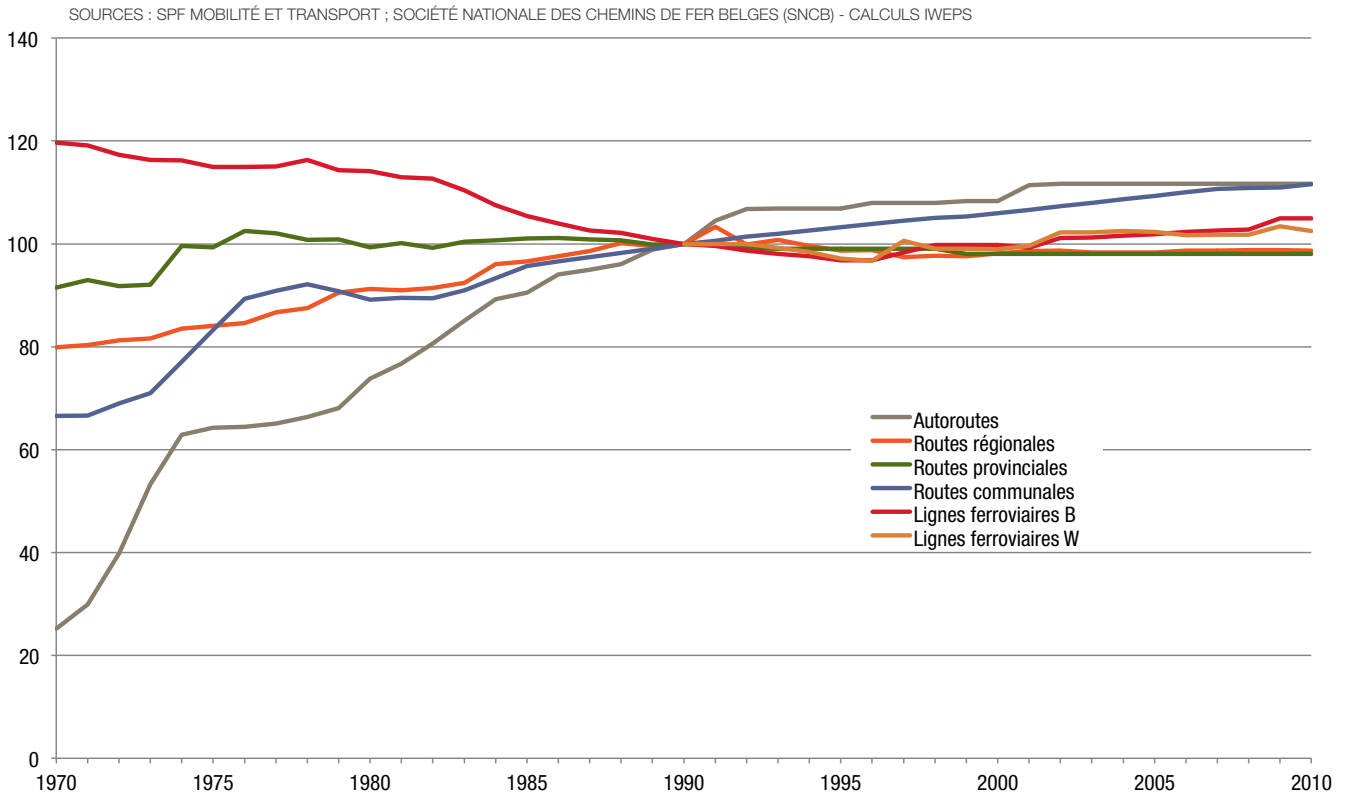
	Wallonie	Belgique	UE-15	UE-27
Densité du réseau autoroutier				
En km/1 000 km ²	52	58	19	15
En km/million d'habitants	248	163	155	134
Densité du réseau routier (routes et autoroutes)				
En km/1 000 km ²	4 821	5 089	1 124	1 102
En km/million d'habitants	23 213	14 318	9 189	9 547
	Wallonie	Belgique	UE-15	UE-27
Densité du réseau ferroviaire				
En km/1 000 km ²	99	117	47	49
En km/million d'habitants	476	330	382	425
Densité du réseau fluvial				
En km/1 000 km ²	27	50	10	9
En km/million d'habitants	129	140	79	81

Au cours des dernières décennies, les réseaux de transport (voir graphique 6.1) ont évolué différemment depuis 1970 : le réseau routier belge n'a cessé de croître (+65%), la progression la plus forte étant réalisée par les autoroutes (+329%), alors que sur la même période, 12% des lignes ferroviaires

belges ont disparu et en particulier en Wallonie. Depuis 2000, les réseaux routiers et ferroviaires ne se sont guère développés, la progression actuelle de ceux-ci se situe respectivement au niveau des routes communales et de la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV).

⁵⁰ En vue d'une comparaison, l'année de référence pour les calculs est l'année pour laquelle nous avons la même information pour tous réseaux et pays (même si pour certains il existe des données plus récentes).

Graphique 6.1. | Evolution de la longueur des réseaux routiers et ferroviaires, dernières données disponibles (routier Belgique 1970-1989, routier Wallonie 1990-2010, ferroviaire Wallonie 1990-2009, ferroviaire Belgique 1970-2009) (Indices 1990=100)



6.1.2. Réseau routier

La Wallonie est traversée par 869 km d'autoroutes, 6 869 km de routes régionales, 714 km de routes provinciales ainsi que de 72 755 km de routes communales, soit un réseau routier total de 81 207 km (en progression de 10% depuis 1990 et +12% au niveau du réseau autoroutier) ; ce qui représente 52% du réseau routier belge (ce dernier atteint les 155 210 km au 1^{er} janvier 2010). Par superficie de 100 km², la Wallonie compte ainsi en moyenne 5,2 km d'autoroutes, 40,8 km de routes régionales, 4,2 km de routes provinciales et 431,9 km de routes communales. Ces chiffres sont comparables à ceux de la Belgique. Par contre, la densité par millier d'habitants est différente en Wallonie et en Belgique : la Wallonie est dotée de 0,248 km d'autoroutes par millier d'habitants (0,163 km par millier d'habitants pour la Belgique), de 1,96 km de routes régionales (1,22 km pour la Belgique), de 0,204 km de routes provinciales (0,120 km pour la Belgique) et de 20,8 km de routes communales (12,81 km pour la Belgique) toujours par millier d'habitants. La densité du réseau rapportée à la population est donc pratiquement deux fois plus importante

en Wallonie que sur toute la Belgique; une information à prendre en compte lors de la recherche de moyens financiers pour l'entretien et la modernisation du réseau routier.

Enfin, rappelons que le réseau routier est également utilisé par les bus des TECs (776 lignes et 16 147 arrêts en 2013) et par les cyclistes (1 802 des 6 869 km de routes régionales sont équipés de pistes cyclables, auxquels on peut ajouter 1 300 kilomètres de voies aménagées en réseau autonome des voies lentes RAVEL).

6.1.3. Réseau ferroviaire

La densité du réseau ferroviaire est, comparativement à la route, nettement plus faible (près de 0,1 km par km²), mais supérieure à la moyenne européenne. Ce réseau a connu une « contraction » jusqu'en 1990, davantage en Wallonie, et n'évolue guère depuis 2000. Des efforts importants ont cependant été réalisés pour son électrification⁵¹ ainsi que pour son intégration dans le réseau à grande vitesse européen. Un dernier élément important : si en termes de longueur de lignes, il y a peu de différences entre le nord et le sud du pays,

⁵¹ A ce jour, seulement 10 % de lignes wallonnes ne sont pas encore électrifiées (données 2009, www.iweeps.be)

il faut noter que la Wallonie « abrite » 262 gares et points d'arrêt, ainsi qu'une grande majorité des points de connexion du réseau ferré belge avec l'étranger⁵². Ces constats sont à mettre en parallèle avec la clé de répartition 40-60 des investissements ferroviaires dans le cadre des négociations intra-belges.

6.1.4. Réseau des voies navigables

Le réseau wallon des voies navigables offre quant à lui de larges possibilités pour le développement du transport par voie d'eau. Les pouvoirs publics, qui gèrent les 741 kilomètres de voies d'eau, dont 451 kilomètres utiles au transport, soutiennent les différents projets contribuant à mieux positionner la Wallonie par rapport aux ports de mer (nouvelles écluses, connexion des bassins de la Seine et de l'Escaut, etc.)⁵³.

De plus, afin de remédier aux problèmes de congestion routière, la Wallonie s'est équipée de zones de transbordement et de plateformes multimodales réparties sur son territoire, en vue d'une meilleure connexion entre les différents réseaux de transport de marchandises.

6.1.5. Réseau aérien

Au niveau du réseau aérien, la Wallonie possède deux infrastructures importantes: l'aéroport de Liège (*Liège Airport*) ouvert 24 heures sur 24 avec deux pistes (3 700 m et 2 340 m) destinées à recevoir un trafic mixte (passagers et cargo) et celui de Charleroi (*Brussels South Charleroi Airport*) avec une piste de 2 550 m privilégiant le trafic de passagers. De plus, ces aéroports bénéficient tous les deux d'une aérogare récente et moderne.

6.1.6. Réseau des pipelines

Deux réseaux de conduites (pipelines) traversent le sol wallon, l'un pour les conduites civiles (gaz naturel, oxygène, hydrogène, etc.) et l'autre pour les conduites de l'OTAN (carburants et lubrifiants à usage militaire).

6.1.7. Utilisation des réseaux et demande de transport

Comment ces infrastructures, éléments constituant l'offre

de transport, sont-elles utilisées et rencontrent-elles la demande en transport ? Et ceci en tenant compte des dernières perspectives d'évolution des transports en Belgique à l'horizon 2030 qui envisagent, à politique inchangée, une croissance importante du transport de personnes (+20% en termes de passagers-kilomètres entre 2008 et 2030) et de marchandises (+68% en termes de tonnes-kilomètres), majoritairement via le transport routier (86% en termes de passagers-kilomètres et de 71% exprimé en tonnes-kilomètres).

La lecture des graphiques⁵⁴ 6.2. et 6.3. nous apprend que tant pour le transport de personnes que de marchandises, c'est le mode routier qui est privilégié ; constat illustré dans la répartition modale du transport terrestre, en termes de voyageurs-kilomètres et tonnes-kilomètres :

- la part du mode routier dans le transport de personnes par modes terrestres est de 94% (y compris bus et autocars), l'ensemble des voyageurs-kilomètres ayant progressé en Wallonie de 13% depuis 2000 (+23% depuis 1995). La progression au niveau des personnes résulte principalement des modes autres (bus, train, etc.) que la voiture individuelle (en termes de valeurs absolues) bien que cela ne soit pas trop visible au niveau des parts modales (très légère baisse de la part du mode « voiture,... ») vu la prédominance de la voiture. La voiture garde donc un rôle dominant grâce à son adaptabilité face à la complexification des chaînes de déplacements des individus, à la dispersion des lieux de vie, etc.
- dans un transport de marchandises en croissance en Wallonie sur les deux dernières décennies, et ce malgré le ralentissement des trafics consécutif à la crise financière et économique à la fin 2008, le mode routier confirme sa suprématie dans la répartition modale du transport de marchandises (+42% depuis 1995) ; c'est principalement au niveau du rail que l'on peut constater une chute de la demande de transport (en recul de 38% depuis trois ans). Au niveau des voies navigables wallonnes, le transport de marchandises a progressé de 26% depuis 1995, malgré une année 2009 difficile.

⁵² La majorité des points d'échanges ferroviaires, en nombre et en importance relative, entre la Belgique et les autres pays se situe en Wallonie (95% des tonnes en transit par la Belgique passent via le territoire wallon) - Calculs IWEPS sur la base de données SNCB (année 2002).

⁵³ <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>

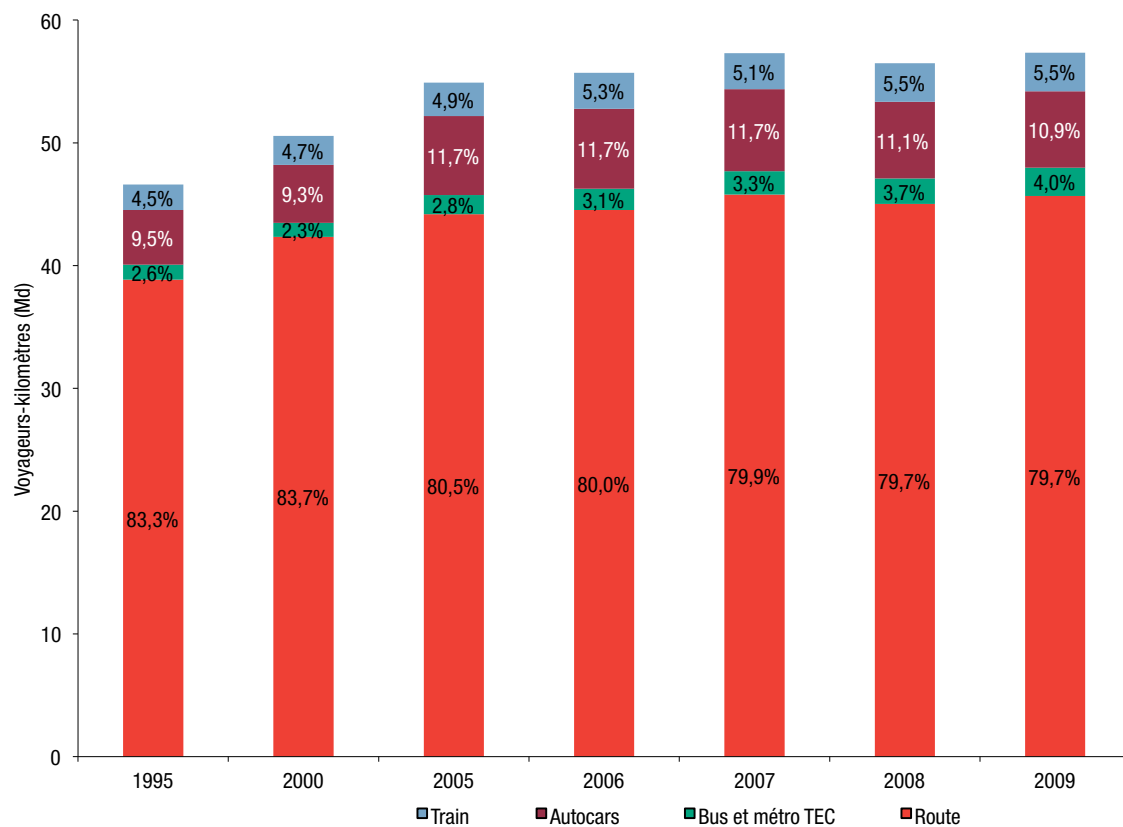
⁵⁴ Faute de données officielles récentes de la part de la SNCB nécessaires pour la réalisation de ces graphiques, les résultats seront limités à l'année 2009.

Graphique 6.2. | Evolution et répartition modale du transport terrestre de personnes en Wallonie
(en pourcentage)

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT ; SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (SNCB) ; SOCIÉTÉ RÉGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT (SRWT) - CALCULS IWEPS

NOTES –

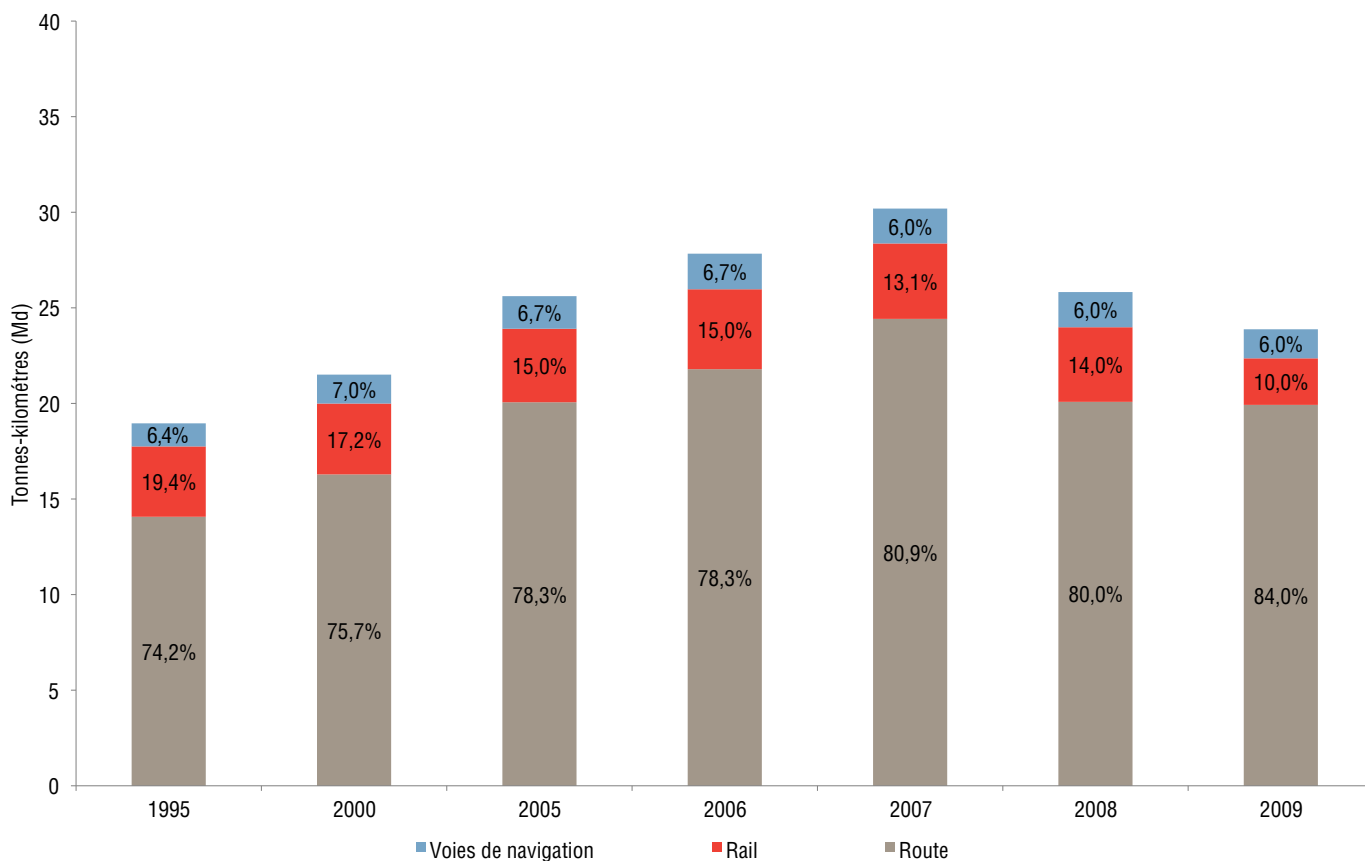
- LE TRANSPORT PAR ROUTE REPRÉSENTE LE TRANSPORT EFFECTUÉ PAR VOITURE, CAMIONNETTE ET MOTO, TRANSPORT INTERNATIONAL COMPRIS.
- LE TRANSPORT PAR AUTOCAR REPRÉSENTE LE TRANSPORT EFFECTUÉ PAR LES AUTOCARS BELGES ET ÉTRANGERS.
- L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA RÉPARTITION EST LE « VOYAGEUR-KM ». CELLE-CI CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE. AU NIVEAU DES TRANSPORTS EN COMMUN, ELLE EST OBTENUE EN MULTIPLIANT LE NOMBRE DE VOYAGEURS TRANSPORTÉS PAR LES DISTANCES TARIFAIRES RÉALISÉES PAR L'OPÉRATEUR CORRESPONDANT À DES DISTANCES RÉELLES, FICTIVES OU FORFAITAIRES, SUIVANT LA CATÉGORIE DE TITRE DE TRANSPORT ET SUR UNE BASE TERRITORIALE. AU NIVEAU DU TRANSPORT PAR ROUTE, ELLE EST CALCULÉE SUR LA BASE DES VÉHICULES-KILOMÈTRES, DES POURCENTAGES DES DIVERSES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET DU NOMBRE DE PERSONNES PAR VÉHICULES (DÉTERMINÉ NOTAMMENT À PARTIR DES STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE LA ROUTE).
- LES DONNÉES DES ANNÉES DE RECENSEMENT QUINQUENNAL DE CIRCULATION SONT À PRIVILÉGER (LA DERNIÈRE ÉTANT 2005).
- LES DONNÉES FERROVIAIRES PORTENT UNIQUEMENT SUR LE TRANSPORT EFFECTUÉ PAR L'OPÉRATEUR SNCB (LES DERNIÈRES DONNÉES FOURNIES DATENT DE 2009).



Graphique 6.3. | Evolution et répartition modale du transport terrestre de marchandises en Wallonie
(en pourcentage)

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT ; SPW-DGO2 – MOBILITÉ ET VOIES HYDRAULIQUES ; SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (SNCB) – CALCULS IWEPS.
NOTES –

- L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA RÉPARTITION EST LA « TONNE-KM ». CELLE-CI EXPRIME LE DÉPLACEMENT D'UNE TONNE DE MARCHANDISES SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.
- LES ESTIMATIONS DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (TONNES-KILOMÈTRES) PRÉSENTÉES ICI SONT CELLES RÉALISÉES PAR LE SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT. CES DERNIÈRES DIFFÈRENT FORTEMENT DES ESTIMATIONS CALCULÉES PAR LE SPW (QUI LEUR SONT PRESQUE DEUX FOIS SUPÉRIEURES), ET CE BIEN QUE LES DEUX MÉTHODES DE CALCULS SE BASENT PRINCIPALEMENT SUR LES DONNÉES VÉHICULES-KILOMÈTRES EFFECTUÉS PAR VÉHICULES « CAMIONS » (CATÉGORIE C1 ET C2) TOUT EN LEUR AFFECTANT UN TONNAGE DE RÉFÉRENCE.
- LES DONNÉES DES ANNÉES DE RECENSEMENT QUINQUENNAL DE CIRCULATION SONT À PRIVILÉGER (LA DERNIÈRE ÉTANT 2005).
- TRANSPORT INTERNATIONAL COMPRIS.
- IL S'AGIT DE LA COMPARAISON DES PARTS MODALES DE LA ROUTE, DU FERROVIAIRE (UNIQUEMENT L'OPÉRATEUR SNCB, LES DERNIÈRES DONNÉES REÇUES PORTENT SUR L'ANNÉE 2009) ET DU FLUVIAL AU NIVEAU DU TRANSPORT DE MARCHANDISES.



Du côté du transport aérien, la Wallonie se distingue par l'essor de ses deux aéroports durant ces quinze dernières années, surtout grâce au développement d'activités cargo à Liège et à l'arrivée d'une importante compagnie *LowCost* à Charleroi (graphique 6.4.). L'aéroport de Liège (561 Mtonnes

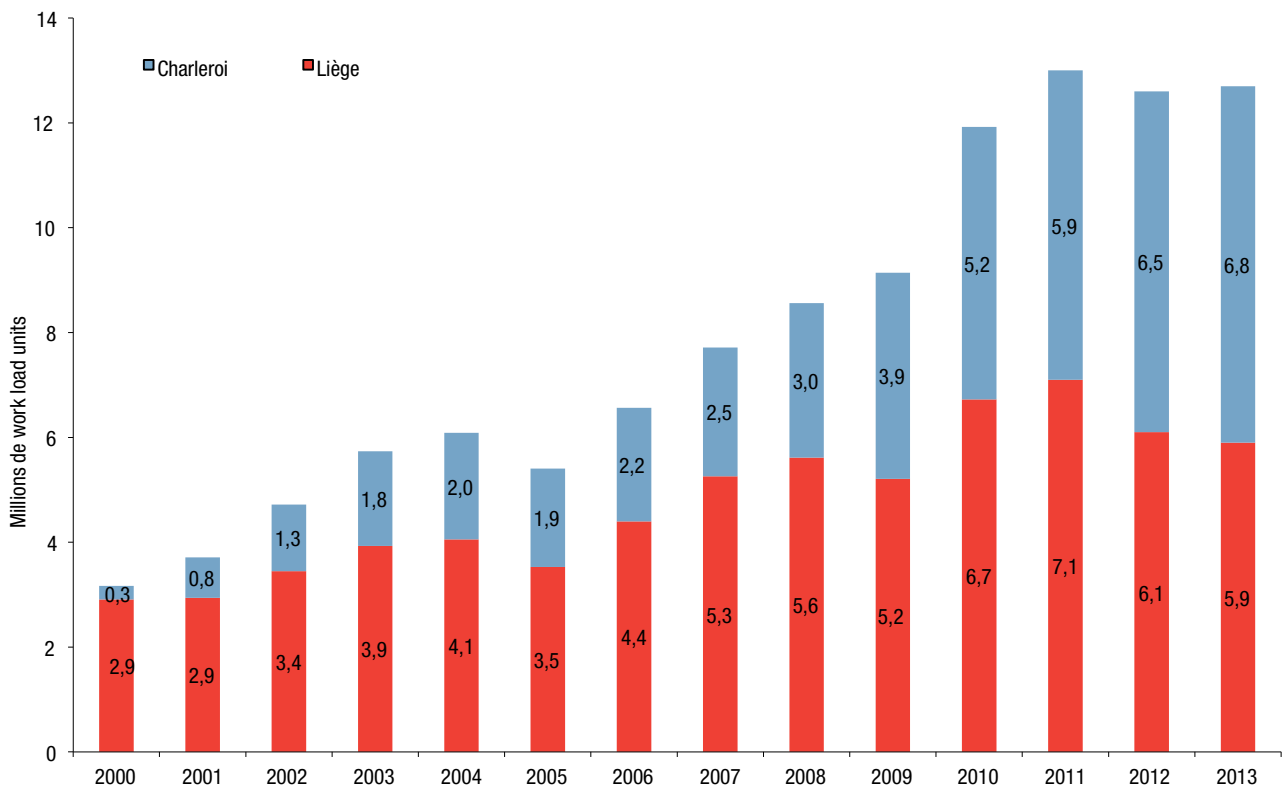
en 2013) est le premier aéroport cargo de Belgique, et ce depuis plusieurs années ; l'aéroport de Charleroi poursuit quant à lui sa forte croissance pour atteindre le chiffre record de 6,8 millions de passagers en 2013.

Graphique 6.4. | Evolution du transport aérien cumulé à Liège Airport et à Charleroi Bruxelles-Sud
(en millions de work load units)

SOURCE : SPW-DGO2 – MOBILITÉ ET VOIES HYDRAULIQUES – CALCULS IWEPS

NOTE –

- L'UNITÉ WORK LOAD UNIT (WLU) PERMET D'AGRÉGER LES DONNÉES DE TRAFIC DE PERSONNES ET DE FRET AFIN DE COMPARER LES AÉROPORTS ENTRE EUX. LA NORME EST QU'UN PASSAGER VAUT 1 WLU ET UNE TONNE DE FRET VAUT 10 WLU. L'UNITÉ WLU EST INSPIRÉE DES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR L'ASSOCIATION AIRPORTS COUNCIL INTERNATIONAL (ACI) AFFIRMANT QUE LE TRANSPORT PAR AVION D'UN MILLION DE PASSAGERS OU DE 100 000 TONNES DE FRET GÉNÈRE UN MILLIER D'EMPLOIS DIRECTS SUR LE SITE AÉROPORTUAIRE.



6.1.8. Focus particulier sur l'utilisation des infrastructures routières

Comme le montrent le tableau 6.2. et les graphiques 6.5 et 6.6, l'utilisation du réseau routier (transport international compris) s'intensifie. Bien que le trafic routier wallon (qui représente 38% du trafic routier national) soit celui qui augmente le plus, à savoir +26% (pour +25% au niveau belge, chiffres 2012) par rapport à 1995, principalement au niveau des autoroutes (+47%, les autoroutes prenant à leur compte 57% de l'augmentation de trafic global), la

Wallonie présente la densité de trafic la plus basse du pays. Soulignons l'impact de la crise à l'origine d'une certaine stabilisation voire une baisse du trafic routier depuis 2008 selon le réseau routier et les fortes progressions en termes relatifs des catégories de véhicules comme les camionnettes et autres motos. Les voitures particulières progressent quant à elles de 22% depuis 1995 et prennent à leur compte 70% de l'augmentation du trafic global sur cette période, exprimé en véhicules-kilomètres.

Tableau 6.2. | Intensité du trafic routier

SOURCE : SPF – MOBILITÉ ET TRANSPORT – CALCULS IWEPS

NOTES –

- CALCULS DES VÉHICULES-KILOMÈTRES D'APRÈS LA MÉTHODE GLOBALE À RÉSEAU CONSTANT SUR LA BASE DES LONGUEURS REPRÉSENTATIVES PAR ROUTE (GCLR). LE NOMBRE DE PERSONNES PAR VÉHICULE EST DÉTERMINÉ PAR LES ÉTUDES STATISTIQUES DU SPW SUR LA BASE DE LA BANQUE DE DONNÉES DES ACCIDENTS DE LA ROUTE (CF. PUBLICATION « TRAFIC ET SÉCURITÉ SUR LES ROUTES ET AUTOROUTES DE WALLONIE », DONNÉES ET COMMENTAIRES, LES CAHIERS DU MET, COLLECTION « TRAFICS » N° 15, DÉCEMBRE 2002, 103 PP). LE CHIFFRE DE VOYAGEURS-KILOMÈTRES PREND EN COMPTE LES CAMIONNETTES UTILISÉES COMME VOITURES PERSONNELLES.

1. L'UNITÉ « VOYAGEUR-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.

2. L'UNITÉ « VÉHICULE-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.

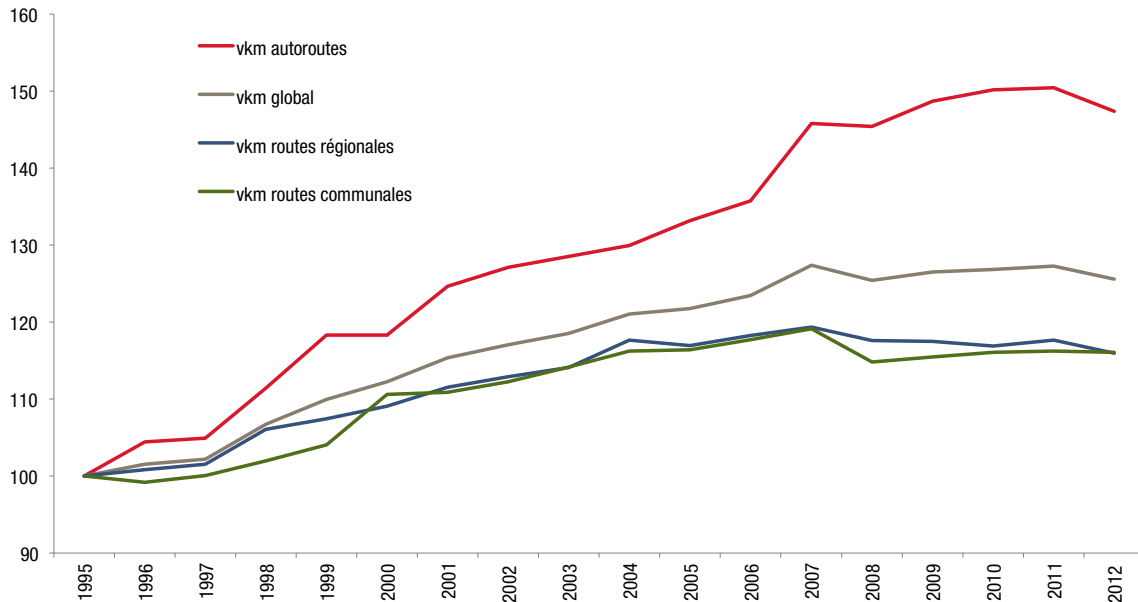
	1995	2000	2005	2010	2012
Nombre de véhicules-km parcourus² par an (en milliards)					
Autoroutes	9,2	10,9	12,2	13,8	13,5
Routes numérotées	13,7	14,9	16,0	16,0	15,9
Routes communales	7,2	8,0	8,4	8,4	8,4
Total tous véhicules	30,1	33,8	36,6	38,2	37,8
Total voitures+camionnettes+moto	25,6	28,5	30,9	32,5	32,3
Total voitures + camionnettes	25,2	28,0	30,4	31,9	31,8
Total voitures seules	25,0	27,3	28,9	30,5	30,3
Nombre de personnes par véhicule					
Autoroutes	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4
Routes numérotées	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4
Routes communales	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3
Total	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4
Nombre de voyageurs-km¹ par an (en milliards) effectués à titre de transport privé					
Autoroutes	11,6	13,5	14,1	16,6	15,9
Routes numérotées	18,0	18,8	19,2	19,2	19,2
Routes communales	9,3	10,1	10,3	10,3	10,1
Total voitures+camionnettes+moto	38,9	42,3	43,6	46,1	45,2
Total voitures + camionnettes	38,5	41,9	43,0	45,5	44,6

Graphique 6.5. | Evolution du trafic routier (véhicules-kilomètres en indice, 1995=100) en Wallonie

SOURCE : SPF – MOBILITÉ ET TRANSPORT, STATISTIQUES DU TRAFIC ROUTIER – CALCULS IWEPS

NOTE –

- L'UNITÉ « VÉHICULE-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.

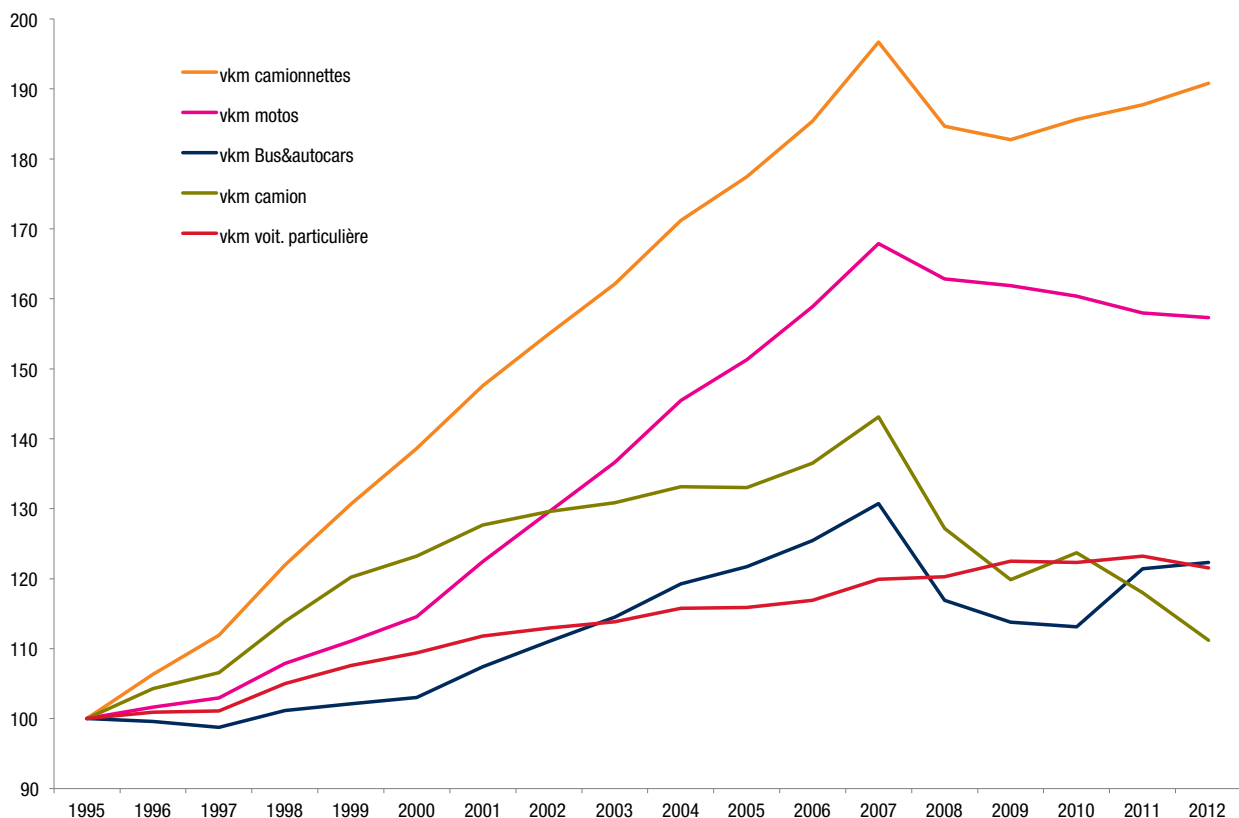


Graphique 6.6. | Evolution du trafic routier (véhicules-kilomètres en indice, 1995=100) en Wallonie par catégorie de véhicules

SOURCE : SPF – MOBILITÉ ET TRANSPORT, STATISTIQUES DU TRAFIC ROUTIER – CALCULS IWEPS

NOTE –

- L'UNITÉ « VÉHICULE-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.



D'une grande utilisation d'un réseau découle logiquement un risque accru de saturation. Ainsi, on observe par exemple que les taux critiques d'utilisation (à savoir ceux supérieurs à 75%) des capacités autoroutières en Wallonie sont en progression. Ils étaient de 21% en 2010 pour 4% en 1995, conséquence notamment d'un trafic de transit et d'un parc wallon de 2,2 millions de véhicules en croissance (+38% entre 1995 et 2014⁵⁵ toutes catégories confondues, avec une forte progression des catégories « camions, camionnettes, etc. » et des voitures particulières).

Au niveau des transports publics utilisant les infrastructures routières, il est à noter la progression constante depuis les années 2000 de la fréquentation des bus des cinq sociétés du groupe TEC. Avec 298 millions d'usagers transportés en 2013, elles réalisent un doublement du chiffre de l'année 2000 et ce, malgré une certaine contraction de l'offre en termes de kilomètres de réseau.

Tableau 6.3. | Evolution du transport en bus et métro en Wallonie de 2000 à 2013⁵⁶

SOURCE : SOCIÉTÉ RÉGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT (SRWT) – CALCULS IWEPS

NOTES –

- LE PARC « RÉGIE » COMPREND LA FLOTTE DE BUS DES CINQ TEC, EN CE COMPRIS LE MÉTRO DE CHARLEROI. LE PARC « LOUEURS » COMPREND LES VÉHICULES DES ENTREPRISES PRIVÉES QUI ONT UN CONTRAT DE GESTION AVEC LA SRWT.
- L'UNITÉ « VOYAGEUR-KILOMÈTRE » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE. DANS LE CAS PRÉSENT, ELLE EST OBTENUE EN MULTIPLIANT LE NOMBRE DE VOYAGEURS TRANSPORTÉS PAR LES DISTANCES TARIFAIRES RÉALISÉES PAR L'OPÉRATEUR CORRESPONDANT À DES DISTANCES RÉELLES, FICTIVES OU FORFAITAIRES, SUIVANT LA CATÉGORIE DE TITRE DE TRANSPORT ET SUR UNE BASE TERRITORIALE.

	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Nombre d'emplois	4 498	4 782	4 969	4 958	5020	4909
Nombre de véhicules						
Parc "Régie"	1 540	1 679	1 812	1 880	1 847	1 848
Parc "Loueurs"	534	560	606	621	629	634
Desserte						
Aire desservie (km ²)	18 543	18 653	18 653	18 653	18 818	
Nombre de communes	292	293	293	293	303	327
Population desservie	4 280 676	4 412 905	4 493 436	4 509 302	4 730 451	5 400 000
Nombre de lignes	644	671	713	709	706	776
Longueur du réseau (en km)	17 765	17 933	18 214	16 924	15 544	
Nombre d'arrêts (1 sens)	18 596	18 384	18 963	18 783	18 473	16 147
Kilomètres parcourus (en millions)						
Régie	60,5	63,9	66,6	65,4	66,0	64,8
Loueurs	25,0	26,8	30,9	31,6	31,6	31,2
Transports scolaires	12,1	21,2	22,6	22,4	22,2	22,0
Total	97,6	111,9	120,2	119,3	119,8	118,0
Voyageurs transportés (en millions)	144,4	191,8	277,8	288,7	295,0	297,8
Croissance annuelle en %		3,3	6,0	4,2	2,4	1,0
Voyageurs.kilomètres transportés (en millions)	1 142,1	1 559,8	2 460,3	2 615,1	2 613,7	2 613,4
Croissance annuelle en %		3,3	7,2	6,3	-0,1	0,0

⁵⁵ Les données portant sur le parc de véhicules sont mises à jour au 1^{er} août de chaque année.

⁵⁶ Les données actualisées et publiées chaque année après approbation par le Conseil d'administration de la SRWT.

Pour ce qui a trait aux impacts de la mobilité et des transports, nous nous limiterons dans le présent chapitre à la problématique de la sécurité routière⁵⁷.

Pour ce qui est de la problématique de la sécurité routière, la prise en compte des statistiques d'accidents de la route, et plus particulièrement lorsque l'on s'intéresse au nombre de tués par million d'habitants (voir tableau 6.4. et graphique 6.8.), peut paraître catastrophique en comparaison avec la Flandre et les pays européens. Mais cette analyse est quelque peu réductrice, vu l'importance du trafic de transit et de la plus faible densité d'habitants en Wallonie. La situation réelle est plus contrastée et surtout

plus complexe, laissant transparaître qu'il y a au total moins d'accidents corporels en Wallonie (12 265) qu'en Flandre (28 089) mais qu'ils sont généralement plus graves. Ceci semble compatible avec le constat d'un réseau moins congestionné, où les vitesses pratiquées sont plus élevées. Notons l'amélioration (graphique 6.7.) concernant le nombre total de personnes tuées sur les routes wallonnes en 2013 (316 contre 349 en 2012). L'objectif de la déclaration de politique régionale 2014-2019 est de réduire de moitié le nombre de tués sur les routes wallonnes en 2020 par rapport à 2011 (404 tués).

Tableau 6.4. | Sécurité routière : bilan comparé des accidents et victimes de la route en Wallonie et en Flandre en 2012⁵⁸

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT ; SPF ÉCONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE – CALCULS IWEPS

NOTES –

- UN ACCIDENT ENTRE PLUS DE DEUX VÉHICULES EST CONSIDÉRÉ COMME UN SEUL ACCIDENT.
- AFIN DE PERMETTRE UNE COMPARAISON ENTRE LES DONNÉES, LE CHOIX S'EST PORTÉ SUR LES STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2012.
- LE RÉSEAU CONSIDÉRÉ REPRÉSENTE L'ENSEMBLE DES AUTOROUTES ET ROUTES, À L'EXCLUSION DES ROUTES NON REVÊTUES.
- L'UNITÉ « VÉHICULE-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.

	Nombre d'accidents corporels		Nombre de décès dans les 30 jours	
	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre
Par million d'habitants	3 429	4 382	97,6	59,9
Par 1 000 km de réseau	213	458	6,1	6,3
Par milliard de véhicules-km	379	574	10,8	7,9

⁵⁷ Pour ce qui concerne la part du transport en termes d'occupation du sol et d'émissions de polluants, voir les chapitres «Territoire» et «Environnement».

⁵⁸ L'année 2012 a été choisie pour permettre la mise en parallèle des données de trafic et d'accidents sur les infrastructures routières.

Graphique 6.7. | Sécurité routière : évolution des accidents de la route en Wallonie de 1990 à 2013
(indice 1990=100)

SOURCES : SPF – MOBILITÉ ET TRANSPORT ; SPF ECONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ACCIDENTS DE LA CIRCULATION) – CALCULS IWEPS

NOTES –

- UN ACCIDENT ENTRE PLUS DE DEUX VÉHICULES EST CONSIDÉRÉ COMME UN SEUL ACCIDENT.
- AFIN DE PERMETTRE UNE COMPARAISON ENTRE LES DONNÉES, LE CHOIX S'EST PORTÉ SUR LES STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2012, LES STATISTIQUES DE TRAFIC DE VÉHICULES PLUS RÉCENTES N'ÉTANT PAS DISPONIBLES.
- LE RÉSEAU CONSIDÉRÉ REPRÉSENTE L'ENSEMBLE DES AUTOROUTES ET ROUTES, À L'EXCLUSION DES ROUTES NON REVÊTUES.

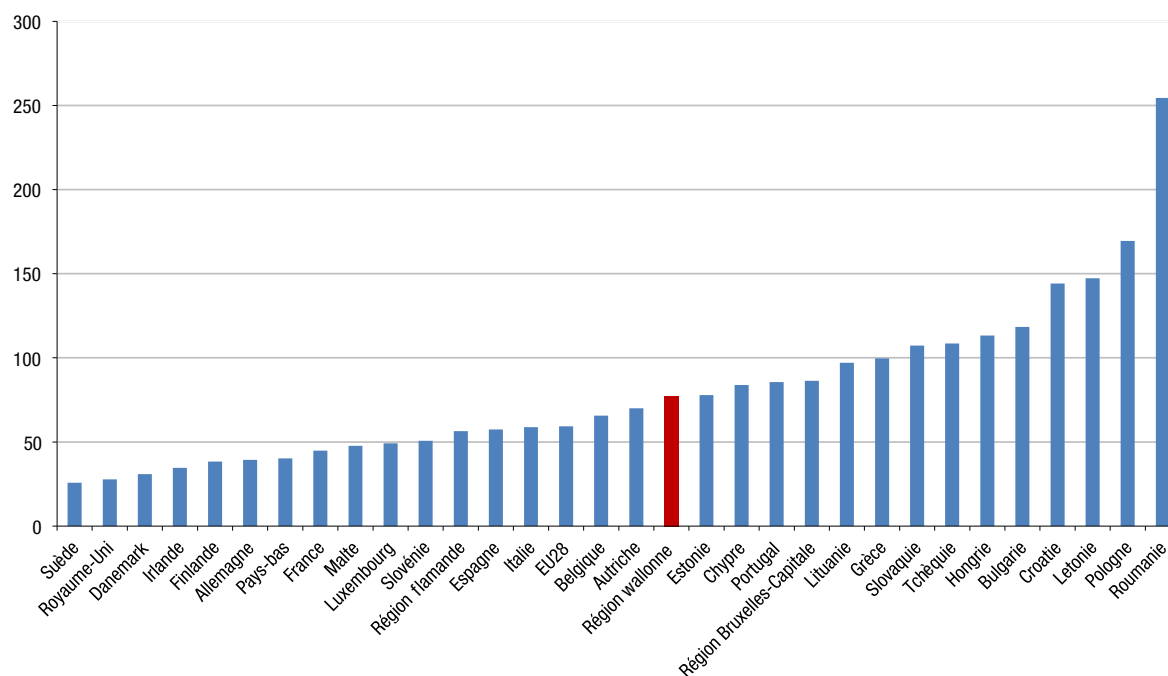


Graphique 6.8. | Nombre de décès (dans les 30 jours) de la route par 10 milliards de voyageurs-kilomètres (auto et moto), en 2012

SOURCES : EC DG MOBILITY & TRANSPORT ; SPF – MOBILITÉ ET TRANSPORT ; SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM – CALCULS IWEPS

NOTES –

- IL S'AGIT DU NOMBRE DE DÉCÉDÉS DANS LES 30 JOURS PAR 10 MILLIARDS DE VOYAGEURS-KILOMÈTRES EFFECTUÉS PAR LES VOITURES PARTICULIÈRES ET MOTOS POUR LES DIFFÉRENTS PAYS EUROPÉENS ET LES TROIS RÉGIONS BELGES.
- L'UNITÉ « VOYAGEUR-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.



6.1.9. Une utilisation importante de la voiture

En Wallonie, la mobilité reste fortement liée à l'usage de la voiture. A partir des données fournies par le SPF Mobilité et Transport, il est possible de calculer un taux de motorisation. Ainsi, en Wallonie, il y a 475 véhicules automobiles pour 1 000 habitants en 2013 (pour 398 en 1995), pour 494 en Belgique. Le kilométrage par an de ces voitures, immatriculées en Wallonie, s'élève en moyenne à 15 763km (en 2013) et a connu une légère baisse ces dernières années. Ajoutons que 78% des kilomètres (voitures) parcourus l'auraient été par des véhicules diesel (notons une certaine stabilité pour la Wallonie de ce pourcentage ces dernières années) et que 7 485 km seraient parcourus annuellement en tant que conducteur.

L'enquête nationale BELDAM (2010) avance, quant à elle, que 83% des ménages wallons ont au moins une voiture, soit un taux de motorisation élevé mais moindre que celui des Flamands. Les voitures « wallonnes » parcouraient 17 773 km en un an.

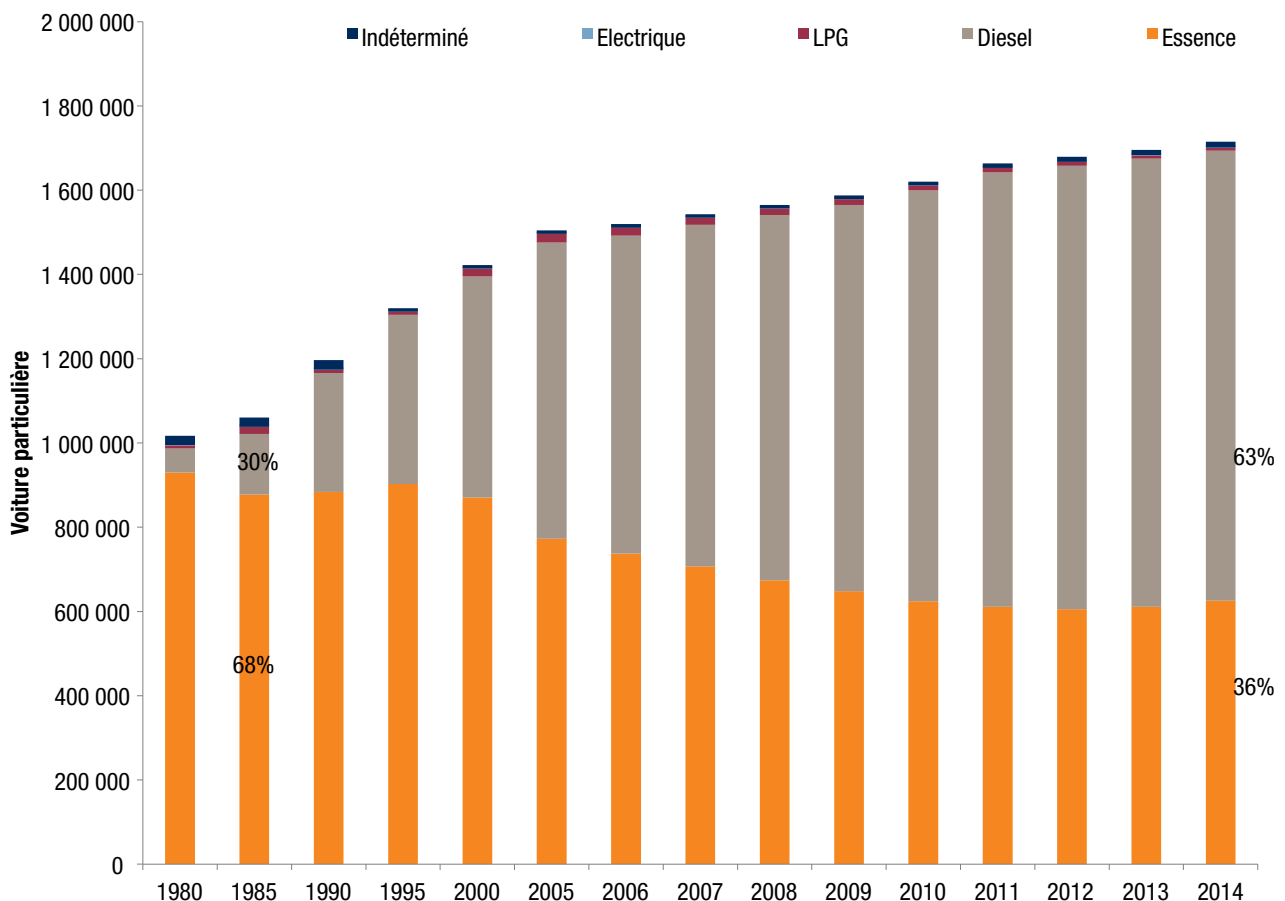
L'évolution du parc automobile (graphique 6.9) vient également corroborer ce constat. Avec plus de 1,7 million d'unités en 2014, les voitures particulières représentent 78% du parc total des véhicules, soit un parc automobile en croissance entre 1995 et 2014 (+30%), avec des véhicules de plus en plus pourvus de moteurs diesel (graphique 6.10.) (le pourcentage de motorisation diesel avoisine les 63% ces dernières années).

Graphique 6.9. | Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - PARC DE VÉHICULES À MOTEUR

NOTES –

- LES DÉCOMPTES SE FONT AU 1^{ER} AOÛT DE CHAQUE ANNÉE.
- LES TRACTEURS ROUTIERS SONT DES VÉHICULES UTILITAIRES MOTEURS, AUXQUELS SONT ATTELÉES DES SEMI-REMORQUES (VÉHICULES SANS ESSIEU AVANT).
- LES DONNÉES DATANT D'AVANT 2005 SONT ISSUES DE L'ANCIENNE BASE DE DONNÉES ECODATA DE LA DG STATISTIQUE.

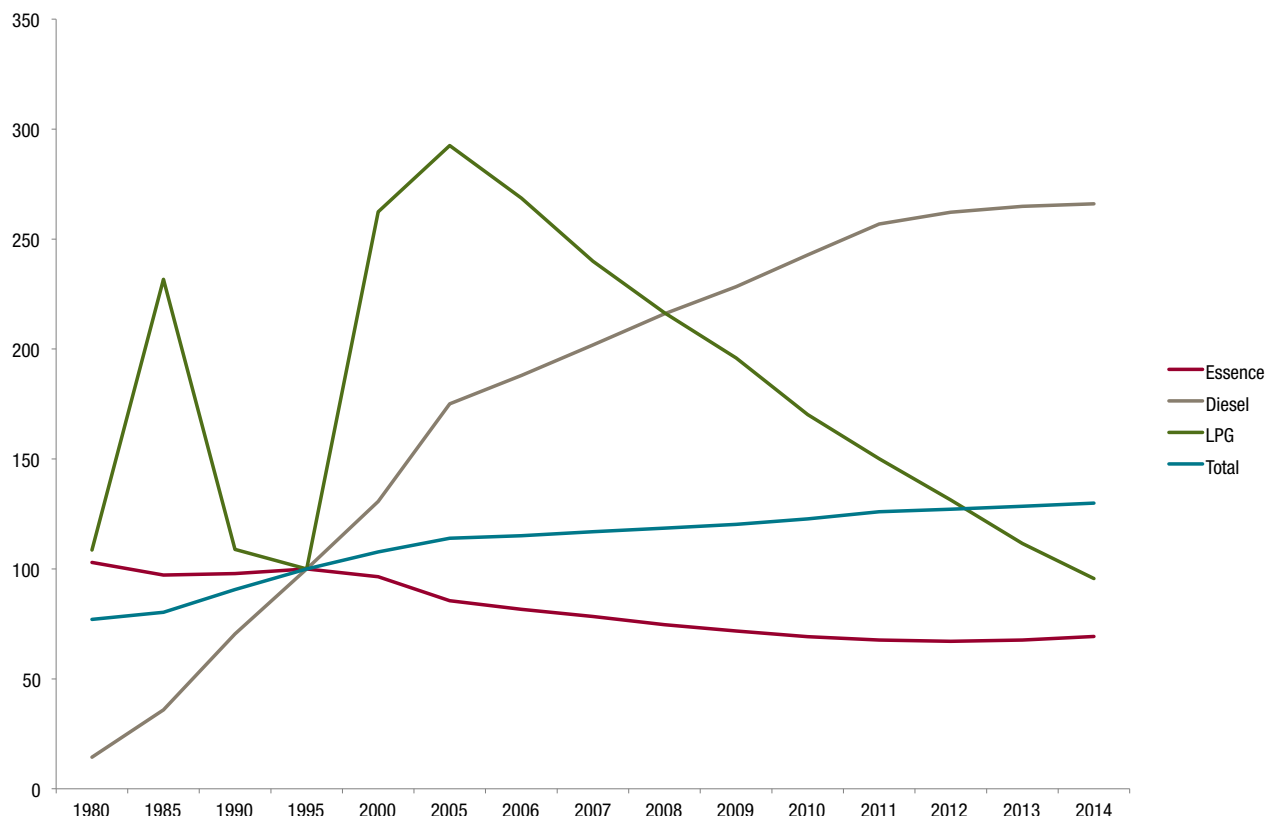


Graphique 6.10. | Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie par type de motorisation (indice 1995=100)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - PARC DE VÉHICULES À MOTEUR

NOTES –

- LES DÉCOMPTES SE FONT AU 1^{ER} AOÛT DE CHAQUE ANNÉE.
- LES TRACTEURS ROUTIERS SONT DES VÉHICULES UTILITAIRES MOTEURS, AUXQUELS SONT ATTELÉES DES SEMI-REMORQUES (VÉHICULES SANS ESSIEU AVANT).
- LES DONNÉES DATANT D'AVANT 2005 SONT ISSUES DE L'ANCIENNE BASE DE DONNÉES ECODATA DE LA DGS.



6.1.10. Les habitudes de déplacements des ménages wallons

Encadré 6.1. : Méthodologie relative aux outils disponibles pour la collecte d'informations traitant des comportements des individus en termes de mobilité:

Il existe deux sources importantes de données caractérisant la mobilité des personnes, à savoir les enquêtes de mobilité (fédérales et régionales) et les recensements de l'INS (le dernier étant l'enquête socioéconomique de 2001) ; en 2011, le recensement n'a pas été reproduit en tant que tel (voir ci-dessous). Les recensements classiques n'envisagent cependant la mobilité que sous l'angle restreint des trajets domicile-travail et domicile-école. Mais, au contraire de la plupart des enquêtes, ils sont les seuls instruments qui permettent d'atteindre une précision et une dimension spatiale élevée (allant jusqu'au secteur statistique), autorisant les chercheurs à « calibrer » les enquêtes et à lier les données

générales de mobilité avec les autres variables du recensement attachées à chaque individu.

Les enquêtes de mobilité ou de déplacements des ménages sont, pour les instituts de recherche et les gestionnaires, le seul instrument qui permette de constituer une base de données susceptibles d'alimenter les réflexions dans les domaines de la sociologie des transports et de la mobilité (principalement pour une meilleure compréhension du « chaînage » des déplacements), ou encore de nourrir les études en vue de mener une réelle politique de mobilité et d'en assurer le suivi.

Le tableau ci-dessous reprend différents outils permettant d'obtenir de l'information sur les multiples facettes de la mobilité des individus et de leurs caractéristiques.

Outils permettant d'obtenir des statistiques pour l'analyse des comportements de mobilité :

Outil et Information	Types de déplacements couverts par l'outil	Niveau spatial pertinent pour l'analyse des données	Unité
Les recensements classiques de l'INS (SPF économie)	Déplacements domicile-travail et domicile-école	Informations disponibles pour l'ensemble de la population jusqu'au niveau des secteurs statistiques (information spatiale fine)	Enquête auprès de toute la population Données interreliées au niveau ménage et individu Dernier recensement classique ESC2001
Les enquêtes de mobilité régionales ou nationales des ménages (Mobel, ERMM, Beldam...)	Ensemble des déplacements et leurs «chaînages»	Informations disponibles au niveau national, régional, voire de certaines agglomérations ou provinces en fonction de la stratification de l'échantillon	Mobel 1999, ERMM 2002 et 2004, Beldam 2010 Données issues de questionnaires ménage et individu
L'enquête de type « Baromètre social » en Wallonie (IWEPS)	Informations relatives aux déplacements domicile-travail/école et pour loisirs	Informations disponibles au niveau régional et de la stratification de l'échantillon	Données issues de questionnaires individu
Les enquêtes budget des ménages	Dépenses mensuelles pour la catégorie « transport » : équipement, carburant...	Informations disponibles au niveau régional	Données issues de questionnaires ménage et individu
L'enquête Force de Travail (EFT)	Déplacements domicile-travail	Informations disponibles au niveau régional	Enquête auprès de toutes les personnes du ménage (âgés de 15 ans et plus)
Les enquêtes de mobilité réalisées auprès des « générateurs de déplacements » (entreprises et écoles)	Déplacements domicile-travail et domicile-école	Informations disponibles par établissement et/ou localisation	Enquête auprès de toutes les personnes de l'entité Données au niveau de l'établissement et de l'individu
Le diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail dans les entreprises de plus 100 travailleurs (2005, 2008, 2011, SPF Mobilité et Transport)	Déplacements domicile-travail	Informations disponibles par entreprise de plus de 100 personnes et établissement d'au moins 30 personnes Synthèse par commune, méthode SPFMT	Enquêtes auprès de tous les travailleurs de l'entreprise Données au niveau établissement et individu
Informations collectées lors de projets plus spécifiques ou ponctuels	Varié	Information spécifique	Information spécifique

L'impact de la disparition du recensement classique tient notamment à la perte d'informations sur la mobilité.

Depuis 1846, la Belgique a organisé, avec une périodicité décennale relativement régulière, 16 recensements généraux de la population et des logements. Avec les années, le recensement a étendu sa portée pour constituer un utile relevé d'ordre social, économique et démographique. Jugé trop onéreux et lourd à mettre en œuvre, il sera dorénavant remplacé par une utilisation des bases de données administratives existantes, ce qui aura pour conséquence une perte d'information dans certains thèmes comme la mobilité ou encore le logement.

Concrètement, les recensements classiques fournissent notamment des données en lien avec les motifs de déplacements domicile-école et domicile-travail. Ces données sont importantes car, le plus souvent, ces motifs représentent l'élément principal et structurant de la chaîne de déplacements des individus. Selon les dernières enquêtes, il ressort que la part des motifs travail/école va en diminuant parmi tous les motifs de déplacements. Cependant, la durée et les distances parcourues lors de ces déplacements restent très importantes et ce de manière régulière.

Les données recueillies par les recensements permettent également une analyse spatiale des déplacements beaucoup plus fine, avec un degré de désagrégation jusqu'au secteur statistique ; ce qui n'est pas/plus possible au travers d'autres enquêtes. Ces données peuvent également être utiles pour le fonctionnement et le dimensionnement des infrastructures de transport, notamment aux heures de pointe.

En outre, le recensement, ou à tout le moins une enquête très large, est le seul outil qui rende possible les différentiations spatiales intra-régionales, intra-urbaines ou intra-communales.

Le recensement peut donc être vu comme un complément idéal aux informations recueillies par les enquêtes de mobilité nationales ou régionales, au niveau des chaînes de déplacements.

De plus, les données collectées lors des différents recensements permettent la comparaison sur plusieurs décennies et ces données sont utilisées dans de nombreux outils ou modèles développés par les universités et/ou les bureaux d'études.

En 2011, un nouveau recensement « Census 2011 » a eu lieu, mais avec une approche tout à fait différente de celle des recensements classiques précédents en exploitant diverses bases de données administratives. Les aspects liés à la mobilité ne sont malheureusement pas investigués par ce dernier ; seules des informations (parfois même moins précises au niveau spatial) sur la localisation du lieu de résidence et du lieu de travail/école sont disponibles.

L'utilisation des données administratives ou d'autres sources (option privilégiée par Census2011) ne nous apporte pas forcément les mêmes informations ou possibilités, en voici deux exemples :

les données (ONSS – Banque carrefour) de la sécurité sociale pour les travailleurs salariés sont censées donner le lieu de travail par siège d'exploitation et par établissement, mais elles ne sont pas exhaustives. En outre, pour les travailleurs intérimaires, du secteur du nettoyage et du secteur de la construction, le lieu de travail exact (« le chantier ») n'est pas connu de l'ONSS. Pour les indépendants, les données INASTI ne permettent pas de distinguer le lieu de travail et le lieu de domicile. Ces données ne fournissent aucune information sur les modes de transport.

les données du diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail, qui doit être réalisé tous les trois ans dans toutes les entreprises et institutions publiques de plus de 100 travailleurs (ainsi que pour chaque unité d'au moins 30 travailleurs) ne fournissent pas d'information pour l'ensemble des travailleurs, et ne permettent pas de refléter la réalité wallonne qui se caractérise plutôt par un important réseau de PME.

En conclusion, les différents outils, mis en place dans le cadre des déplacements de personnes pour pallier la non-reproduction du recensement classique, à savoir les en-

quêtes de mobilité, l'exploitation des données de sécurité sociale, scolaires, etc., ne permettent pas d'avoir pour les déplacements d'un individu (même limités aux seuls motifs dits structurants tels que les déplacements vers le lieu de travail et l'établissement scolaire) une information synthéti-

sant l'origine, la destination, la distance et le mode de transport utilisé à un niveau géographique le plus fin possible qui permettrait de calculer des différenciations spatiales intra-régionales, intra-urbaines ou intra-communales.

Complémentairement aux informations factuelles déjà énumérées dans ce chapitre, différentes études ou enquêtes sont menées afin d'étudier des questions telles que : pourquoi être mobile est une nécessité dans notre société et, *a contrario*, pourquoi le « non-mobile » pourrait être marginalisé ? Ou encore : pourquoi les ménages consacrent en moyenne 15% de leur budget pour des dépenses liées au transport ?

Pour répondre à certaines de ces interrogations, l'IWEPS a investigué, dans le cadre de son enquête «Baromètre social»⁵⁹, la notion d'accès à la mobilité des Wallons et de son impact sur les relations sociales et sur les participations sociales et politiques de ceux-ci. Dans une première analyse exploratoire des résultats obtenus, nous n'avons pas identifié de liens univoques mais bien des liens nuancés entre accès à la mobilité des Wallons et relations/participations sociales et politiques. Les nuances sont à trouver dans les fréquences des relations sociales, la taille des réseaux sociaux et des caractéristiques spatiales des lieux de résidence.

Les enquêtes de mobilité visent, quant à elles, à constituer des bases de données pour une meilleure compréhension des comportements de mobilité des individus et des logiques de « chaînage » des déplacements. C'est pourquoi

l'IWEPS a participé à la dernière enquête fédérale sur la mobilité des Belges «*Belgian Daily Mobility*» (BELDAM)⁶⁰ qui s'est déroulée en 2010. Les résultats finaux de cette enquête, présentés en septembre 2012, montrent un léger tassement dans le nombre de déplacements⁶¹ effectués par les résidents wallons mobiles (soit 3,2 déplacements par jour), comparativement aux autres régions belges et à la première enquête MOBEL⁶² (1999). En outre, les résultats tendent à s'inscrire dans une certaine stabilité pour ce qui touche à la répartition des déplacements par mode principal, comparativement aux dernières enquêtes de mobilité, à savoir : persistance de la prédominance de la voiture, recul dans l'utilisation de la voiture en tant que passager et progression de la marche et du bus au cours des dix dernières années. Des différences régionales au niveau du mode principal de transport privilégié (graphique 6.11.) subsistent, et un résultat contrasté peut également être relevé dans les focus intra-Wallonie permis par l'enquête. Ainsi, dans la région urbaine de Liège, la part de la voiture dans les déplacements totaux quotidiens n'atteint que 66%, et celle du bus atteint par contre 13%. Dans le Brabant wallon, la part de la voiture reste importante (environ 69%), mais la proximité de Bruxelles induit une proportion relativement importante de déplacements en train.

⁵⁹ Les résultats de cette enquête ont fait l'objet de la Cinquième Conférence scientifique de l'IWEPS, plus d'informations sur <http://www.iweps.be/cinquieme-conference-scientifique>.

⁶⁰ BELDAM, deuxième enquête nationale sur la mobilité des Belges : participation de l'IWEPS, Brèves de l'IWEPS n°17, 2011. Pour pallier la disparition des recensements classiques, l'IWEPS s'est intéressé et s'est investi dans différents outils pouvant donner des informations sur les individus et leurs comportements en matière de mobilité. A ce titre, l'IWEPS a participé à l'enquête sur la mobilité des ménages belges (BELDAM), en tant que partenaire financier et scientifique, projet de la politique scientifique fédérale, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transport, (<http://www.mobilite.belgium.be/fr/mobilite/chiffres/beldam/>).

⁶¹ Un déplacement se définit par son motif. Une succession de déplacements ayant un motif différent constitue une chaîne de déplacements.

⁶² Mobilité quotidienne en Belgique (Mobel 1999), enquête fédérale menée par la politique scientifique fédérale, <http://www.mobel.be/>.

Tableau 6.5. | Comparaison de la répartition des déplacements par mode principal (un jour moyen) en 2010
(en pourcentage)

SOURCE : ENQUÊTE BELDAM 2010 – CALCULS IWEPS

	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique
Voiture conducteur	48%	52%	28%	48%
Voiture passager	17%	19%	10%	17%
Taxi	0%	0%	0%	0%
Marche	13%	18%	32%	16%
Moto	1%	1%	1%	1%
Vélo	13%	1%	3%	8%
Train	3%	3%	2%	3%
Tram	1%	0%	8%	1%
Métro	0%	0%	9%	1%
Bus Delijn	3%	0%	1%	2%
Bus STIB	0%	0%	6%	1%
Bus TEC	0%	5%	0%	1%
Autre	1%	1%	1%	1%
Total	100	100	100	100

Une certaine stabilité dans la répartition des déplacements par mode principal (voir graphique 6.12) est cependant observée à travers les dernières enquêtes de mobilité⁶³, à savoir: prédominance de la voiture avec une baisse constatée au niveau de l'utilisation de la voiture en tant que passager et progression de la marche et du bus au cours des dix dernières années.

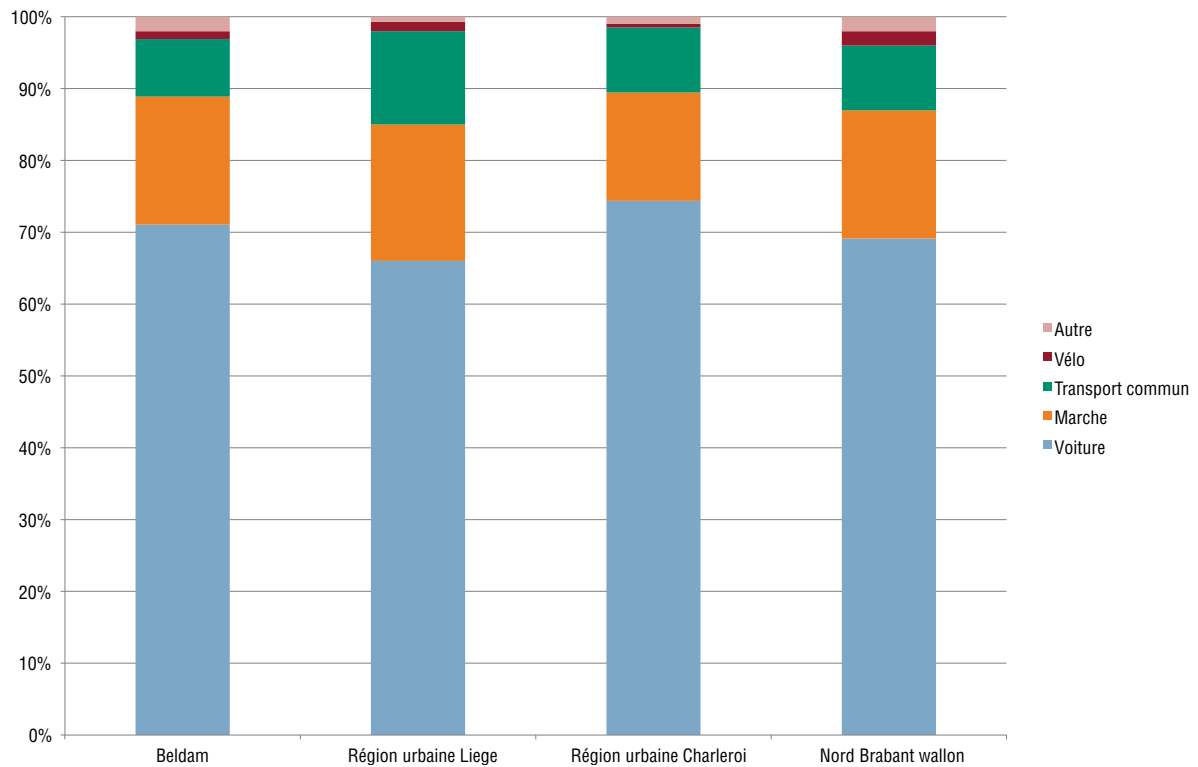
Les raisons pour lesquelles les individus se déplacent sont assez similaires dans les différentes régions du pays et res-

tent assez stables dans les dernières enquêtes pour la Wallonie (voir tableau 6.6, graphique 6.13.). Notons que, quand bien même les déplacements pour des motifs liés à l'école et au travail diminuent en importance, ils représentent l'élément principal et structurant de la chaîne de déplacements des individus par leur durée, par les distances parcourues lors de ces déplacements et, enfin, par leur récurrence.

⁶³ La méthodologie utilisée dans ces enquêtes est similaire et permet la comparaison des différents comportements observés.

Graphique 6.11. | Répartition des déplacements des Wallons par mode principal pour certaines zones (un jour moyen) en 2010

SOURCE : ENQUÊTE BELDAM 2010 – CALCULS IWEPS



Graphique 6.12. | Répartition des déplacements des Wallons par mode principal dans trois enquêtes de mobilité (un jour moyen)

SOURCES : ENQUÊTE MOBEL 1999 ; ENQUÊTE ERMM 2004 ; ENQUÊTE BELDAM 2010 – CALCULS IWEPS

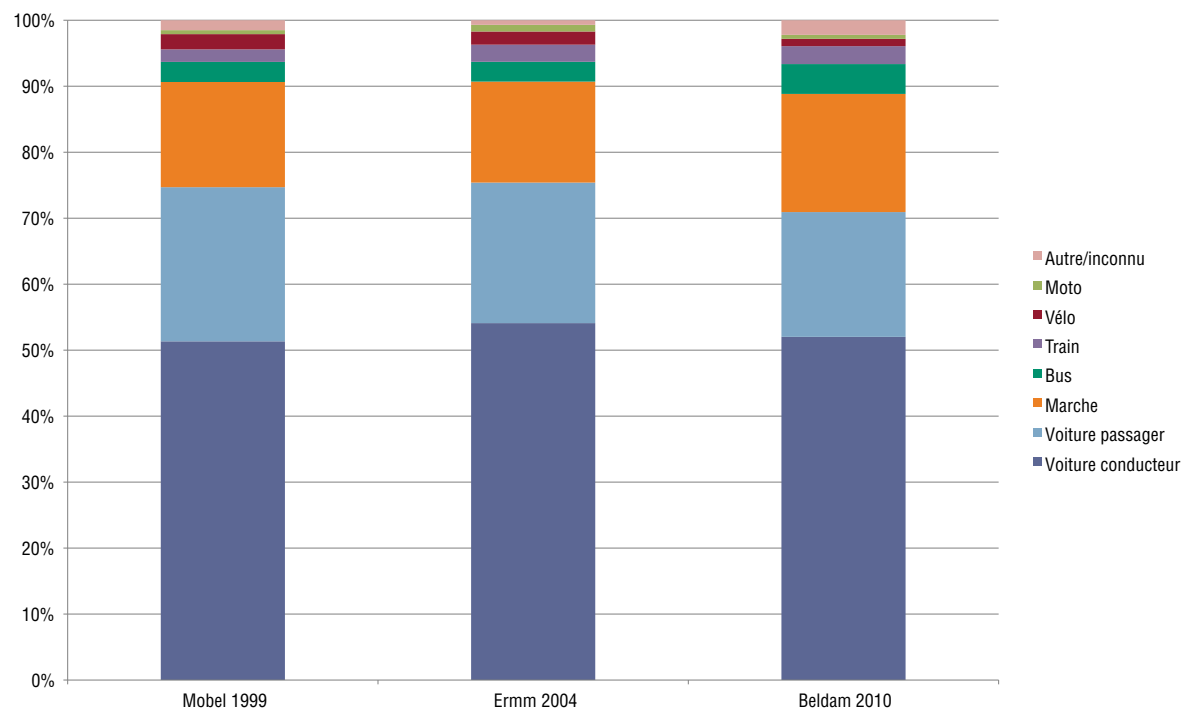


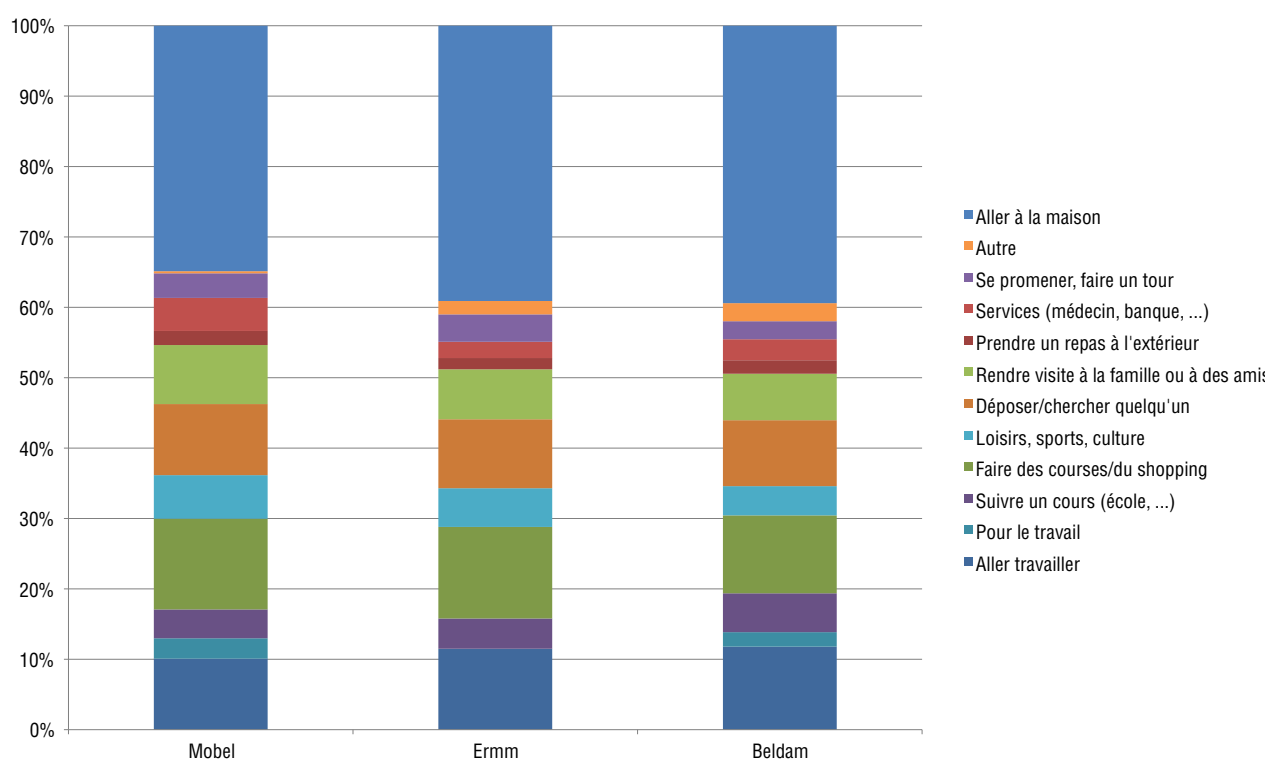
Tableau 6.6. | Répartition des déplacements par motifs (par jour moyen) en 2010 (en pourcentage)

SOURCE : ENQUÊTE BELDAM 2010 – CALCULS IWEPS

	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique
Déposer/chercher quelqu'un	8%	9%	7%	8%
Aller à la maison	41%	39%	39%	40%
Aller travailler	11%	12%	12%	12%
Pour le travail	2%	2%	2%	2%
Ecole (suivre un cours)	5%	6%	6%	5%
Prendre un repas à l'extérieur	1%	2%	3%	2%
Achats (courses, shopping)	12%	11%	12%	12%
Services (médecin, banque,...)	3%	3%	3%	3%
Rendre visite (famille, amis)	7%	7%	6%	7%
Promenade, faire un tour	2%	3%	3%	2%
Loisirs, sports, culture	6%	4%	5%	5%
Autre	2%	3%	3%	2%
TOTAL	100	100	100	100

Graphique 6.13. | Répartition des déplacements des Wallons par motifs dans les enquêtes de mobilité (un jour moyen)

SOURCES : ENQUÊTE MOBEL 1999 ; ENQUÊTE ERMM 2004 ; ENQUÊTE BELDAM 2010 – CALCULS IWEPS

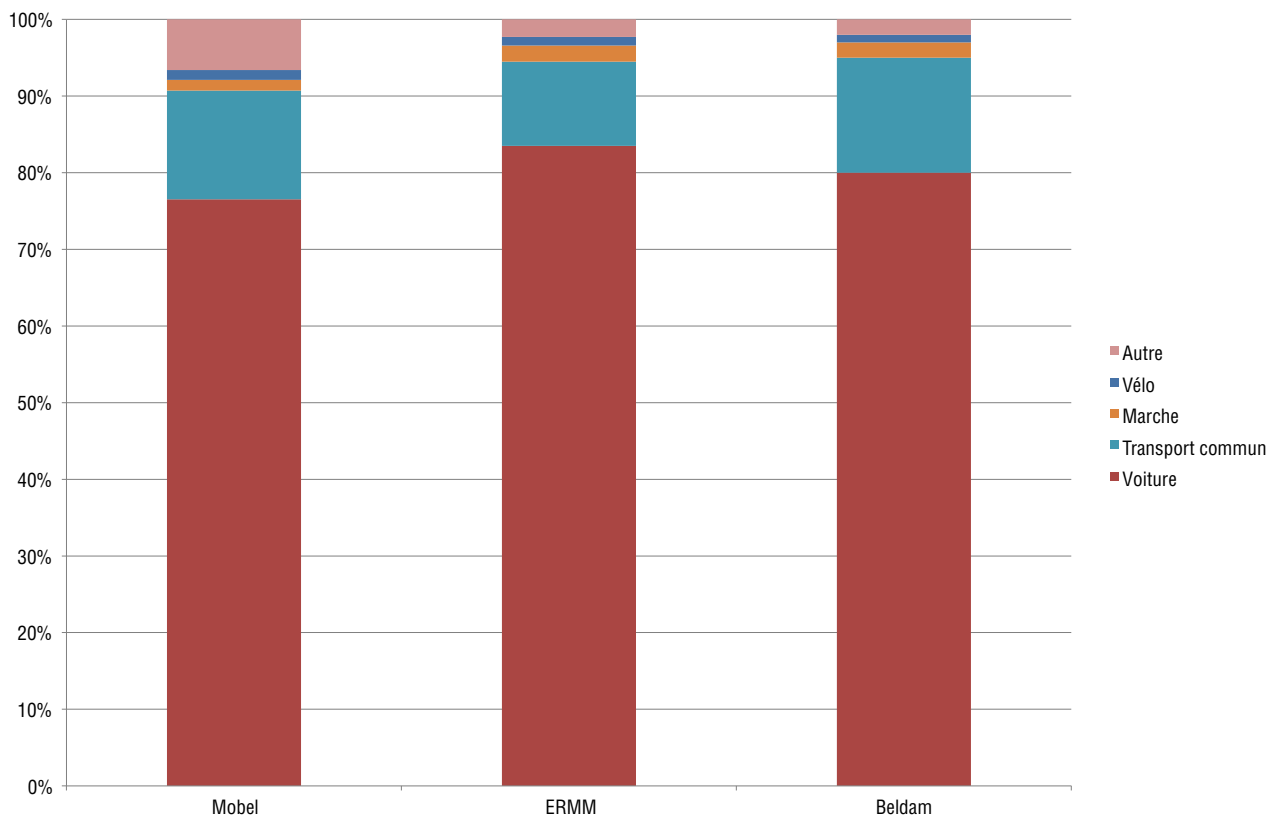


De l'enquête BELDAM, il ressort également que la distance moyenne par jour moyen d'un déplacement effectué par un Wallon est de 13,4 km. Si l'on examine la contribution de chacun des différents modes aux distances parcourues à travers les trois enquêtes (graphique 6.14), la prédominance de la voiture s'en trouve renforcée dans l'enquête BELDAM par

rapport à l'enquête MOBEL. La contribution des transports publics est également renforcée, essentiellement à cause du train. Les parts du vélo et de la marche chutent car les distances effectuées à l'aide de ces modes portent essentiellement sur des courtes distances.

Graphique 6.14. | Contribution de chaque mode de déplacement aux distances parcourues par les Wallons dans les enquêtes de mobilité (un jour moyen)

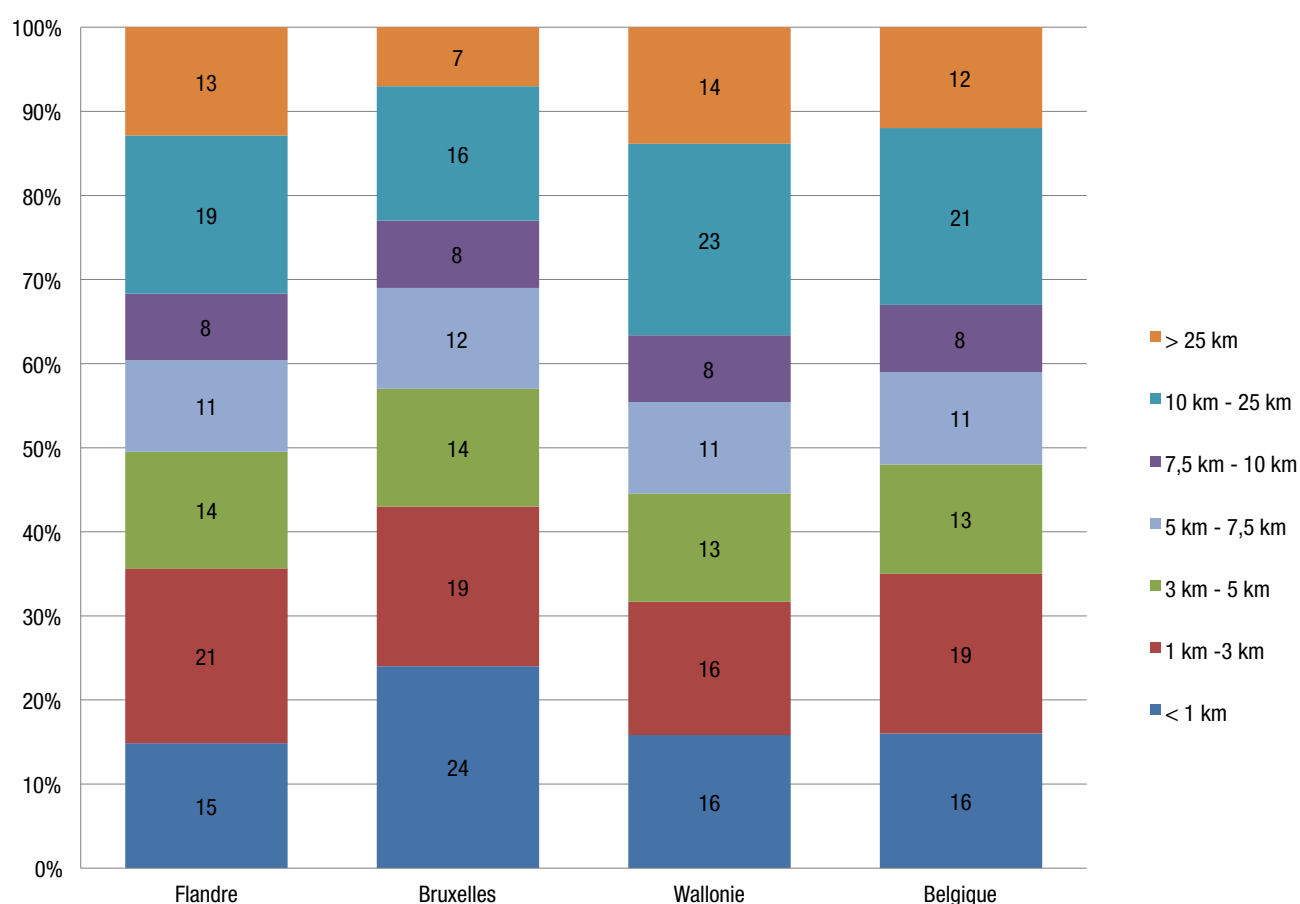
SOURCES : ENQUÊTE MOBEL 1999 ; ENQUÊTE ERMM 2004 ; ENQUÊTE BELDAM 2010 – CALCULS IWEPS



Dans la répartition des déplacements par classes de distances (graphique 6.15), soulignons que 56% de ceux-ci s'effectuent sur des distances inférieures à 7,5 km, voire sous les 3 km pour 32% des déplacements.

Graphique 6.15. | Répartition des déplacements par classe de distances parcourues (par jour moyen) en 2010

SOURCE : ENQUÊTE BELDAM 2010 – CALCULS IWEPS



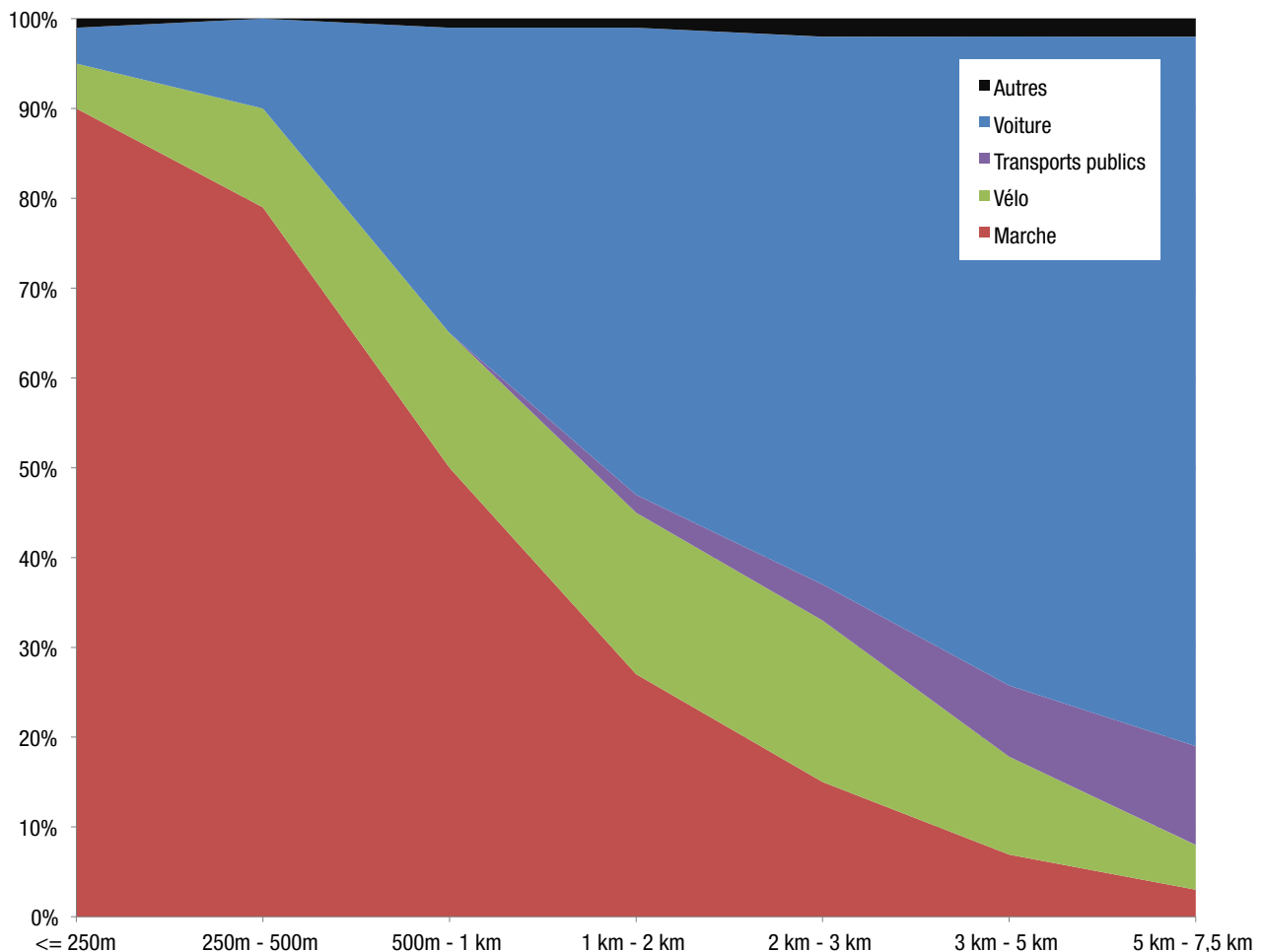
Le graphique 6.16. présente le mode utilisé en fonction de la classe de distances parcourues au niveau des déplacements de moins de 7,5 km (soit 56% de l'ensemble de tous les déplacements effectués un jour moyen). On peut ainsi voir que 90% des déplacements de moins de 250 m sont réalisés par la marche. La part de la marche et du vélo tend à décroître, assez logiquement, au fur et à mesure de l'augmentation des distances. L'usage du transport public n'apparaît qu'à partir de déplacement supérieur à 2 - 3 km.

chaîne de déplacements, ce qui pourrait expliquer la part importante de la voiture. En effet, une personne pourrait choisir d'effectuer quatre déplacements successifs (quatre motifs différents) pour des distances de 1 km à 3 km. Dans ce cas, la voiture peut s'avérer être le mode le plus approprié pour des raisons de commodité, de flexibilité et de temps. Au-delà de 3 km, la part de la voiture est généralement supérieure à 80 %.

Le citoyen utilise sa voiture pour des déplacements courts. Cependant, ces déplacements peuvent faire partie d'une

Graphique 6.16. | Répartition des modes utilisés en fonction de la classe de distances parcourues (par jour moyen) en 2010

SOURCE : ENQUÊTE BELDAM 2010 – CALCULS IWEPS



6.2. Aperçu de la mobilité au niveau local

Les enjeux de la mobilité à un niveau plus local sont importants. Comment rencontrer les besoins en mobilité et accessibilité des citoyens et des entreprises, garant de relations sociales et du développement économique, tout en préservant un cadre de vie et un environnement sains. La maîtrise ou la gestion de la mobilité nécessite souvent une intervention à une échelle supra locale ou communale, et reste fortement tributaire de la localisation des lieux de vie et d'activité. Il n'en reste pas moins que la commune est un périmètre d'intervention pertinent; c'est notamment dans ce but que la Ré-

gion wallonne encourage les communes à se doter d'outils afin, non seulement d'harmoniser les pratiques en la matière, mais aussi de mutualiser les ressources et les acquis. A travers le plan communal ou intercommunal de mobilité (PCM ou PICM), les plans de déplacements scolaires et d'entreprises ou encore le plan Wallonie cyclable, la commune peut bénéficier de crédits dits d'impulsion afin d'améliorer la mobilité et la sécurité sur son territoire. Actuellement, il y a 182 PCM (introduits, en cours ou clôturés⁶⁴) en Wallonie. De plus, en vue d'améliorer les conditions de la pratique du vélo et augmenter significativement son utilisation en Wallonie d'ici 2020, le Gouvernement wallon finance, à travers le « Plan Wallonie cyclable », une série d'actions dont un accompa-

⁶⁴ Site <http://mobilite.wallonie.be>

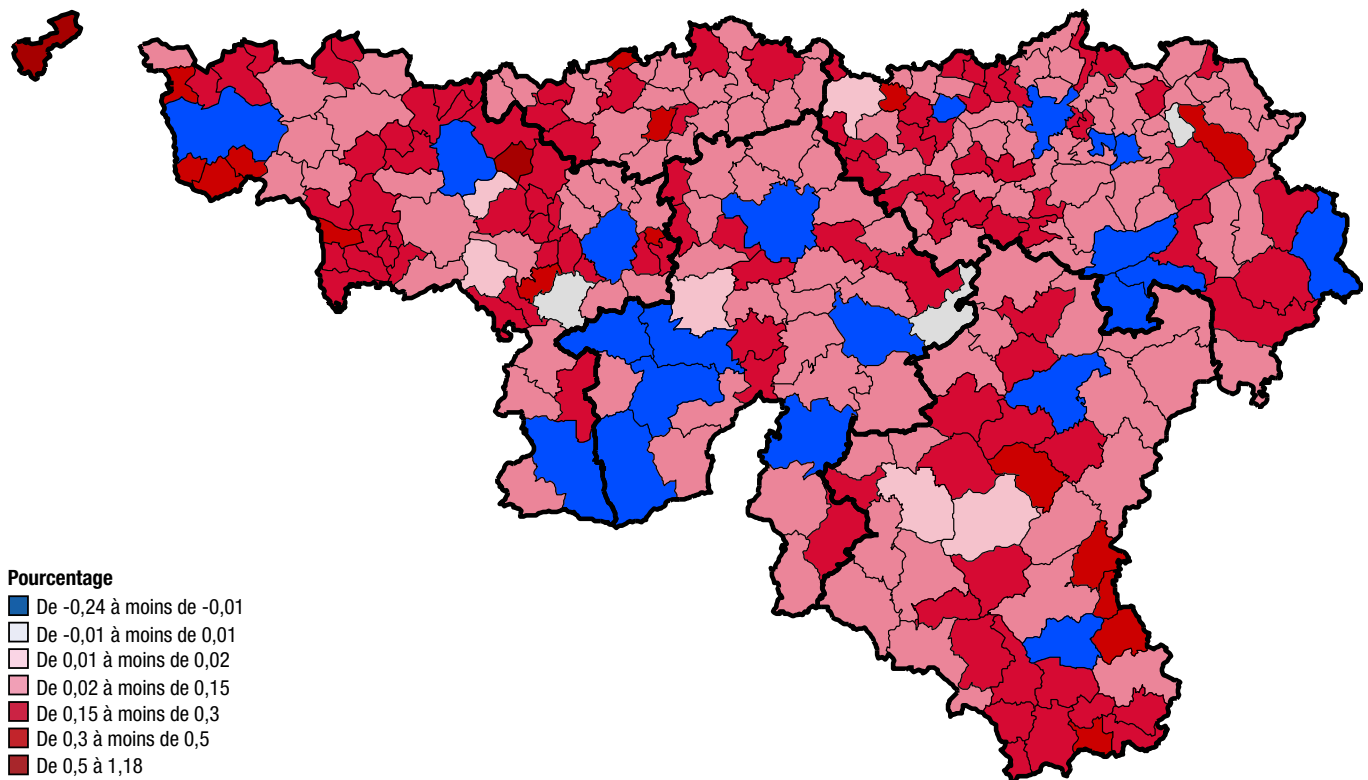
gnement particulier de dix communes « pilotes », sorte de laboratoires et de vitrines pour le développement du vélo en tant que mode de déplacement quotidien en Wallonie.

Quelles sont les informations disponibles utiles à la gestion de la mobilité à un niveau communal ? Il y a bien sûr les données concernant les infrastructures : les kilomètres de voiries et leur statut, de trafic sur celles-ci (carte 6.2), les lignes de

bus et arrêts, la présence de gares et points d'arrêts ferroviaires, ainsi que la localisation de l'habitat et des différents « générateurs de trafics », que sont les écoles et les entreprises. Ces données, rapportées au territoire ou à la population de celui-ci, donnent des éléments de densité et de mise en perspective des différentes communes. Le degré d'utilisation des infrastructures peut ainsi être mesuré.

Carte 6.2. | Taux de croissance du trafic routier sur tout type de réseau de 2000 à 2005
(dernières données disponibles au niveau de la commune)

SOURCE : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT – CALCULS IWEPS



D'autres informations obtenues à l'aide d'enquêtes ou via l'exploitation de données dites administratives visent à appréhender les habitudes des individus ou des ménages en termes de déplacements. La disparition des recensements classiques, et donc la non-reproduction de l'enquête socio-économique de 2001 (enquête menée auprès de l'ensemble de la population), rend quasi impossible la collecte d'informations en matière de mobilité pour un individu à un niveau spatial fin. Les données dites administratives telles que celles de l'ONSS pallient en partie ce problème et informent sur l'origine et la destination des déplacements domicile-travail des travailleurs salariés (navettes); elles permettent ainsi de

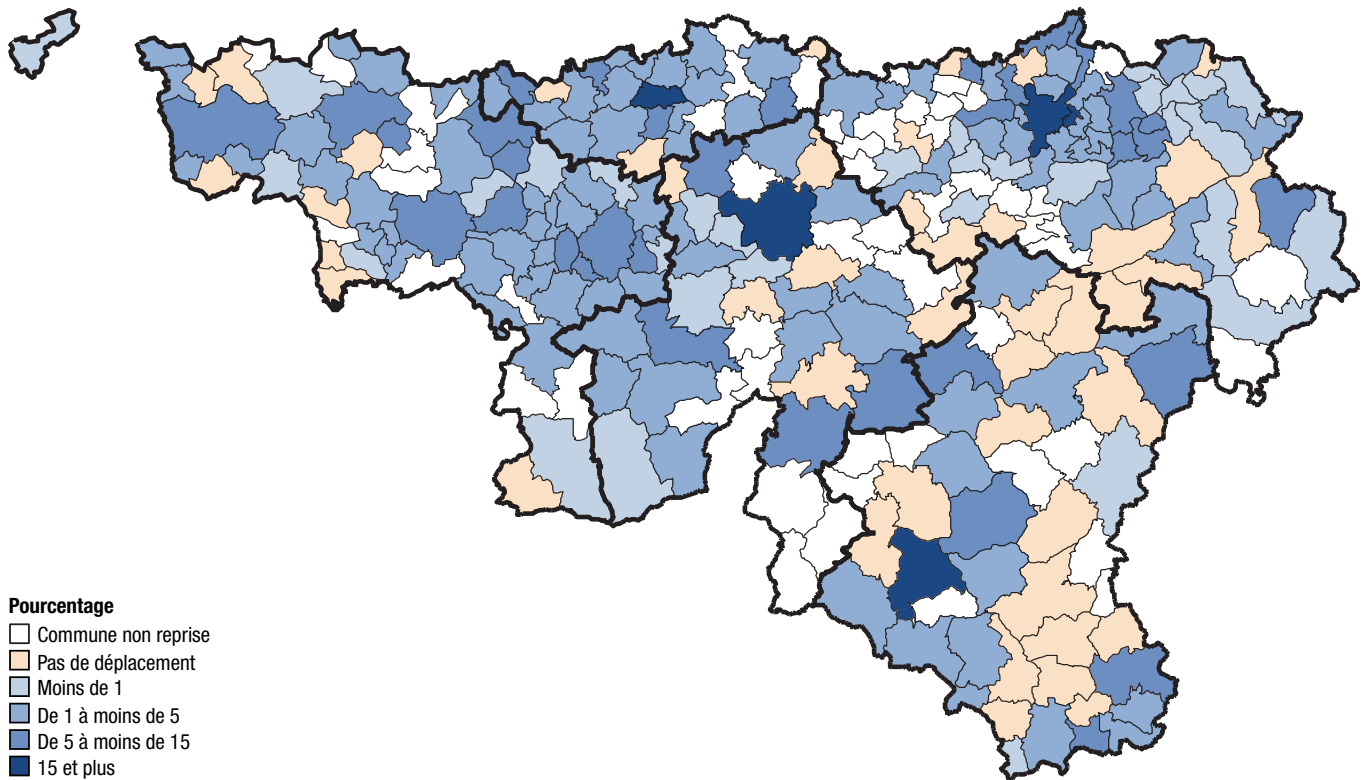
voir le pouvoir attractif d'une commune et de concevoir des bassins d'emploi, mais elles ne renseignent pas sur les modes de transport utilisés lors de ces déplacements. Cette dernière information peut toutefois être obtenue par les enquêtes de mobilité réalisées à un niveau local et paramétrées pour ce niveau.

Pour être complet, outre les enquêtes ponctuelles réalisées notamment dans le cadre de PCM, il existe une obligation fédérale pour les entreprises de plus 100 travailleurs⁶⁵ de réaliser en interne, tous les trois ans, une enquête de mobilité dans le cadre du « diagnostic fédéral des déplacements do-

⁶⁵ Cela ne concerne seulement 24,1% des travailleurs en Wallonie.

Carte 6.3. | Part des transports en commun (TEC et SNCB) dans les déplacements domicile-travail au lieu de travail en 2011⁶⁶

SOURCE : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, DIAGNOSTIC DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2011 – CALCULS IWEPS



micile-travail ». Les informations sont récoltées par le SPF Mobilité et Transport. En plus de renseigner l'origine et la destination des travailleurs, cette source fournit davantage d'éléments sur les habitudes et modes de déplacements des travailleurs (carte 6.3.).

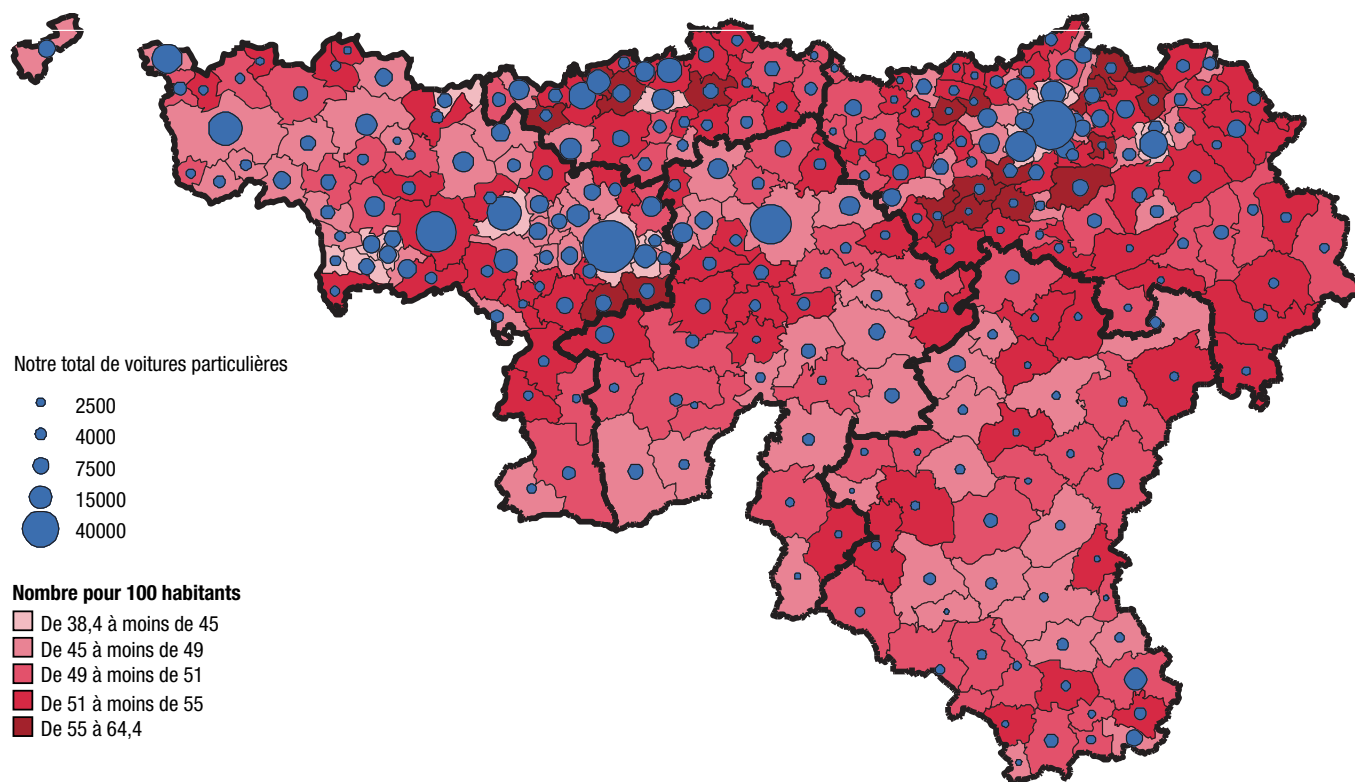
Une autre statistique comptabilise le parc des véhicules d'une commune via les immatriculations et le kilométrage parcouru par ceux-ci (voir carte 6.4.). Cette information est utile pour l'estimation du taux de motorisation, le calibrage de certains modèles, la constitution de bilan énergétique, etc. Il importe cependant de rester vigilant lors de l'utilisation de ces données. En effet, elles sont souvent mises en perspective avec le nombre de ménages présents sur un périmètre investigué pour obtenir, par exemple, le nombre de véhicules par ménage. Or, il s'avère que certains véhicules immatriculés sur ledit territoire peuvent également l'avoir été par des entre-

prises et que les véhicules utilisés par les ménages peuvent aussi avoir été immatriculés par leurs employeurs dans la commune du siège de l'entreprise. En effet, dans la banque de données de la DIV, les véhicules sont reliés à la localité de leur propriétaire, tandis que les voitures de société sont classées selon la localité de l'entreprise (ou de la société de leasing).

⁶⁶ Pour certaines communes, la carte ne fournira aucun élément car il se peut que cette commune n'accueille pas d'établissement de plus de 100 travailleurs ou que ses travailleurs n'utilisent pas les transports en commun.

Carte 6.4. | Part de voitures particulières pour 100 habitants en 2014

SOURCE : SPF ECONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - PARC DES VÉHICULES À MOTEUR ET POPULATION DES COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2014 – CALCULS IWEPS



Pour aller plus loin ...

- Contact IWEPS : Julien Juprelle - j.juprelle@iweeps.be
- Sur le site internet de l'Institut <http://www.IWEPS.be>, dans le thème «Territoire et Mobilité», un set d'indicateurs, calculés sur la base des derniers chiffres disponibles, ont été sélectionnés par l'IWEPS afin d'éclairer les différentes facettes de la mobilité en Wallonie. Les indicateurs sont classés en sous-thèmes relatifs à la mobilité et décrivent les infrastructures utilisées pour le déplacement des biens et des personnes, l'accessibilité induite par la présence de ces infrastructures, l'utilisation effective de ces infrastructures en termes de trafics et de répartition modale du transport, ainsi que des résultats issus d'enquêtes de mobilité et d'autres considérations générales sur ce thème. De plus, via l'outil WalStat (<http://walstat.iweeps.be/>) sont également disponibles des indicateurs de mobilité au niveau local pour la Wallonie.
- Le portail mobilité de la Wallonie <http://mobilite.wallonie.be> fournit une vue générale sur les divers acteurs de ce secteur et sur les actions menées en la matière.
- Le site du Service Public Fédéral de la Mobilité et des Transports <http://www.mobilit.fgov.be>, en charge de la mise en œuvre de la politique fédérale de mobilité et de transports.
- Les études du Bureau du Plan <http://www.plan.be> en matière de transport et liées à son partenariat avec les organismes chargés de la mise en œuvre de la politique fédérale.

Chapitre 7
ENERGIE, CLIMAT
ET ENVIRONNEMENT

7. ENERGIE, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

7.1. Energie

Au-delà des préoccupations à court terme des individus et des entreprises face à l'augmentation du prix des produits énergétiques nécessaires au confort, aux déplacements et à l'activité économique, les autorités publiques doivent assurer un développement global sur leur territoire en ayant une approche intégrée de leurs politiques. Outre la lutte contre les changements climatiques, il s'agit de s'assurer d'une plus grande sécurité dans l'approvisionnement énergétique. Les objectifs, pour faire face aux défis climatiques et énergétiques, sont fixés au niveau européen par l'accord « Paquet Climat-Energie » ou « objectifs 20-20-20 ».

A l'aide des « bilans énergétiques », les régions disposent d'informations concernant la demande d'énergie, la transformation de l'énergie primaire, etc. Elles peuvent ainsi déterminer leur position en matière de performance énergétique dans un contexte plus large et évaluer leurs besoins en vue d'une réduction de leur dépendance énergétique. Les éléments traités dans le présent chapitre sont issus des « bilans énergétiques » réalisés par la Wallonie⁶⁷, avec une mise en contexte à l'aide d'informations fournies par les services publics fédéraux et les services statistiques européens (Eurostat).

7.1.1. Stratégie Europe 2020 et intensité énergétique

Le Conseil européen du 17 juin 2010 a adopté la « Stratégie Europe 2020⁶⁸ ». Celle-ci définit cinq objectifs portant sur (1) l'emploi, (2) l'innovation et la recherche-développement, (3) l'énergie et les changements climatiques, (4) l'éducation et l'exclusion sociale et (5) la pauvreté. En matière de climat et d'énergie, ce sont les objectifs dits « 20/20/20 » qui doivent être atteints : les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être réduites de 20% par rapport à 1990, l'efficacité énergétique doit être accrue de 20% et 20% de l'énergie doivent être générés de manière durable.

Ces trois objectifs sont déclinés pour la Belgique à l'horizon 2020 en :

- une réduction de 15% des émissions de GES par rapport à leur niveau de 2005 dans les secteurs qui ne sont pas couverts par le système européen d'échange de permis d'émission (secteurs dits non ETS) ;
- une part de 13% des sources d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie ;
- un objectif indicatif de réduction de 18% de la consommation d'énergie primaire par rapport aux projections à l'horizon 2020.

En Belgique, les compétences en matière de politique de l'énergie et du climat sont réparties entre le pouvoir fédéral et les trois régions. La répartition entre ces entités des objectifs climat-énergie et des opportunités afférentes est en cours de discussion (Programme National de Réforme 2014⁶⁹, 24/04/2014).

L'efficacité énergétique, quant à elle, est une compétence régionale en évolution ; ce qui n'est pas sans impact sur le processus de transposition de la directive EE 2012/27/EU (qui couvre bien plus que l'efficacité énergétique seule)⁷⁰. Le troisième Plan d'Action en Efficacité Énergétique (PAEE) a été approuvé par le Gouvernement wallon en mars 2014 et intégré au plan belge⁷¹, comprenant la contribution des autres régions et du pouvoir fédéral. Ce plan porte notamment sur des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique de la production, de la distribution mais aussi du transport de l'énergie.

La Wallonie⁷² participe conjointement avec les autres entités fédérées à l'engagement de réduction de 18% de la consommation d'énergie primaire de la Belgique à l'horizon 2020 (en comparaison avec le niveau de référence de 53,3 Mtep (Millions de tonnes équivalents-pétrole) obtenu par le modèle de projections PRIMES2007) ; ce qui correspond à une économie d'énergie primaire de 9,6 Mtep

⁶⁷ SPW – DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD).

⁶⁸ http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

⁶⁹ http://www.be2020.eu/uploaded/uploaded/201405060938300.PNR_2014_FR.pdf

⁷⁰ Source : Plan d'Action en Efficacité Énergétique (PAEE, pp. 9)

⁷¹ http://ec.europa.eu/energy/efficiency/eed/doc/neeap/2014_neeap_belgium_en.pdf, Notification le 05/05/2014 du PAEE3 conformément à l'article 24.2. Cette notification inclut également le rapportage annuel de l'article 24.1 ainsi que la stratégie rénovation du parc de bâtiments selon l'article 4.

⁷² PNR et PAEE (pp. 43), dans le cadre de la transposition de l'article 3 de l'EED 2012/27/EU.

et résulte en un objectif indicatif de 43,7 Mtep de consommation intérieure brute énergétique en 2020. Cet objectif belge a été traduit en objectif indicatif de consommation finale de 32,5 Mtep en 2020⁷³.

Afin de suivre sa stratégie 2020, l'Union européenne a associé, à chaque objectif, des indicateurs-clés afin d'évaluer le chemin restant à parcourir par les différents états en la matière. Au niveau énergétique, l'IWEPS s'est intéressé à la trajectoire prévisible de la Wallonie à travers deux indicateurs : la consommation d'énergie primaire⁷⁴ et l'intensité énergétique⁷⁵ de l'économie. En particulier, ce dernier indicateur permet d'évaluer l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée pour l'économie.

Le tableau 7.1. renseigne l'évolution de la consommation d'énergie primaire et l'intensité énergétique de l'économie.

La consommation d'énergie primaire, soit celle qui entre principalement dans le processus de transformation destiné à rendre l'énergie utilisable, enregistre en Wallonie une

nouvelle baisse en 2012 et atteint son niveau le plus bas depuis 1990. Cette tendance trouve une explication dans une diminution de la consommation finale dans tous les secteurs et une montée des productions renouvelables améliorant ainsi le rendement du parc de production électrique.

Compte tenu de l'évolution de l'activité économique wallonne, l'intensité énergétique ou la part de la consommation d'énergie dans le PIB a décru en Wallonie depuis 2005. Il n'en demeure pas moins que la Wallonie reste relativement « gourmande » en matière énergétique, en raison de la structure de son tissu industriel et malgré la chute de l'activité sidérurgique, puisque chaque millier d'euros de valeur ajoutée wallonne demande l'utilisation de 205 keP (kilo équivalent-pétrole), soit davantage que la moyenne dans le pays ou en Europe.

⁷³ Notification officielle belge pour l'article 3 de la directive 2012/27/EU, et ses suivis annuels, annexe D du 3e Plan d'Action en Efficacité Énergétique, http://ec.europa.eu/energy/efficiency/eed/doc/reporting/2013/be_2013report_en.pdf

⁷⁴ L'objectif de la Stratégie européenne a été fixé en pourcentage d'économies par rapport à une situation projetée de référence pour 2020 (-20% pour l'UE-27). Cette consommation-cible peut être exprimée en indice par rapport à la valeur de 2005 (l'objectif se traduisant alors en 86,5 points pour l'UE-27) afin d'observer les évolutions.

⁷⁵ L'intensité énergétique rapporte la consommation d'énergie à l'activité économique. Le numérateur retenu inclut alors les usages non-énergétiques, tandis qu'au dénominateur, figure le PIB en volume, exprimé aux prix de 2005.

Tableau 7.1. | Evolution de la consommation d'énergie primaire et intensité énergétique de l'économie

SOURCES : EUROSTAT ; BILANS ÉNERGÉTIQUES RÉGIONAUX (MMM POUR LA FLANDRE, SPW-DGO4 POUR LA WALLONIE, BRUXELLES ENVIRONNEMENT POUR BRUXELLES) – CALCULS IWEPS

NOTES –

- LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EST MESURÉE PAR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE BRUTE ÉNERGÉTIQUE EN MILLIONS DE TONNES ÉQUIVALENTS-PÉTROLE (MTEP). CETTE CONSOMMATION EXCLUT L'USAGE NON-ÉNERGÉTIQUE DES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES (PAR EXEMPLE LE GAZ NATUREL UTILISÉ NON PAS POUR LA COMBUSTION MAIS POUR LA PRODUCTION DE PRODUITS CHIMIQUES).

- LA CONSOMMATION INTÉRIEURE BRUTE TOTALE COMPREND LA CONSOMMATION DES UTILISATEURS FINAUX (INDUSTRIE, TERTIAIRE, LOGEMENT, TRANSPORTS ET USAGES NON ÉNERGÉTIQUES) ET LA CONSOMMATION DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION D'ÉNERGIE (CENTRALES ÉLECTRIQUES, COKERIES, RAFFINERIES, ETC.) AINSI QUE LES PERTES DE DISTRIBUTION ET DE TRANSFORMATION.

- L'OBJECTIF DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE A ÉTÉ FIXÉ EN POURCENTAGE D'ÉCONOMIES PAR RAPPORT À UNE SITUATION PROJETÉE DE RÉFÉRENCE POUR 2020 (-20% POUR L'UE-27). CETTE CONSOMMATION-CIBLE PEUT ÊTRE EXPRIMÉE EN INDICE PAR RAPPORT À LA VALEUR DE 2005 (L'OBJECTIF SE TRADUISANT ALORS EN 86,5 POINTS POUR L'UE-27) AFIN D'OBSERVER LES ÉVOLUTIONS.

- L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE COMPARE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE. LE NUMÉRATEUR RETENU INCLUT ALORS LES USAGES NON-ÉNERGÉTIQUES DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE, TANDIS QU'AU DÉNOMINATEUR, FIGURE LE PIB EN VOLUME, EXPRIMÉ AUX PRIX DE 2005.

- AFIN DE PRIVILÉGIER LES SOURCES RÉGIONALES LES PLUS RÉCENTES, LES INCOMPATIBILITÉS ENTRE LES BILANS RÉGIONAUX ET LE BILAN NATIONAL DISPONIBLE SUR EUROSTAT NE SONT PAS CORRIGÉES DANS LES TABLEAUX PRÉSENTÉS ICI.

- KEP : KILO ÉQUIVALENT-PÉTROLE.

- MTEP : MILLIONS DE TONNES ÉQUIVALENTS-PÉTROLE.

	2000	2005	2010	2011	2012
T2020_32T - Consommation d'énergie primaire - en MTEP					
Wallonie	18,3	18,1	17,1	16,5	15,3
Bruxelles	n.d.	2,2	2,2	2,2	2,3
Flandre	31,5	32,8	33,3	30,6	30,6
Belgique	52,4	51,2	52,8	52,0	48,7
UE 28	1 616,6	1 710,5	1 653,5	1 596,4	1 584,8
T2020_32E - Evolution de la consommation d'énergie primaire - indices 2005 = 100					
Wallonie	101,3	100,0	94,5	91,3	84,3
Bruxelles	98,3	100,0	99,0	99,3	104,1
Flandre	96,2	100,0	101,5	93,5	93,4
Belgique	102,3	100,0	103,0	101,5	95,2
UE 28	94,5	100,0	96,7	93,3	92,7
T2020_32I - Intensité énergétique de l'économie - keP par millier d'euros					
Wallonie	287,4	260,6	229,6	221,4	205,4
Bruxelles	41,4	38,2	36,0	35,7	37,5
Flandre	230,8	226,7	217,6	198,9	195,9
Belgique	211,0	193,6	189,6	182,1	172,2
UE 28	171,2	163,9	151,6	144,0	143,2

7.1.2. Consommation d'énergie finale

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie. Elle est déclinée par sec-

teur (industrie, logement, tertiaire, agriculture et transport) et par vecteur (solides et gaz dérivés, produits pétroliers, gaz naturel, électricité et autres).

La consommation totale d'énergie finale de la Wallonie (voir tableau 7.2.) atteint 128,3 TWh (Térawattheure) en 2012, en baisse de 6% par rapport à l'année précédente

et de 12% par rapport à 1990. Il s'agit du deuxième niveau de consommation le plus bas depuis 1985, après le résultat de 2009 (127,1 TWh) faisant suite au ralentissement économique consécutif à la crise financière de 2008. Depuis cette crise, la structure de la consommation finale d'énergie est considérablement modifiée, du fait notamment de la forte réduction de la part du secteur industriel (cette part n'est plus que de 35% en 2012, pour 43% en 2008).

La baisse relevée en 2012 s'explique par le ralentissement de l'activité industrielle et la baisse de la consommation des transports. Notons l'augmentation de la consommation dans les secteurs tertiaire et résidentiel, expliquée notamment par les conditions climatiques. La part du secteur transport dans la consommation d'énergie finale

est de 29% en 2012 contre 19% en 1990. Le secteur transport est, avec le secteur tertiaire, le secteur ayant une consommation connaissant la plus forte progression depuis 1990 avec respectivement +33% et +59%.

L'analyse de l'évolution de la consommation par source ou vecteur énergétique indique en 2012 une forte chute au niveau des combustibles solides et gaz dérivés (-87% depuis 1990), faisant suite à la fermeture de hauts-fourneaux, ainsi qu'une augmentation importante de la consommation d'électricité (+34%) et, au sein des produits pétroliers⁷⁶, des carburants (+36%). La part du vecteur « combustibles solides et gaz dérivés » ne représente plus que 3,7% de la consommation finale d'énergie.

Tableau 7.2. | Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur et par vecteur en Wallonie

SOURCES : SPW-DG04 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD) ; INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) – DONNÉES DÉCEMBRE 2014 - CALCULS IWEPS

NOTES –

- IL S'AGIT DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE (BESOINS ÉNERGÉTIQUES DES CONSOMMATEURS FINAUX TELS QUE INDUSTRIE, LOGEMENT, TERTIAIRE, TRANSPORT, EN CE COMPRIS LES USAGES NON ÉNERGÉTIQUES) PAR SECTEUR ET PAR VECTEUR.

1. TWH : TÉRAWATTHEURE, 1 TWH ÉQUIVAUT À 1 MILLIARD DE KWH.

2. PCI : POUVOIR CALORIFIQUE INFÉRIEUR.

3. TCAM : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN.

4. AUTRES : ÉNERGIES RENOUVELABLES, VAPEUR COGÉNÉRÉE OU DE RÉCUPÉRATION, GAZ DE PROCESS, DÉCHETS INDUSTRIELS NON RENOUVELABLES.

		Consommation par secteur					
		Industrie	Logement	Tertiaire	Agriculture	Transport	Total
en TWh¹ PCI²							
	1985	74,2	35,7	7,9	1,3	20,8	139,9
	1990	76,3	32,3	8,5	1,2	27,8	146,2
	1995	76,3	35,6	10,1	1,2	30,3	153,5
	2000	75,5	34,1	11,3	1,1	33,9	155,9
	2005	66,5	36,5	12,3	1,2	36,8	153,2
	2010	50,3	35,6	14,6	1,2	38,4	140,1
	2011	51,9	30,1	13,0	1,1	40,6	136,7
	2012	45,5	31,1	13,6	1,1	37,1	128,3
	2013 (chiffres provisoires)	43,2	33,3	14,3	1,1	36,2	128,1
Evolution 1990-2012		-40,4%	-3,7%	59,4%	-11,9%	33,2%	-12,2%
TCAM³ 1990-2012		-2,3%	-0,2%	2,1%	-0,6%	1,3%	-0,6%
Evolution 2011-2012		-12,3%	3,5%	4,3%	-5,5%	-8,7%	-6,1%

⁷⁶ Dans les produits pétroliers, on retrouve les principaux combustibles (gasoil de chauffage, propane, etc.) et carburants pétroliers (diesel, Lpg, essence, etc.).

		Consommation par vecteur					
		Solides et gaz dérivés	Produits pétroliers	Gaz naturel	Electricité	Autres ⁴	Total
en TWh ¹ PCI ²	1985	40,6	50,1	26,9	15,8	6,5	139,9
	1990	35,2	59,3	26,9	17,8	6,9	146,2
	1995	29,7	63,0	30,9	21,1	8,9	153,5
	2000	25,8	63,9	33,7	23,4	9,1	155,9
	2005	17,8	68,5	34,0	23,9	9,1	153,2
	2010	9,3	60,9	31,8	24,7	13,5	140,1
	2011	8,5	60,2	30,1	24,4	13,5	136,7
	2012	4,7	55,8	30,1	24,0	13,7	128,3
Evolution 1990-2012		-86,6%	-5,9%	12,1%	34,3%	98,0%	-12,2%
TCAM³ 1990-2012		-8,7%	-0,3%	0,5%	1,3%	3,2%	-0,6%
Evolution 2011-2012		-44,5%	-7,3%	0,2%	-1,8%	1,3%	-6,1%

7.1.3. Production d'électricité et énergies renouvelables

En 2012, la production nette d'électricité (graphique 7.1.), à savoir l'électricité utile avant mise sur le réseau, s'élève en Wallonie à 29,5 TWh (30,8 TWh avec la production des centrales à accumulation par pompage), soit une diminution de 10,6% par rapport à 2011. Les chiffres provisoires de 2013 annoncent une production nette d'électricité de

30 TWh (et 31,3 avec la production des centrales à accumulation par pompage). Quant à la consommation wallonne d'électricité, elle est estimée à 24 TWh. La Wallonie est donc exportatrice d'électricité (mais pas forcément indépendante au niveau énergétique, comme expliqué plus loin dans le paragraphe consacré à l'indépendance énergétique).

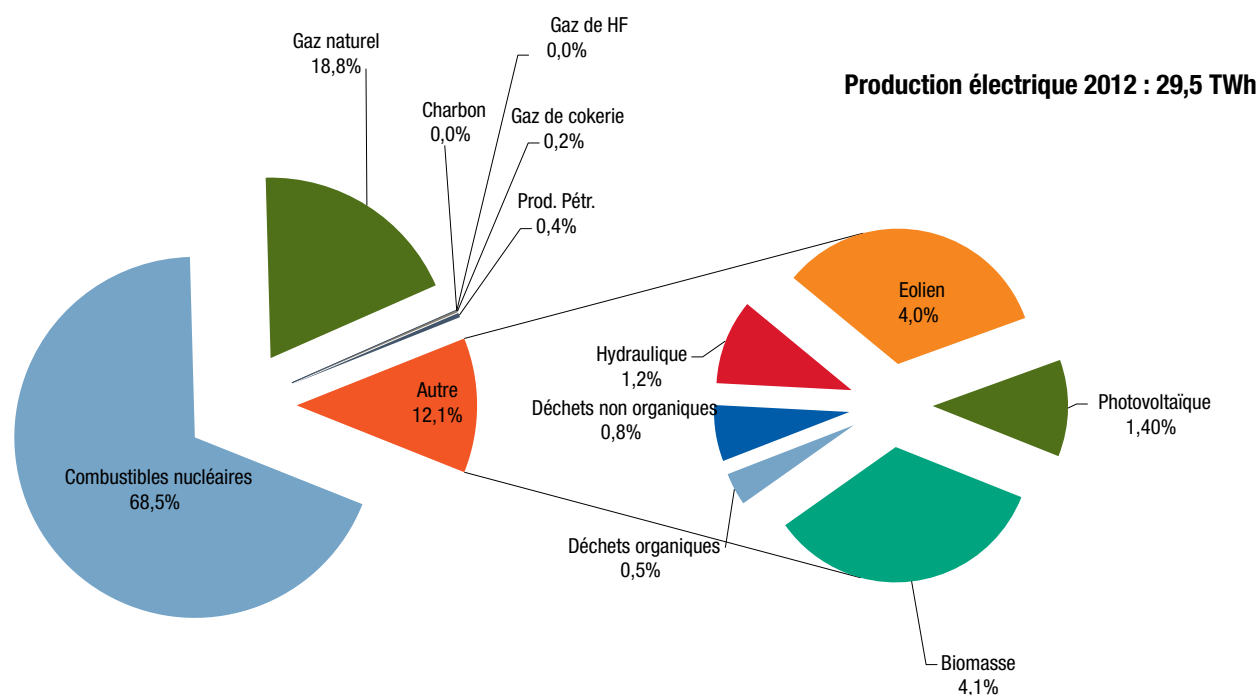
Graphique 7.1. | Répartition de la production nette d'électricité par vecteur énergétique en Wallonie en 2012

SOURCES : SPW-DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD) ; INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) – DONNÉES DÉCEMBRE 2014 - CALCULS IWEPS

NOTES –

- IL S'AGIT DE LA PRODUCTION NETTE D'ÉLECTRICITÉ HORS PRODUCTION DES CENTRALES D'ACCUMULATION PAR POMPAGE. LES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES (2 962 GWh) SONT LA BIOMASSE, LES DÉCHETS ORGANIQUES, L'HYDRAULIQUE, L'ÉOLIEN ET LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE.

- TWh : TÉRAWATTHEURE, 1 TWh ÉQUIVAUT À 1 MILLIARD DE KWh.



La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort du tableau 7.3 que la production d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2012 s'élève à 3 329 GWh, représente 11% de la production nette d'électricité totale, grâce à la biomasse (37%), à la force hydraulique (11%), à l'essor de l'éolien (36%) et au photovoltaïque (12%, la contribution de ce dernier a plus que doublé en une année). La production électrique reste toutefois très largement dépendante de l'énergie nucléaire fournie par la centrale de Tihange. En 2012, l'énergie nucléaire, avec une production de plus de 20 TWh, assure à elle seule plus de 68% de la production électrique wallonne. L'autre grand moyen de production électrique est le gaz naturel brûlé principalement dans des centrales turbine gaz vapeur (18,8%).

La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz et charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de

serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergies renouvelables. Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise. Un des objectifs pour lesquels les Etats Membres de l'Union européenne se sont engagés en décembre 2008 lors de l'accord « Paquet Energie-Climat » est que la part de l'énergie renouvelable représente en 2020 au moins 20% de la consommation finale de l'Europe.

Cet objectif, au niveau belge, donne le seuil de 13% à atteindre. Aucun accord n'a pour l'instant été conclu pour décliner cet objectif au niveau des différentes régions belges. Suivant les modalités de calcul prescrites dans l'accord européen, la part du renouvelable dans la consommation finale brute en Wallonie atteint les 9,5%⁷⁷ en 2012, dont 2,7% dus à l'électricité, 5,7% à la chaleur et 1,1% aux transports.

⁷⁷ Estimation du pourcentage d'énergie brute renouvelable dans le total de consommation finale brute au sens de la directive européenne 2009/28/EC (électricité, chaleur, transports), sources : SPW-DGOATLPE-DEBD, calculs ICEDD, Bilan Énergétique de la Wallonie 2012 - Bilan de production et de transformation, janvier 2014.

Tableau 7.3. | Energies renouvelables disponibles en Wallonie pour la consommation finale et puissance installée

SOURCES : SPW-DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD) ; INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) – DONNÉES DÉCEMBRE 2014 - CALCULS IWEPS

NOTES –

- UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE EST UNE ÉNERGIE PRODUITE À PARTIR D'UNE SOURCE QUI, CONTRAIREMENT AUX ÉNERGIES FOSSILES, SE RÉGÉNÈRE AU MOINS AU MÊME RYTHME QUE CELUI AUQUEL ON L'UTILISE.

1. GWh : GIGAWATTHEURE.

2. MWé : MÉGAWATT ÉLECTRIQUE

Evolution de la part des énergies renouvelables disponibles pour la consommation finale en Wallonie										
Production en GWh ¹	2005		2010		2011		2012		2012 en %	
	Chaleur/ vapeur	Electricité	Chaleur/ vapeur	Electricité	Chaleur/ vapeur	Electricité	Chaleur/ vapeur	Electricité	Chaleur/ vapeur	Electricité
Hydroélectricité	-	280	-	300	-	190	-	362	-	10,9
Eoliennes	-	71	-	702	-	1 030	-	1 195	-	35,9
Solaire photovoltaïque	-	0	-	66	-	189	-	413	-	12,4
Solaire thermique	14	-	75	-	87	-	83	-	1,1	-
Géothermie	14	-	24	-	15	-	16	-	0,2	-
Pompes à chaleur	13	-	70	-	87	-	79	-	1,1	-
Incinération de déchets ménagers	-	33	-	72	-	106	-	139	-	4,2
Bois de chauffage	1 147	-	3 357	-	2 417	-	2 967	-	40,1	-
Sous-produits végétaux et animaux	2 224	349	2 695	1 398	2 950	1 254	2 873	1 081	38,8	32,5
Fermentation de boues de station d'épuration	3	0	4	1	3	1	3	1	0,0	0,0
Fermentation d'effluents industriels	11	6	38	46	30	39	42	42	0,6	1,3
Fermentation de déchets organiques ménagers	3	3	2	4	3	4	5	7	0,1	0,2
Fermentation d'effluents d'élevage	1	3	11	11	10	13	21	22	0,3	0,7
Récupération de gaz de décharge	5	100	12	90	12	80	7	65	0,1	2,0
Autres biocarburants liquides	0	0	1	1	0	0	1	0	0,0	0,0
Combustibles de substitution	1 221	-	1 221	-	1 349	-	1 300	-	17,6	-
Total	4 656	845	7 508	2 689	6 937	2 905	7 398	3 329	100	100

Evolution de la puissance électrique renouvelable, puissance installée					
Puissance électrique maximale en MWé ²	2005	2010	2011	2012	2012 en%
Hydraulique	116,1	117,9	116,6	116,6	7,7
Solaire photovoltaïque	0,0	86,1	247,8	556,1	36,7
Eolienne	49,5	447,7	531,6	562,6	37,1
Déchets urbains	12,4	85,0	81,4	26,6	1,8
Bois/déchets de bois/autres déchets solides	112,0	211,3	211,3	216,3	14,3
Gaz de décharge	8,6	19,0	19,0	18,0	1,2
Gaz de digestion des boues	0,5	0,5	0,5	0,4	0,0
Biocarburants	-	12,5	0,2	0,3	0,0
Autres biogaz	4,8	12,5	14,0	14,0	0,9
Total	303,8	980,2	1 222,3	1 222,3	100,0

7.1.4. Comparaison internationale et indépendance énergétique

Une comparaison avec d'autres pays européens renseigne sur l'importance des besoins énergétiques des consommateurs finaux dans notre pays (tableau 7.4.). La consommation finale d'énergie rapportée au nombre d'habitants en Wallonie et en Belgique reste élevée par rapport aux résultats internationaux (respectivement 36 et 46 MWh/habitant), la moyenne européenne étant de 28 MWh/habitant.

Concernant le degré d'indépendance énergétique, à savoir la capacité d'un territoire à couvrir ses besoins en énergie, le score de la Wallonie s'élève à 9% en 2012

(presque 4 fois moins que la moyenne européenne) et est en progression (5,8% en 2009). En d'autres termes, 91% de l'énergie consommée ou transformée dans les centrales électriques doit être importée. Il s'agit pour l'essentiel de pétrole, de gaz naturel, de charbon, mais aussi d'uranium qui alimente les réacteurs nucléaires de Tihange. Depuis la fermeture des dernières mines de charbon, les principales possibilités de production locale pour la Wallonie résident donc dans le développement des énergies renouvelables.

Tableau 7.4. | Consommation finale d'énergie et degré d'indépendance, comparaison internationale en 2012

SOURCES : SPW-DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD) ; INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) ; EUROSTAT (BILANS ÉNERGÉTIQUES) – DONNÉES DÉCEMBRE 2014 - CALCULS IWEPS

NOTES –

1. MWH/HBT : MÉGAWATTHEURE PAR HABITANT.

2. LE DEGRÉ D'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE EST DÉFINI COMME ÉTANT LA PART DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE ET DE LA RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE (COMME LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, LE CHARBON DE TERRIL OU LES DÉCHETS INDUSTRIELS OU MÉNAGERS) DANS LA CONSOMMATION INTÉRIEURE BRUTE. CONTRAIREMENT À EUROSTAT, LA CHALEUR NUCLÉAIRE N'EST PAS CONSIDÉRÉE COMME UNE PRODUCTION PRIMAIRE MAIS COMME UNE IMPORTATION D'ÉNERGIE, L'URANIUM N'ÉTANT PAS EXTRAIT EN BELGIQUE.

	Consommation finale par habitant en MWh/habitant ¹	Degré d'indépendance énergétique ²
UE-28	28	34%
UE-27	28	34%
UE-15	30	30%
Wallonie	36	9%
Allemagne	33	31%
Autriche	40	38%
Belgique	46	9%
Bulgarie	15	42%
Chypre	24	4%
Croatie	18	45%
Danemark	31	104%
Espagne	22	14%
Estonie	25	93%
Finlande	56	34%
France	30	9%
Grèce	19	38%
Hongrie	20	28%
Irlande	28	9%
Italie	24	20%
Lettonie	23	51%
Lituanie	23	19%
Luxembourg	93	3%
Malte	13	1%
Pays-bas	46	78%
Pologne	21	73%
Portugal	19	21%
Roumanie	14	69%
Royaume-Uni	26	49%
Slovaquie	24	15%
Slovénie	28	30%
Suède	43	39%
Tchéquie	29	58%

7.1.5. Les prix de l'énergie

Les cinq tableaux ci-après présentent l'évolution des prix de l'énergie principalement à destination du client domestique.

On observe que les prix de l'énergie⁷⁸, après la chute enregistrée en 2009 suivie d'un emballement jusqu'en 2012,

sont à la baisse depuis 2013. Notons que l'évolution du prix de certains produits pétroliers semble plus marquée, comme celle du gasoil de chauffage dont le prix est davantage lié au cours du pétrole brut ; cette évolution est moins prononcée pour les carburants routiers par le jeu des accises qui, elles, ne dépendent pas des cotations internationales.

Tableau 7.5. | Evolution des prix courants (prix moyen TVAC) des principaux combustibles et carburants pétroliers

SOURCES : EUROSTAT ; SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE (EPMECME) ; SPW-DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ENERGIE – DIRECTION ENERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD) ; INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) – DONNÉES JANVIER 2013 - CALCULS IWEPS

NOTES –

- GASOIL DE CHAUFFAGE : GASOIL EXTRA 50 PPM (PARTIE PAR MILLION) DEPUIS 2008, MINIMUM 2 000 LITRES; PROPANE EN VRAC MINIMUM 2 000 LITRES; PRIX DU DIESEL À BASSE TENEUR EN SOUFRE DEPUIS 2002; PRIX ESSENCE SANS PLOMB 98 RON À BASSE TENEUR EN SOUFRE DEPUIS 2004.

- RON : INDICE D'OCTANE « RECHERCHE », CARACTÉRISE LE COMPORTEMENT D'UN CARBURANT À BAS RÉGIME OU LORS D'ACCÉLÉRATIONS.

- TVAC : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE COMPRISE.

En euros/litre, prix maxima tvac	Combustibles pétroliers		Carburants			
	Gasoil chauffage	Propane en vrac	Diesel	Carburant LPG	Super 98 RON	Super 95 RON
1990	0,2202	0,2595	0,5568	0,2659	0,7495	0,7263
2000	0,3669	0,4092	0,8108	0,3932	1,1086	1,0681
2005	0,5155	0,4488	1,0406	0,4355	1,3095	1,2746
2010	0,6331	0,5917	1,2023	0,5895	1,4805	1,4559
2011	0,8115	0,6521	1,4405	0,6610	1,6328	1,6051
2012	0,8933	0,7113	1,5318	0,7183	1,7396	1,7076
2013	0,8433	0,6545	1,4758	0,6719	1,7054	1,6508
Evolution 1990-2013	283%	152%	165%	153%	128%	127%
Evolution 2012-2013	-6%	-8%	-4%	-6%	-2%	-3%

Depuis la libéralisation mise en place sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel en 2007, quelle a été la tendance des prix ? A-t-on eu l'effet attendu d'un marché plus concurrentiel, à savoir une baisse des prix énergétiques en Wallonie et notamment de ceux proposés au consommateur domestique⁷⁹ ?

en 2013 par rapport à 2012 : la diminution oscille entre -3,6% et -0,4% selon les classes de consommation étudiées (données belges, tableau.7.6.). Notons cependant une augmentation en moyenne du prix pour le consommateur de la classe de consommation « DD, 5 000 à 15 000 kWh) » à +2,2 %.

D'après les statistiques Eurostat, les prix de l'électricité à usage domestique ont globalement diminué en Belgique

⁷⁸ Le prix de l'énergie est fonction du vecteur énergétique examiné : par exemple, le prix des produits pétroliers dépend du prix du brut sur les marchés internationaux, du cours des devises, etc. Au niveau des marchés du gaz et de l'électricité, bien que libéralisés, leurs transports et distributions restent réglementés.

⁷⁹ Uniquement sur la base de données semestrielles sur les prix de l'électricité et du gaz naturel facturés aux utilisateurs finaux, et uniquement concernant les ménages ; la présente analyse n'aborde pas les prix pour usages industriels mais les données les concernant sont disponibles sur le site iweeps.be dans la rubrique indicateurs énergie.

Tableau 7.6. | Evolution des prix courants de l'électricité pour usage domestique en Belgique

SOURCES : EUROSTAT ; SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE (EPMECME) ; SPW-DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD) ; INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) – DONNÉES BELGES DÉCEMBRE 2014 - CALCULS IWEPS

NOTES –

- PRIX SEMESTRIELS (EUROSTAT), NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DEPUIS 2007 (ESTIMATION DES PRIX POUR DES CLASSES DE CONSOMMATION ET NON PLUS POUR DES CLIENTS TYPES).

- LE PROCESSUS DE LIBÉRALISATION A ÉTÉ INITIÉ AU NIVEAU EUROPÉEN AVEC LA DIRECTIVE 96/92/CE DU 19 DÉCEMBRE 1996. LES DIRECTIVES 2003/54/CE ET 2003/55/CE ONT PRÉVU QUE LES MARCHÉS EUROPÉENS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ SOIENT COMPLÈTEMENT LIBÉRALISÉS AU 1^{ER} JUILLET 2007. CELA A ÉTÉ APPLIQUÉ AU 1^{ER} JANVIER 2007 EN WALLONIE.

- LES CONSOMMATEURS DE TAILLE MOYENNE SE SITUENT DANS LES CATÉGORIES DB ET DC.

- KWH : KILOWATTHEURE.

- ANNÉE-S1 OU 2: PRIX SEMESTRIELS SOIT POUR LES SIX PREMIERS OU LES SIX DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE VISÉE.

- TVAC : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE COMPRISE.

En euros/kWh, tvac	DA (< 1000 kWh)	DB (1000-2500 kWh)	DC (2500-5000 kWh)	DD (5000-15000 kWh)	DE (> 15000 kWh)
2007-S2	0,2443	0,1867	0,1683	0,1621	0,1562
2008-S1	0,2785	0,2172	0,1972	0,1768	0,1592
2008-S2	0,3593	0,2467	0,2152	0,1945	0,1746
2009-S1	0,2628	0,2156	0,1916	0,1702	0,1459
2009-S2	0,2780	0,2088	0,1864	0,1645	0,1365
2010-S1	0,2930	0,2207	0,1959	0,1732	0,1447
2010-S2	0,2852	0,2194	0,1974	0,1765	0,1509
2011-S1	0,3034	0,2369	0,2136	0,1928	0,1666
2011-S2	0,2965	0,2366	0,2119	0,1872	0,1582
2012-S1	0,2921	0,2327	0,2327	0,1934	0,1835
2012-S2	0,3102	0,2436	0,2223	0,1955	0,1619
2013-S1	0,2907	0,2343	0,2173	0,1977	0,1743
2013-S2	0,2929	0,2400	0,2215	0,1997	0,1679
Evolution 2012-2013 du prix moyen	-3,1%	-0,4%	-3,6%	2,2%	-0,9%

Tableau 7.7. | Evolution des prix courants de l'électricité pour usage domestique en Wallonie

SOURCES : CWAPE ; SPW-DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD) ; INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) – DONNÉES WALLONNES DÉCEMBRE 2014 - CALCULS IWEPS

NOTES –

- LES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ SONT COMPLÈTEMENT LIBÉRALISÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2007 EN WALLONIE.

- KWH : KILOWATTHEURE.

En euros/kWh, tvac	Da 600 kWh	Db 1,2 MWh	Dc 1,6 MWh Jour -1,9 MWh Nuit	Dc1 3,5 MWh	Dd 3,6 MWh Jour 3,9 MWh Nuit	De 3,6 MWh Jour 3,9 MWh Nuit 12,5 MWh excl. Nuit
2009	0,3004	0,2449	0,1879	0,2052	0,1722	0,1285
2010	0,3042	0,2531	0,1970	0,2148	0,1829	0,1394
2011	0,3142	0,2636	0,2075	0,2266	0,1933	0,1495
2012	0,3199	0,2693	0,2135	0,2324	0,1998	0,1562
2013	0,3295	0,2774	0,2213	0,2399	0,2102	0,1724
Evolution 2012-2013 du prix moyen	3,0%	3,0%	3,7%	3,2%	5,2%	10,4%

Tableau 7.8. | Evolution des prix courants du gaz en Belgique

SOURCES : EUROSTAT ; SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE (EPMECME) ; SPW-DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD) ; INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) – DONNÉES BELGES JANVIER 2013 - CALCULS IWEPS

NOTES –

- PRIX SEMESTRIELS (EUROSTAT), NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DEPUIS 2007 (ESTIMATION DES PRIX POUR DES CLASSES DE CONSOMMATION ET NON PLUS POUR DES CLIENTS TYPES).

- LE PROCESSUS DE LIBÉRALISATION A ÉTÉ INITIÉ AU NIVEAU EUROPÉEN AVEC LA DIRECTIVE 96/92/CE DU 19 DÉCEMBRE 1996. LES DIRECTIVES 2003/54/CE ET 2003/55/CE ONT PRÉVU QUE LES MARCHÉS EUROPÉENS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ SOIENT COMPLÈTEMENT LIBÉRALISÉS AU 1^{ER} JUILLET 2007. CELA A ÉTÉ APPLIQUÉ AU 1^{ER} JANVIER 2007 EN WALLONIE.

- LES CONSOMMATEURS DE TAILLE MOYENNE SE SITUENT DANS LES CATÉGORIES D2.

- ANNÉE-S1 OU 2: PRIX SEMESTRIELS SOIT POUR LES 6 PREMIERS OU LES 6 DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE VISÉE.

- GJ : GIGAJOULE,

- PCS : POUVOIR CALORIFIQUE SUPÉRIEUR, ÉNERGIE THERMIQUE LIBÉRÉE PAR LA RÉACTION DE COMBUSTION D'UN KILOGRAMME DE COMBUSTIBLE.

- TVAC : Taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Pour les consommateurs domestiques			
En euros/GJ PCS, tvac	D1 (< 20 GJ PCS)	D2 (20-200 GJ PCS)	D3 (> 200 GJ PCS)
2007-S2	21,48	13,89	12,48
2008-S1	23,88	16,26	15,23
2008-S2	28,13	20,24	19,02
2009-S1	24,44	16,82	15,65
2009-S2	21,92	14,33	13,06
2010-S1	22,17	14,69	13,42
2010-S2	23,72	16,78	14,94
2011-S1	24,25	17,61	16,28
2011-S2	26,69	20,31	18,42
2012-S1	26,00	19,14	17,47
2012-S2	28,56	20,39	19,06
2013-S1	25,67	18,31	17,00
2013-S2	24,86	18,56	16,69
Evolution 2013/2012 prix moyen	-7,4%	-6,7%	-7,8%

Selon la CWaPE, le prix annuel moyen de l'électricité pour le client résidentiel wallon s'est accru entre 2012 et 2013 de +3% à +10% selon la classe de consommation.

S'agissant du gaz naturel⁸⁰ à destination du client domestique (tableau 7.8.), on note une diminution du prix moyen en 2013 de 7% à 8% suivant la catégorie de consommateur sur la base des données Eurostat pour le consommateur belge.

Finalement, on observe sur la base du tableau 7.9 qu'en 2013 le prix annuel moyen du gaz naturel pour les consommateurs domestiques wallons a diminué d'environ 9% dans toutes les classes de consommation par rapport à 2012.

⁸⁰ Le gaz et le pétrole étant des produits très proches et substituables, leurs offres sont liées et leurs prix sont corrélés.

Tableau 7.9. | Evolution des prix courants du gaz en Wallonie

SOURCES : CWAPE ; SPW-DGO4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE – DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD) ; INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) – DONNÉES WALLONNES DÉCEMBRE 2014 - CALCULS IWEPS

NOTES –

- LES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ SONT COMPLÈTEMENT LIBÉRALISÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2007 EN WALLONIE.

- PCS : POUVOIR CALORIFIQUE SUPÉRIEUR, ÉNERGIE THERMIQUE LIBÉRÉE PAR LA RÉACTION DE COMBUSTION D'UN KILOGRAMME DE COMBUSTIBLE.

Pour les consommateurs domestiques				
En euros/kWh PCS, tvac	D1 (2326 kWh PCS)	D2 (4652 kWh PCS)	D3 (23 260 kWh PCS)	D3b (34 890 kWh PCS)
2009	9,05	7,59	5,24	5,08
2010	9,18	7,73	5,41	5,26
2011	10,42	9,04	6,68	6,48
2012	10,98	9,62	7,26	7,06
2013	9,98	8,76	6,65	6,46
Evolution 2013/2012 prix moyen	-9,0%	-9,0%	-8,4%	-8,5%

7.2. Environnement

La population et l'ensemble des activités qui se développent sur le territoire wallon sont à l'origine de pressions sur le capital environnemental de la Région, mais aussi plus globalement sur celui de la planète. Ces pressions sont liées aux modes de production et de consommation des ressources entraînant des rejets, des déchets, des modifications des cycles naturels, une fragmentation du territoire, etc. Si l'environnement possède une certaine capacité à encaisser ces pressions, au-delà de certaines limites, les impacts peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes sur l'Homme, la société et l'environnement. Ces impacts peuvent cependant être limités par les pouvoirs publics à travers des mesures de gestion environnementale et d'actions correctrices.

Ce chapitre aborde quelques aspects centraux de la thématique environnementale visant à donner un état évolutif de la situation en Wallonie, dans un cadre de développement durable et d'engagements européens ou internationaux (citons par exemple, l'assainissement des eaux usées ou les objectifs de réduction des émissions de GES). Les informations présentées ici sont essentiellement issues de l'ouvrage « Les indicateurs Clés de l'Environnement wallon 2014 »⁸¹, dernier rapport sur l'état de l'environnement wallon, et de contacts pris avec leurs auteurs

(Direction de l'Etat environnemental (DEE) de la DGO3-SPW). Quant aux informations relatives à l'analyse de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effets de serre (GES), elles sont fournies par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC).

7.2.1. Eau

L'eau comporte à la fois des aspects environnementaux (utilisation de la ressource), économiques (bien de consommation) et sociaux (bien de première nécessité). En amont, il est important de gérer au mieux la qualité de l'eau de distribution et d'assurer son accessibilité pour tous. En aval, il est primordial de veiller à la qualité des eaux rejetées suite aux activités humaines.

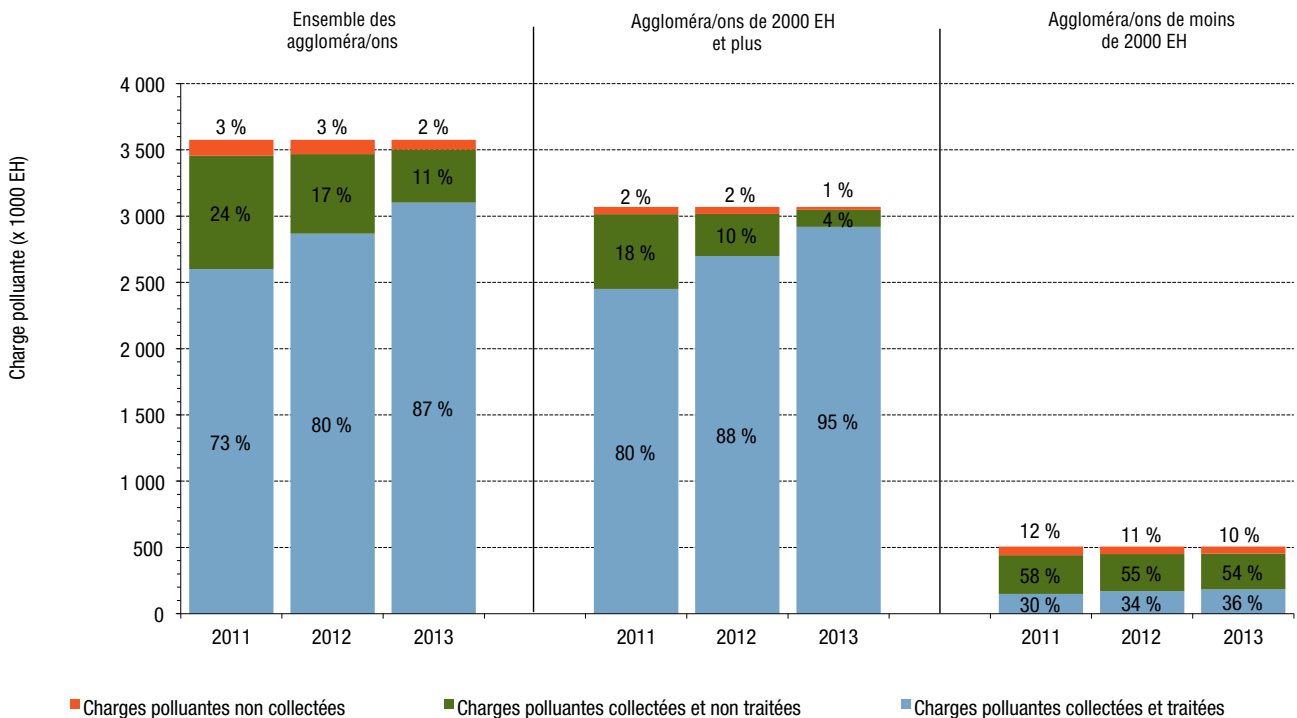
En 2012, la consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie s'élève à 123,2 litres par habitant et par jour. Ce niveau de consommation serait l'un des plus faibles de l'Europe (EU-25), où il variait en 2009 entre 102 et 317 litres par habitant par jour selon les pays (Eureau, 2008). Cette consommation moyenne diminue depuis 2004. En Wallonie, environ 75% de ce volume d'eau serait utilisé pour satisfaire les besoins domestiques (cuisine, hygiène, sanitaire, etc.), soit environ 94 litres par habitant et par jour en moyenne pour 2008⁸². Le niveau de consommation

⁸¹ ICEW 2014, SPW/DGO3, 2015

⁸² Estimation effectuée par AquaWal en 2009 sur la base d'une enquête auprès de 3 111 ménages. AquaWal est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie.

Graphique 7.3. | Collecte et traitement des eaux usées des agglomérations en Wallonie

SOURCES : SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU (SPGE); SPW – DGO3 – AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT (DIRECTION DE L'ÉTAT ENVIRONNEMENTAL - DÉPARTEMENT DE L'ÉTUDE DU MILIEU NATUREL ET AGRICOLE) ; ICEW2014



collecter et de traiter 87% de la totalité des charges polluantes émises par l'ensemble des agglomérations wallonnes (graphique 7.3.) (SPGE ; DGO3 – Direction de l'Etat environnemental, 2014).

Dans les zones d'habitat dispersé, l'assainissement collectif des eaux usées peut s'avérer techniquement impossible ou trop onéreux ; c'est pourquoi il est nécessaire d'y installer des systèmes d'épuration individuelle. En Wallonie, les Plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) indiquent qu'environ 130 000 habitations seraient concernées, c'est-à-dire environ 8% des habitations wallonnes.

7.2.2. Déchets

En 2012, 2 021 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, ce qui représente en moyenne 547 kg de déchets collectés par habitant et par an. Depuis 1997, les quantités d'ordures ménagères brutes collectées non sélectivement (poubelle tout-venant) ont diminué de près

de 46% alors que les fractions grossières collectées (déchets verts, déchets encombrants et déchets inertes) ont progressé de 88% pour atteindre 279 kg par habitant en 2012. Ces phénomènes s'expliquent notamment par une utilisation croissante par les citoyens des parcs à conteneurs, de plus en plus nombreux sur le territoire wallon (Source : SPW-DGO3-DEMNA-DEE, ICEW 2014).

Depuis 1997, la part des déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en Wallonie a doublé pour tendre vers l'objectif fixé par le Plan wallon des déchets à l'horizon 2010, soit un taux de collecte sélective de 65% en 2010 (65,7% en 2012).

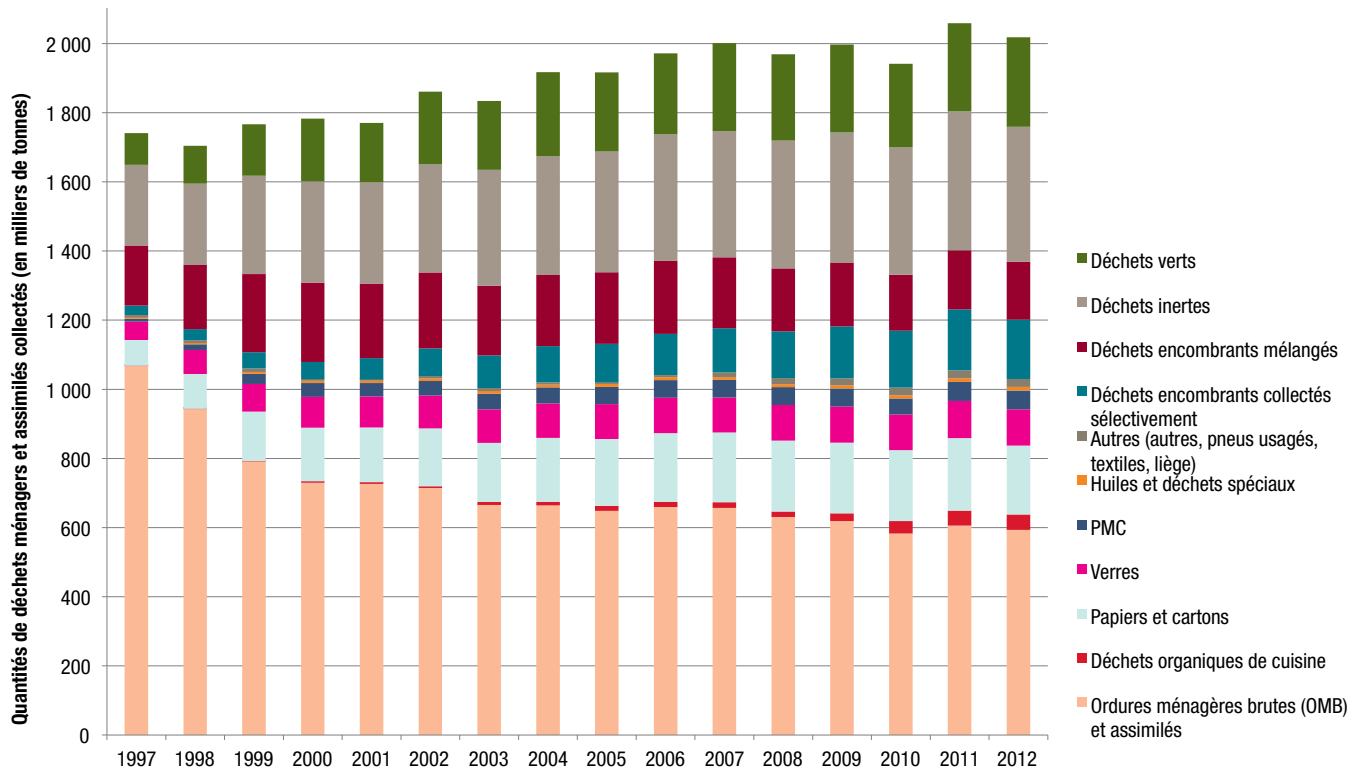
La part des déchets ménagers et assimilés acheminés en première destination vers des centres de valorisation ou des incinérateurs (avec récupération d'énergie) est en constante augmentation depuis 2000. En 2012, près de 60% (1 144 kt) étaient dirigés vers des centres de valorisation de matières, de compostage ou de biométhanisation et près de 40% (781 kt) vers des unités

Graphique 7.4. | Collecte des déchets ménagers et assimilés en Wallonie : évolution des quantités par type de déchets (en milliers de tonnes)

SOURCES : SPW – DGO3 - AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS (DSD) (BASE DE DONNÉES FEDEM + CETRA)

NOTES –

- LES DÉCHETS MÉNAGERS SONT COMPOSÉS DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES FRACTIONS GROSSIÈRES.
- LES ORDURES MÉNAGÈRES COMPRENNENT LES ORDURES MÉNAGÈRES BRUTES OU OMB (DÉCHETS TOUT VENANT, NON TRIÉS) ET LES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES SÉLECTIVEMENT (PMC, PAPIERS ET CARTONS, VERRES, DÉCHETS ORGANIQUES DE CUISINE, ETC.).
- LES FRACTIONS GROSSIÈRES DES DÉCHETS MÉNAGERS COMPRENNENT : LES DÉCHETS VERTS (DÉCHETS DE JARDINS), LES DÉCHETS ENCOMBRANTS (ÉLECTROMÉNAGERS, MÉTAUX, MEUBLES, ETC.) ET LES DÉCHETS INERTES (BRIQUAILLONS, VAISSELLE, ETC.).



d'incinération⁸³. En conséquence, la proportion de déchets conduits en centre d'enfouissement technique (CET) n'a cessé de diminuer avec une forte chute enregistrée entre 2009 et 2010 (-81%) suite à l'interdiction de mise en CET de certains types de déchets. Les objectifs fixés dans le Plan wallon des déchets à l'horizon 2010 sont donc globalement atteints, voire dépassés⁸⁴.

7.2.3. Nature et forêts

Le territoire wallon est moins densément peuplé que celui de la Flandre ; les forêts, zones humides et milieux semi-naturels occupent près du tiers de la superficie, soit envi-

ron 5 400 km² en 2014 (source : IWEPS – chapitre territoire).

Concernant les forêts, les 480 176 hectares de forêts productives⁸⁵ recensées en 2012 en Wallonie se partagent pour parts quasiment égales en domaine public et en propriétés privées. Les forêts feuillues couvriraient environ 58% de la superficie totale des forêts productives contre 42% pour les résineux. L'état de santé des forêts wallonnes est en détérioration ces dernières années, particulièrement depuis 2009 pour les feuillus et 2010 pour les résineux où les superficies à dégâts apparents (défoliation essentiellement) ont fortement augmenté⁸⁶.

⁸³ Source : SPW – DGO3 - Agriculture, ressources naturelles et environnement – Département du sol et des déchets (DSD) (bases de données FEDEM, CETRA et Coditax)

⁸⁴ Source : SPW-DGARNE-DEMNA-DEE, ICEW 2014 sur base de données du Département du sol et des déchets (DSD).

⁸⁵ Les forêts productives constituent la plus grande part de la superficie des forêts. Elles se définissent par opposition aux forêts non productives qui correspondent à des emprises de voiries, coupe-feu, incultes, gagnages, etc. ; qui n'est pas à proprement parler de la forêt en tant que telle.

⁸⁶ Sources : Service Public de Wallonie (SPW) - Direction Générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) - Département de la Nature et des Forêts (DNF, Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie) et Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA, Inventaire Phytosanitaire).

Afin de protéger les habitats naturels et les espèces animales ou végétales menacées, l'Union européenne a réagi en lançant la création d'un vaste réseau écologique. Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien des animaux que des végétaux) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, la protection de ces milieux naturels, de la faune et de la flore sauvages. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés, appelé NATURA 2000, se met donc progressivement en place dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). En Wallonie, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de près de 221 000 ha, soit 13% du territoire régional⁸⁷. Le réseau NATURA 2000 est constitué à près de 70% par des forêts alors que les prairies, jachères et vergers d'une part et les cultures d'autre part occupent respectivement 17% et 1% de la superficie totale du réseau. 5,5% des terres agricoles environ appartiennent au réseau.

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites NATURA 2000 : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées, des réserves forestières, des zones humides d'intérêt biologique et des cavités souterraines d'intérêt scientifique. Ces zones d'un niveau de protection supérieur à celui des sites du réseau NATURA 2000 sont moins étendues : fin 2013, elles rassemblaient environ 12 800 ha, soit 0,76% du territoire wallon, ce qui est relativement faible⁸⁸.

Malgré l'existence de ces statuts de protection, on note une érosion de la biodiversité en Wallonie⁸⁹ : de nombreuses espèces sont en déclin et certaines sont menacées ou ont déjà disparu. Quelques progrès ont toutefois été enregistrés grâce aux efforts entrepris en faveur de la conservation et de la restauration des milieux naturels, comme la protection de certains sites et le développement du réseau NATURA 2000.

7.2.4. Air

Dans la présente section, la qualité de l'air en Wallonie est illustrée seulement à travers les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de substances acidifiantes ; les émissions de précurseurs d'ozone troposphérique et de particules en suspension ne sont pas investiguées dans le présent document.

La Belgique et ses régions sont soumises à des obligations de rapportage de leurs émissions dans le cadre d'engagements internationaux comme le Protocole de Kyoto, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière et la Directive NEC (*National Emissions Ceilings*).

Les émissions de GES en Wallonie

Tout d'abord, reprenons quelques étapes-clés pour mettre en contexte les objectifs visés et les résultats à atteindre en matière climatique :

- Signature (1992) et ratification (1996) par la Belgique de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques ;
- Ratification du protocole de Kyoto (2002) par les Etats membres de l'Union européenne ;
- Kyoto 2008-2012 (1^{ère} période) : répartition de l'effort et des objectifs entre les trois Régions et le pouvoir fédéral (2004) pour la première période d'engagement (2008-2012).
- Kyoto 2013-2020 (2^e période) : engagement de la Belgique et des autres Etats membres de l'Union européenne à une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre de 20% (par rapport à 1990) durant la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto (2013-2020), ce qui revient à une baisse de 10% par rapport à 2005. Cet objectif est réparti au niveau européen dans le Paquet Énergie-Climat (-15% par rapport à 2005 pour la Belgique) pour la période s'étendant jusqu'à 2020 inclus. Il n'y a pas encore eu de répartition de la charge (*Burden sharing*) en Belgique⁹⁰;
- Au niveau régional, le Gouvernement wallon a adopté, le 20 février 2014, le décret « Climat » dont l'objectif

⁸⁷ SPW-DGARNE, ICEW 2014

⁸⁸ SPW-DGARNE, ICEW 2014

⁸⁹ SPW-DGARNE, 2010, p.138-139 et SPW-DGARNE, ICEW 2014

⁹⁰ Source: <http://www.awac.be/index.php/lespol/politique-belge>.

est de permettre à la Wallonie de respecter ses engagements de réduction des émissions de GES de 30% d'ici 2020 et de 80 à 95% d'ici 2050 par rapport aux émissions de 1990. Ce décret prévoit un mécanisme de « budgets d'émission », établis par le Gouvernement pour une période de cinq années avec l'aide de l'AWAC (Agence wallonne de l'air et du climat), afin de baliser la trajectoire de réduction d'émissions de GES. Il impose également un « Plan Air-Climat-Energie » qui devra décrire les mesures permettant au Gouvernement de respecter sa trajectoire budgétaire en émissions (de la période budgétaire en cours et des périodes budgétaires ultérieures) ainsi que des objectifs de qualité de l'air ambiant, tout en tenant compte des objectifs régionaux en matière d'énergie. Le premier plan « air climat énergie », concernant tous les secteurs de la Wallonie à l'horizon 2022 et les budgets GES sectoriels, tels que prévus dans le décret « climat », ont été soumis à enquête publique en 2014.

L'objectif assigné à la Wallonie dans le cadre du Protocole de Kyoto (1^{ère} période) est, à l'instar de la Belgique, de réduire ses émissions de GES de 7,5% durant la période d'engagement 2008-2012 par rapport à l'année de référence⁹¹. Le dernier inventaire disponible⁹² mentionne que les émissions anthropiques (provoquées par l'homme) de GES en Wallonie ont diminué de 34,1% entre 1990 et 2012⁹³. La Wallonie atteint donc largement aujourd'hui l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto.

Les données présentées tiennent compte des émissions des six GES couverts par le Protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆). Le dioxyde de carbone (CO₂) représente 83% des émissions totales de GES et est émis principalement lors des processus de combustion (industrie, transport, chauffage résidentiel, industrie de production d'électricité et tertiaire). Le méthane (CH₄), presque 7% des émissions totales, est issu pour 76% de l'agriculture, pour 14% du secteur des déchets et pour 5% des réseaux de distribution du gaz naturel ; le reste provenant de l'ensemble des processus de combustion. Le protoxyde d'azote (N₂O, 8% des émissions totales) provient de l'agriculture (78%), de l'industrie chimique (5%) et des processus de combustion (9%). Enfin, les gaz fluorés (2% des émissions totales) sont émis lors de la fabrication et l'utilisation de certains produits (réfrigération, mousses isolantes, etc.) (Source : SPW – AWAC soumission 2014).

En 2012, la Wallonie a émis près de 36 millions de tonnes de CO₂-équivalents de GES dans l'atmosphère, soit 31% des émissions annuelles de la Belgique (116 Mt CO₂-équivalents⁹⁴). La répartition par secteur est donnée dans le graphique 7.6.

⁹¹ Le total des émissions annuelles est divisé par le total des émissions de l'année de référence (1990 pour les gaz non fluorés et 1995 pour les gaz fluorés HFC, PFC, SF₆). Les émissions officielles de l'année de référence ont été fixées en 2008 pour la période 2008-2012 dans le cadre du Protocole de Kyoto.

⁹² SPW-AWAC, Emissions de GES en Wallonie 1990-2012-Chiffres et note, avril 2014. Inventaire réalisé dans le cadre de la Soumission annuelle et officielle de la Belgique concernant les émissions de GES.

⁹³ Précisons que, selon AWAC, l'évolution des émissions entre 1990 et 2012 résulte de tendances très contrastées entre les secteurs et la diminution observée provient essentiellement des secteurs ETS. Le bilan définitif ne pourra être finalisé qu'en 2015, après la vérification des inventaires par l'UNFCCC (review). La tendance actuelle ne préjuge donc en rien de l'atteinte des objectifs ETS et non-ETS pour la prochaine période 2013-2020.

⁹⁴ Selon les éléments fournis par Service fédéral Changements climatiques (www.climat.be), ces résultats suggèrent que la Belgique a atteint (et dépassé) son objectif Kyoto. Toutefois, en raison des règles de comptabilisation en vigueur dans le système « Kyoto » et de la distinction opérée au niveau européen entre, d'une part, les émissions des secteurs qui participent au système européen d'échange de droits d'émissions (ETS) et d'autre part, les émissions des autres secteurs (« non-ETS »), le bilan du respect (ou non) des objectifs doit être établi de manière séparée pour ces deux secteurs.

Graphique 7.5. | Emissions¹ de gaz à effet de serre (GES) : comparaison Wallonie-Belgique
(Indice 1990 = 100)

SOURCE : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC), INVENTAIRE AVRIL 2014

NOTES –

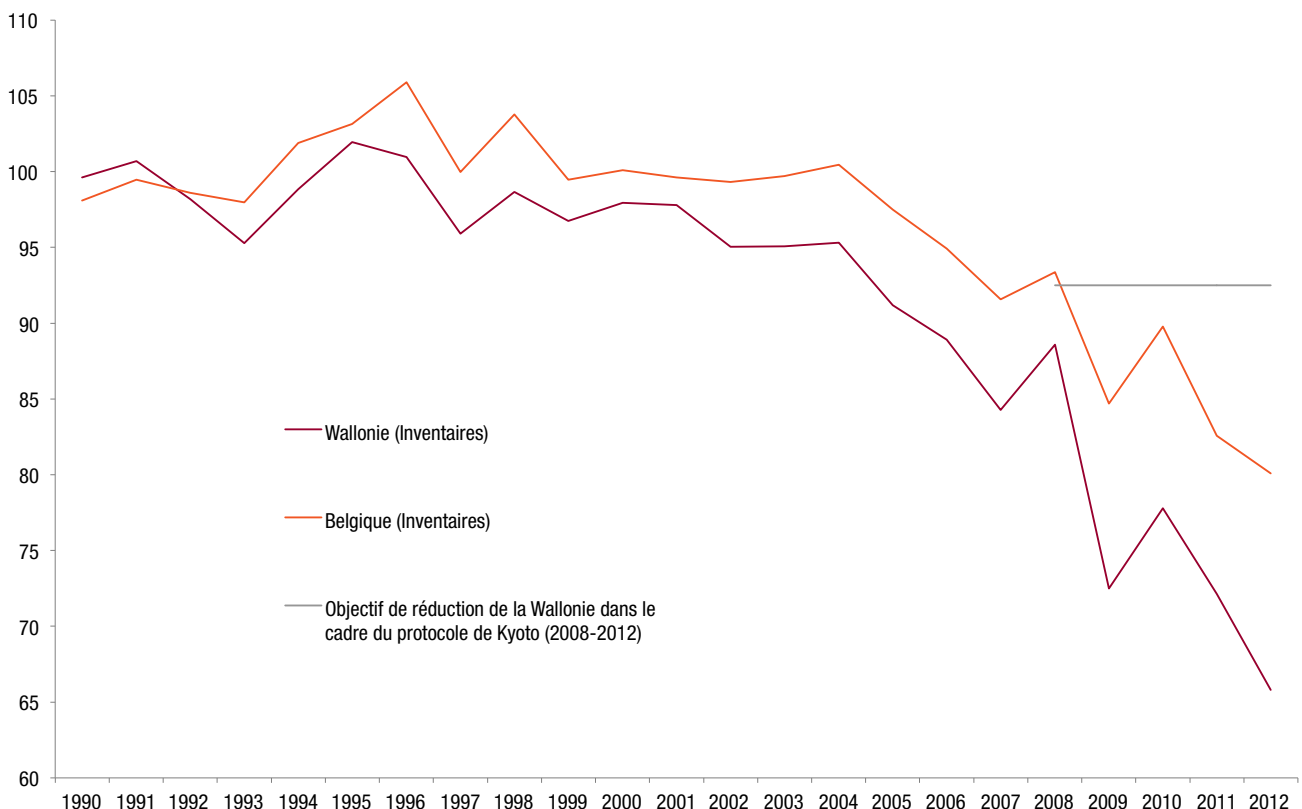
- L'INVENTAIRE WALLON DES ÉMISSIONS DE GES, ADDITIONNÉ AUX INVENTAIRES DE LA RÉGION FLAMANDE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, FORME L'INVENTAIRE BELGE, RAPPORTÉ ANNUELLEMENT PAR LA BELGIQUE DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO ET DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CNUCCC). LES DONNÉES PRÉSENTÉES AU NIVEAU DES INDICATEURS AIR ONT SERVI À ÉLABORER L'INVENTAIRE NATIONAL TRANSMIS À LA COMMISSION EUROPÉENNE EN 2014 DANS LE CADRE DE LA DÉCISION 280/2004 (MONITORING MECHANISM).

- LES DONNÉES PRÉSENTÉES TIENNENT COMPTE DES ÉMISSIONS DES SIX GES COUVERTS PAR LE PROTOCOLE DE KYOTO (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC ET SF₆). CES ÉMISSIONS SONT PONDÉRÉES PAR LEUR POTENTIEL DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL.

- SEULES LES ACTIVITÉS DE BOISEMENT/DÉBOISEMENT SELON L'ARTICLE 3.3 DU PROTOCOLE DE KYOTO SONT COMPTABILISÉES POUR LE SECTEUR LULUCF (LAND USE, LAND USE CHANGE AND FORESTRY), CAR LA BELGIQUE A CHOISI DE NE PAS INCLURE LES AUTRES ACTIVITÉS (PUITS DE CARBONE AU NIVEAU DES FORÊTS OU DES SOLS DE PRAIRIE) POUR LA COMPTABILISATION DURANT LA PREMIÈRE PÉRIODE D'ENGAGEMENT.

- DE PLUS, DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, ON NE TIEN PAS COMPTE DES ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES À LA COMBUSTION DE BIOMASSE (BOIS RÉSIDENTIEL, BIOMASSE DANS LES DÉCHETS ET BIOMASSE DANS L'INDUSTRIE) ET DES ÉMISSIONS DUES AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (CIVIL). SONT CEPENDANT COMPRISES LES ÉMISSIONS DE L'AVIATION MILITAIRE ET CELLES DES PETITS AVIONS (TOURISME ET ÉCOLAGE) UTILISÉS DANS LES LIMITES NATIONALES.

1. LE TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES EST DIVISÉ PAR LE TOTAL DES ÉMISSIONS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE (1990 POUR LES GAZ NON FLUORÉS ET 1995 POUR LES GAZ FLUORÉS HFC, PFC, SF₆). DEPUIS 2007, LES ÉMISSIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE ONT ÉTÉ DÉFINITIVEMENT APPROUVÉES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO. LES ÉMISSIONS DE GAZ FLUORÉS ÉTAIENT PLUS IMPORTANTES EN 1995 QU'EN 1990, CE QUI EXPLIQUE LE LÉGER DÉCALAGE DES COURBES PAR RAPPORT À LA VALEUR 100 EN 1990 SUR LE GRAPHIQUE.



Graphique 7.6. | Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre, en Wallonie en 2012

SOURCE : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC), INVENTAIRE AVRIL 2014

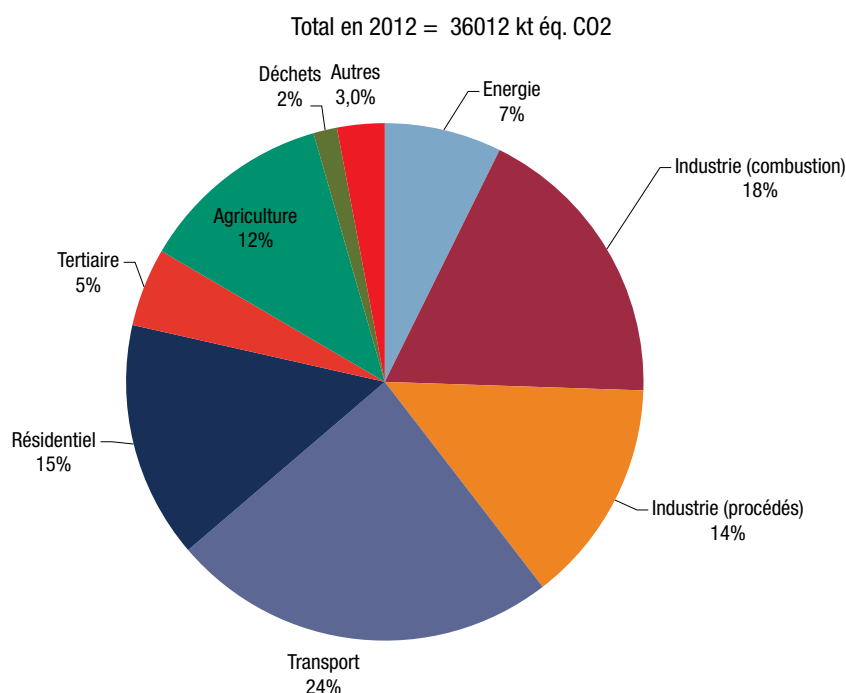
NOTES –

- SONT EXCLUES, POUR LE CALCUL DES ÉMISSIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, LES ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES À LA BIOMASSE (BOIS RÉSIDENTIEL, BIOMASSE DANS LES DÉCHETS ET BIOMASSE DANS L'INDUSTRIE) ET AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (CIVIL).

- L'AVIATION MILITAIRE A ÉTÉ INCORPORÉE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS.

- LES GAZ FLUORÉS SONT REPRIS DANS LA CATÉGORIE « AUTRES » (LES ÉMISSIONS LIÉES À LA PRODUCTION RELÈVENT DE L'INDUSTRIE, MAIS LES ÉMISSIONS LIÉES À L'UTILISATION SONT DÉLICATES À ATTRIBUER).

- LES ÉMISSIONS DU SECTEUR LULUCF (LAND USE, LAND USE CHANGE AND FORESTRY) COMPTABILISÉES SELON LES RÈGLES DU PROTOCOLE DE KYOTO POUR 2008-2012 SONT AUSSI REPRIS DANS LA CATÉGORIE « AUTRES ».

- KT ÉQ. CO₂ = KILO TONNES ÉQUIVALENT CO₂, QUI TIEN COMPTE DU POUVOIR DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL DE CHAQUE GAZ.

L'évolution favorable, à savoir une baisse de 34,1% des émissions de GES par rapport aux émissions de GES de l'année de référence, résulte de tendances très contrastées entre les branches d'activité avec notamment une diminution dans les secteurs de la production d'énergie et de l'industrie. Selon l'AWAC⁹⁵, les principales causes des réductions observées depuis 1990 sont :

- L'augmentation de l'utilisation du gaz naturel et du bois par rapport au mazout et au charbon, dans tous les secteurs ;
- Les améliorations de l'efficacité énergétique et des procédés dans l'industrie ;
- Les fermetures progressives de cokeries, de hauts-fourneaux et autres outils dans le secteur sidérurgique ;
- Le développement de la combustion de biomasse en

cimenterie, la récupération et la valorisation du méthane dans les centres d'enfouissement technique ;

- L'influence d'hivers très doux entraînant une diminution importante de la consommation du résidentiel et du tertiaire ;
- L'impact des différentes crises économiques ; celle de 2009 a amené des émissions exceptionnellement basses au niveau industriel avec, par exemple, un arrêt quasi complet de la sidérurgie à chaud. Certains secteurs industriels se redressent cependant progressivement dès 2010 ;
- Une amélioration importante des procédés dans l'industrie chimique ;
- Enfin, le ralentissement des centrales électriques, la fermeture de deux lignes de verre, la diminution en transport routier.

⁹⁵ SPW-AWAC, Emissions de GES en Wallonie 1990-2012- Chiffres et note, avril 2014.

Graphique 7.7. | Evolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre de 1990 à 2012 en Wallonie

SOURCE : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC), INVENTAIRE AVRIL 2014

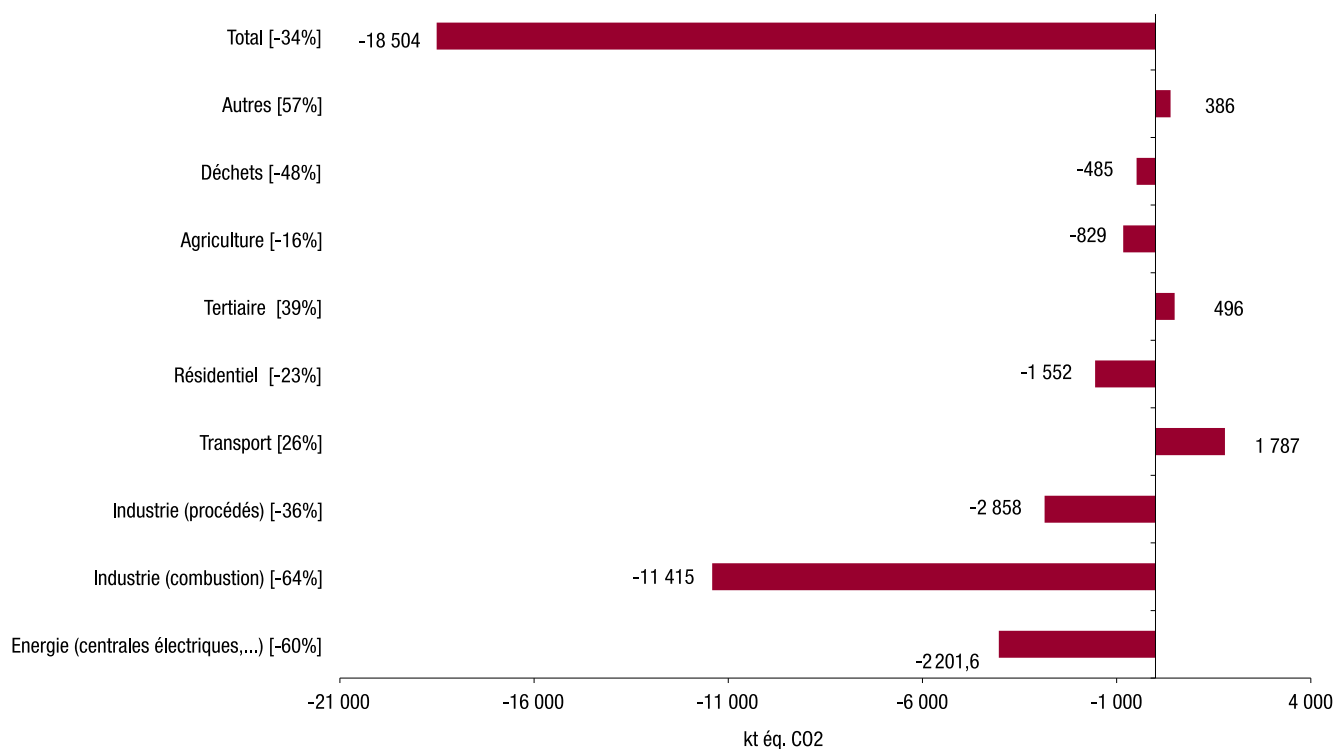
NOTES –

- SONT EXCLUES POUR LE CALCUL DES ÉMISSIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, LES ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES À LA BIOMASSE (BOIS RÉSIDENTIEL, BIOMASSE DANS LES DÉCHETS ET BIOMASSE DANS L'INDUSTRIE) ET AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (CIVIL).

- L'AVIATION MILITAIRE A ÉTÉ INCORPORÉE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS.

- LES GAZ FLUORÉS SONT REPRIS DANS LA CATÉGORIE « AUTRES » (LES ÉMISSIONS LIÉES À LA PRODUCTION RELÈVENT DE L'INDUSTRIE, MAIS LES ÉMISSIONS LIÉES À L'UTILISATION SONT DÉLICATES À ATTRIBUER).

- LES ÉMISSIONS DU SECTEUR LULUCF (LAND USE, LAND USE CHANGE AND FORESTRY) COMPTABILISÉES SELON LES RÈGLES DU PROTOCOLE DE KYOTO POUR 2008-2012 SONT AUSSI REPRIS DANS LA CATÉGORIE «AUTRES».

- KT ÉQ. CO₂ = KILO TONNES ÉQUIVALENT CO₂, QUI TIEN COMPTE DU POUVOIR DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL DE CHAQUE GAZ.

Le secteur des transports est en 2012 le principal contributeur aux émissions de GES et représente 24% de celles-ci (contre 13% en 1990). Les émissions du secteur des transports (principalement routier) ne cessent de croître fortement depuis 1990, tant du point de vue relatif (26% de croissance) que du point de vue absolu (+1 787 kt éq. CO₂) (voir graphique 7.7.).

Les émissions de polluants acidifiants en Wallonie

Certains polluants atmosphériques, tels que le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x) et l'ammoniac (NH₃) peuvent se transformer en composés acides ou potentiellement acidifiants; les retombées de ces derniers, plus communément appelées « pluies acides », sont dommageables pour l'environnement. Ces polluants sont prin-

ciipalement générés par l'oxydation des combustibles fossiles et sont responsables des phénomènes d'acidification et d'eutrophisation (soit la modification et la dégradation d'un milieu aquatique) du milieu.

Selon les données de l'AWAC, les émissions de polluants acidifiants en Wallonie (3 572 tonnes Aeq⁹⁶ en 2012) ont diminué de 56% depuis 1990, conséquence notamment de la forte réduction des émissions de SO₂ (-86%, grâce à la diminution de la teneur en soufre du diesel et du fuel lourd, ainsi qu'à l'utilisation plus grande du gaz naturel) durant cette période. En d'autres termes, le phénomène d'acidification est de plus en plus à associer aux émissions d'azote (NO_x et NH₃), plutôt qu'à celles du soufre (les émissions de SO₂ ne représentent plus en 2011 que 12% des émissions totales, contre 40% en 1990) (gra-

⁹⁶ Aeq = unité équivalent acide

Graphique 7.8. | Evolution des émissions de substances acidifiantes en Wallonie

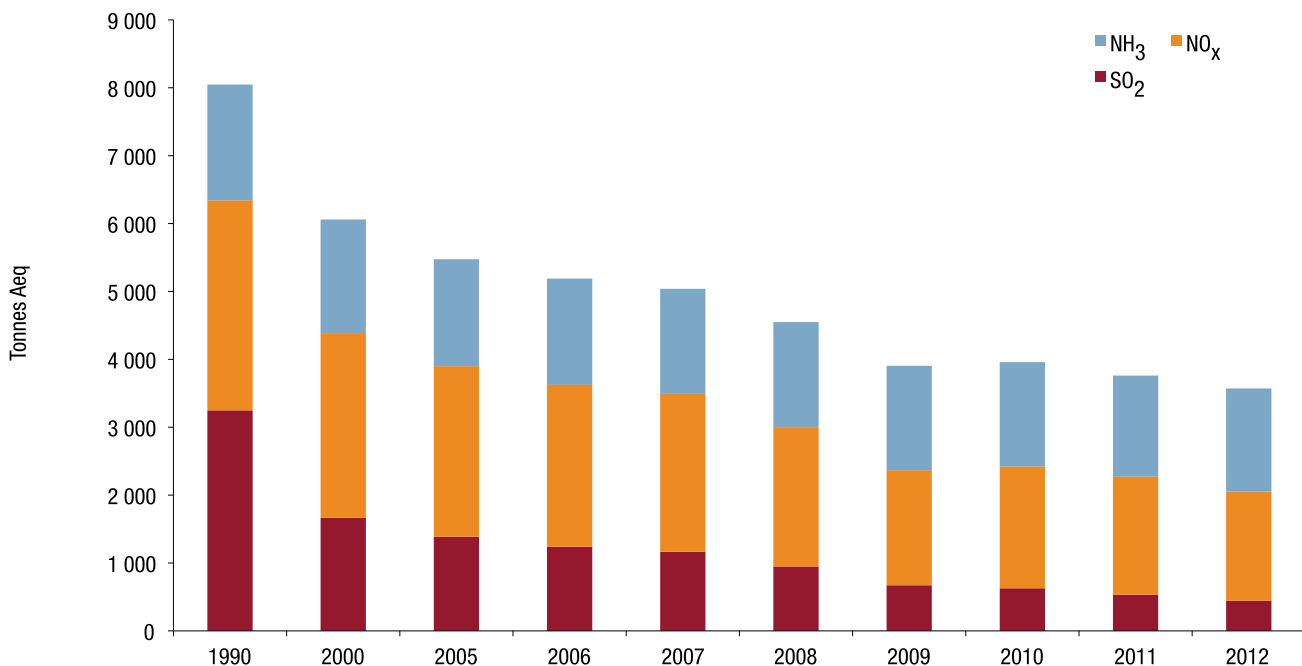
SOURCE : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC), NOVEMBRE 2014

NOTES –

- CET INDICATEUR VISE À CARACTÉRISER LA QUANTITÉ GLOBALE DE SUBSTANCES REJETÉES DANS L'ATMOSPHÈRE QUI CONTRIBUENT AUX PHÉNOMÈNES D'ACIDIFICATION DES MILIEUX TERRESTRE, AÉRIEN ET AQUEUX. LES TROIS PRINCIPALES SUBSTANCES ACIDIFIANTES SONT LES OXYDES D'AZOTE (NO_x), LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂) ET L'AMMONIAC (NH₃). LES RÉSULTATS SONT EXPRIMÉS EN TONNES ÉQUIVALENT-ACIDE, EN AFFECTANT RESPECTIVEMENT AUX ÉMISSIONS DE SO₂, NO_x ET NH₃ LES COEFFICIENTS SUIVANTS, QUI REFLÈTENT LEUR POUVOIR ACIDIFIANT, EXPRIMÉ EN POTENTIEL DE LIBÉRATION D'IONS H⁺ : 0,0313, 0,0217 ET 0,0588.

- LA DIRECTIVE 2001/81/CE (DITE DIRECTIVE NEC - NATIONAL EMISSIONS CEILINGS) FIXE DES PLAFONDS D'ÉMISSIONS POUR CERTAINS POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DONT LE SO₂, LES NO_x ET LE NH₃ POUR CHAQUE ETAT MEMBRE. LE PLAFOND POUR L'ENSEMBLE DES ÉMISSIONS DE SUBSTANCES ACIDIFIANTES EN WALLONIE À L'HORIZON 2010 EST FIXÉ À 4313,5 TONNES AEQ.

- AEQ = UNITÉ ÉQUIVALENT ACIDE.



phique 7.8.). Précisons que les émissions de NO_x ont diminué de 48% depuis 1990 par les effets conjugués de la fermeture d'industries très polluantes, d'améliorations dans les « brûleurs », d'une plus grande performance dans les moteurs et d'une généralisation des pots catalytiques.

Ces ponctions et rejets peuvent parfois s'avérer très nocifs pour l'environnement là où la ponction et la production ont lieu et avoir un impact également sur l'environnement global de la terre (rejets de CO₂, par exemple) et donc, de manière différée, sur l'environnement wallon aussi.

7.2.5. Environnement wallon et environnement global

L'étude de l'état de l'environnement wallon est primordiale. En effet, le maintien de sa bonne qualité est essentiel pour assurer un cadre de vie garantissant le bien-être du plus grand nombre de citoyens wallons et pour préserver le patrimoine naturel dans l'avenir. Il semble cependant aussi important et opportun de dépasser l'échelle du territoire wallon pour avoir une réflexion plus globale sur l'impact de nos modes de production et de consommation. En effet, ces modes entraînent des ponctions de ressources naturelles et des rejets en dehors de la Wallonie.

Plusieurs indicateurs tentent de mesurer ces effets. C'est le cas par exemple de l'empreinte carbone de la demande finale régionale. Elle mesure les émissions de CO₂ générées, non pas par les entreprises wallonnes dans leurs activités d'exportation, mais par les consommateurs lorsqu'ils achètent des produits. Cette approche permet de prendre en compte le contenu en importation de la consommation des ménages pour mesurer les émissions de CO₂ générées à l'étranger (ou en Flandre et à Bruxelles) par notre consommation régionale. Cette démarche permet d'apprécier l'impact global de la consommation wallonne sur le climat, bien public mondial (Commissariat général au développement durable, 2011).

Ces familles d'indicateurs, liés à la consommation intérieure, sont souvent difficiles à mesurer car les ponctions et rejets ont lieu sur d'autres territoires.

Dans le cadre des propositions de l'IWEPS pour des indicateurs complémentaires au PIB, de nouveaux indicateurs

vont être développés sur l'état du capital environnemental et les pressions exercées sur celui-ci. Ces développements seront réalisés dans les prochains mois à l'IWEPS, en collaboration avec les administrations wallonnes et fédérales concernées⁹⁷.

⁹⁷ <http://www.iweeps.be/indicateurs-complementaires-au-pib>

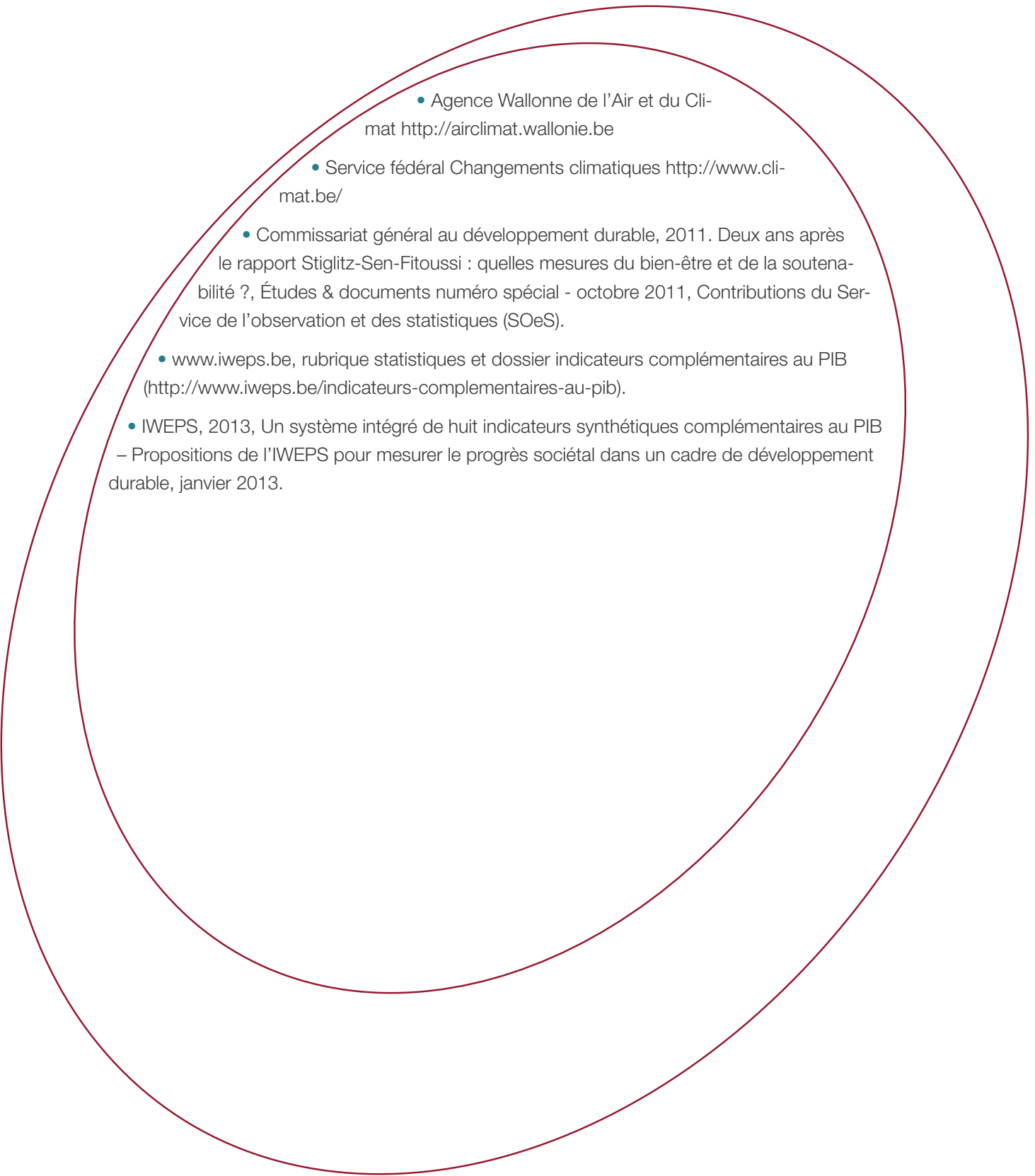
Pour aller plus loin ...

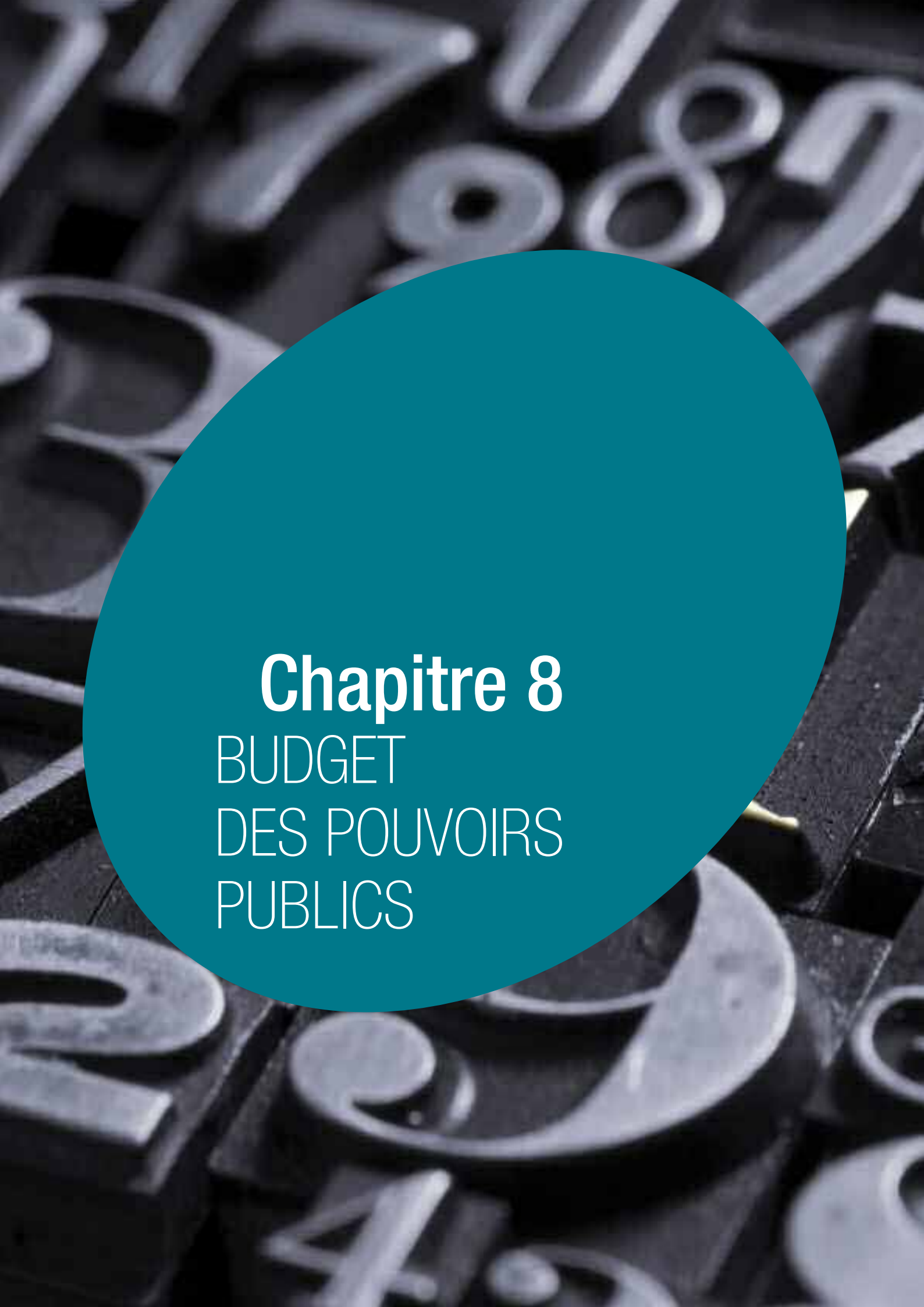
Energie :

- Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> fournit un ensemble d'informations intéressantes sur le secteur, notamment au niveau des aides et primes. Dans le volet « Dossier », accès aux « Bilans énergétiques wallons », rapports donnant des statistiques détaillées.
- Le site de la Commission wallonne pour l'Energie (CWAPE, <http://www.cwape.be>) chargée de l'organisation et du fonctionnement et de la surveillance des marchés régionaux de l'électricité et du gaz.
- Via le site EUROSTAT (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>), accès à la législation et aux statistiques relatives à l'énergie (quantités, prix, etc.).
- Le site de la CREG (<http://www.creg.be>) qui est le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique.
- Les statistiques belges du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie Direction générale Energie - Observatoire de l'énergie (<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/energie>).

Environnement :

- SPW-DGARNE, 2015. Les indicateurs Clés de l'environnement wallon 2014 (ICEW 2014).
- SPW-DGARNE, 2013. Les indicateurs Clés de l'environnement wallon 2012, 164 p.
- SPW-DGARNE, 2010. Tableau de bord de l'environnement wallon 2010, 232 p.
- Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), 2011. Diagnostic territorial de la Wallonie 2011, Service Public de Wallonie, 287p.
- Eureau, 2008. Eureau statistics overview on water and wastewater in Europe 2008, 96 p.
- Cellule Interrégionale de l'Environnement
<http://www.irceline.be/>

- 
- Agence Wallonne de l'Air et du Climat <http://airclimat.wallonie.be>
 - Service fédéral Changements climatiques <http://www.climat.be/>
 - Commissariat général au développement durable, 2011. Deux ans après le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : quelles mesures du bien-être et de la soutenabilité ?, Études & documents numéro spécial - octobre 2011, Contributions du Service de l'observation et des statistiques (SOeS).
 - www.iweps.be, rubrique statistiques et dossier indicateurs complémentaires au PIB (<http://www.iweps.be/indicateurs-complementaires-au-pib>).
 - IWEPS, 2013, Un système intégré de huit indicateurs synthétiques complémentaires au PIB – Propositions de l'IWEPS pour mesurer le progrès sociétal dans un cadre de développement durable, janvier 2013.



Chapitre 8

BUDGET
DES POUVOIRS
PUBLICS

8. BUDGET DES POUVOIRS PUBLICS

Le secteur public joue un rôle important dans la vie économique et sociale. Le poids des budgets de la Région wallonne, des communes, des provinces et des CPAS wallons en est un signe. Les dépenses annuelles de l'ensemble de ces institutions représentent en effet environ 19% du PIB wallon.

Le graphique 8.1. permet de visualiser l'écart entre les recettes et les dépenses de la Région et des communes wallonnes depuis 2005.

Entre 2005 et 2014, la Région wallonne a dépensé annuellement entre 5,6 et 8,0 milliards d'euros pour son fonctionnement et la réalisation des missions qui lui ont été

confiées. Ses recettes, pour cette même période, sont passées de 5,4 à 7,3 milliards d'euros.

En 2015, à la suite de la sixième réforme de l'Etat, la Région wallonne a hérité de nouvelles compétences. Son budget, tant au niveau des recettes (12,2 milliards) que des dépenses (12,8 milliards), a connu une augmentation substantielle. Parmi ces nouveaux moyens, 2,2 milliards d'euros seront consacrés aux allocations familiales, 1 milliard pour les maisons de repos et l'aide aux personnes âgées et 1,3 milliard pour les politiques relatives à l'emploi (dont 655 millions pour des réductions de cotisations sociales et 448 millions d'euros pour les Titres-services).

Graphique 8.1. | Evolution des recettes et des dépenses de la Région wallonne et des communes wallonnes (en milliers d'euros)

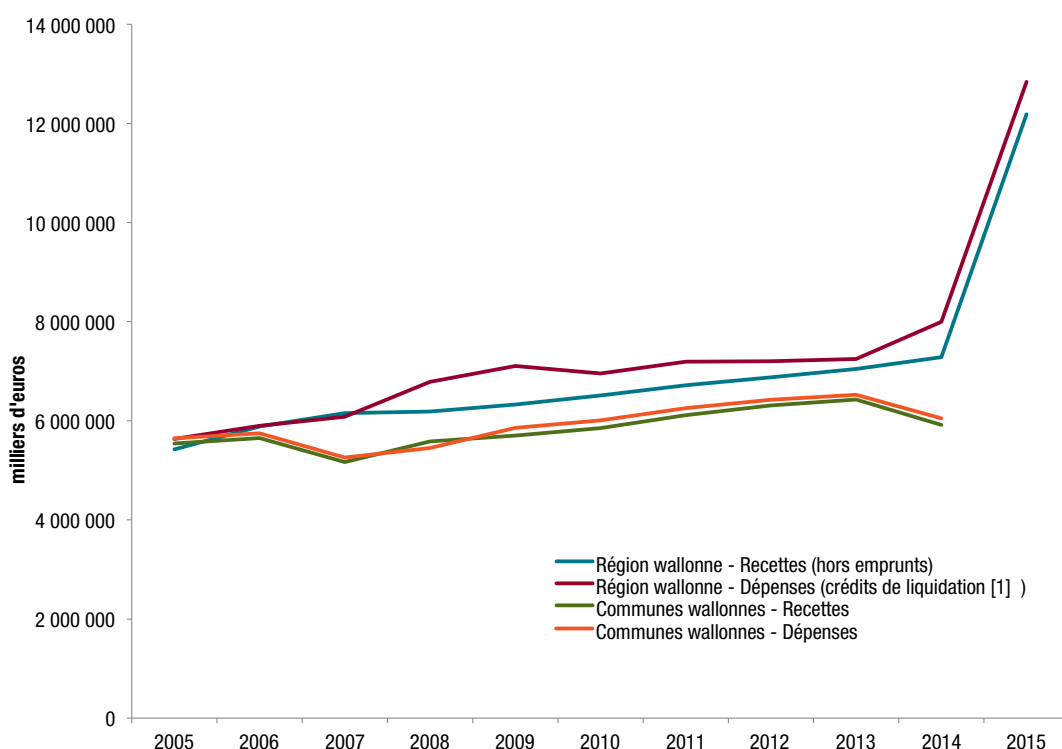
SOURCES : DOCUMENTS DU PARLEMENT WALLON (EXPOSÉ GÉNÉRAL) ; DGO5 – CALCULS IWEPS

NOTES –

- POUR LA RÉGION WALLONNE, IL S'AGIT DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉALISÉES POUR LES ANNÉES 2005 À 2013 (SAUF POUR LES DÉPENSES DE 2008 QUI CORRESPONDENT AU SECOND AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE), DU BUDGET AJUSTÉ POUR 2014 ET DU BUDGET INITIAL POUR 2015.

- POUR LES COMMUNES, IL S'AGIT DES RECETTES ET DES DÉPENSES DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE (EXERCICE PROPRE) INSCRITES AU BUDGET INITIAL. LE BUDGET DES NEUF COMMUNES GERMANOPHONES NE SONT PAS REPRIS.

1. LES CRÉDITS DE LIQUIDATION SONT LES CRÉDITS QUI IMPLIQUENT DES SORTIES DE FONDS À CHARGE DU BUDGET DE L'ANNÉE (AUSSI APPELÉS MOYENS DE PAYEMENT) ; ILS COMPRENNENT LES AMORTISSEMENTS.



En conséquence, la Région doit faire face à un solde brut à financer de -653,2 millions d'euros. Compte tenu des corrections liées au passage en SEC⁹⁸ (norme comptable fixée par l'Europe pour permettre de comparer les Etats européens entre eux), le solde de financement de la Région wallonne pour 2015 devrait s'élever à -448,7 millions d'euros.

Si l'on examine les budgets de l'ensemble des communes wallonnes (voir graphique 8.1.), leurs recettes et leurs dépenses sont plus ou moins du même ordre de grandeur que celles de la Région wallonne avant le dernier transfert de

compétences. En 2014 (dernière année pour laquelle nous disposons de données complètes), les recettes des communes se sont élevées à 5,9 milliards d'euros, alors que leurs dépenses étaient de 6,0 milliards d'euros.

Pour la période illustrée, les dépenses de la Région wallonne et de l'ensemble des communes wallonnes sont quasi systématiquement supérieures à leurs recettes.

Le graphique 8.2 se rapporte à la composition de la dette publique de la Région wallonne.

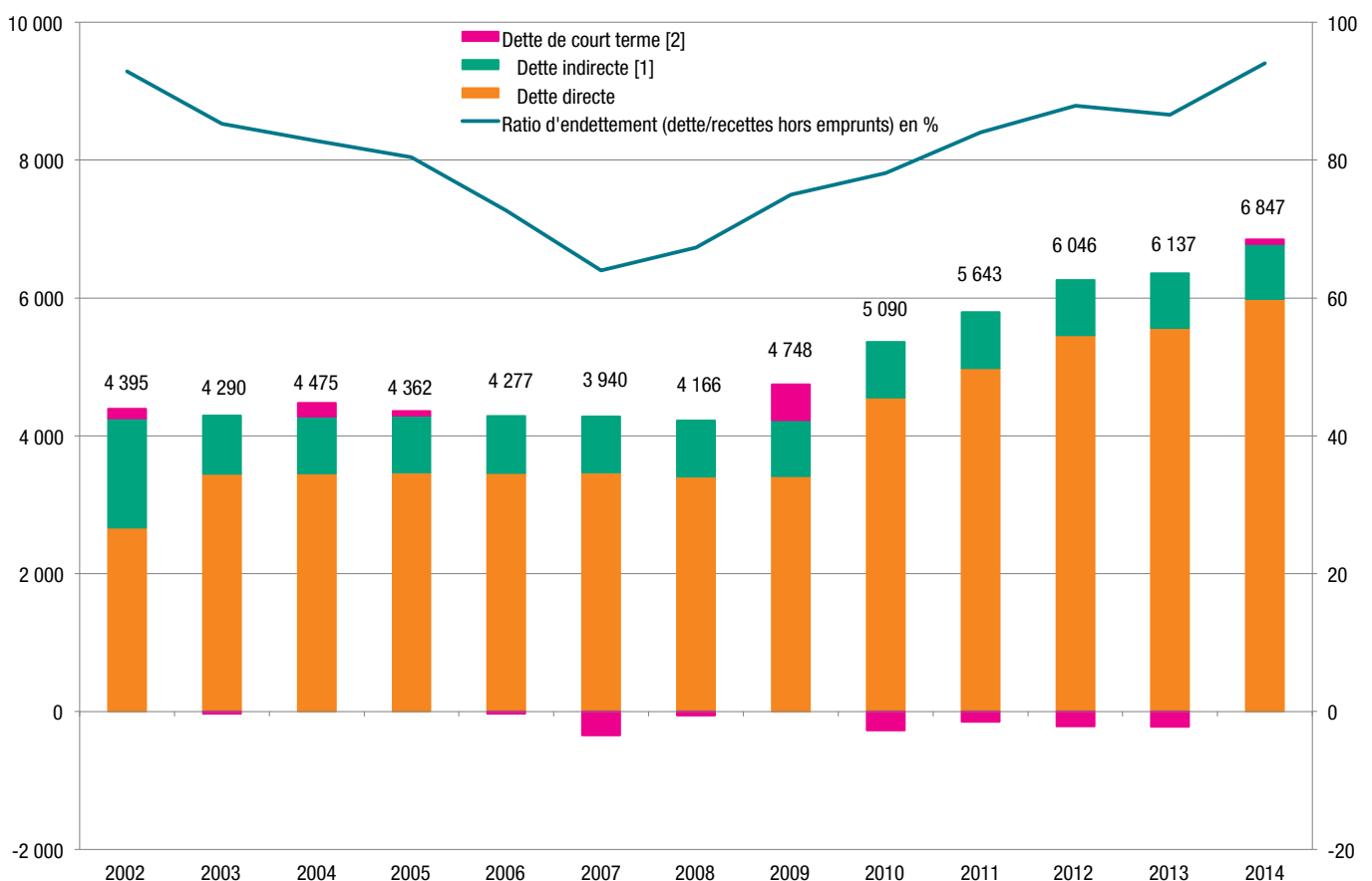
Graphique 8.2. | Composantes de la dette publique de la Région wallonne (en millions d'euros) et ratio d'endettement (échelle de droite)

SOURCE : CABINET DU MINISTRE DU BUDGET – CALCULS IWEPS

NOTES –

1. Y COMPRIS LA DETTE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE D'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES (SPABS) (EMPRUNT DE SOUDURE) ET HORS DETTE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS DU LOGEMENT SOCIAL (FADELS).

2. LA DETTE DE COURT TERME EST NETTE DES ACTIFS DE COURT TERME ET DE L'APPORT DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (OIP) (CENTRALISATION FINANCIÈRE DES TRÉSORERIES DES OIP EFFECTIVE DEPUIS MAI 2003) : DETTE = ÉMISSION DE PAPIER COMMERCIAL DE TRÉSORERIE – PLACEMENT DE PAPIER COMMERCIAL DE TRÉSORERIE + DÉBIT DE COMPTE COURANT – CRÉDIT DE COMPTE COURANT – APPORT DES OIP.



⁹⁸ Le solde du regroupement économique creuse le solde brut à financer ; par contre, la sous-utilisation des crédits prévue par le Gouvernement wallon, et les octrois de crédits et prises de participation nets l'améliorent.

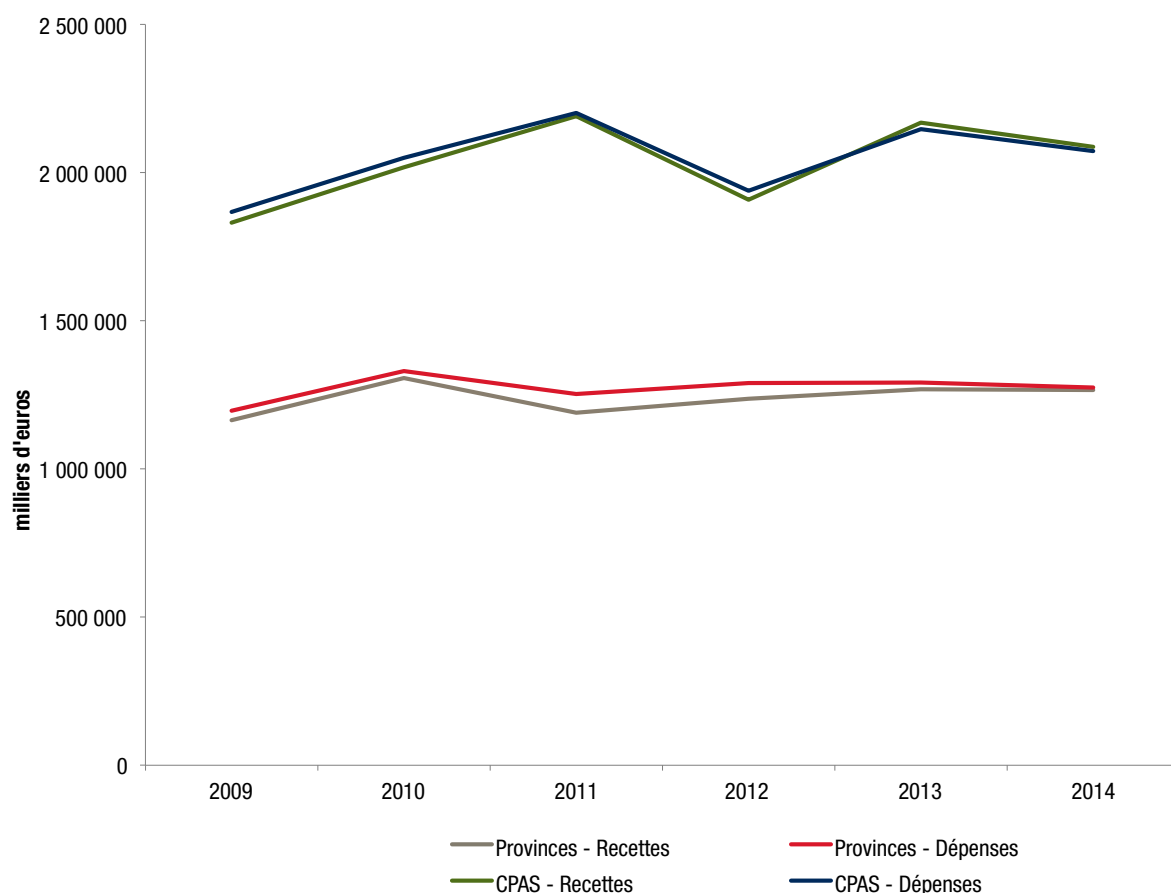
Graphique 8.3. | Evolution des recettes et des dépenses des provinces et des CPAS wallons
(en milliers d'euros)

SOURCE : DGO5 - CALCULS IWEPS

NOTES –

- POUR LES PROVINCES, IL S'AGIT DES RECETTES ET DÉPENSES DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE (EXERCICE PROPRE) INSCRITES AU BUDGET INITIAL.

- POUR LES CPAS, IL S'AGIT DES RECETTES ET DÉPENSES DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE (BUDGET INITIAL) OBTENUS PAR EXTRAPOLATION, SUR LA BASE D'UN ÉCHANTILLON.



Le ratio d'endettement de la Région wallonne a diminué chaque année de 2002 à 2007, passant de 92,9% à 64,0%. A la suite de la crise financière et bancaire survenue en 2008, la dette de la Région wallonne a augmenté et son poids par rapport aux recettes régionales s'est accentué pour atteindre 94,0% en 2014.

Au niveau des pouvoirs locaux, outre les communes dans le graphique 8.1, les budgets des provinces et des CPAS sont présentés au graphique 8.3. En 2014, les recettes et les dépenses des CPAS wallons se sont élevées à 2,1 milliards d'euros. Les cinq provinces wallonnes, la même année, ont réalisé 1,3 milliard d'euros de dépenses et de recettes.

La plus grande partie des investissements publics réalisés en Wallonie (voir tableau 8.1.) le sont par les communes, tant en termes de montants engagés (1,3 milliard d'euros en 2014) que de part relative de leur budget (plus de 20%). Les provinces attribuent près d'un dixième de leur budget à des dépenses d'investissement (112 millions en 2014), alors que la Région wallonne y consacre autour de 5% de ses dépenses jusqu'en 2014. En 2015, ce pourcentage diminue puisque les dépenses de la Région augmentent de manière importante, sans que le programme d'investissement en soit impacté. Les compétences transférées à la Région ne requièrent en effet pas de dépenses d'investissement.



Wallonie



*INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE*

Route de Louvain-la-Neuve, 2

B-5001 BELGRADE – NAMUR

Tél. 32 (0)81 46 84 11

Fax 32 (0)81 46 84 12

www.iweeps.be

info@iweeps.be

Suivez-nous sur :

